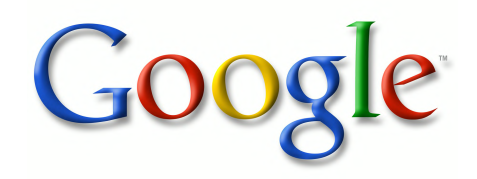






HISTOIRE DE LA LIGUE

SOUS LES RÈGNES DE HENRI III ET DE HENRI IV.

DE L'IMPRIMERIE DE BEAU, A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

HISTOIRE
DE LA LIGUE

SOUS LES RÈGNES DE HENRI III ET DE HENRI IV,

OU

QUINZE ANNÉES DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

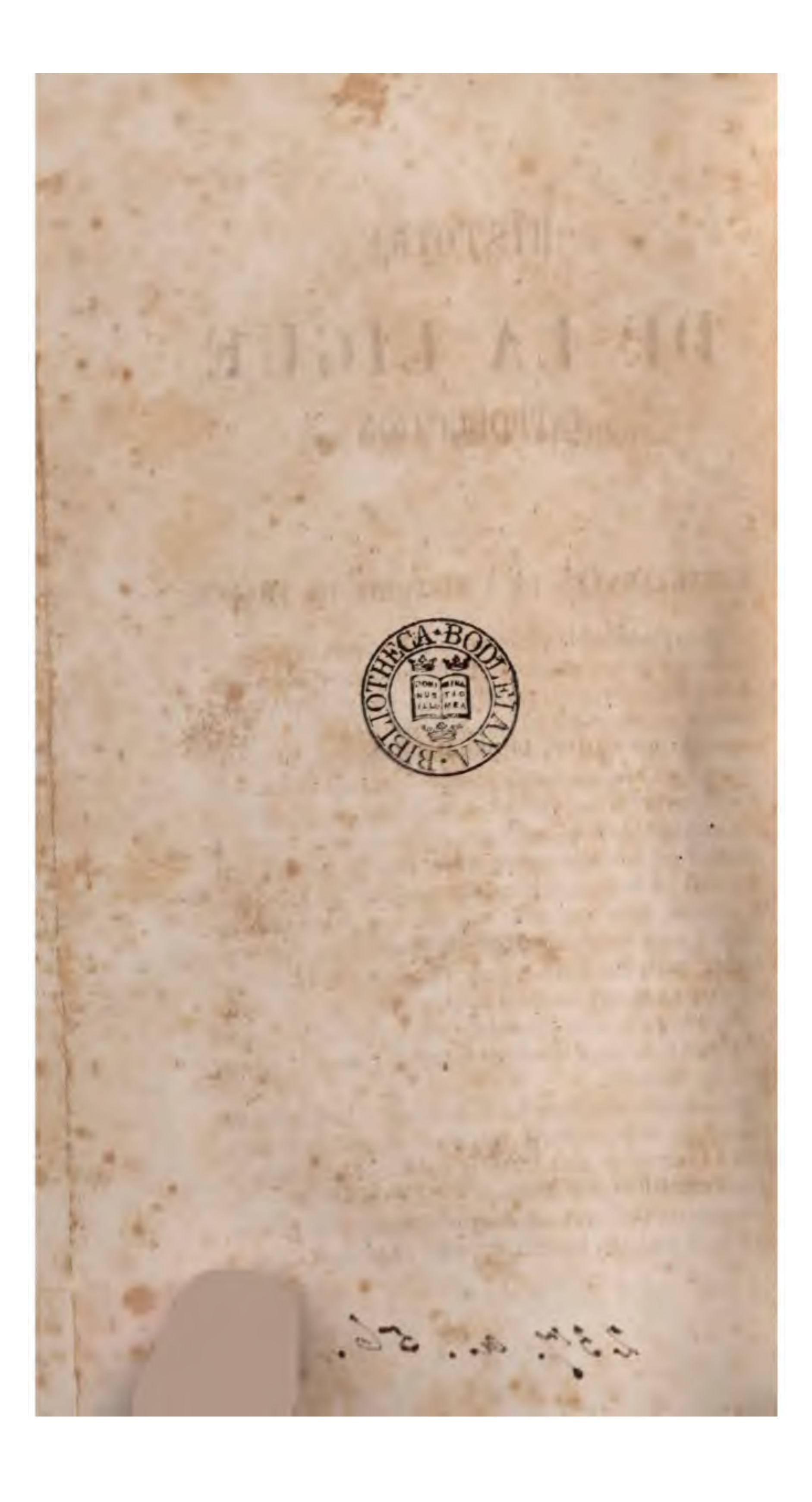
PAR

VICTOR DE CHALAMBERT.

TOME PREMIER.

PARIS,
CHARLES DOUNIOL, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE DE TOURNON, 29.

1854


BIBLIOTHECA·BODLEIANA

INTRODUCTION.

L'ordre admirable qui règne dans le monde physique dénonce aux moins clairvoyants une intelligence souveraine, dont la sagesse règle et gouverne tout. Le spectacle que présente le monde moral est plus merveilleux encore, mais il demande des regards plus attentifs. Là aussi règne l'ordre, là aussi une sagesse infinie préside et pourvoit à tout : mais à côté de l'ordre est le désordre ; à côté du bien, le mal.

La raison de cette différence entre les deux ordres de création est dans leur nature même. Dans le monde physique tout est fatal ; dans le monde moral tout est libre. Dans le premier, Dieu commande sans que rien puisse faire obstacle à ses déterminations; dans le second, Dieu aussi commande, mais une créature libre, l'homme, vient sans cesse contrarier l'accomplissement du plan divin.

Or, l'histoire n'est autre chose que le théâtre où se produit cette lutte entre la volonté infinie de Dieu et la volonté finie de l'homme.

Dieu dispose et prépare les événements : l'homme les accomplit ou ne les accomplit pas ; et, selon qu'il obéit ou résiste à l'impulsion divine, l'ordre ou le désordre, le bien ou le mal règnent dans le monde.

Cependant Dieu n'abandonne pas l'homme à sa faiblesse native ; il l'éclaire, l'avertit, le relève de sa chute lorsqu'il

tombe, le fait rentrer dans sa voie lorsqu'il s'en détourne, et jamais ne se lasse de le soutenir et de l'assister. Dieu, en un mot, laisse l'homme libre dans chacun de ses actes, parce qu'il respecte en lui l'œuvre de ses mains; mais sans cesse il le rappelle vers la fin pour laquelle il l'a créé, et ne permet pas qu'il s'en écarte au-delà des bornes qu'il a fixées.

Ainsi, action providentielle et permanente de Dieu sur le monde, action libre de l'homme qui, tantôt obéit à la volonté de Dieu, tantôt lui résiste sans pouvoir jamais prévaloir définitivement contre elle, telles sont les deux grandes lois qui gouvernent le monde et peuvent seules en expliquer l'histoire. Elles ont leur expression principale dans le fait de la religion d'une part, et celui de la civilisation de l'autre.

La religion est le lien du rapport qui, en unissant l'homme à Dieu, a pour objet de conduire le premier vers la fin suprême pour laquelle il a été créé. Aussi, de tous les faits de l'histoire, il n'en est pas de plus général, de plus universel, qui tienne une place plus considérable dans la vie de l'humanité. De quelque côté qu'on tourne ses regards, on voit apparaître la religion comme base et consécration de l'état social. En Orient comme en Occident, dans l'ancien comme dans le nouveau monde, il n'est pas un peuple qui ne soit né et n'ait grandi sous l'inspiration du souffle religieux. Seule immuable, la religion préexiste à la grandeur des nations et survit à leur décadence.

L'homme sans doute s'est montré souvent dépositaire infidèle du divin enseignement; mais à travers les mille fables que son ignorance ou ses passions y ont mêlées, on distingue encore les marques du sceau divin, et si détournée qu'elle ait pu être de sa signification première, la religion ne cesse pas d'exprimer le rapport de dépendance, d'amour ou de crainte, que la créature doit entretenir avec le Créateur.

L'histoire d'ailleurs n'est pas silencieuse sur un fait si important. Elle nous apprend qu'il y a eu dès l'origine une révélation divine, contemporaine de la création, dont la tradition, quoique souvent altérée, ne s'est jamais perdue, qu'un

peuple prédestiné a eu mission de conserver intacte jusqu'au jour où le Verbe de Dieu, s'incarnant dans l'humanité, a perfectionné et accompli la loi première qu'il avait donnée au monde.

Ainsi la religion n'est pas une simple aspiration du fini vers l'infini, une poésie de l'âme qui s'élève vers Dieu : c'est un fait, et le plus authentique, c'est un enseignement et le plus précis, celui dont l'autorité est la plus haute, l'action la plus universelle et la plus irrésistible. En vain l'homme essaie de se soustraire à son empire, la religion le domine et le poursuit jusque dans ses égarements. L'homme a besoin d'adorer : telle est la loi de sa nature; s'il n'adore pas le créateur, il rend un culte à la créature, il s'adore lui-même, et il n'abat l'autel du vrai Dieu que pour en élever un autre à ses passions.

Dans les temps anciens, même lorsqu'elle a le plus dévié de son institution première, la religion préside encore à la destinée des peuples, elle inspire tout ce qu'ils accomplissent de grand, de noble, de généreux. Rome ne devient la maîtresse du monde, que parce qu'elle a appris de bonne heure à respecter ses dieux, et c'est dans le culte qu'elle leur rend, qu'elle puise les éléments de sa future grandeur.

Cependant c'est surtout depuis la venue du Dieu-homme que la religion, portée à sa plus haute puissance, a exercé sur le monde un souverain empire. En renouvelant l'homme intérieur, elle a fait prévaloir dans les mœurs, comme dans la législation, des principes de justice et d'amour jusque là inconnus, et pénétré si avant dans la vie morale des peuples que, lors même qu'il leur arrive, dans les jours de délire, de la blasphémer, c'est encore de ses enseignements qu'ils s'inspirent en les accommodant à tous les caprices de leur orgueil.

La civilisation est un autre fait qui s'est produit aussi à un degré quelconque dans toutes les sociétés humaines, car chez les peuples sauvages même il y a une certaine civilisation, puisqu'il y a un certain mode de vie sociale.

A la différence de la religion qui vient directement de Dieu, la civilisation est le produit propre de l'activité humaine. C'est pourquoi elle revêt divers caractères selon les temps et les lieux, et acquiert plus ou moins de puissance selon la nature et le génie des peuples : ici elle est surtout politique et militaire ; là, artistique, savante et littéraire ; ailleurs, industrielle et commerciale.

Cependant si la civilisation est le produit propre de l'activité humaine, d'autres circonstances, telles que le climat, la position géographique, la religion, ont aussi action sur elle.

La nature humaine est la même sous toutes les zones, elle jouit à toutes les latitudes des mêmes prérogatives ; mais les différences de lieu et de température peuvent faire prédominer en elle des tendances et des facultés diverses. Plus calme, plus réfléchie, plus laborieuse sous le ciel du Nord, elle sera, sous le soleil du Midi, plus vive, plus passionnée, et par là même moins persistante dans l'action ; de même, l'homme des montagnes aura d'autres besoins, et par suite d'autres aptitudes, que celui des plaines, ou que l'insulaire jeté au milieu des océans.

Néanmoins il faut prendre garde de rien exagérer à cet égard, car les faits viendraient bientôt démentir la théorie ; ainsi, pour n'en citer que deux grands exemples, la Grèce et l'Italie sont toujours placées sur le même point du globe, éclairées par le même soleil, et cependant quelle différence dans le degré et le caractère de leur civilisation aux temps anciens et aux temps modernes !

L'influence que la religion exerce sur la civilisation est plus considérable encore, mais il importe d'en bien déterminer la nature.

La religion n'engendre pas directement la civilisation ; elle l'inspire, et, en la pénétrant de son esprit, elle la modifie sous des rapports essentiels.

L'homme peut sans doute, par la vertu propre de son génie, exceller dans les arts, dans les sciences, dans les lettres, dans l'industrie, dans la politique ; mais il ne saurait

trouver en lui-même la raison de ses droits, de ses devoirs et de sa fin : c'est à la religion seule qu'il en peut demander la notion. Dès lors toute civilisation qui se développe en dehors de l'action religieuse, manque de sens et de moralité ; elle pourra accroître la puissance de l'homme, mais celui-ci ne saura, ni quel usage il en doit faire, ni vers quelle fin il la doit diriger.

Pour se rendre compte d'ailleurs de la nature de l'action religieuse dans une telle œuvre, il suffit de comparer les civilisations chrétiennes avec celles qui ne le sont pas. Les sciences, les lettres, les arts, l'industrie, la politique sont à peu près les mêmes chez les unes et chez les autres; mais tout ce qui concerne d'une façon plus intime les rapports de l'homme avec Dieu, avec ses semblables, avec lui-même, diffère essentiellement : dans les premières, ces rapports sont réglés par des lois de justice et d'amour universellement admises et qui inspirent toute la vie sociale, quoique dans la pratique elles puissent être violées; chez les secondes au contraire, ces rapports ne sont déterminés que par l'égoïsme : partout domine l'intérêt propre, le plus fort tient le plus faible sous sa loi, et en abuse sans scrupule; s'il y a des vertus, l'orgueil en est le principe; pour tout dire, l'esclavage et la polygamie sont les deux éléments essentiels et nécessaires de tout édifice social ainsi constitué.

Ainsi la civilisation est l'œuvre propre de l'activité de l'homme, mais elle peut être modifiée par diverses circonstances extérieures et surtout par la religion. C'est ce qui explique comment elle a varié selon les temps et les lieux, et comment la civilisation chrétienne est dans son ensemble infiniment supérieure à toutes les autres, quoique sous certains points particuliers elle ait pu ne pas atteindre toujours le même développement.

Or, concilier la vraie religion avec la vraie civilisation, tel est au fond l'unique problème que toute société ait à résoudre. La religion et la civilisation ne sont, nous venons de le voir, ni de même ordre, ni de même nature. La religion

vient de Dieu, la civilisation vient de l'homme. La religion est la fin de la vie sociale, tandis que la civilisation n'en est que le moyen. Mais comme il y a action et réaction du moyen sur la fin et de la fin sur le moyen, la société doit s'efforcer sans cesse d'établir entre eux un rapport harmonique (1).

De là il suit, entre autres conséquences, que toute perturbation dans l'ordre religieux entraîne avec elle une perturbation correspondante dans l'ordre social, qui se trouve dès-lors menacé dans la fin même de son existence.

Lors donc qu'au XVIe siècle, Luther se mit à attaquer la religion catholique dans son principe et la plupart de ses dogmes, il ne porta pas atteinte seulement à l'ordre religieux, il ébranla l'ordre social tout entier, ainsi que l'expérience ne tarda pas à le montrer.

Mais pour pouvoir apprécier quelle sorte de trouble l'hérésie protestante venait apporter à la société européenne et plus particulièrement à la société française, il faut, reportant nos regards sur les temps qui précédèrent, considérer dans quelle relation la religion et la civilisation s'étaient trouvées placées dès l'origine et avaient continué de coexister au sein de cette société.

Les temps qui ont précédé en France la grande lutte religieuse suscitée par le protestantisme peuvent se diviser en quatre périodes : la première qui va de l'établissement des Francs en Gaule jusqu'à Charlemagne ; la deuxième du règne de Charlemagne au pontificat de Grégoire VII ; la troisième du pontificat de Grégoire VII au règne de Philippe le Bel ; la quatrième enfin du règne de Philippe le Bel au commencement du XVIe siècle.

Chacune de ces périodes a son caractère particulier que nous allons essayer de déterminer.

(1) La civilisation n'a pas d'action sur la religion considérée en elle-même, mais elle en a une sur l'état religieux de la société.

I.

§ Ier. — PREMIÈRE PÉRIODE.

De l'établissement des Francs dans la Gaule jusqu'au règne de Charlemagne.

Après la conquête de César, la Gaule avait été constituée en province romaine; traitée avec beaucoup de faveur et de ménagement par ses maîtres, elle en prit bientôt les mœurs et la civilisation, en même temps qu'elle en recevait l'organisation administrative. Le pouvoir politique fut remis tout entier à l'autorité impériale; mais les villes, constituées à l'image de la métropole, jouirent de priviléges municipaux assez étendus. Les campagnes restèrent à peu près dans l'état où elles étaient avant la conquête; le sol appartenait à de riches Gaulois qui habitaient des villas, et les terres étaient cultivées soit par des colons, soit par des esclaves ruraux, dont la position était infiniment meilleure que celle des esclaves domestiques.

Quant à la religion, les empereurs s'efforcèrent de substituer au druidisme le paganisme romain : Jupiter, Mars et Vénus, prirent la place de Teutatès. Le règne de ces nouvelles divinités fut d'ailleurs de courte durée. Dès le premier siècle, le christianisme s'introduisit dans la Gaule; au second, il y comptait de nombreux fidèles, et vers la fin du quatrième, il y était devenu la religion dominante, comme dans le reste de l'Empire. A cette époque le clergé chrétien exerçait déjà sur l'ensemble de la société une très-grande influence; des terres lui avaient été concédées pour subvenir à son entretien, aux besoins du culte et à ceux des pauvres. Dans les villes rien ne se faisait sans le concours de l'évêque qui était le défenseur de la cité (*defensor*). Du reste les mœurs de la population avaient conservé quelque chose de

la mollesse énervante et de la corruption du paganisme. Dans les villes il y avait même encore, çà et là, quelques rhéteurs qui défendaient, en vers ou en prose, la cause des dieux de l'Olympe; de même que dans les campagnes on rencontrait aussi des sectateurs atardés de l'ancien druidisme.

Telle était la situation de la Gaule, lorsque, vers 410, les Visigoths envahirent les provinces du Midi, et les Bourguignons celles de l'Est. Après les avoir ravagées, ces peuples s'y établirent et y fondèrent deux royaumes indépendants. Vers 440, une nouvelle invasion eut lieu : une tribu, d'ailleurs peu nombreuse, de Francs-Saliens, vint s'établir dans le nord de la Gaule, sous la conduite de Clodion. Comme elle ne s'avança pas au-delà de Cambrai, ce fait n'eut d'abord qu'assez peu d'importance; mais en 486 la même tribu, qui avait alors pour chef Clovis, s'empara du centre de la Gaule, défit Syagrius, général romain qui y exerçait l'autorité depuis la chute de l'Empire, battit les Visigoths à Vouglé et occupa une grande partie de leur territoire, fit la guerre aux Bourguignons, qu'elle s'assujettit également quelques années après, et se trouva ainsi, en 534, avoir conquis presque tout le territoire qui comprend la France actuelle.

Clovis et ses compagnons étaient encore païens, mais après la bataille de Tolbiac, gagnée sur les Allemands, ils se convertirent au christianisme, et un des principaux résultats de leurs victoires ultérieures sur les Visigoths et les Bourguignons fut de détruire l'arianisme que ces peuples avaient importé dans la Gaule. Quant aux propriétés, il y a lieu de croire que les vainqueurs ne prirent pour eux que les terres incultes, celles du fisc et celles attachées à des fonctions publiques. Le silence de Grégoire de Tours peut du moins le faire supposer; dans tous les cas, il est certain que l'on voit, dès les premiers temps de la monarchie, des propriétaires gallo-romains à côté des propriétaires francs.

Ainsi, après l'établissement définitif des Francs dans la

Gaule, la société nouvelle renfermait en elle la vraie religion et les deux éléments principaux de la civilisation qui devait se développer en elle, à savoir un élément gallo-romain et un élément franc ou barbare.

La religion chrétienne lui apportait le principe de vie qui devait inspirer et régler le cours de ses destinées, c'est-à-dire la vraie notion des rapports de l'homme avec Dieu, ainsi que les préceptes de la plus pure morale. En outre elle lui présentait une hiérarchie ecclésiastique, fortement constituée, un collége d'évêques et de prêtres déjà en possession de l'amour et du respect des peuples, qui ne pouvaient manquer d'exercer une action puissante sur les vainqueurs par le double ascendant de la science et de la vertu.

L'élément gallo-romain était double : gaulois et romain, ainsi que l'indique sa dénomination. De l'élément gaulois, il n'y avait guère que le naturel propre à la race des fils de Brennus qui eût survécu et dût persister jusqu'à la fin. Les mœurs, les institutions et le langage avaient presque entièrement disparu devant l'influence des premiers conquérants.

L'élément romain pur apportait à la nouvelle société tous les fruits, bons et mauvais, de la civilisation qui finissait, à savoir : une puissante organisation administrative, des institutions municipales sagement réglées, une langue et une littérature riches des œuvres du passé, une législation savante, déjà imbue des principes chrétiens, mais aussi la mollesse et la corruption des mœurs.

L'élément franc ou barbare offrait également un mélange de bien et de mal, des mœurs rudes et désordonnées, farouches jusqu'à la cruauté, quelques institutions encore mal déterminées, quoique non sans sagesse, ni sans avenir, mais par-dessus tout une séve d'indépendance individuelle et d'héroïsme guerrier, qui devait puissamment concourir au développement du nouvel ordre social.

De ces deux éléments de la nouvelle civilisation ainsi juxtaposés, l'élément franc apporté par les vainqueurs fut

d'abord celui qui prédomina; l'élément gallo-romain lui demeura subordonné, ou du moins n'agit que d'une façon indirecte et latente.

Lorsque Clovis eut achevé sa conquête, la Gaule se trouva donc constituée en monarchie indépendante. A la tête de cette monarchie toute militaire était le roi, entouré de ses leudes, premiers officiers de sa couronne, qui gouvernaient les provinces en son nom. Pour mieux s'assurer de leur obéissance, Clovis avait eu soin de ne leur concéder la plupart des terres qu'à titre viager ou même temporaire, et de s'en réserver la nue-propriété avec le haut domaine; de plus il ne cessa d'entretenir avec eux des relations fréquentes, en les réunissant dans des assemblées générales où il prenait leurs avis et leur communiquait ses ordres.

Clovis avait aussi compris qu'il devait faire une part honorable au clergé catholique; non-seulement il conserva aux évêques et aux abbés des monastères les propriétés qu'ils avaient déjà, mais il leur en distribua de nouvelles à titre inaliénable. Fidèle aux promesses faites à saint Remi au jour de son baptême, il continua de se montrer, pendant tout le cours de son règne, plein de respect et de déférence pour l'Eglise, à la discipline morale de laquelle d'ailleurs il ne sut jamais plier ni ses mœurs farouches, ni celles plus désordonnées encore de ses compagnons.

Les Gallo-Romains qui n'appartenaient pas à l'ordre ecclésiastique furent traités avec moins de faveur. Cependant, comme ils ne tardèrent pas à faire sentir la supériorité de leurs connaissances et de leur industrie, au bout de peu de temps bon nombre d'entre eux prit rang parmi les vainqueurs et eut droit aux mêmes priviléges.

Après la mort de Clovis, la Gaule devenue la France fut partagée en quatre royaumes, puis en deux : le royaume de Neustrie et celui d'Austrasie. La Neustrie comprenait les provinces du Centre et de l'Ouest; l'Austrasie, celles de l'Est jusqu'au Rhin.

Les anciens habitants de la Germanie avaient trop l'habi-

tude de la vie guerrière pour y renoncer aussitôt. Au lieu donc de demeurer paisibles possesseurs du pays qu'ils avaient conquis, ils se le disputèrent par les armes et achevèrent de le ruiner par leurs ravages.

Une rivalité persistante s'éleva entre les Francs de Neustrie et ceux d'Austrasie. Les premiers eurent pendant longtemps la prééminence. Occupant les provinces soumises depuis plusieurs siècles à la domination romaine, ils avaient acquis quelque chose de la culture intellectuelle des vaincus, sans rien perdre d'abord de leur vertu guerrière; c'est ainsi que Chilpéric, le mari de Frédégonde, alliait à des mœurs dures et féroces une certaine instruction littéraire, était poète et théologien.

C'est ainsi encore que le règne de Dagobert, qui paraît avoir été l'apogée de la puissance mérovingienne, offre un singulier mélange de civilisation, de barbarie et de christianisme. On y trouve un certain développement artistique et littéraire, puis des mœurs dures et cruelles, et en même temps les vertus les plus rares, telles que la religion seule les peut inspirer.

Cette demi-civilisation des Francs de Neustrie, que la morale chrétienne n'avait pas assez profondément pénétrée, tourna contre eux; elle finit par les amollir, et bientôt l'empire passa aux Francs d'Austrasie, qui avaient mieux retenu toute la séve héroïque de leur race.

Cependant les descendants de Clovis continuaient à régner en Austrasie comme en Neustrie; mais, tombés dans une honteuse indolence, incapables de gouverner par eux-mêmes, ils en abandonnaient le soin à des ministres, nommés maires du palais. Parmi les Francs d'Austrasie, Pepin d'Héristal s'était distingué entre tous : la bataille de Testry (687), qu'il gagna sur les Neustriens, acheva de lui assurer le premier rang, et il gouverna dès lors les deux royaumes, sous le titre de maire du palais. Son fils naturel, Charles Martel, succéda à son pouvoir et en rehaussa encore le prestige par ses victoires, principalement par celle de Poitiers

qu'il remporta sur les Sarrasins, ennemis redoutables, qui, après s'être emparés de l'Espagne, menaçaient d'implanter en France la religion de Mahomet.

Pepin le *Bref*, fils de Charles, se montra digne par ses hautes qualités de recueillir l'héritage de son père et de son aïeul. D'abord il se contenta comme eux de gouverner l'Austrasie et la Neustrie sous le nom de maire du palais; mais cet état de choses ne pouvait se prolonger, les rois mérovingiens continuaient à porter un titre méprisé de tous, dont Pepin toutefois n'osait prendre sur lui seul de les dépouiller. Afin de rassurer sa conscience, il se décida à envoyer des députés à Rome auprès du pape Zacharie, pour le consulter au sujet *des rois qui existaient en France et qui n'avaient que le nom de rois sans aucune puissance royale*. Le pontife répondit qu'*il valait mieux que celui-là fût roi qui avait la puissance souveraine*.

Ainsi autorisé par l'avis du chef de la chrétienté, Pepin se fit élire roi par les Francs et sacrer par saint Boniface. Quant au descendant de Clovis, Chilpéric II, il eut les cheveux rasés et fut relégué dans un monastère.

Ce changement de dynastie ne paraît pas avoir causé une grande émotion parmi les Francs. Leur monarchie était élective en même temps qu'héréditaire. La race de Clovis, il est vrai, régnait sur eux depuis deux siècles et demi, mais chaque nouveau roi avait eu besoin à son avénement d'être confirmé par leurs acclamations: aussi nul d'entre eux ne songea à refuser son obéissance au fils de Charles Martel, dès qu'à son tour il eut été élevé sur le pavois.

Toutefois, pour donner une sanction plus haute à sa nouvelle royauté, Pepin, qui avait déjà été sacré par saint Boniface, voulut l'être une seconde fois par le pape Etienne, et il s'efforça pendant tout le cours de son règne de rendre plus étroits les liens qui depuis l'origine unissaient la monarchie des Francs aux évêques de Rome: sage politique dont l'Eglise et la France devaient retirer de précieux avantages dans le présent et dans l'avenir.

Il importe d'ailleurs d'observer que cette sorte d'institution des monarques francs par le Saint-Siége avait eu un caractère tout spirituel et nullement civil. « Le pape Zacharie, dit Fénelon, avait répondu seulement à la consultation des Francs comme le principal docteur et pasteur qui » est tenu de résoudre les cas particuliers de conscience » pour mettre les âmes en sûreté. Ainsi, ajoute-t-il ailleurs, » l'Eglise ni ne destituait, ni n'instituait les princes laïques, » elle répondait seulement aux nations qui la consultaient sur » ce qui touche à la conscience sous le rapport du contrat et » du serment; ce n'est point là une puissance juridique et » civile, mais seulement directive et ordinative, comme » l'approuve Gerson (1). »

§ II. — DEUXIÈME PÉRIODE.

Du règne de Charlemagne au pontificat de Grégoire VII.

Cependant Pepin n'avait fait que préparer le grand œuvre dont l'accomplissement était réservé à Charlemagne, son fils.

Haute et vaste intelligence, génie vraiment précurseur, Charlemagne est plus qu'un grand prince, il est l'initiateur et la personnification de tout un cycle de l'histoire. Théodose avait été l'expression du monde romain devenu chrétien, Charlemagne représente le monde barbare converti à son tour à la foi chrétienne. Mais il y a cette différence essentielle entre les deux princes, ou plutôt entre les deux époques, que le monde de Théodose était destiné à périr et ne lui a pas survécu, tandis que celui de Charlemagne, au contraire, ne fait que de naître et a devant lui un immense avenir.

(1) *Fénelon*, t. II, p. 384; *Rohrbacher*, t. XI, p. 44.

Le fils de Pepin ne fonde pas sans doute un monde nouveau, mais il rassemble les éléments de celui qui existe déjà, et, par la manière dont il les dispose, il indique dans quel sens il conviendra de les développer. Charlemagne, en un mot, conçoit et dessine le plan de la monarchie chrétienne, qui doit être la loi de la société moderne, et telle est la justesse incomparable de son coup d'œil que cette société ne pourra s'écarter de la voie qu'il lui a ouverte, sans courir risque de s'égarer ou de se briser contre un écueil.

Habile et heureux guerrier, Charlemagne commence par refouler les Saxons qui menaçaient l'Europe d'une invasion nouvelle, puis il soumet successivement à ses lois tous les peuples de l'Occident et établit ainsi entre eux un lien d'unité qui ne sera plus jamais entièrement dissous.

Mais ses conquêtes, si éclatantes qu'elles soient, sont la moindre partie de sa gloire. Il s'élève plus haut encore par la sagesse de son gouvernement.

Dans l'ordre religieux, il pose et formule la loi des vrais rapports de l'Église et de l'État; il enseigne, par ses décrétales comme par ses actes, que le pouvoir temporel doit respect, amour et déférence au pouvoir spirituel; que, s'il a une mission différente à remplir, il a une même origine et doit tendre vers une même fin : la gloire de Dieu et le bonheur des hommes. Il arrive ainsi à définir les droits et les devoirs de celui qui tient le glaive, par rapport à celui qui a le gouvernement des âmes, en ces termes : « Charles, par la grâce de Dieu, » roi et recteur du royaume des Francs, dévot défenseur de » la sainte Église, et auxiliaire du siége apostolique en » toutes choses. »

Fidèle à cette devise, pour assurer dans l'avenir l'indépendance du chef de la chrétienté, il l'institue, ou plutôt il le confirme dans la possession d'une souveraineté temporelle qui s'appellera désormais le patrimoine de saint Pierre. En même temps il s'efforce de détruire les abus que les mœurs guerrières des Francs ont introduits dans le haut clergé, et, s'il mérite un reproche, c'est peut-être de s'être immiscé

d'une façon trop directe, quoique avec les intentions les plus pures, dans les choses du domaine spirituel.

Dans l'ordre politique, il établit la forme de gouvernement la plus propre à garantir les droits et les intérêts de tous. A la tête se trouve un chef héréditaire, l'empereur, qui commande aux armées, fait la paix et la guerre, dirige et gouverne tout; au-dessous, un grand conseil national, dans lequel sont débattues toutes les questions d'intérêt général ou privé; enfin des conseils provinciaux que vont présider les envoyés de l'empereur (*missi dominici*) et où ils entendent les doléances du peuple pour les reporter ensuite au chef de l'État (1).

Charlemagne jette ainsi les bases du gouvernement qui semble le mieux convenir à une société libre et chrétienne; il ne les prend pas dans les abstractions d'une théorie préconçue, mais dans les faits, dans l'état social même qu'il est appelé à constituer.

Dans l'ordre intellectuel, son action n'est pas moins féconde : il fait chercher dans les monastères et appelle à sa cour les hommes de science et d'étude, protége les lettres et les arts, particulièrement la musique et l'architecture, et établit dans son propre palais une école, à la tête de laquelle il place le moine Alcuin. Lui-même donne l'exemple : il est poète, grammairien, astronome, théologien. Mais en même temps qu'il aime et encourage la science, il veut qu'elle soit chrétienne, c'est-à-dire en parfait rapport avec la vérité dont la société qu'il gouverne a le dépôt; et ici se révèle encore la sagesse de ce rare et prévoyant génie.

Telle est l'œuvre de Charlemagne. En introduisant une race nouvelle sur le sol de la Gaule romaine et en embrassant la foi chrétienne, Clovis avait constitué la société française dans ses éléments essentiels; Charlemagne accepte ces éléments tels que le passé les lui donne, et leur imprime leur

(1) Pendant les quarante-trois années du règne de Charlemagne, il y eut trente-cinq de ces assemblées générales de la nation.

signification morale, en montrant par ses institutions quel usage en doit être fait et vers quelle fin ils doivent être dirigés.

Cependant, quelle qu'eût été la prodigieuse activité de ce grand homme, il n'avait pu que tracer le plan de l'édifice et en poser les premières assises, il laissait beaucoup à faire à ses successeurs. Or, précisément l'impéritie des princes qui règnent après lui, et aussi des circonstances plus fortes peut-être que la volonté des hommes, empêchent que l'œuvre ne soit continuée, de telle sorte que les fondations, qu'il a jetées dans le sol, ressemblent pendant longtemps plus à des ruines du passé qu'à des pierres d'attente de l'avenir.

Les causes de cette décadence prématurée sont de diverses sortes. D'abord la société franque était loin d'avoir renoncé aux mœurs qu'elle tenait de son origine. Si Charlemagne s'était efforcé de la pénétrer de l'esprit chrétien et de lui inculquer le goût des sciences et des lettres, il avait par ses conquêtes entretenu en elle l'esprit guerrier, et dans leur ensemble les habitudes de la société ne s'étaient pas sensiblement modifiées. De plus, de nouveaux ennemis se présentaient aux frontières : les peuples du Nord n'avaient pas fini leurs invasions, et une seconde couche de barbares allait bientôt s'ajouter à la première sur le sol de l'Europe.

Enfin l'Empire ne pouvait rester dans l'état ou il était. De nouveaux Charlemagnes, et on sait que la Providence ne les prodigue pas, eussent pu seuls le maintenir dans sa puissante unité.

Aussi, à peine le grand empereur a-t-il rendu son âme à Dieu, en 814, que l'Empire se dissout et que des nationalités distinctes s'élèvent sur ses débris. Le mal n'est pas là, car il y a place en Europe pour plusieurs monarchies; mais ces monarchies elles-mêmes ne peuvent se maintenir : les provinces se détachent du centre, et s'érigent en principautés indépendantes. Dès lors la guerre n'est pas seulement de peuple à peuple, mais de province à province, de château à château, d'homme à homme ; le sang coule, la confusion est partout ; les champs sont ravagés et restent sans culture ; il

n'est plus question ni de science, ni d'art, sinon peut-être dans quelques cloîtres, où de pauvres moines continuent à les cultiver dans la solitude. Les écoles publiques, à peine ouvertes, sont fermées : l'ignorance devient plus profonde que par le passé. L'Église n'échappe pas au désastre commun : nonobstant les défenses de Charlemagne, les évêques reprennent l'épée, on les voit de nouveau marcher dans les armées, bardés de fer, le casque en tête et le glaive en main ; les mœurs des camps s'introduisent dans le sanctuaire. Le siége de Rome lui-même est atteint par la contagion, et un moment il semble que la barque de Pierre va être engloutie dans la tourmente. La désolation est si extrême en tout et pour tout que les peuples n'espèrent plus de remède au mal, et c'est l'attente universelle qu'avec le cycle de mille ans écoulé depuis la naissance de Jésus-Christ la dernière heure du monde va sonner.

§ 3. — TROISIÈME PÉRIODE.

Du pontificat de Grégoire VII à Philippe le Bel.

Cette troisième période dure trois siècles ; elle s'appelle le moyen âge, parce qu'elle tient le milieu entre l'âge de barbarie et l'âge de civilisation.

Dieu n'a pas cessé de veiller sur son Église et sur le monde ; à deux siècles d'épreuves et d'indicibles souffrances vont succéder des jours meilleurs. Une grande rénovation se prépare et l'œuvre de Charlemagne sera continuée. Un pauvre moine, le fils d'un charpentier de Toscane, en prend la glorieuse initiative. A peine élevé sur la chaire de saint Pierre, en 1073, où l'avait fait appeler la renommée de sa sainteté et de ses vertus, le moine Hildebrand, Grégoire VII, entreprend de réformer l'Église dans ses mœurs et dans sa discipline. Une fois entré dans cette voie, rien ne ne peut arrêter son zèle, ni désarmer son courage. Il pro-

nonce l'anathème contre les prêtres concubinaires et dépose les évêques simoniaques. En vain l'empereur d'Allemagne, Henri IV, veut prendre sous son patronage des désordres dont souffrent l'Église et le monde, mais dont profite son ambition : l'intrépide pontife l'excommunie et le contraint, au nom de la foi universelle, à venir au château de Canossa demander à genoux la levée de l'anathème. Henri plus tard, il est vrai, tirera vengeance de l'humiliation qu'il a subie, et le pontife, martyr de son zèle, ira mourir à Salerne en s'écriant : « J'ai aimé la justice et haï l'iniquité, » c'est pourquoi je meurs en exil. » Mais son œuvre lui survit; ses successeurs la continuent, et de cette réforme de l'Eglise sort bientôt l'entière restauration de la société chrétienne. Les monastères redeviennent des asiles de paix, de prière et d'étude, la science est remise en honneur; de tous côtés se forment des corporations savantes ou pieuses, les universités s'élèvent et ouvrent des écoles, où se pressent en foule des auditeurs de tout âge et de toute condition.

La philosophie et la théologie sont étudiées et pénétrées dans toute leur profondeur; saint Thomas écrit ses deux *Sommes*. Les sciences physiques, moins en faveur, ne sont pas négligées cependant, et le moine Roger Bacon adresse au pape Clément IV un traité, où la plupart des découvertes ultérieures sont déjà indiquées et pressenties. Le dominicain Vincent de Beauvais résume dans une vaste encyclopédie sous le titre de *Miroir naturel, doctrinal et historique,* toute la science de son temps. L'élan est général et pendant trois siècles on voit surgir une foule de grands hommes, dont la sainteté égale la science et le génie.

Un mouvement analogue a lieu dans les arts; Cimabué et Giotto donnent naissance à une nouvelle école de peinture; l'architecture, s'inspirant de la foi des peuples, élève jusqu'au ciel de majestueuses basiliques qui feront l'admiration des âges suivants.

La société civile fait également, mais non avec le même succès, d'énergiques efforts pour sortir de l'état de trouble

et de désordre où elle est plongée. Les villes, afin de se mettre à l'abri des attaques des gens de guerre, se constituent en communes, ou font revivre leurs anciennes franchises, que le pouvoir royal s'empresse de consacrer. L'esclavage disparaît; l'institution de la chevalerie donne à la guerre elle-même un sens moral et religieux, tandis que les croisades, en repoussant l'invasion musulmane, vont porter jusque dans l'Orient le renom militaire de la race franque et chrétienne.

Cependant dans l'ordre politique proprement dit, c'est le régime féodal qui prévaut, et l'établissement de ce régime a presque autant d'inconvénients que d'avantages. Le gouvernement féodal peut être considéré sans doute comme une conséquence de la conquête franque au v[e] siècle, mais, il importe de le remarquer, comme une conséquence éloignée, non immédiate, ni nécessaire : les faits à cet égard ne permettent aucun doute. Clovis avait, il est vrai, concédé une portion des terres de la Gaule aux leudes francs, à quelques-uns même à titre héréditaire, sous la seule condition du service militaire; mais à la plupart il ne les avait données qu'à titre viager, en se réservant le haut domaine avec la faculté de retirer les concessions faites. Charlemagne n'avait rien changé à cet état de choses; loin de chercher à accroître l'influence locale des seigneurs, il s'était efforcé au contraire de la restreindre en les réunissant dans des assemblées générales, où ils prenaient une certaine part au gouvernement central, et en les envoyant exercer dans les provinces l'autorité en son nom. Charlemagne, en un mot, avait tenté d'établir une sorte de monarchie représentative, dans laquelle les seigneurs devaient jouer le rôle de conseillers et de ministres du pouvoir impérial.

Jusque là donc il n'y avait pas trace de régime féodal, ou du moins, si les éléments d'où il devait sortir existaient déjà, rien n'exigeait qu'ils se développassent dans une telle direction. Les seigneurs, non-seulement n'avaient pas de juridiction souveraine qui leur fût propre, mais ils n'étaient

pas même, pour la plupart, propriétaires des terres dont ils touchaient les revenus.

Après la mort de Charlemagne, tout change d'aspect; les tristes et indignes successeurs de ce grand homme ne savent ni contenir les forts, ni défendre les faibles; dès lors par nécessité, non moins que par ambition, chaque seigneur se rend indépendant de fait avant de l'être de droit, et bientôt l'édit de Kiersi (877) vient sanctionner un état de choses qu'il n'est plus au pouvoir de personne de changer.

Cet édit, qui accorde l'hérédité des bénéfices et des fiefs, est comme la *grande charte* du régime féodal; toutefois ce n'est que plus tard, environ un siècle après, à l'époque de l'avénement de la troisième race, que ce gouvernement prend sa forme hiérarchique définitive. Hugues Capet est le roi féodal par excellence; c'est à la féodalité qu'il doit sa couronne, et il ne prétend pas être autre chose que le premier entre ses pairs (*primus inter pares*). Son pouvoir est très-borné; en dehors du duché de France, il est plus nominal que réel, et nul n'ignore que l'un de ses successeurs, Louis le Gros, était encore obligé de guerroyer avec le sire de de Montlhéry, pour aller de Paris à Orléans.

Cependant quelle était, considérée en elle-même et dans son organisation hiérarchique, une telle forme de gouvernement? Était-ce une aristocratie? Non, assurément; une aristocratie est un corps constitué héréditairement, qui exerce en commun une puissance harmonique dirigée vers une même fin, le gouvernement de l'Etat. Or, le régime féodal n'a pas un tel caractère. Loin d'être une association de forces communes, il est bien plutôt un éparpillement de forces individuelles et inégales, sans cesse en lutte les unes contre les autres. C'est, si l'on veut, une fédération, mais une fédération dans laquelle la part faite à l'indépendance personnelle est si grande, que les liens en rompent à chaque choc. Quel spectacle en effet nous présente le gouvernement de la France durant cette période? En tête nous voyons le roi, entouré de huit grands vassaux, à savoir : le comte de Flandre,

le comte de Vermandois, le comte de Paris (qui est en même temps roi de France), le duc de Normandie, le duc de Bourgogne, le duc d'Aquitaine, le duc de Gascogne, le comte de Toulouse. Ces grands vassaux ont au-dessous d'eux d'autres vassaux, lesquels ont à leur tour des vavassaux, et ainsi de degré en degré, jusques aux simples écuyers. Et dans quels rapports le roi et les seigneurs, à la fois suzerains et vassaux, sont-ils placés vis-à-vis les uns des autres? Chaque seigneur, roi, duc, comte et baron, est indépendant dans son domaine; il y rend la justice, y bat monnaie, y lève l'impôt et les hommes d'armes. En temps de guerre seulement il doit aide et appui à son suzerain; il s'y est engagé par serment. Mais on comprend combien il est facile au vassal, malgré le fonds d'honneur qui vit dans les âmes, de refuser le service au suzerain, lorsqu'il y a intérêt, surtout quand celui-ci est le moins fort, ce qui n'est pas rare, car le roi lui-même peut être vassal d'un comte ou d'un baron pour une certaine partie de territoire. Dès lors la force, c'est-à-dire la guerre, peut seule décider entre eux, et en effet la guerre, avec toutes les conséquences qu'elle entraîne, la guerre de seigneur à seigneur, de suzerain à vassal et de vassal à suzerain, telle est la vie même du régime féodal. Or, si on considère que la famille féodale était composée d'un million d'âmes, qu'elle pouvait mettre sur pied près de cent mille hommes d'armes, se disputant chaque parcelle du territoire, on apercevra quels désordres de toutes sortes un tel régime pouvait et devait entraîner. On a dit que l'établissement du gouvernement féodal avait été un progrès, et on a eu raison, si on a entendu que l'état social des IXe et Xe siècles étant donné, ce fut un bien d'établir un ordre hiérarchique, de mettre une règle là où il n'y en avait point. Mais il ne faut pas s'y méprendre : si le mal fut diminué, il ne fut pas détruit; nonobstant les lois de la nouvelle hiérarchie, la guerre et la plus cruelle de toutes les guerres, la guerre intestine continua de jeter le trouble dans la société, non pas seulement par le jeu naturel des passions humaines, mais par le

fait même de l'existence d'un gouvernement, qui n'ayant pas fait la part assez grande au pouvoir central, ne lui fournissait pas les moyens de dominer les puissances secondaires placées au-dessous de lui.

Du reste cette imperfection même du régime politique alors en vigueur ne fait que mieux ressortir la puissance de la foi chrétienne, qui sut par sa vertu propre tirer d'un état social si peu réglé les grands résultats que nous avons constatés dans l'ordre des sciences et des lettres.

Ainsi il y a deux parts à faire dans le moyen âge : sous le rapport religieux et intellectuel, il est assurément une des grandes époques de l'humanité, grande par la foi, grande par la sainteté, grande par la science et par l'art. Il donne dans François d'Assise le modèle de l'abnégation la plus absolue qu'aient inspirée l'esprit de foi et l'amour divin ; dans saint Thomas, le génie philosophique le plus vaste, le plus sagace, le plus synthétique que mentionne l'histoire de l'esprit humain ; dans saint Louis, qui le personnifie sur le trône, la sagesse politique la plus rare unie à la piété la plus tendre ; enfin il élève les cathédrales de Strasbourg et de Cologne, de Chartres et de Paris, monuments sublimes et grandioses qui défient, par la délicatesse harmonieuse des détails comme par la magnificence de l'ensemble, les édifices les plus achevés de l'art grec et romain.

Sous le rapport politique, au contraire, l'œuvre du moyen âge est demeurée incomplète et défectueuse ; quoique les institutions soient en progrès sur celles de l'âge précédent, elles portent trop encore l'empreinte de l'élément barbare d'où elles sont sorties. Les habitudes guerrières qui persévèrent empêchent que l'existence physique de l'homme soit suffisamment garantie et entretiennent la rudesse des mœurs avec tous les désordres qui en sont la suite. Si donc après avoir envisagé cette période de l'histoire sous ces deux aspects différents, on veut porter sur elle un jugement d'ensemble, on est amené à le formuler en ces termes : le moyen

âge a été le point de départ d'une grande restauration religieuse, intellectuelle et politique, au sein de la société chrétienne; dans l'ordre religieux et intellectuel, il a réalisé immédiatement un immense progrès; dans l'ordre purement politique, il a amélioré l'état préexistant, mais il a laissé plus encore à la charge de l'avenir.

§ 4. — QUATRIÈME PÉRIODE.

Du règne de Philippe le Bel au commencement du XVI*e siècle.*

L'histoire des XIVe et XVe siècles présente un mélange confus d'événements dont on a peine d'abord à saisir le caractère; l'anarchie et la lutte sont partout, dans l'Église, dans les intelligences, dans l'État. On ne sait dans quel sens marche la société, si elle va à la civilisation, ou retourne à la barbarie; et ce n'est que lorsqu'on est arrivé au terme, qu'il est possible de discerner la signification véritable de ce grand travail.

Dans l'ordre religieux, le débat de Philippe le Bel avec Boniface VIII, la translation du siége de Rome à Avignon, le grand schisme d'Occident, les hérésies de Wiclef et de Jean Hus, les conciles de Constance et de Bâle, la pragmatique sanction de Charles VII; dans l'ordre intellectuel, la restauration des auteurs de l'antiquité, la découverte de l'imprimerie; dans l'ordre politique, la convocation des états généraux, l'établissement de la loi salique, la guerre des Anglais, les révoltes des bourgeois et des paysans, la Jacquerie, la création d'une armée permanente, la découverte de la boussole, l'invention de la poudre à canon, la découverte du Nouveau-Monde : tels sont les faits les plus importants qui s'accomplissent durant cette période.

Le XIVe siècle s'ouvre par le débat entre Boniface VIII et Philippe le Bel.

Le pape Boniface VIII désirait pour le bien de la chrétienté rétablir la paix entre le roi d'Angleterre et le comte de

Flandre d'une part, et le roi de France de l'autre. Philippe le Bel au contraire voulait continuer la guerre, et dans ce but il avait ordonné une levée extraordinaire d'impôts sur les biens du clergé ; Boniface VIII lui remontra que, d'après la législation existante, il n'avait pas ce droit, à moins d'y être autorisé par le Souverain Pontife ; il lui rappela en outre qu'il ne pouvait, comme il le faisait, détourner à un autre usage l'argent qui avait été levé pour les croisades. Philippe le Bel ne tint aucun compte de ces admonitions; Boniface lui députa l'évêque de Pamiers ; Philippe fit emprisonner le représentant du Saint-Siége. Boniface fit partir un autre envoyé; le roi refusa de le recevoir. Le pape alors se décida à convoquer les évêques de France à Rome, et en même temps adressa au roi la bulle *Ausculta, mi fili*, dans laquelle le reprenant paternellement des excès qu'il commettait tant contre l'Église que contre son peuple, il l'engageait à changer de conduite. Un conseiller de Philippe, Pierre de Flotte, substitua à la bulle un billet dur et provoquant, qu'il supposa avoir été écrit par le pape au roi. Philippe le Bel, soit qu'il eût été en effet trompé par son ministre, soit qu'il fût de connivence avec lui, répondit par la lettre trop fameuse qui commence ainsi : *Philippe par la grâce de Dieu, roi de France, à Boniface, soi-disant pape, peu ou point de salut. Sache ta très-grande fatuité*, etc. Boniface VIII répondit à ce grossier libelle en publiant la bulle : *Unam sanctam*, convoqua de nouveau les archevêques et évêques à Rome, et prononça l'excommunication contre quiconque mettrait obstacle à leur départ, en ayant soin toutefois de ne pas désigner nominativement Philippe le Bel.

La colère du roi ne fit que s'accroître; non content de déclarer Boniface déchu du souverain pontificat, il osa porter contre lui les accusations les plus odieuses. Puis à ces violences il en ajouta une dernière qui les dépassait toutes : par ses ordres, le garde des sceaux Nogaret se rendit avec quelques hommes d'armes à Agnani, se saisit de la maison où se trouvait le pape, frappa de son gantelet de fer le vieillard à

la joue, et le fit prisonnier. Mais le peuple d'Agnani, d'abord complice de l'attentat, eut bientôt honte de sa conduite, et se levant en armes il tira l'infortuné pontife des mains des sicaires du roi de France. Rendu ainsi à la liberté, Boniface VIII retourna à Rome où il mourut peu après, accablé par la douleur et par l'âge.

Philippe le Bel toutefois ne se tint pas encore pour satisfait. Boniface mort, il s'en prit à l'Église elle-même, et, ayant réussi par ses intrigues à faire élire un pape français, il obtint que le siége de la papauté fût transféré de Rome à Avignon.

Cependant l'outrage commis sur la personne du chef de l'Eglise avait produit un immense scandale dans la chrétienté, et le chantre de la *Divine comédie* n'avait fait qu'exprimer le sentiment de l'universelle indignation lorsque, dans des stances vengeresses qui dureront aussi longtemps que le souvenir du crime, il s'était écrié :

« Je vois les fleurs de lys entrer dans Agnani et dans la » personne de son vicaire le Christ prisonnier.

» Je le vois de nouveau livré à la dérision, je le vois » boire le vinaigre et le fiel; entre deux larrons vivants je » le vois mourir.

» Je vois un autre Pilate si cruel que le ceci ne le rassasie pas, et, sans décret de ceux qui ont le pouvoir, il » porte dans le temple ses désirs cupides. »

Quelle pouvait donc être la signification d'un si grand attentat, dont Philippe le Bel avait sans doute la responsabilité principale, mais dont la nation aussi était à un certain degré solidaire? Était-ce que la foi commençait à défaillir dans les âmes, ou du moins n'exerçait plus sur elles le même empire? Non, la foi était entière, et nul ne songeait encore à contester les divins enseignements; mais un autre phénomène s'était produit.

Grâce à l'Eglise, la société laïque, depuis trois siècles, avait grandi en science, en vertu, en civilisation; elle avait acquis plus de lumière et de puissance : dès-lors, se sentant

plus forte, elle aspirait à reprendre à sa charge les fonctions qu'elle avait abandonnées au clergé, lorsqu'elle n'était plus capable de les remplir. Cette prétention en elle-même était légitime, mais elle ne l'était qu'à la condition d'abord que la société civile conserverait à l'Eglise les sentiments d'amour et de respect qu'elle lui doit; en second lieu, que tout en reprenant le domaine qui lui est propre, elle ne porterait pas atteinte à celui du pouvoir spirituel.

Or, il est manifeste que ces deux conditions n'avaient pas été remplies, puisque d'une part la personne du souverain Pontife avait été indignement outragée, et que de l'autre l'indépendance de l'Eglise elle-même était sérieusement menacée par le fait de la translation du siége de Rome à Avignon.

Ainsi tel est le caractère du mal dont les premiers symptômes se déclarent au commencement du XIV[e] siècle. La société civile veut reprendre la part qui lui revient dans le gouvernement politique, ce qui en soi n'a rien que de légitime; mais dès les premiers pas qu'elle fait dans cette voie, elle dépasse les bornes et se laisse emporter aux plus coupables excès. Les conséquences s'en font aussitôt sentir : les Papes, devenus presque les sujets du roi de France, ne peuvent plus parler avec la même autorité aux autres princes de la chrétienté. L'empereur d'Allemagne et le roi d'Angleterre les tiennent en suspicion, d'où il résulte de fâcheuses dissidences d'abord, puis le grand schisme d'Occident. Pendant quarante années l'Eglise est sans chef universellement reconnu; les esprits les plus droits, les cœurs les plus sincères ne savent à qui ils doivent l'obéissance; la foi n'est pas atteinte sans doute, mais ce long interrègne, en jetant les âmes dans de douloureuses perplexités, favorise partout l'esprit de révolte.

Le concile de Constance fit cesser cet état de choses en élisant le pape Martin V, et il n'eût mérité que la reconnaissance de la chrétienté, s'il n'avait en même temps semé des germes de divisions pour l'avenir, en déclarant dans sa

quatrième session, laquelle d'ailleurs n'est pas considérée comme œcuménique, que le concile général est supérieur au pape.

Cependant des abus nombreux, qui pour la plupart prenaient leur source dans les institutions féodales, continuaient à affaiblir la discipline intérieure de l'Eglise. Depuis longtemps on en demandait la réforme, mais les rivalités nationales, les intérêts de parti, d'autres circonstances encore venaient sans cesse en ajourner l'accomplissement, et les Pères de Constance s'étaient séparés sans rien résoudre sur ce point important, sinon qu'un nouveau concile serait convoqué pour y pourvoir.

Ce fut pour obéir à ce vœu que le concile de Bâle se réunit, mais dès l'abord il prit une attitude qui devait lui faire manquer le but. Il se mit en hostilité avec le pape Eugène IV, professa de nouveau la doctrine déjà avancée à Constance, que le concile général est supérieur au pape, et comme le Souverain Pontife refusait de se soumettre à cette décision, il se porta contre lui aux dernières extrémités, le déposa et élut un anti-pape. Une telle conduite lui fit perdre toute autorité, et la réforme fut encore ajournée. Peu d'évêques d'ailleurs s'étaient rendus à Bâle; le grand nombre des Pères appartenait au clergé du second ordre, et les docteurs de l'Université de Paris y avaient exercé la principale influence. Cette dernière circonstance fit que le concile obtint en France plus de crédit que partout ailleurs. De l'esprit, sinon de la lettre de ses décisions, sortit peu après la Pragmatique sanction de Bourges, laquelle n'eût pas tardé à amener un nouveau schisme, si la sagesse du gouvernement royal n'en eût tempéré les doctrines dans l'application; toutefois les partisans des libertés ou plutôt des servitudes gallicanes ne manquèrent pas de s'en prévaloir, et ce fut un nouveau thème dont ils firent usage pour entretenir l'esprit de défiance contre le Saint-Siége.

Tandis que ces diverses tentatives schismatiques se produisaient dans l'Église, l'hérésie de son côté avait levé la

tête et faisait des ravages en plusieurs contrées. Il est inévitable, l'humanité étant ce qu'elle est, que l'erreur se pose sans cesse en face de la vérité, et la parole de l'Apôtre a reçu de tout temps son accomplissement. Mais si l'hérésie ne cesse de se produire sous une forme ou sous une autre, il est des époques où elle prend de plus sérieux développements. Or, aux XIV[e] et XV[e] siècles, sans s'étendre beaucoup, elle causa des troubles assez graves en Allemagne et en Angleterre. Trois hommes en furent les principaux représentants, Wiclef, Jean Hus et Jérôme de Prague.

Wiclef ou Wicliffe était principal du collége de Cantorbery. Ayant été obligé de se démettre de ses fonctions, il se mit à dogmatiser, nia la transsubstantiation, la confession, etc., et réussit à se faire un assez grand nombre de prosélytes; mais il fut condamné par le concile de Londres, et jugea prudent dès lors de garder le silence. D'Angleterre sa doctrine passa en Bohême, où Jean Hus la recueillit et la propagea. Condamné à son tour par le concile de Constance, Jean Hus, qui refusait de se rétracter, fut brûlé vif; Jérôme de Prague, son disciple, subit la même peine. Après leur mort, les sectaires qu'ils avaient séduits prirent les armes, et pendant quinze années ensanglantèrent la Bohême et une partie de l'Allemagne; mais enfin vaincus dans une dernière bataille, ils furent contraints de se soumettre, et un petit nombre d'entre eux seulement persista dans l'hérésie.

Cependant, au milieu de ces attaques de toutes sortes, l'Eglise, dont la destinée est d'être battue sans cesse par la tempête, n'avait pas perdu sa fécondité; elle continuait d'enfanter un grand nombre de Saints, modèles des plus rares vertus, et, si elle avait vu décliner les fortes études des âges précédents, elle tenait encore le sceptre de la science. Elle venait même de donner au monde le plus beau livre de philosophie morale et de pieux ascétisme qui soit sorti de la main des hommes : l'*Imitation de Jésus-Christ.*

Ainsi deux circonstances étaient de nature à exciter de sérieuses alarmes : d'abord les abus qui depuis longtemps

s'étaient introduits dans le haut clergé; en second lieu, l'ébranlement causé par le schisme de quarante ans qui, en jetant la division dans la chrétienté, avait diminué le respect pour l'autorité spirituelle, surtout parmi les princes, dont plusieurs nourrissaient contre elle des sentiments jaloux et hostiles. Les périls, qui venaient de ces deux côtés, pouvaient encore être facilement conjurés; mais il était devenu nécessaire de porter un prompt remède au mal, en opérant une sage réforme qui donnât satisfaction à la juste impatience des uns, et désarmât le mauvais vouloir des autres.

Dans l'ordre intellectuel il y avait eu, pendant le cours de la même période, à la fois décadence et progrès : décadence, car les fortes études des âges précédents avaient décru; les Bonaventure, les Albert le Grand et les Thomas d'Aquin n'avaient pas eu de successeurs; progrès, car deux faits nouveaux, la restauration des auteurs de l'antiquité et l'invention de l'imprimerie, semblaient devoir donner avant peu une vive impulsion aux sciences, aux lettres et aux arts.

Deux choses avaient manqué au grand mouvement scientifique et littéraire du moyen âge : la forme d'abord avait été trop négligée, les hommes de ce temps s'étaient préoccupés surtout d'instruire et de convaincre; en second lieu, les connaissances, qui ne pouvaient se propager que par la parole ou les manuscrits, étaient nécessairement demeurées le domaine du petit nombre.

Or, la restauration des auteurs de l'antiquité et la découverte de l'imprimerie venaient suppléer à ce qui faisait défaut sous ce double rapport. Les érudits qui, après la prise de Constantinople, apportèrent en Europe les manuscrits grecs, ne révélèrent pas sans doute l'existence des œuvres de Platon, d'Aristote et d'Homère, connus et admirés depuis longtemps; mais ils en firent revivre le goût et en facilitèrent l'étude. Le grec devint une langue que tous les lettrés se rendirent familière, et où ils trouvèrent des modèles dont ils se ser-

virent pour donner à leurs œuvres une forme plus correcte et plus pure.

De même l'imprimerie n'apportait aucune connaissance nouvelle; mais elle donnait les moyens de propager celle qu'on avait déjà, et de la mettre à la portée du grand nombre.

Ces deux faits d'ailleurs, nous le répétons, étaient nouveaux, et on ne pouvait encore en bien apprécier les résultats.

Dans l'ordre politique le désordre et le trouble avaient été plus grands encore que dans l'ordre religieux; mais du moins l'agitation n'avait pas été stérile, et un progrès réel s'était accompli.

C'était au plus fort de sa querelle avec Boniface VIII que Philippe le Bel avait convoqué les états généraux à Paris.

L'institution des états généraux remontait à l'origine de la monarchie. Les Francs avaient la coutume, même avant l'invasion, de se réunir dans des assemblées générales, où ils délibéraient en commun sur les intérêts de la tribu d'abord, de la nation ensuite. Sous les derniers mérovingiens, cette coutume était à peu près tombée en désuetude; Charlemagne l'avait fait revivre. Ce grand homme avait vu dans ces sortes d'assemblées un moyen de mieux connaître les besoins de ses peuples, et aussi de resserrer les liens de son empire. Mais ses sucesseurs ne l'avaient pas imité en ce point plus qu'en bien d'autres. Cependant les rois avaient conservé l'usage de réunir de temps à autre les barons et les prélats pour se concerter avec eux sur les affaires de l'Eglise ou de l'Etat.

Lors donc qu'en 1302 Philippe le Bel convoqua les états généraux, il ne fit que revenir à une des plus vieilles institutions de la monarchie; il la modifia toutefois sur un point important en introduisant dans l'assemblée les députés des communes qui n'y avaient pas encore paru.

On peut s'étonner qu'un prince si avide de domination ait le premier fait revivre une institution qui de sa nature devait mettre des bornes à l'exercice du pouvoir royal; mais les

motifs qui le dirigèrent expliquent suffisamment sa conduite.

D'abord, il n'est pas douteux qu'il n'ait eu en vue de se faire de l'assemblée des états un point d'appui, pour lutter avec plus d'avantage contre Boniface VIII.

Mais une autre pensée l'inspirait encore ; celle-ci toute politique, et qui intéressait le présent comme l'avenir. L'établissement du régime féodal avait tellement amoindri le rôle de la royauté qu'un moment elle avait semblé n'être plus qu'une charge honorifique. Depuis Hugues-Capet les rois s'étaient efforcés de relever leur couronne de cet état d'abaissement, et un des principaux moyens, dont ils avaient fait usage, avait été d'accroître l'importance politique de la bourgeoisie afin de pouvoir l'opposer comme contrepoids à celle de la noblesse féodale. Or, tel était aussi le résultat que se proposait d'atteindre Philippe le Bel, lorsqu'il appelait les députés des communes à siéger dans une même assemblée auprès des prélats et des barons. Ce qui le prouve, c'est que les sucesseurs de ce prince, animés du même désir d'abaisser le pouvoir des seigneurs, continuèrent de leur plein gré à réunir les Etats, et ne cessèrent de le faire que quand la puissance de la bourgeoisie fut devenue à son tour menaçante pour leur autorité.

La convocation des états généraux, qui se renouvela fréquemment pendant le cours des XIV[e] et XV[e] siècles, ne produisit pas d'ailleurs tous les fruits qu'on était en droit d'en attendre. Les rois ne les réunirent guère que pour en tirer des subsides, et en tinrent peu de compte dès qu'ils eurent obtenu ce qu'ils avaient demandé. A certains moments toutefois le rôle des états acquit plus d'importance, particulièrement pendant la captivité du roi Jean, et après la mort de Louis XI, lorsqu'il s'agit de déférer la régence à Anne de Beaujeu.

La famille de Philippe le Bel était destinée à périr : les trois fils de ce prince, Louis X, Philippe V et Charles IV lui succédèrent sans laisser de postérité. Cette extinction de la descendance du cruel persécuteur de l'Eglise donna

lieu à l'établissement d'une loi de succession au trône, qui fut la cause ou le prétexte de longues guerres, et mit la France à deux doigts de sa perte.

La France était régie alors comme le reste de l'Europe par le droit féodal. D'après ce droit les femmes étaient appelées à la succession à défaut d'héritiers mâles en ligne directe. Il n'y avait pas d'exception pour les races royales, et chez tous les peuples on avait vu des femmes s'asseoir sur le trône. En France, il n'y avait jamais eu lieu d'appliquer cette loi, parce qu'il s'était toujours trouvé des héritiers mâles pour succèder à la couronne. Lors donc que Louis X vint à mourir à l'âge de vingt-quatre ans, laissant une fille en bas âge, et sa femme enceinte, une grave question se présenta : la couronne appartenait-elle à la fille du dernier roi, ou au contraire à son frère le comte de Poitiers, second fils de Philippe le Bel ? En faveur de la fille de Louis X on pouvait alléguer le droit féodal ; en faveur du comte de Poitiers, l'usage et la coutume nationale, les Français n'ayant jamais été jusque là gouvernés que par des rois. Il était permis aussi de faire valoir au profit de ce dernier l'exemple du Saint-Empire qui était électif et auquel les femmes ne pouvaient être appelées, et, comme la royauté en France avait été longtemps moitié héréditaire, moitié élective, cet exemple n'était pas sans autorité. Au point de vue du droit pur, la question présentait donc une sérieuse difficulté ; toutefois il était évident que l'usage et les préjugés nationaux finiraient par l'emporter, pour peu qu'ils fussent appuyés par la force : c'est ce qui eut lieu.

A peine Louis X eut-il cessé de vivre que Philippe son frère, comte de Poitiers, accourut à Paris, et fit décider par les barons réunis à la hâte qu'il régirait le royaume jusqu'au moment de la délivrance de la reine, et que si elle accouchait d'une fille, il serait proclamé roi.

Eudes, duc de Bourgogne, protesta contre cette décision au nom de sa nièce Jeanne, fille de Louis X, et réussit à la faire rapporter. Mais, la reine étant accouchée peu après

d'un enfant mâle, et cet enfant étant mort au bout de cinq jours, Philippe ne tint aucun compte de la promesse qu'il avait faite au duc de Bourgogne, se rendit à Reims, s'empara de la cathédrale et s'y fit sacrer; puis revint à Paris, rassembla les grands du royaume, les clercs et les bourgeois qui le reconnurent pour roi en déclarant qu'*à la couronne de France les femmes ne succèdent pas.*

Ainsi s'établit la loi par laquelle les femmes furent à jamais exclues du trône de France; on l'appela plus tard loi salique, parce que les légistes, pour lui donner plus d'autorité, en rattachèrent l'origine à un article des anciennes lois des Francs Saliens, qui, dans la réalité, n'y avait aucun rapport et auquel nul n'avait songé.

Ce qui montre d'ailleurs que la loi était nouvelle, c'est que l'application en fut longtemps et vivement contestée. Après la mort de Philippe V, il n'y eut pas de difficulté. Ses quatre filles, liées par la loi que leur père avait faite, n'élevèrent pas de prétentions, et son frère Charles IV, troisième fils de Philippe le Bel, lui succéda sans opposition. Mais lorsque celui-ci, frappé à son tour avant l'âge, vit la mort approcher, comme il laissait la reine sa femme enceinte, il crut devoir déclarer que, si la reine accouchait d'une fille, les douze pairs et les hauts barons de France donneraient le royaume à qui le devrait avoir. La reine ayant mis au monde une fille, les pairs et les barons se réunirent, conformément au vœu exprimé par le roi défunt, et ils décidèrent, dans une assemblée où avaient été appelés les notables de Paris et des bonnes villes, que le royaume appartenait à Philippe de Valois, neveu de Philippe le Bel; et *ainsi*, dit Froissart, *alla le royaume, ce semble à moult gens, hors de la droite ligne.*

Toutefois il ne se manifesta d'abord aucune opposition, et Philippe de Valois, sacré à Reims, fut reconnu roi par toute la France. Mais quelques années après, Edouard III, roi d'Angleterre, se porta comme prétendant, et, quoiqu'il eût prêté précédemment serment de foi et hommage-lige à Phi-

lippe comme à son suzerain pour le duché de Guyenne, il ne craignit pas de lui réclamer ouvertement la couronne de France.

Edouard faisait reposer ses droits sur sa qualité d'héritier direct de Philippe le Bel qu'il tenait de sa mère Isabelle, fille de ce prince. En vain on lui opposait, en premier lieu, que Philippe V et Charles IV avaient régné successivement à l'exclusion des filles, ce qui prouvait assez, comme l'avaient déclaré les barons, qu'à la couronne de France les femmes ne succédaient pas; en second lieu, que, même en admettant le droit des femmes, il y avait un héritier plus proche que le roi d'Angleterre, à savoir le comte d'Evreux, fils de Jeanne, fille de Louis X; Edouard répondait, sur le premier point, que contre le droit il n'y a pas de prescription, et, sur le second, que Jeanne, ayant transigé avec Philippe VI, avait perdu tous ses droits.

Cette prétention d'Edouard III, si mal fondée qu'elle puisse paraître aujourd'hui, n'était pas alors sans apparence de droit, et elle eut de graves conséquences; ce prince la transmit à ses successeurs, qui la maintinrent pendant près de deux siècles les armes à la main, et il s'en fallut de peu qu'elle ne finît par prévaloir. On sait en effet qu'un successeur d'Edouard, Henri VI, fut solennellement proclamé à Paris, roi de France et d'Angleterre, non à l'aide d'une surprise, mais en vertu d'un traité signé à Troyes, et ratifié par les états généraux, par la noblesse, le parlement, l'université, la bourgeoisie, et que, sans l'intervention surnaturelle de l'héroïne de Vaucouleurs qui releva dans tous les cœurs le sentiment national abattu, la meilleure partie de la France peut-être eût été réduite à l'état de province anglaise.

Nous n'avons pas à retracer ici les désastres de cette longue guerre de succession : les noms de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt le disent assez; nous devons seulement en constater le caractère. Ce fut une guerre toute féodale : féodale dans son principe et dans ses moyens; dans son prin-

cipe, car ce fut au nom du droit féodal que les rois anglais réclamèrent la couronne ; dans ses moyens, car ce fut à la division des forces nationales, introduite dans l'État par la féodalité, qu'ils durent leurs succès.

Une cruelle expérience venait donc de démontrer de nouveau les vices d'un régime politique qui portait de tels fruits, et la royauté, une fois redevenue maîtresse, ne manqua pas d'en profiter pour travailler de plus en plus à l'abolir.

A peine remis en possession de son trône, Charles VII établit une armée permanente avec un impôt pour la solder, ce qui était le seul moyen de mettre le pouvoir royal à l'abri des caprices ou du mauvais vouloir de la noblesse. Louis XI fit plus ; il prit à sa solde une armée de Suisses, et employa tout ce qu'il avait d'énergie, de ruse et d'habileté à combattre la puissance féodale. Après avoir dissous la ligue des seigneurs de second ordre, il s'attaqua au duc de Bourgogne lui-même, le plus redoutable des grands feudataires, réussit à l'abattre, et réunit à la couronne la meilleure partie de ses États.

Pendant le cours de cette même période des XIVe et XVe siècles, la condition des différentes classes de la nation subit des modifications qu'il convient de faire connaître.

Dans toute société il y a trois classes : une classe de grands propriétaires ; une classe de moyens propriétaires ; une classe de petits ou de non-propriétaires. Ces trois classes peuvent être plus ou moins nombreuses, jouir de priviléges plus ou moins étendus ; mais on les retrouve dans tous les états de société, même chez les tribus sauvages, où les plus habiles à tirer de l'arc possèdent plus, et ont plus d'autorité que ceux qui le sont moins. Il n'y a donc pas à demander si ces trois classes existaient, mais quelle situation leur avait été faite, et dans quelle relation elles vivaient entre elles.

La première classe se composait des seigneurs féodaux ; la seconde, de la bourgeoisie ; la troisième, des artisans des villes et des habitants des campagnes.

Nous avons déjà dit quel était l'état de la première classe,

en parlant du régime féodal où elle joue le principal rôle; mais par suite même de la transformation que ce régime avait subie, des changements étaient survenus dans la condition des seigneurs. La principauté féodale avait pris la place de la seigneurie féodale; les seigneurs les plus puissants avaient peu à peu absorbé ceux qui l'étaient moins. Toutefois, en les dépouillant de leur souveraineté, ils avaient respecté leurs propriétés et leurs domaines. De là il était résulté que si la position politique des seigneurs de second ordre avait été amoindrie, leur sort, à plusieurs égards, s'était amélioré. N'ayant plus à faire la guerre pour leur propre compte, ils avaient eu plus de loisir, et le temps qu'ils n'avaient pas donné aux armes ils l'avaient passé en fêtes et en divertissements auxquels les récréations et les jouissances de l'esprit n'avaient pas été étrangères. Cette vie plus sédentaire avait adouci leurs mœurs, et développé en eux le goût des arts et des lettres.

La noblesse avait donc perdu en importance politique; mais, outre qu'elle conservait de nombreux priviléges et l'influence toujours considérable qui s'attache aux principaux dépositaires de la force publique, elle avait gagné en bien-être et en culture intellectuelle.

L'histoire de la seconde classe avait commencé plus tard que celle de la première. Sous la domination romaine, les villes, surtout celles du Midi et du Centre, étaient organisées en municipes, et jouissaient de priviléges assez étendus. Ces franchises leur avaient été maintenues par les vainqueurs, du moins on doit le croire, puisque plus tard on les trouve encore subsistantes. Mais ce ne fut guère que vers le XIIe siècle qu'elles commencèrent à donner signe de vie.

A cette époque il se fait un mouvement général d'émancipation : les villes, lasses de l'état d'oppression dans lequel les seigneurs féodaux les tiennent asservies, s'efforcent d'en sortir; les unes s'adressent aux seigneurs eux-mêmes, les autres à la royauté. Les concessions qui leur sont faites varient beaucoup; ici on confirme les anciennes libertés, là on

constitue des communes; ailleurs on se contente d'accorder certains priviléges : mais partout la condition de la bourgeoisie s'améliore, partout ou à peu près les habitants des villes prennent une part quelconque au gouvernement de la cité.

Ce travail d'affranchissement, il est vrai, se ralentit bientôt, et quelques-uns des avantages, d'abord concédés, sont repris ensuite. Cependant la plupart des villes demeurent en possession de priviléges importants, tels que ceux d'élire leurs magistrats, d'avoir une garde bourgeoise, de ne pas recevoir garnison; en un mot, d'être maîtresses chez elles, et, si elles ne visent pas à l'indépendance politique, elles sont du moins en mesure de se défendre contre les attaques du dehors.

Plus tard et dès le commencement du XIVe siècle, la bourgeoisie est appelée à déployer son activité sur un plus grand théâtre. En convoquant les états généraux, les rois lui offrent l'occasion, qu'elle ne laisse pas échapper, d'intervenir dans les affaires générales de l'Etat. La bourgeoisie parisienne surtout en profite habilement pour accroître son influence; on la voit se mêler à tous les mouvements des partis, et souvent en prendre l'intiative. Dans les états généraux de 1355, 1356 et 1357, elle professe, par l'organe de ses représentants, les principes politiques les plus hardis, et tente même de les mettre en pratique. Pendant la captivité du roi Jean, elle traite de puissance à puissance avec le dauphin Charles, et réussit un moment à lui imposer ses lois; elle joue également un rôle important et parfois décisif dans la longue querelle des Bourguignons et des Armagnacs, qui tour à tour cherchent en elle un point d'appui.

Mais ce n'est pas seulement par les libertés municipales et les états généraux que la bourgeoisie marche à la puissance : une autre voie s'est ouverte devant elle, voie plus sûre et plus directe, à savoir le gouvernement même de l'Etat.

Sous le régime féodal, qui avait divisé la France en une foule de petits états souverains, il n'y avait place, ni pour

une législation, ni pour une administration commune.

Mais lorsque la royauté eut accru son pouvoir, lorsqu'elle eut réuni autour d'elle un certain nombre de provinces sur lesquelles elle exerçait une autorité souveraine, elle sentit le besoin de constituer un gouvernement civil, c'est-à-dire, d'administrer, de faire des lois, et de rendre la justice en son nom propre. Il eût été naturel qu'elle chargeât de ces divers services ceux qui l'approchaient de plus près, les seigneurs eux-mêmes; mais ceux-ci outre qu'ils eussent été moins prompts à l'obéissance, n'avaient ni goût, ni aptitude pour de telles fonctions. La noblesse féodale était née de la guerre, se maintenait par la guerre, et ne prisait rien autre chose. La royauté dut donc chercher ailleurs ses ministres, ses législateurs, ses magistrats.

Depuis que, par les soins du clergé, des universités s'étaient élevées sur tous les points du royaume, la bourgeoisie y avait envoyé ses enfants apprendre la théologie, le droit, la médecine, les belles-lettres; et il s'était formé ainsi dans son sein bon nombre d'hommes instruits et aptes au maniement des affaires; ce fut à eux que les rois s'adressèrent, non moins par nécessité que par calcul.

Une fois entrée de cette sorte dans les conseils de la royauté, la bourgeosie ne les quitta plus, et déjà à la fin du xve siècle, le pouvoir législatif et administratif de la France était passé presque tout entier entre ses mains.

La troisième classe était celle des artisans des villes et des habitants des campagnes. Sa condition, peu modifiée par la conquête franque, l'avait été davantage par l'abolition de l'esclavage et l'introduction du régime féodal.

L'abolition de l'esclavage est le fait le plus considérable de l'histoire moderne; elle n'a pas été promulguée par un édit, et on ne pourrait lui assigner une date précise; elle est due exclusivement à l'action latente, mais persévérante de la loi chrétienne.

L'Eglise avait trouvé la plus grande partie du genre humain aux pieds de quelques maîtres, qui en disposaient à

leur gré; elle eût pu, au nom du droit et de l'autorité divine, dont elle était dépositaire, proclamer aussitôt l'affranchissement universel; elle ne le fit pas, parce qu'en le faisant elle eût bouleversé le monde et répandu des flots de sang. Comme Dieu, son auteur, l'Eglise est patiente; elle procède par voie lente et progressive; elle ne violente pas, elle persuade. C'est pourquoi elle ne dit pas aux esclaves : « Vous » êtes libres, rompez vos fers. » Elle préféra s'adresser aux maîtres, leur remontra qu'une créature de Dieu, faite à son image, ne pouvait être assimilée à la brute, et, chose merveilleuse! elle réussit à les convaincre, non pas, il est vrai, sans rencontrer une longue résistance, mais enfin elle réussit à accomplir l'universelle délivrance, sans avoir fait verser une goutte de sang ni couler une larme.

Le moment précis où ce grand œuvre fut définitivement achevé, nous le répétons, n'est pas connu et ne peut l'être; on sait seulement que, vers le XIIe siècle, il n'y avait plus sur la terre de France que des hommes libres.

Dans les villes, où ils étaient en plus grand nombre, les nouveaux affranchis s'étaient associés aux artisans déjà libres et avaient formé des corporations d'arts et de métiers, dont les rois, saint Louis entre autres, avaient pris soin de rédiger eux-mêmes les statuts. Grâce à cette sage et prévoyante organisation, les hommes des métiers jouissaient de précieux priviléges, pouvaient s'entr'aider mutuellement, et se défendre contre les dangers d'une concurrence excessive, qui les eût bientôt privés de leurs moyens d'existence.

Dans les campagnes le bienfait de l'abolition de l'esclavage s'était fait moins sentir, parce que les esclaves s'y trouvaient en moins grand nombre et que leur sort y avait toujours été plus doux. Le servage, substitué à l'esclavage, avait relevé la dignité morale de l'homme, sans changer beaucoup ses conditions d'existence, qui, sous plus d'un rapport même, avaient été aggravées par l'établissement du régime féodal.

Sous la domination romaine, les habitants des campagnes, soit colons, soit fermiers, payaient, sous une forme ou sous une autre, des redevances aux propriétaires pour les terres qu'ils cultivaient; mais quant aux impôts, ils ne relevaient que du gouvernement impérial. Il en avait été autrement lorsque le régime féodal était venu à prévaloir : le propriétaire de la terre, devenu le souverain politique, avait eu le droit de lever l'impôt en même temps qu'il percevait les redevances du fonds. L'habitant des campagnes, colon ou serf, s'était trouvé dès lors doublement obligé envers le seigneur, comme fermier d'abord, comme sujet ensuite. Or, à ce dernier titre, il avait eu beaucoup à souffrir, car le seigneur féodal, étant sans cesse en guerre avec ses voisins, avait sans cesse aussi besoin d'hommes et d'argent, qu'il levait sur ses propres domaines; de plus les terres étaient exposées à de continuels ravages, et trop souvent le pauvre serf voyait périr, en un seul jour, le fruit des labeurs de toute une année.

Tous les serfs cependant n'avaient pas été soumis à de si dures conditions; ceux qui relevaient des domaines de l'Église ou du roi avaient été infiniment mieux traités, beaucoup d'entre eux avaient trouvé le moyen de devenir propriétaires; le nombre de ces derniers était même devenu assez considérable pour exciter la sollicitude du pouvoir royal, qui redoutait un déplacement de la propriété territoriale. Les rois, en outre, s'étaient efforcés par diverses ornances de protéger les serfs contre les vexations des seigneurs.

La condition générale des habitants des campagnes se fût trouvée ainsi sérieusement améliorée, si les guerres des Anglais, et les ravages des grandes compagnies n'avaient d'un autre côté aggravé leurs souffrances, qui étaient devenues telles à certains moments, qu'il s'en était suivi plusieurs insurrections, dont la plus redoutable avait été la *jacquerie*, dans l'Ile-de-France. Les seigneurs, en ralliant leurs forces, en avaient eu raison, mais ils avaient appris à respecter da-

vantage ceux de qui ils tiraient leur subsistance, et en qui ils venaient de rencontrer tout à coup de si redoutables adversaires. Du reste aucune pensée politique ne se rattachait à ces révoltes de paysans; l'homme de la campagne ne demandait alors, comme toujours, que la sécurité nécessaire pour cultiver son champ. Dès qu'il l'avait recouvrée, il reprenait sa vie de privation et de labeur.

Au-dessus ou plutôt à côté de ces trois classes était le Clergé qui les reliait entre elles sans les confondre. Le Clergé formait un ordre distinct, mais non pas une classe, ni une caste; les priviléges dont il jouissait n'étaient attachés qu'à la fonction, et n'avaient pour but que de mieux garantir l'exercice de son ministère spirituel; il se recrutait également dans toutes les classes, et quiconque était admis dans son sein cessait d'être serf, bourgeois ou noble, pour n'être plus que le ministre de Dieu, le défenseur et le serviteur de tous. Le Clergé se trouvait ainsi être le lien et comme le ciment de l'ordre social : c'est par lui surtout que les diverses races étaient arrivées, en se rapprochant, à former un tout homogène et national.

Que si de l'ensemble de cet état de la France à la fin du xve siècle on veut tirer une induction générale, on arrive aux résultats suivants :

Dans l'ordre religieux il y a décadence. L'Eglise, sans doute, n'a pas changé, ni failli un seul jour dans l'accomplissement de sa divine mission; mais de nombreux abus se sont introduits dans son sein, et les réformes, devenues nécessaires, se font trop attendre.

De plus les princes, dépositaires du pouvoir temporel, n'ont plus pour l'autorité spirituelle le même respect, et quelques-uns aspirent ouvertement à empiéter sur son domaine.

Dans l'ordre intellectuel il y a à la fois progrès et décadence : progrès quant à la forme et aux moyens de propager les connaissances; décadence quant à la science elle-même qui a perdu en pénétration, en étendue, en profondeur.

Dans l'ordre politique il y a progrès, car la condition de

toutes les classes s'est améliorée. Après avoir abattu le régime féodal la royauté fonde sur ses ruines l'unité nationale, et s'efforce d'établir partout l'ordre et la sécurité. Déja toutefois divers symptômes peuvent faire craindre que le pouvoir royal, à son tour, n'excède et ne veuille absorber à son profit toutes les forces vives de la nation.

Le prince, il ne faut pas s'y méprendre, qui personnifie le mieux le progrès accompli, c'est Louis XI, un nouveau Philippe le Bel, plus fin et plus délié peut-être, mais ni moins égoïste, ni moins avide de pouvoir et d'argent; auquel tous les moyens sont bons pourvu qu'ils réussissent; dont la morale consiste à diviser pour régner, et qui, au lieu de rallier toutes les classes de la nation autour de son trône, en faisant la part de chacune d'elles, les oppose sans cesse les unes aux autres, pour les mieux maîtriser.

La société française, en un mot et pour tout dire, a progressé en civilisation, mais des abus graves se sont introduits dans l'ordre ecclésiastique, et par suite le sens religieux s'est affaibli chez plusieurs, du moins parmi les chefs. Le mal en soi est loin d'être irrémédiable, mais il appelle la plus sérieuse attention; car lorsqu'un peuple grandit en richesse et en puissance, il y a lieu de craindre, si sa foi et sa vertu ne croissent pas dans une mesure égale, qu'il ne tourne bientôt contre lui-même les forces qu'il s'est acquises d'ailleurs.

II.

Nous venons de voir quel était l'état de la France sous le rapport religieux, intellectuel et politique, lorsque se leva sur elle l'aurore du seizième siècle.

La France, par sa situation géographique comme par le caractère de ses habitants, tient le milieu entre les différents peuples de l'Europe, et peut en être considérée comme la personnification, parce qu'elle en résume à un certain

degré les qualités et les défauts, en les tempérant. Toutefois il existait à cette époque, entre les contrées du Nord et celles du Midi, des différences assez considérables pour qu'il soit nécessaire de les signaler ici.

Au midi de l'Europe, l'Italie n'avait pas ressenti, au même degré que les pays circonvoisins, les effets de l'invasion des barbares. Le régime féodal ne s'y était pas constitué d'une manière aussi complète ni aussi générale. De petites républiques s'y étaient formées, qui avaient fait contrepoids à la puissance des princes et des seigneurs. L'Italie en outre avait trouvé dans la Papauté un appui et une sauvegarde pour ses libertés ; les sciences et les lettres n'y avaient jamais entièrement péri, et elles avaient recommencé de bonne heure à y fleurir avec éclat. Dès la fin du XIIIe siècle, Dante écrivait la *divine Comédie,* et lorsque, après la prise de Constantinople, les érudits grecs y étaient arrivés avec leurs manuscrits, ils n'avaient fait que donner un nouvel élan au mouvement scientifique et littéraire que les Papes y avaient depuis longtemps développé. A tous ces titres donc l'Italie avait devancé en civilisation les autres peuples de l'Europe.

Dans le Nord, au contraire, le régime féodal avait jeté de profondes racines, et y dominait encore. L'empereur d'Allemagne n'était encore qu'un grand suzerain entouré de ses vassaux laïques et ecclésiastiques, leur disputant sans cesse la part d'autorité souveraine que ceux-ci lui avaient déléguée : les guerres s'y succédaient aux guerres, entrenant la grossièreté et la licence des mœurs. Les lettres et les sciences y étaient peu cultivées ; à l'exception d'un grand recueil de poèmes héroïques, l'idiome national n'avait pas de littérature ; le christianisme y était plus nouveau que dans les autres contrées de l'Europe, son action s'y faisait moins sentir ; l'Église allemande n'avait encore produit ni un grand philosophe, ni un grand théologien.

Ainsi les contrées du Nord de l'Europe étaient en possession de la même loi religieuse que celles du Midi, mais

elles n'en avaient pas tiré le même parti, ou du moins elles étaient fort inférieures à celles-ci en civilisation et en culture intellectuelle.

Nous avons observé en commençant, que la religion étant la fin de la société, toute perturbation dans l'ordre religieux entraînait une perturbation correspondante dans l'ordre social. Or, nous venons de constater que, depuis deux siècles surtout, la vie religieuse de la société chrétienne était menacée par deux périls : d'abord par le relâchement de la discipline ecclésiastique, ensuite par les sentiments jaloux des princes temporels à l'égard de l'autorité spirituelle.

De ces deux périls le premier était assurément le plus redoutable, car le mal ayant pénétré jusque dans l'Église, c'était dans le principe même de sa vie morale que la société se trouvait atteinte.

L'Église sans doute, considérée comme institution divine, était demeurée toujours la même. Établie par Dieu pour enseigner les nations, elle continuait comme par le passé à accomplir sa céleste mission; mais les ouvriers qu'elle employait à cette œuvre ne s'acquittaient pas tous comme ils l'auraient dû, de la tâche qui leur était confiée. Dans les derniers temps même, de grands scandales avaient eu lieu. On venait de voir monter sur la chaire de S. Pierre un cardinal espagnol, de la famille Borgia, que sa mauvaise renommée eût seule dû en éloigner à jamais. On avait vu, et on voyait encore, des évêques indignes successeurs des Apôtres, plus préoccupés de jouir dans la mollesse de leurs riches bénéfices, que d'instruire et de moraliser les peuples.

Le concile de Latran, il est vrai, venait de se réunir, et d'importantes réformes y avaient été arrêtées; mais déjà il n'était plus temps, le mal avait pénétré si avant qu'il ne pouvait plus sans doute être extirpé par les voies ordinaires. Dieu du moins avait résolu de purifier son Eglise par l'épreuve, et l'heure de l'expiation était sonnée. Une hérésie allait se produire, non moins formidable que celle d'Arius, qui devait livrer le monde à de longs déchirements, enlever

à l'Eglise une partie de ses enfants, faire verser des flots de sang, entraîner l'Europe loin de ses voies, et remettre en question, pour plusieurs siècles peut-être, la grande et chrétienne civilisation dont le génie précurseur de Charlemagne avait jeté les fondements.

Au moment donc où le Concile de Latran se séparait, après avoir arrêté de sages, mais tardives réformes, en 1517, un moine augustin lançait du fond de l'Allemagne quelques propositions hétérodoxes au sujet du dogme des indulgences qui étaient alors prêchées par toute la chrétienté. Le pape Léon X, en ayant été informé, condamna les propositions comme contraires à l'enseignement de l'Église; le moine refusa de se soumettre, et bientôt leva ouvertement l'étendard de la révolte contre l'autorité pontificale. La chose en elle-même n'avait qu'une médiocre importance, l'histoire de l'Eglise était pleine d'affaires de ce genre qui avaient laisssé peu de traces; mais les circonstances donnèrent à celle-ci des proportions inattendues, et l'élevèrent à la hauteur d'un fait social d'une excessive gravité.

On sait quelle était la situation de l'Allemagne, le régime féodal avec tous ses abus y étaient encore en pleine vigueur, la grossièreté et la licence des mœurs y égalaient l'ignorance. Là plus qu'ailleurs, se voyait le scandale d'évêques guerriers et d'abbés concubinaires; là les querelles de l'Empire et du sacerdoce avaient empêché la Papauté d'exercer sur le clergé sa salutaire influence et son action réformatrice; là, en outre, les seigneurs tant laïques qu'ecclésiastiques, impatients de l'autorité impériale, ne laissaient échapper aucune occasion de se soustraire à son joug, ou de le rendre plus léger. Là donc toute tentative de révolte, sous quelque forme qu'elle se produisît, devait trouver encouragement et appui. Aussi à peine le moine de Vittemberg, Martin Luther, eut-il élevé la voix qu'un prince allemand, l'électeur de Saxe, le prit sous sa protection et lui accorda un asile dans ses Etats contre toutes les poursuites dont il pourrait être l'objet. Cet exemple fut bientôt suivi par une foule de princes et de seigneurs

que séduisaient l'amour de l'indépendance et l'appât des biens du Clergé. Dès lors l'hérésie luthérienne eut droit de cité en Allemagne; elle put s'y propager en toute liberté, et de là se répandre dans le reste de l'Europe.

Il n'est pas de notre sujet de dire comment elle réussit à s'implanter en Angleterre, en Suède, en Danemark, en Suisse; comment, au contraire, elle fut repoussée en Espagne et en Italie, là où étaient les lumières et la civilisation; c'est en France seulement que nous devons la considérer.

Aussi bien nous n'y perdrons rien, car c'est en France que la question, au point de vue purement humain, a été posée avec le plus de netteté, débattue avec le plus d'indépendance; résolue avec le plus de maturité. La cause y resta pendante, près d'un siècle durant, devant le grand conseil de la nation. Toutes les classes, le clergé, la noblesse, la bourgeoisie, le peuple, prirent au débat la part la plus active; et ce fut par elles que la sentence définitive fut rendue. Pendant tout cet espace de temps, en effet, le gouvernement royal (de François I[er] à Henri IV) demeura spectateur presque indifférent de la lutte, se portant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, selon les occurrences de la politique, et ne prit enfin parti pour la foi catholique, que parce que la raison d'état lui en fit un devoir et une nécessité.

Mais avant d'exposer l'histoire de l'hérésie protestante en France, considérons d'abord ce qu'elle était dans son principe et dans ses conséquences.

La religion suppose une révélation d'où elle tire la source et l'autorité de son enseignement; et cette révélation elle-même, un organe, par le moyen duquel elle se communique à l'homme. C'est pourquoi lorsque le Divin auteur de la religion chrétienne eut achevé de promulger la loi nouvelle, il institua une Église qui eut mission de l'interpréter et de la maintenir dans son intégrité première pendant toute la durée des siècles.

L'Eglise devint ainsi la pierre angulaire de tout l'édifice religieux. Tandis que l'Ecriture, même l'Ecriture ins-

pirée, demeurait muette, et ne pouvait répondre à qui l'interrogeait dans ses doutes, l'Eglise, organe toujours vivant de la pensée divine, ne cessait de faire entendre sa voix et dissipait toutes les ombres qui pouvaient se faire autour de la vérité.

Or, c'était à ce fait merveilleux et manifestement divin d'une Eglise qui avait maintenu, à travers les âges, la vraie doctrine sans altération aucune, que Luther ne craignait pas de s'attaquer.

Pour arriver à ce résultat, il avait eu besoin d'un point d'appui, et il l'avait pris dans l'homme, dont il avait aussitôt proclamé la raison souveraine.

Ainsi la raison individuelle de chaque homme, investie du droit de juger et d'interpréter souverainement l'Écriture ou la révélation, au lieu et place de l'Église qui, dans l'économie du plan providentiel, n'était autre chose que la raison de Dieu se jugeant et s'interprétant elle-même, tel était le principe de Luther, et le fondement de toute sa doctrine.

Ce principe ne s'attaquait pas moins à la révélation elle-même qu'à l'Église, car il était évident que la révélation, étant soumise à l'interprétation de la raison de chaque homme, n'était plus et ne pouvait plus être que ce que celle-ci voulait qu'elle fût. Aussi le principe posé, les conséquences en sortirent aussitôt.

Dans l'ordre religieux, comme l'homme n'a pas la puissance de rien ajouter à la parole de Dieu, et qu'il ne peut que l'altérer ou l'amoindrir, le nouvel enseignement ne fut qu'une série de négations plus ou moins longue, selon le tempérament du réformateur. Interrogez Luther sur sa doctrine, il vous répondra qu'il nie le dogme des indulgences, le libre arbitre de l'homme, le mérite des bonnes œuvres, la nécessité de la confession, le jeûne, l'abstinence, le célibat des prêtres, etc. Interrogez Calvin, il vous fera les mêmes réponses, en y ajoutant seulement quelques négations de plus. Tous deux d'ailleurs reconnaîtront qu'ils ne mettent rien à la place de ce qu'ils nient, et que parmi les

dogmes qu'ils continuent à affirmer, il n'en est pas un seul qui n'ait été enseigné avant eux par l'Eglise catholique.

Dans l'ordre moral, en laissant chacun libre de décider ce qui est bien et ce qui est mal, et en professant en outre que la foi sauve sans les œuvres, Luther enlevait aux consciences le frein salutaire que la religion leur impose.

Dans l'ordre intellectuel, son enseignement n'avait pas des effets moins désastreux ; s'il n'anéantissait pas entièrement la raison, il en diminuait la puissance dans des proportions faciles à déterminer.

Toute puissance a besoin d'être réglée, et contenue dans les limites du juste et du vrai, sinon elle dévie, et s'éloigne du but, au lieu de s'en rapprocher. Or, la raison de l'homme, lorsqu'elle est livrée à elle-même, et n'est plus guidée par la raison de Dieu, ne peut que s'égarer et se perdre. En s'attaquant donc à l'autorité de la révélation, Luther portait du même coup une mortelle atteinte à la puissance de la pensée, et la suite l'a bien fait voir. Le protestantisme, en effet, a produit beaucoup de théories et de systèmes de diverses sortes, mais pas un seul qui ait pu résister à l'examen. Il n'a pas, si l'on veut, détruit l'activité de la raison humaine, mais il l'a rendue inféconde; il a fait de l'homme une sorte de Sisyphe, roulant sans cesse au haut de la montagne une pierre, qui sans cesse retombe et lui échappe.

Dans l'ordre politique, l'hérésie luthérienne, en ébranlant les croyances, relâchait tous les liens sociaux, et détruisait l'unité morale de chaque État, en y introduisant un germe permanent de trouble et de division.

Ainsi le protestantisme était une doctrine aussi fausse dans son principe que funeste dans ses conséquences. Mais ce n'était pas là le seul motif pour lequel la France devait le repousser de son sein.

La France était une nation catholique, dont les croyances, les mœurs et, les institutions reposaient sur la religion catholique. Dès lors, toute attaque dirigée contre la religion catholique apportait dans les conditions d'existence de

la société française une perturbation que le gouvernement avait le droit et le devoir de réprimer comme un attentat contre la société elle-même (1).

Cependant si le gouvernement avait le droit d'empêcher la propagation de la nouvelle doctrine, il devait exercer ce droit avec équité, modération et sagesse, et, sans dire encore s'il le fit toujours, il convient d'observer, pour pouvoir ultérieurement apprécier sa conduite, que la législation pénale était alors très-sévère à l'égard de toute espèce de délits ; que les hommes de ce temps, habitués à jouer sans cesse leur vie sur le champ de bataille, en tenaient peu de compte et qu'ils punissaient de mort les moindres infractions à la loi sociale ; que dès lors on ne devra pas s'étonner si le fait des hérétiques, qui portait l'atteinte la plus grave à l'ordre établi, fut soumis au droit commun, et puni de la peine capitale (2).

(1) La liberté individuelle de conscience est, comme toutes les autres libertés, soumise au droit supérieur de l'État, qui en règle l'exercice, et ne peut jamais reconnaître à l'individu le droit de l'attaquer dans une de ses conditions d'existence. Tout gouvernement, qui permet qu'on batte en brèche une de ses institutions fondamentales, est un gouvernement qui abdique. Il convient d'ailleurs d'observer qu'il y a deux sortes de gouvernements, les uns qui ont une religion, les autres qui n'en ont pas, et il est évident que les droits des seconds, par rapport à la religion, ne sont pas les mêmes que ceux des premiers. Lorsque la société a une religion, le gouvernement en doit avoir une, et par suite la protéger comme il se protége lui-même. Lorsque la société n'a pas de religion ou en a plusieurs, le gouvernement ne peut et ne doit pas en avoir, et par conséquent ne peut et ne doit intervenir dans les questions religieuses qu'autant qu'elles touchent à ses intérêts propres.

(2) Il n'est pas sans intérêt de voir comment un contemporain entendait et expliquait le droit de punir les hérétiques. « La connaissance » et décision du crime d'hérésie, dit M. de Lezeau, appartient particu- » lièrement aux évêques, à leurs vicaires généraux et officiaux et aux » bacheliers et docteurs en la sacrée Faculté de théologie.

» Mais d'autant que l'Église abhorre le sang et ne condamne jamais à » mort ceux qui contreviennent aux constitutions canoniques, comme en » ce cas elle n'impose d'autre peine que l'excommunication majeure, » l'irrégularité, l'infamie de droit, la privation de la puissance pater- » nelle, la perte des dignités, offices et bénéfices et autres semblables,

Ainsi édifié sur le caractère véritable de la doctrine protestante et sur la nature des droits et des devoirs du gouvernement vis à vis de ceux qui la propageaient, nous pouvons entrer dans l'exposé des faits.

Avant l'époque où la Ligue catholique arriva à se constituer définitivement, l'hérésie protestante passa par deux phases distinctes. Pendant une première période (de 1519 à 1560) elle se propagea par la prédication secrète et publique, avec plus ou moins de liberté; pendant la seconde, (de 1560 à 1584), elle forma un parti dans l'Etat, et non contente de réclamer l'exercice du nouveau culte, les armes à la main, elle prétendit dominer et s'emparer du gouvernement.

» et d'ailleurs qu'il est de grande importance d'étouffer en son principe » le mal contagieux par l'extermination de ceux qui en sont entachés, » non-seulement pour prévenir la perte des âmes, *mais aussi pour em-* » *pêcher les troubles et guerres civiles qui s'ensuivent ordinairement,* » les empereurs et les rois chrétiens, auxquels Dieu a mis l'épée en » main pour en bien user, ayant toujours pris à grand honneur et avan- » tage de maintenir, protéger et autoriser les décrets de l'Église, même » de suppléer et accomplir les rigueurs nécessaires dont elle veut se dis- » penser, ont imposé par leurs lois, édits et ordonnances, la peine de mort, » même du feu, contre ceux qui par les juges d'Église auront été décla- » rés hérétiques, qui ne voudront pas abjurer leurs hérésies ou qui » seront relaps, ainsi qu'il est porté au Code Théodosien, *titulo de Hæ-* » *reticis;* et se peuvent encore trouver plusieurs lois et ordonnances » semblables, dont est fait mention dans les anciennes histoires des » empereurs romains et des rois de France.

» Les hérésiarques même, qui se croyaient être dans la vraie Église, » tiennent cette jurisprudence pour juste et légitime, car il se trouve » que Calvin et de Bèze disent dans leurs écrits que les hérétiques sont » punissables du dernier supplice, etc. »

(*Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, t. XV, p. 11).

Ainsi il demeure établi que l'Église et l'État intervenaient dans les affaires d'hérésie, mais à des titres différents. L'Église déclarait qu'il y avait hérésie et prononçait contre ceux qui en étaient reconnus coupables des peines purement spirituelles, puis l'État *tenait à grand honneur et avantage* de maintenir et protéger les décrets de l'Église, et, *voulant en outre empêcher les troubles et guerres civiles,* prononçait à son tour contre les mêmes coupables des peines temporelles.

§ 1er. — *Première période du protestantisme en France de* 1519 à 1560.

Les faits de la politique touchent ici de trop près à ceux de la religion pour que nous puissions les négliger entièrement. Pendant cette première période de l'hérésie protestante, c'est-à-dire pendant la première moitié du XVIe siècle, la royauté achève d'abattre les derniers restes de la puissance féodale et s'avance à grands pas vers le pouvoir absolu. François Ier surtout semble avoir à cœur de justifier par tous ses actes la nouvelle et impérieuse formule que le premier il ose placer en tête de tous ses édits : *Tel est notre bon plaisir*. Sans abolir l'institution des Etats-généraux de la nation, ce prince cesse de les convoquer et y substitue des assemblées de notables, qu'encore il ne réunit que deux fois pendant tout le cours de son règne. Il appelle la noblesse à sa cour, et lui offre des honneurs et des plaisirs en échange de ses anciennes prérogatives. Il réprime par l'établissement des *grands jours* les abus des juridictions seigneuriales, et leur enlève, par l'édit de Crémieu, une grande partie des causes dont jusque là elles avaient eu à connaître. Par la confiscation des biens du connétable de Bourbon, il détruit la dernière des grandes principautés féodales, et montre aux princes du sang eux-mêmes que désormais ils ne posséderont plus rien que sous le bon vouloir du roi.

Il n'épargne pas plus le clergé que la noblesse. Par le concordat de 1516, il abolit les élections canoniques et s'attribue à lui-même le droit de nommer aux évêchés et autres bénéfices, frappant ainsi du même coup les grands seigneurs qui disposaient de la plupart des hautes dignités ecclésiastiques et le clergé placé désormais sous la dépendance immédiate de la royauté. Par l'ordonnance de Villers-Cotterets, il restreint la compétence des tribunaux ecclésiastiques, auxquels

il retire les sept huitièmes des affaires jusque là soumises à leur juridiction.

Il n'a pas plus de respect pour les prérogatives de ses propres cours de justice. Le Parlement de Paris avait plus d'une fois contrarié par ses résistances l'exercice du pouvoir royal, il lui interdit de s'entremêler à l'avenir, sous quelque prétexte que ce puisse être, des affaires de l'Etat; il impose aux magistrats l'obligation de prendre chaque année de nouvelles provisions, ce qui leur ôte toute indépendance; il crée une nouvelle chambre dont il vend les charges à son profit; enfin il fait tellement sentir aux magistrats sa volonté d'être obéi en tout et pour tout que, dans la crainte d'un traitement pire, ils poussent la soumission jusqu'à déclarer, par la bouche du premier président, que le roi est au-dessus des lois, et que les lois et ordonnances ne peuvent le contraindre.

Cependant la nation souffre sans se plaindre ces envahissements du pouvoir royal, parce qu'elle en retire des avantages immédiats, et n'aperçoit pas encore les fruits amers qui en sortiront plus tard : l'ordre et la tranquillité intérieure sont partout rétablis ; les excès des seigneurs contre les habitants des campagnes sont contenus, les pillages des soldats sévèrement réprimés ; l'agriculture et le commerce refleurissent et se développent ; de nouvelles manufactures s'élèvent, Lyon voit ses fabriques de soie s'établir. La richesse publique s'accroît ; les sciences, les arts et les lettres sont encouragés ; l'administration publique reçoit une organisation plus régulière ; un meilleur ordre s'introduit dans les finances ; on substitue aux bandes d'étrangers mercenaires une armée nationale, soumise à une discipline sévère ; la législation civile est réformée, les procédures sont abrégées, de plus grandes garanties sont données aux accusés dans les procès criminels ; on continue à rédiger et à publier de nouvelles coutumes. La marine royale est augmentée, de nombreuses galères parcourent la mer Méditerannée, on creuse le port du Havre ; les premiers établissements coloniaux sont

fondés dans l'Amérique du Nord. Enfin, inestimable bienfait ! grâce à cette concentration de toutes les forces nationales en une même main, l'unité politique de la France se trouve définitivement constituée.

Mais à tous ces avantages, il y a, disons-nous, ou il y aura de fâcheuses compensations. Un mal inhérent à toute puissance sans limites ne tarde pas à se produire. Tout désormais est remis à l'arbitraire et au bon vouloir d'un seul; les institutions nationales sont amoindries, sinon détruites. La royauté perd le caractère de pouvoir paternel et modérateur qu'elle avait eu jusque là. Au lieu de rallier autour d'elle toutes les classes de la nation pour leur donner une part dans le gouvernement, elle s'en sert comme d'un instrument de domination. Elle convie la noblesse non aux affaires, mais aux plaisirs; elle en forme non un sénat, mais une cour dont les habitudes licencieuses portent l'atteinte la plus funeste à la morale publique. Le prince lui-même donne l'exemple des plus coupables désordres.

D'un caractère frivole et léger, d'une instruction plus brillante que solide, François Ier se fait un faux idéal de l'ancienne chevalerie dont il a lu l'histoire dans les romans; il veut l'imiter, mais il n'en prend que les dehors et en reproduit plus les vices que les vertus. Il ne sait obéir qu'à ses caprices; aucune loi morale ne préside à sa conduite, et malgré l'éclat qu'il jette sur son règne par quelques brillants faits d'armes et la protection accordée aux arts et aux lettres, il contribue puissamment à préparer les malheurs qui doivent suivre.

A l'extérieur sa politique a les mêmes caractères qu'au dedans. Dans la lutte qu'il soutient contre Charles-Quint, il montre sans doute une louable persévérance, il a pour lui le droit et la justice. L'ambition du chef de l'Empire, la prépondérance toujours croissante de la maison d'Autriche menaçaient la liberté de l'Europe : il appartenait au roi de France d'en prendre en main la défense; mais il mêle au débat des prétentions personnelles qui le

compliquent, et les moyens mêmes qu'il emploie le compromettent auprès de l'Europe dont il soutient la cause. Chrétien, il appelle à son aide les Turcs qui, maîtres de Constantinople depuis un demi-siècle, sont devenus un des grands périls de la chrétienté ; catholique, il soutient en Allemagne la cause des hérétiques qu'en France il condamne aux supplices. Enfin parfois victorieux, plus souvent vaincu, il laisse envahir la France à plusieurs reprises, et il ne parvient qu'à grand' peine à transmettre intact à son fils l'héritage qu'il a reçu de ses prédécesseurs ; il y ajoute, il est vrai, la Savoie, mais il n'établit pas assez solidement cette nouvelle possession pour qu'on puisse lui en tenir compte.

Le gouvernement de Henri II diffère peu de celui de François Ier. Les mêmes scandales ont lieu sur le trône, et les mêmes fautes sont commises. A l'exemple de son père, Henri II s'efforce d'étendre les limites du pouvoir royal : comme lui, il combat la maison d'Autriche ; comme lui, il fait alliance avec les Turcs et les protestants d'Allemagne et, s'il est plus heureux contre Philippe II que François Ier ne l'a été contre Charles-Quint, il le doit moins à lui-même qu'à l'habileté de ses généraux. Du reste, il ne sait pas mieux que son père profiter de ses succès ; il accroît, il est vrai, le territoire de la France des trois évêchés, Metz, Toul et Verdun, il reprend Calais à l'Angleterre, mais il abandonne le Piémont et la Lorraine qu'il eût pu conserver, et signe enfin le traité de Cateau-Cambrésis par lequel la position de la France en Europe est amoindrie.

Dans l'ordre intellectuel, on observe, durant le cours de cette même période, des symptômes analogues à ceux que nous avons déjà signalés à la fin du XVe siècle ; il y a progrès, d'une part, décadence, de l'autre ; il y a progrès dans la forme : sous l'influence des auteurs de l'antiquité la langue acquiert plus de correction, d'élégance et de clarté ; les lois de l'esthétique mieux connues sont mieux observées : mais l'esprit humain perd en solidité et en profondeur ce

qu'il gagne en éclat; les idées païennes prédominent et enlèvent à la littérature tout caractère moral et religieux. Le *Pantagruel* de Rabelais, les *Contes* de la reine de Navarre, les poésies de Clément Marot, l'*Institution chrétienne* de Calvin sont les œuvres littéraires les plus remarquables de ce temps, et toutes portent plus ou moins l'empreinte de l'irréligion ou de la licence. Dans les arts également, il y a progrès quant à la forme, mais là aussi l'esprit païen tend à se substituer à l'inspiration chrétienne des âges précédents.

Ainsi donc trois faits principaux caractérisent cette première moitié du seizième siècle : d'abord l'accroissement du pouvoir royal qui amène, entre autres conséquences, l'établissement d'une cour, foyer permanent de corruption pour la noblesse et les classes qui l'approchent ; en second lieu, la guerre avec la maison d'Autriche, et par suite l'alliance antichrétienne de la France avec les sectateurs de Mahomet et ceux de Luther ; troisièmement enfin, la renaissance des lettres et des arts, sous l'influence des auteurs de l'antiquité, qui a pour résultat de faire revivre les idées et la morale du paganisme. Ces trois faits ne pouvaient, on le comprend, que venir en aide à la propagation de l'hérésie protestante; et ce fut en effet, comme nous allons le voir, pendant le cours de cette période, qu'elle réussit à prendre pied en France.

C'était en 1517 que Luther avait commencé ses attaques contre l'Église catholique. Deux ans après, en 1519, quelques esprits, amoureux de la nouveauté, commencèrent à professer publiquement en France ses doctrines relativement aux indulgences, et émirent des propositions que la Faculté de théologie censura. En 1521, la même Faculté condamna solennellement Luther, comme hérétique; dans le cours de la même année, Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, prêcha dans son diocèse, ou laissa prêcher les nouvelles opinions qui firent quelques prosélytes, principalement parmi les cardeurs de laine et les drapiers. Des poursuites ayant été dirigées contre eux, Guillaume Briçonnet se rétrac-

ta, mais sa ville épiscopale n'en demeura pas moins infectée du venin de l'hérésie.

Cependant, comme la prétendue réforme continuait à se répandre, le Parlement de Paris crut devoir aviser aux moyens de conjurer les périls dont la Religion et l'État étaient menacés et constitua une chambre ardente pour la répression de l'hérésie.

En 1525, pendant la captivité de François Ier, et sous la régence de Louise de Savoie sa mère, deux hérétiques furent brûlés à Paris par arrêt du Parlement, l'un en place de Grève, l'autre sur le parvis Notre-Dame; ces deux exécutions paraissent avoir été les premières qui aient eu lieu en France; il convient d'ailleurs d'observer que l'hérésie luthérienne avait déjà produit en Allemagne les plus graves désordres, que les excès des Anabaptistes de Munster et l'invasion de 15,000 de ces fanatiques sur les frontières de Lorraine en avaient dénoncé à l'Europe et à la France tous les dangers.

Néanmoins, de retour de sa captivité, François Ier s'en montra peu alarmé. Loin de mettre obstacle à la propagation des nouvelles doctrines, il les laissa prêcher en toute liberté, même à sa cour, où la reine de Navarre sa sœur les patronnait. Il prit sous sa protection Érasme dont la Sorbonne avait censuré les écrits, et fit mettre en liberté Louis Berquin que cette compagnie retenait dans les prisons de son officialité. Toutefois, deux ans après, en 1538, il se décida à sévir; voici à quelle occasion : Au mois de mai de cette année, une image de la Vierge, placée au coin de la rue des Rosiers, à Paris, fut mutilée et percée de coups de poignard. Cet outrage public à la religion nationale demandait une réparation ; le roi donna ordre à tous les Parlements de poursuivre les hérétiques, et à partir de cette époque plusieurs exécutions eurent lieu dans différentes villes de France. Denis de Rieux fut brûlé à Meaux en 1528; Berquin, que François Ier avait fait élargir une première fois, fut brûlé sur la place Maubert à Paris. A Vienne, à Toulouse, à Séez, ailleurs encore un certain nombre d'hérétiques fut supplicié.

Mais les calculs de la politique avaient plus de part à la conduite du roi que le zèle religieux, et, en 1533, fatigué du bruit de la polémique qui retentissait sans cesse à ses oreilles, il essaya d'y mettre un terme en se portant comme médiateur entre l'Église et les nouveaux sectaires. Dans ce but il commença par exiler le syndic de la Sorbonne, Noël Breda, dont le zèle catholique lui paraissait compromettant pour la paix; puis il écrivit à Melanchthon, le plus célèbre et aussi le plus modéré des disciples de Luther, pour lui demander s'il ne serait pas possible de concilier les nouvelles doctrines avec les anciennes, et l'engagea même à venir en France travailler avec lui à ce projet de transaction.

Mais tant de bon vouloir fut mal récompensé; enhardis par les dispositions favorables que le roi leur montrait, les protestants se crurent tout permis, et quelques-uns d'entre eux allèrent jusqu'à afficher, à la porte même de la chambre royale, des placards violents contre la messe et le dogme de l'Eucharistie. Une telle audace transporta de colère l'impérieux monarque qui résolut de venger aussitôt sa dignité offensée. D'autres circonstances plus sérieuses le poussaient d'ailleurs dans ce moment à prendre des mesures de rigueur.

Les protestants étaient déjà devenus les plus forts en divers pays, en Suède, en Danemark, en Suisse, en Angleterre, et partout ils avaient inauguré leur règne par le meurtre et la violence, pillant les églises et les couvents, massacrant les prêtres, et persécutant de la manière la plus odieuse les catholiques demeurés fidèles à leurs croyances. Les anabaptistes de Munster continuaient à effrayer l'Europe par le spectacle de leurs excès. Enfin le nombre des sectaires en France augmentait et le peuple commençait à murmurer de l'indifférence du gouvernement, qui ressemblait presque à de la complicité.

Deux édits donc furent rendus par François Ier : l'un par lequel la peine de mort était décernée contre tous les dissidents; l'autre qui abolissait l'imprimerie et défendait sous

peine de mort d'imprimer quelque livre que ce fût (1535). Puis, afin de dissiper les défiances du peuple, le roi crut devoir assister lui-même au supplice de plusieurs hérétiques qui furent brûlés sur la place Saint-Germain-l'Auxerrois.

La colère du prince cependant fut encore cette fois de courte durée. Dans le cours de cette même année 1535, pour complaire aux protestants d'Allemagne dont il recherchait l'alliance, il rendit un nouvel édit, l'édit de Coucy, par lequel les peines encourues par les hérétiques leur étaient remises, les poursuites dirigées contre eux suspendues, et un délai de six mois leur était accordé pour abjurer leurs erreurs. En même temps le roi adressa de nouvelles lettres à Melanchthon dans l'intention sincère ou simulée d'opérer un rapprochement. Enfin il poussa si loin la condescendance à l'égard des sectaires, que Calvin se crut autorisé à lui dédier son *Institution chrétienne* qu'il publia vers cette époque.

L'apparition d'un tel ouvrage était seule un fait d'une haute gravité. *L'institution chrétienne* contenait un exposé clair et précis des principes de la prétendue réforme. Sophiste d'un tempérament bilieux et inflexible, Calvin ne reculait devant aucune conséquence et dépassait Luther sur tous les points ; il niait plus que lui et d'une façon plus nette et plus hardie ; il professait ouvertement que l'homme n'est pas libre et que la foi seule sauve sans les œuvres : de tout le dogme chrétien il ne laissait debout en réalité que la divinité de Jésus-Christ. Cette manière plus franche peut-être d'attaquer la vérité religieuse convenait mieux à la nature de l'esprit français ; aussi la plupart des hérétiques de France ne tardèrent pas à se rallier à la doctrine du sectaire de Noyon.

Cependant, en 1538, François Ier eut de nouveau recours aux mesures de rigueur, et plusieurs hérétiques furent suppliciés à Agen, à Embrun, à Annonay, à Paris.

En 1540, cet état de choses changea encore : des lettres de grâce furent accordées aux Vaudois condamnés par un arrêt, et pendant dix-huit mois toutes poursuites contre les héré-

tiques furent suspendues. Le roi avait voulu par là se rendre favorables les luthériens d'Allemagne dont il recherchait toujours l'alliance. Mais en 1542, tout espoir étant perdu de ce côté, il envoya l'ordre à tous les Parlements de sévir contre les novateurs, et depuis cette époque jusqu'à celle de sa mort, arrivée en 1546, il ne cessa de déployer à leur égard une rigueur souvent poussée à l'excès. L'année 1545 fut même marquée par le massacre des Vaudois, auquel d'odieuses vengeances personnelles paraissent avoir eu une grande part.

A son avénement au trône, Henri II, successeur de François Ier, se montra d'abord indifférent à l'égard des calvinistes, du moins il ne fit rien pour réprimer leurs progrès; mais à partir de l'année 1549 il changea de conduite et rendit successivement contre eux divers édits de proscription. Plusieurs furent suppliciés, entre autres le conseiller Anne Dubourg, qui avait osé professer les nouvelles doctrines en plein Parlement en présence même du roi, et qui, condamné pour ce motif par arrêt de la cour, fut brûlé en place de Grève en l'année 1559.

Telle fut la première phase de l'hérésie protestante en France. Les sectaires, d'abord disciples de Luther, puis de Calvin, ne sont encore que des individus isolés et relativement peu nombreux. Ils se recrutent dans toutes les classes de la nation. Des membres du clergé, des érudits, des poëtes de cour, des seigneurs, des magistrats, des professeurs et des écoliers de l'Université, des bourgeois, des marchands, des artisans, se laissent séduire par les nouvelles doctrines; toutefois, c'est parmi les seigneurs de la noblesse que l'hérésie compte le plus d'adhérents. Quant à ce qui est des villes et des contrées où elle se répand, c'est à Meaux, sous le patronage de l'évêque, qu'elle apparaît pour la première fois; de là elle gagne plusieurs provinces, principalement les villes du Midi et de l'Ouest; elle fait aussi quelques prosélytes à Paris, à Senlis, à Sens, à Rouen, Orléans, Blois, Angers, Poitiers, Bourges, Toulouse, Agen,

Lyon, Metz, mais en très-petit nombre dans chacune de ces villes; et ce n'est qu'en 1555 qu'une communauté protestante parvient à se constituer dans la capitale.

Cependant ces succès partiels de l'hérésie n'ébranlent pas la foi nationale, et dans son ensemble la société française résiste à l'action des novateurs.

Le clergé dès l'abord jette le cri d'alarme, dénonce aux fidèles le danger, et fait appel à la sollicitude du gouvernement. Dès 1519 la Sorbonne condamne des propositions relatives aux indulgences; en 1521 elle déclare solennellement Luther hérétique; en 1523 elle censure Jacques Merlin et Lefèvre d'Etaples. En 1527 elle condamne divers écrits d'Érasme, et intente des poursuites contre Berquin. En 1528 plusieurs conciles provinciaux anathématisent la doctrine luthérienne. Le syndic de la Sorbonne Noël Breda est exilé par François Ier à cause de l'ardeur qu'il déploie contre l'hérésie.

La magistrature s'unit au clergé et montre le même zèle pour la répression de l'hérésie; le Parlement de Paris surtout ne néglige rien pour mettre la foi catholique à l'abri des attaques dont elle est l'objet.

La bourgeoisie et le peuple, que le même sentiment anime, murmurent et s'indignent de l'inertie du gouvernement. La royauté seule manque à sa mission, elle ne prend conseil que des intérêts passagers d'une politique égoïste et sans vue d'avenir. Tantôt elle pousse la tolérance jusqu'à la complicité; tantôt elle sévit avec colère, avec excès, sans dignité, sans un véritable sentiment de ses devoirs, et elle laisse ainsi s'introduire peu à peu en France un mal que, grâce à l'attitude générale de la nation, il eût été facile d'arrêter dans son germe.

§ 2e. — *Deuxième période du protestantisme en France de 1560 à 1584.*

La seconde période commence à la conjuration d'Amboise en 1560 et finit en 1584 à la formation de la Ligue.

La situation est changée: les protestants désormais ne sont plus, comme naguère encore, des sectaires isolés, sans lien entre eux; ils forment un parti politique, et un parti redoutable, parce qu'ils s'appuient sur une portion de la noblesse, c'est-à-dire sur les hommes de cour et les hommes de guerre. Aussi, ce n'est plus par la prédication, mais par les armes qu'ils entendent établir l'empire de leur doctrine. Ils ne revendiquent plus seulement la liberté du nouveau culte, ils veulent l'imposer à la France et aspirent ouvertement à la domination.

La royauté ne comprend pas mieux son rôle que par le passé. Au lieu de prendre en main la défense de la foi nationale, elle ne veut voir dans les Catholiques et les Protestants que deux partis en présence, entre lesquels elle essaie de se poser comme arbitre, et les efforts qu'elle fait pour établir un équilibre impossible, ne servent qu'à accroître le mal, et à lui faire perdre à elle-même tout crédit et toute autorité.

Après la mort de Henri II, le fils de ce prince, François II, lui succéda; comme il n'avait que seize ans, et était d'une santé délicate, Catherine de Médicis, sa mère, gouverna sous son nom. Durant la vie de Henri II, Catherine n'avait pris aucune part aux affaires et avait même supporté avec une rare résignation la longue faveur de Diane de Poitiers, maîtresse du roi. Mais si son passé était sans reproche, elle montra bientôt, lorsqu'elle fut arrivée au pouvoir, que le calcul plus que la vertu avait inspiré sa conduite.

Catherine appela d'abord dans ses conseils le duc François de Guise et le cardinal de Lorraine son frère, oncles de la jeune

reine Marie Stuart. Ce choix semblait indiquer que le gouvernement de la reine-mère allait prendre sérieusement en main la défense de la religion catholique.

Les protestants s'en alarmèrent; s'ils n'eussent considéré que le nombre de leurs adhérents, ils n'auraient pu encore songer à aucune résistance, car, au dire de Castelnau, ils n'étaient, par rapport au reste de la nation, que dans la proportion de 1 à 100; mais comme ils comptaient dans leurs rangs des seigneurs riches et puissants et deux princes du sang, Antoine de Bourbon et le prince de Condé, ils se crurent assez forts pour entrer en lutte et formèrent le hardi projet de s'emparer de la personne même du roi, qui était alors à Amboise, en Touraine. Les chefs du gouvernement, instruits de l'entreprise, la déjouèrent; les conjurés, qui arrivaient de toutes parts à Amboise furent taillés en pièces, et plusieurs d'entre eux pendus aux portes mêmes du château.

Cependant ce premier échec ne les découragea pas; ils organisèrent un nouveau complot à la tête duquel le prince de Condé ne craignit pas de se placer; mais les Guises avertis prirent encore les devants, firent arrêter le prince de Condé, lui intentèrent un procès, et allaient peut-être requérir contre lui la peine capitale, lorsque le roi François II vint à succomber au mal dont il était atteint.

Cet événement changea la face des affaires. Catherine de Médicis, déclarée régente pendant la minorité de son second fils Charles IX, jugea dangereux de se brouiller avec les princes du sang; elle mit le prince de Condé en liberté, nomma le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, lieutenant-général du royaume, et, sans renvoyer les Guises de la cour, elle appela au ministère le chancelier de L'Hospital. Savant jurisconsulte, mais dénué de tout génie politique, L'Hospital cachait sous les faux dehors de la tolérance un attachement secret à l'hérésie, et il fit prévaloir des conseils qui devaient avoir les conséquences les plus funestes pour la religion et pour l'État.

Un de ses premiers actes fut de publier en 1561 l'édit de juillet, qui n'était que la confirmation des édits précédents avec une amnistie pour le passé et la substitution de la peine du bannissement à celle du feu pour le crime d'hérésie; l'exercice d'ailleurs de toute autre religion que la religion catholique était interdit. Ce n'était là qu'une mesure d'atermoiement qui n'apportait aucun remède au mal; aussi l'édit ne fut pas exécuté. Les protestants continuèrent à tenir partout leurs assemblées religieuses et à opprimer les catholiques dans les pays où ils étaient devenus les maîtres, pillant les églises, abattant les croix, massacrant les prêtres, se livrant à tous les excès que le fanatisme de secte peut inspirer.

Vers la même époque eut lieu le colloque de Poissy. Cette sorte de concile mixte, où Théodore de Bèze et les autres ministres calvinistes furent appelés, répondit mal à l'attente du cardinal de Lorraine qui l'avait imprudemment provoqué. En vain les esprits sages lui avaient représenté qu'accorder aux protestants le droit d'exposer solennellement leur doctrine, en présence du roi, c'était leur donner un crédit dangereux sur l'esprit des populations et compromettre la foi catholique dont le gouvernement lui-même semblait mettre ainsi l'autorité en question; le cardinal n'avait voulu tenir compte de ces remontrances.

L'assemblée s'était donc réunie; le chancelier de L'Hospital l'ouvrit par un discours dans lequel il invitait les Catholiques à faire des concessions, sans bien s'expliquer d'ailleurs sur la nature de celles qu'il voulait obtenir. Les ministres calvinistes eurent ensuite la parole; les évêques leur répondirent avec beaucoup de force et de raison, mais sans réussir à ramener des adversaires, décidés à l'avance à persister dans l'erreur. D'ailleurs, cette discussion publique et officielle des dogmes les plus sacrés de la foi, tour à tour affirmés et contredits, était en elle-même un scandale, et elle produisit sur plusieurs, ainsi qu'on l'avait craint, une funeste impression. « J'ai appris, dit Lezeau (1), d'un ancien

(1) Nicolas Lefèvre de Lezeau, de la famille d'Ormesson, était né vers

» conseiller d'Etat qui avait vu ces temps-là, que ces deux
» grands personnages (le cardinal de Lorraine et le chance-
» lier de L'Hospital), par le colloque et par cet édit (celui de
» janvier, dont il va être question tout à l'heure), furent
» cause que les hérésies se répandirent merveilleusement
» par toute la France, l'un par une présomption de savoir,
» l'autre par une secrète faveur qu'il portait à ce parti (1). »

Peu après, au commencement de 1562, fut rendu l'édit de janvier. Il concédait aux protestants le droit de tenir des prêches en dehors des villes, et en même temps il leur interdisait toute propagande ainsi que toute attaque contre la religion catholique. Cet édit n'avait rien d'absolument répréhensible dans sa teneur, car il n'accordait que ce qu'il n'était plus guère possible de refuser. Mais la reine qui l'avait signé, et le ministre qui était chargé de l'exécuter, étaient à bon droit suspects aux catholiques. Le chancelier de L'Hospital était sinon calviniste (il a gardé le secret sur ce point jusqu'à la fin), du moins notoirement hostile à la cause de l'Eglise, et les dispositions de Catherine de Médicis (2), nous le répétons, n'étaient pas de nature à inspirer plus de confiance.

l'année 1580. Il devait avoir huit ans lors de la journée des Barricades, et quinze lorsque Henri IV rentra à Paris; il n'avait, par conséquent, pris aucune part personnelle à la Ligue, mais il avait vu et entendu tous ceux qui y avaient joué un rôle dans un parti ou dans l'autre, et était ainsi mieux placé que qui ce soit pour connaître la vérité sur les événements et pour les juger sans passion. Membre du conseil d'Etat, doyen même de ce conseil sous la minorité de Louis XIV, il était par sentiment comme par devoir attaché à la cause de la royauté; cependant il n'a pas craint de rendre justice à la Ligue, parce que son sens droit et chrétien lui montrait que c'était par elle que la religion catholique avait été conservée en France. Le mémoire qu'il a laissé est du plus haut intérêt, et nous aurons plus d'une fois occasion d'invoquer son témoignage. Resté longtemps manuscrit, ce mémoire a été publié pour la première fois en 1837, dans les *Archives curieuses de l'histoire de France*, de MM. Cimber et Danjou.

(1) *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, t. XV, p. 25.

(2) Ce fut vers ce temps que Catherine de Médicis écrivit au Pape une

Aussi, tandis que les Protestants accueillirent l'édit du chancelier avec des transports de joie, les Catholiques furent frappés de stupeur, et leurs chefs, les Guises, quittèrent aussitôt la cour (1).

Leurs craintes n'avaient rien d'exagéré; car la religion catholique se trouvait, en réalité, menacée des plus graves périls. Il suffisait que la régente Catherine de Médicis fît un pas de plus dans la voie où elle était entrée, pour que le gouvernement tout entier passât entre les mains de l'héré-

lettre dans laquelle elle lui disait : « Ils ne sont (les calvinistes), ni anabaptistes ni libertins ; ils croyent les douze articles du symbole. Aussi » plusieurs personnes de piété pensent qu'on ne devrait pas les retran- » cher de la communion de l'Église, pour ne pas blesser la faiblesse de » quelques-uns ; quel danger y aurait-il d'ôter les images des églises et » de retrancher quelques formules inutiles dans l'administration des » sacrements? Ce serait encore un grand bien d'accorder à tous les » fidèles la communion sous les deux espèces, d'abolir les messes basses » et de permettre que l'office divin se fît en langue vulgaire. Du reste, » on convient qu'il est à propos qu'il n'y ait rien d'innové dans la doc- » trine et dans la hiérarchie, et que l'on conserve toujours pour le souve- » rain Pontife le respect et l'obéissance qui lui sont dus. »

(L'*Esprit de la Ligue*, t. Ier, p. 107).

(1) Pendant ce temps de pacification, dit Lézeau, se tint le Concile de Trente, et comme les novateurs, ou la plus grande partie d'iceux, faisaient entendre au roi Charles IX et à la reine Catherine sa mère, que volontiers ils se réduiraient à l'Eglise, si on accordait certains articles, leurs Majestés, désireuses d'entretenir la paix entre leurs sujets, chargèrent les ambassadeurs de France de requérir que le célibat des prêtres fût ôté, que la communion fût prise sous l'une et l'autre espèce, que tout le service de l'Eglise fût fait en langue vulgaire, etc., et que c'était un remède pour pacifier les différends. A quoi les Messieurs du Concile répondirent : *Non dabimus vobis venenum in medicinam :* Nous ne vous baillerons pas du venin pour médecine.

(*Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, t. XV, p. 26.)

Si on ajoute que quelques évêques, tels que le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, Antoine Caracciol, évêque de Troyes, Montluc, évêque de Valence, penchaient pour les nouvelles doctrines ou même les avaient ouvertement embrassées, on comprendra de quels périls la religion catholique était alors menacée et combien il était nécessaire d'y aviser.

sie. L'émotion donc fut grande dans toute la France; le Parlement donna le premier le signal de la résistance en refusant d'enregistrer l'édit, et il fallut que la reine eût recours aux lettres de jussion pour le contraindre à passer outre. Le peuple de Paris, de son côté, se montra plein d'alarme, et, se croyant trahi, il fit appel au duc de Guise, dont il savait l'inaltérable dévouement à la cause de sa foi religieuse.

Celui-ci, qui n'attendait que l'occasion d'agir, quitta précipitamment Joinville, où il se trouvait, et se dirigea sur la capitale. Comme il passait par Vassy, petite ville sur la frontière de Champagne, une querelle s'éleva entre les hommes de sa suite et les Protestants qui y étaient réunis; le duc voulut intervenir, et fut blessé; la lutte devint alors plus vive et plus opiniâtre; les Protestants, à la fin, eurent le dessous, et bon nombre d'entre eux fut mis à mort.

Cet événement, connu sous le nom de *massacre de Vassy*, dont le duc de Guise déclina toujours la responsabilité, même au lit de mort, ne fut d'ailleurs que le prélude et non la cause déterminante d'une guerre devenue désormais inévitable.

Le chef du parti catholique fut reçu à Paris avec enthousiasme, tandis que le prince de Condé, venu pour essayer de contre-balancer son influence, fut obligé de se retirer devant les huées et les imprécations du peuple.

La reine s'était réfugiée, avec son fils Charles IX, à Fontainebleau, hésitant encore sur le parti qu'elle devait prendre. Les triumvirs (c'est ainsi qu'on appelait le duc de Guise, le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André, unis ensemble pour la défense de la religion catholique), les triumvirs comprirent qu'il fallait agir avec promptitude, et avant tout s'assurer de la personne du jeune roi. Ils se dirigèrent donc en toute hâte vers Fontainebleau, gagnèrent de vitesse le prince de Condé, qui s'y ren-

dait dans le même but; et, étant arrivés les premiers, forcèrent la reine-mère à remettre son fils entre leurs mains. Devenus ainsi maîtres du gouvernement, les chefs catholiques n'en abusèrent pas, et maintinrent l'édit de janvier dans son entier, ce qui confirme ce que nous avons observé plus haut, que ce n'était pas la teneur de l'édit, mais le caractère des personnes chargées de son exécution qui avait excité leurs alarmes.

Les Protestants ne voulurent tenir aucun compte de ces bonnes dispositions; il ne leur suffisait pas d'avoir la liberté; malgré leur petit nombre, ils prétendaient à la domination; dès qu'ils se virent évincés du gouvernement, ils firent appel aux armes, et la première guerre civile fut résolue.

Cette guerre, commencée en 1562, ne devait finir qu'en 1598. La responsabilité tout entière, on le voit, en revient aux Protestants à deux titres : d'abord, parce qu'ils prétendaient substituer à la religion nationale une religion nouvelle, dont la France ne voulait pas; en second lieu, parce que, malgré la tolérance qui leur avait été accordée, ils levaient les premiers l'étendard de la révolte contre le gouvernement établi.

La guerre donc éclata en 1562. Les Protestants, ayant pour chefs le prince de Condé et l'amiral de Coligny, comptaient dans leurs rangs beaucoup de seigneurs de la noblesse, mais ils manquaient de troupes réglées; ne pouvant en lever en France, ils s'adressèrent à la reine Élisabeth, qui consentit à leur envoyer 3,000 hommes, à la condition qu'ils lui livreraient la ville du Havre, qu'elle ne devait rendre qu'en échange de Calais, repris depuis peu à l'Angleterre par le duc de Guise. Ainsi le parti de l'hérésie joignait dès l'abord, à la révolte contre le roi, la trahison contre la France, dont il vendait le territoire à l'étranger.

Lors donc qu'ils eurent reçu des Anglais les forces promises, les Protestants ouvrirent les hostilités, et emportè-

rent d'abord un assez grand nombre de places, surtout dans le Midi. Mais ces succès furent de courte durée; la nation indignée se leva en armes, et, les bourgeois s'étant unis aux troupes royales, les rebelles furent chassés de presque toutes les villes dont ils s'étaient emparés par surprise.

A Rouen, la garnison calviniste, commandée par Montgommery, résista plus longtemps aux attaques d'Antoine de Bourbon, qui avait mis le siége devant la ville, à la tête de l'armée royale. Ce prince, revenu depuis peu à la foi catholique, fut même blessé mortellement dans un combat livré autour des murs; mais, l'assaut ayant été ensuite donné par ses soldats, la ville enfin fut prise et livrée au pillage.

Repoussé des villes, dont les habitants se levaient de toutes parts pour la défense de la religion catholique, le prince de Condé se vit obligé de gagner la campagne, et il rencontra bientôt dans la plaine de Dreux l'armée royale qui s'avançait vers lui, commandée par le connétable de Montmorency, le maréchal de Saint-André et le duc de Guise. La bataille ne tarda pas à s'engager. Au commencement de l'action, le connétable de Montmorency fut fait prisonnier et le maréchal de Saint-André blessé mortellement; les Calvinistes se croyaient dès lors assurés de la victoire, mais le duc de Guise, voyant le danger, rallia la noblesse catholique, s'élança à sa tête contre l'ennemi, et le mit en pleine déroute. Le prince de Condé tomba à son tour au pouvoir du vainqueur, et l'amiral de Coligny eut grand'peine à sauver les débris de l'armée calviniste.

Du champ de bataille de Dreux le duc de Guise alla mettre le siége devant Orléans, déjà la ville était sur le point de succomber à ses attaques lorsqu'un assassin, nommé Poltrot, lui tira un coup d'arquebuse, dont il mourut peu d'heures après. Ce lâche attentat, inspiré par Coligny, privait la cause catholique de son défenseur le plus illustre et le plus dévoué. Le duc François de Guise fut pleuré de la France entière, et le moment était venu peut-être de profiter de l'indignation que la nouvelle du crime avait partout

excitée, pour porter les derniers coups au parti protestant; mais le chancelier de L'Hospital était trop attaché à la cause de l'hérésie pour ne pas lui venir en aide (1), et la reine-mère, qui obéissait toujours à son influence, au lieu de poursuivre la guerre, conclut avec le prince de Condé un premier traité de paix, qu'on appela la *paix d'Amboise*. Les conditions accordées différaient peu de celles de l'édit de janvier. Ce ne fut qu'une trêve; les hostilités recommencèrent bientôt, et se continuèrent avec des chances diverses.

En 1567 eut lieu la bataille de Saint-Denis; les Catholiques remportèrent la victoire; mais leur chef, le connétable de Montmorency, l'un des plus grands caractères de ce temps, y perdit la vie. Cette victoire fut suivie du traité de Longjumeau (1568), auquel on donna le nom de paix *mal-assise* ou *boiteuse*, parce qu'elle n'offrait aucune chance de durée; et en effet, dans le cours de la même année, elle fut rompue; l'édit de janvier, qu'elle avait confirmé, fut révoqué dans son entier, et le roi défendit, sous peine de mort, l'exercice de toute autre religion que la catholique.

La guerre se poursuivit plus vive et plus disputée; vainqueurs dans la journée de la Roche-Abeille, les Protestants furent battus à Jarnac et à Montcontour (1569) par le jeune duc d'Anjou, depuis Henri III.

(1) Nous ne chargeons pas ici la mémoire de L'Hospital, dont d'ailleurs on ne saurait méconnaître le mérite comme jurisconsulte et comme magistrat; mais l'opinion générale de son temps était que, sans professer ouvertement l'hérésie, il y était secrètement attaché. « J'ai ouy de ce » temps, dit Brantôme, faire comparaison de lui et de Thomas Morus, » chancelier d'Angleterre, le plus grand aussi qui fut en ce pays, fors » que l'un était catholique et l'autre le tenait-on huguenot, encore qu'il » allât à la messe; mais on disait à la cour : *Dieu nous garde de la messe* » *de M. de L'Hospital*. Enfin, quoiqu'il creust, c'estait un très-grand personnage en tout, et un très-grand homme de bien et d'honneur. » *Brantôme*, t. Ier, p. 320.

On voit ce que valait cette tolérance dont ses panégyristes lui ont fait tant d'honneur; il était tolérant parce qu'il était complice. Ne pourrait-on pas en dire autant de beaucoup d'autres?

Les deux partis étaient également fatigués, ils conclurent de nouveau, à Saint-Germain, le 2 août 1570, un traité de paix par lequel il était accordé aux Protestants plusieurs places de sûreté, le libre exercice de leur religion partout ailleurs qu'à la cour, et le droit de récuser des juges au parlement.

Cette paix, en apparence si favorable aux Protestants, devait être funeste à plusieurs d'entre eux. L'état des esprits ne comportait pas encore une conciliation durable et sincère; il restait de part et d'autre trop de craintes et de défiances. Aussi la lutte ne fit que changer de forme; on ne se combattit plus par les armes, mais on travailla à se disputer l'influence sur les affaires par des intrigues et de sourdes menées.

Les Calvinistes d'abord se tinrent à l'écart, puis devenus plus confiants par les avances qu'on leur faisait, ils vinrent à la cour, et bientôt leur chef, l'amiral de Coligny prétendit y dominer. Habile et fin politique, Coligny chercha à s'insinuer dans l'esprit du jeune roi Charles IX, et y réussit assez pour exciter les défiances jalouses de la reine-mère. Préoccupé d'assurer le triomphe de son parti, aussi bien que le sien propre, à l'aide de la faveur dont il commençait à jouir, l'amiral avait conçu un plan dont l'exécution eût porté le coup le plus funeste à la cause catholique. Dans les entretiens intimes qu'il se ménageait avec Charles IX, il s'efforçait de lui persuader de déclarer la guerre à Philippe II, et offrait d'aller lui-même à la tête de l'armée royale porter secours aux Protestants des Pays-Bas. On comprend ce qui serait arrivé si un tel projet eût prévalu. Désormais asservi à l'influence de Coligny, le roi n'eût pu rien refuser au vainqueur des Catholiques espagnols, et le gouvernement tout entier eût passé entre les mains du chef des Protestants. Les Catholiques s'alarmèrent donc et avec de justes motifs, toutefois ils n'auraient pas eu seuls assez de crédit pour déjouer les desseins de l'amiral, si la reine-mère ne leur fût venue en aide. Cette princesse, dont l'indifférence religieuse flottait indécise depuis douze ans entre les deux partis, ne

put souffrir qu'un de ses sujets tentât de lui ravir l'influence qu'elle exerçait sur son fils, et se décida à tout faire pour l'empêcher.

Catherine n'était par nature, ni cruelle, ni vindicative; d'un caractère modéré au contraire, habile dans les négociations, elle aimait mieux traiter de la paix que faire la guerre; mais comme le sens religieux et moral lui manquait, elle était capable, lorsque sa passion de dominer était en jeu, de se porter à tous les excès. Elle vivait d'ailleurs, dans un temps où les discordes civiles avaient rendu les mœurs farouches, et où l'assassinat était devenu une arme à l'usage de tous les partis; Coligny l'avait employée contre le duc François de Guise, Catherine se crut autorisée à s'en servir contre lui. Un jour donc que l'amiral sortait du Louvre, où il venait de jouer à la paume avec le roi, un assassin lui tira un coup d'arquebuse qui l'atteignit à la main, mais ne lui fit qu'une légère blessure.

Déçue dans son attente, Catherine essaya de détourner les soupçons en allant elle-même rendre visite à l'amiral dans son hôtel; mais cette démarche ne pouvait tromper personne. Dès que la reine fut sortie, les seigneurs protestants, réunis autour de leur chef, firent entendre des paroles de menace et de vengeance. La partie était dès-lors trop sérieusement engagée pour que de part ou d'autre on pût reculer; la reine résolut de prévenir ses adversaires et d'en finir avec eux par un coup décisif. Dans un conseil assemblé aussitôt, elle exposa au roi son fils les périls qui le menaçaient, lui représenta les amis de l'amiral, et l'amiral lui-même comme des ennemis prêts à renouveler la guerre, l'exhorta à les prévenir, et obtint contre eux un arrêt de mort, qui reçut son exécution dès le lendemain 24 août, jour de la Saint-Barthélemy.

Coligny eut l'honneur des premiers coups; le roi avait donné charge au duc Henri de Guise de venger sur lui le meurtre de son père; les seigneurs qui entouraient l'amiral ne tardèrent pas à subir le même sort. La garde bourgeoise et le peuple furent convoqués au son de la cloche de Saint-

Germain-l'Auxerrois; les chefs hésitèrent d'abord, mais on leur dénonça les Calvinistes comme des conjurés qui, si on ne les prévenait, allaient se ruer sur la ville pour y mettre à mort les Catholiques et abolir le culte de la vraie religion. Devant les passions de la foule les apparences suffisent, le peuple crut aller à une bataille et on le mena à un massacre, qui dura une seule nuit, selon les uns, trois jours, selon les autres. Des scènes analogues eurent lieu par les ordres du roi dans les autres villes, particulièrement à Lyon et à Rouen.

Au milieu du désordre, où des vengeances particulières trouvèrent à se satisfaire, le nombre des victimes ne put être connu et les relations contemporaines varient beaucoup à cet égard. Un martyrologe protestant le fait monter à 15,000, mais ce chiffre est évidemment exagéré, car d'après un relevé nominal qu'en fit un autre martyrologe protestant, il n'y aurait eu que 152 victimes à Paris, 212 à Rouen, 144 à Lyon, 156 à Orléans, en tout 786.

Quoi qu'il en soit, la responsabilité de ce cruel événement pèse tout entière sur Catherine de Médicis, qui ne craignit pas d'ailleurs de la revendiquer devant le Parlement, par la bouche du roi, son fils. Le peuple eut part sans doute à l'exécution, mais son zèle fut trompé; il ne crut pas attaquer, mais se défendre contre des ennemis qui menaçaient sa foi et sa liberté (1).

(1) On a beaucoup parlé du *Te Deum* chanté à Rome à la nouvelle de la Saint-Barthélemy, mais pour juger un fait il en faut connaître toutes les circonstances, et si, par exemple, dans les dépêches expédiées à Rome il était parlé du massacre comme d'un coup d'État qui avait frappé des conjurés, au moment où ils allaient eux-mêmes égorger le roi et la cour, et plonger la France catholique dans un abîme de sang, il n'y aurait pas lieu assurément de s'étonner qu'à Rome on s'en soit réjoui comme d'une nouvelle victoire remportée sur les Protestants par les Catholiques. Or, il n'est pas permis de douter qu'en effet les choses n'aient été présentées de la sorte par la cour de France, puisque, dans un lit de justice tenu peu de jours après l'événement, le roi Charles IX ne les présenta pas autrement, et que le Parlement lui-même, présidé par

Du reste, quelle que fût l'étendue des pertes que le parti protestant venait de faire, sa situation générale n'en fut pas changée. De nouveaux chefs prirent la place de ceux qui avaient péri; les principaux d'entre eux, le roi de Navarre et le prince de Condé, avaient été épargnés, et, s'ils ne pouvaient rien dans le présent, puisqu'ils étaient retenus prisonniers à la cour, ils demeuraient l'espoir de l'avenir, car on ne doutait pas que, rendus à la liberté, ils ne désavouassent l'abjuration qui leur avait été imposée par la force. En outre, l'intérêt et la sympathie qui s'attachent naturellement aux victimes, furent habilement exploités, et bientôt les Calvinistes se trouvèrent en mesure de reprendre les armes.

L'épisode le plus important de la guerre qui suivit fut le siége de La Rochelle. Cette ville était devenue la principale place forte du parti protestant. Défendue par Lanoue, et secourue par les Anglais, elle résista longtemps aux efforts de l'armée royale et ne consentit enfin à capituler que lorsqu'elle eut été réduite à toute extrémité. La paix qui s'ensuivit ne fut encore qu'une courte trêve; à peine était-elle

Christophe de Thou, crut si bien à une conjuration, qu'il intenta un procès à la mémoire du chef des rebelles, à tous ses adhérents et complices. Ce qui prouve d'ailleurs qu'à Rome on en jugeait ainsi, c'est le discours prononcé par Muret à cette occasion dans lequel il dit : *Veriti non sunt adversus illius regis caput et salutem conjurare :* Ils n'ont pas craint (les hérétiques) de conspirer contre la vie du roi.

Ajoutons qu'on devait d'autant plus facilement croire à une conjuration qu'en France, et partout où ils étaient en minorité, les Protestants ne cessaient de faire appel à la révolte, de même que partout où ils devenaient les maîtres, ils se livraient aux plus cruels excès. C'est ainsi qu'on n'avait pu oublier les massacres commis en Béarn par les ordres de la reine Jeanne sur une infinité de prêtres, de religieux et de fidèles Catholiques; les tours d'où on les précipitait, le puits de l'évêché où on les entassait, à Nîmes; le port où on les noyait, à La Rochelle; les cruels instruments dont on se servait pour les faire aller au prêche. Les registres seuls de l'Hôtel-de-Ville de Nîmes constataient, ou devaient constater le massacre de trois cents Catholiques en 1567 et de cent vingt en 1569.

signée que les Protestants, d'accord avec le roi de Navarre, le prince de Condé et les chefs du parti politique, formaient le projet de s'emparer du gouvernement, d'éloigner la reine-mère, et de proclamer roi le duc d'Alençon. Mais le complot fut découvert, La Môle et Coconnas payèrent de leur tête la part qu'ils y avaient prise ; le roi de Navarre fut mis à Vincennes et le maréchal de Montmorency emprisonné. Le prince de Condé seul parvint à s'échapper de la cour, pour aller se mettre à la tête de ses coreligionnaires.

Sur ces entrefaites le roi Charles IX, depuis longtemps malade, mourut le 30 mai 1574, laissant sa mémoire tachée du sang de la Saint-Barthélemy et le royaume plus que jamais déchiré par les factions.

La France, en effet, se trouvait désormais divisée en trois partis : le parti protestant, composé surtout des gentilshommes de la noblesse ; le parti Politique, qui avait à sa tête les Montmorency et quelques autres seigneurs, dont l'ambition était à peu près l'unique mobile ; enfin les Catholiques, qui formaient plus qu'un parti, car ils étaient la nation elle-même. Pour faire face à une telle situation, il eût fallu un prince doué d'une intelligence élevée, d'une volonté ferme, d'une moralité sûre et éprouvée : or, précisément le duc d'Anjou, que la mort de Charles IX appelait au trône, ne réunissait aucune de ces qualités. Henri III, il est vrai, avait eu une jeunesse brillante, glorieuse même; mais depuis il s'était montré faible, indolent, corrompu. Élu récemment roi de Pologne, il n'avait su que s'attirer le mépris de ses nouveaux sujets, et semblait déjà las de la couronne que sa mère lui avait acquise. Les plus grands malheurs dès lors étaient à redouter, puisque celui qui aurait pu seul les conjurer ne paraissait propre qu'à en précipiter l'explosion.

En attendant l'arrivée de Henri III, auquel elle s'était hâtée de faire parvenir la nouvelle de la mort de son frère, Catherine de Médicis se trouva de droit et de fait en possession du pouvoir. Elle en usa avec modération et non sans habileté ; mais les mesures qu'elle prit, quoique sagement

conçues, eurent un effet opposé à celui qu'elle en espérait. Elle commença par signer une nouvelle paix avec les Protestants; puis, croyant n'avoir plus rien à craindre de ce côté, elle destitua du gouvernement de Languedoc Montmorency-Damville, chef du parti politique, dont elle suspectait à bon droit les intentions. Mais d'une part, malgré la paix, les Protestants n'en firent pas moins des préparatifs de guerre, et élurent même pour chef le prince de Condé, dans une assemblée générale de leurs églises tenue à Milhau en Rouergue; de l'autre, Montmorency-Damville, irrité de sa disgrâce, rompit ouvertement avec le gouvernement royal, et proposa aux Protestants de s'unir à eux, ce qu'ils s'empressèrent d'accepter.

Lors donc que Henri III, après s'être échappé furtivement de Pologne à la nouvelle de la mort de son frère et avoir ensuite perdu un temps précieux dans de frivoles divertissements, arriva enfin en France, il trouva deux partis puissants en armes, et prêts à lui disputer le pouvoir.

Le prince de Condé, chef des Protestants, et Montmorency-Damville, chef des Politiques, qui venaient de contracter une alliance offensive et défensive, commencèrent par faire des propositions de paix au nouveau roi; mais ils y mirent des conditions telles que celui-ci dut les repousser, et la guerre fut ouvertement déclarée.

Outre l'armée qu'ils avaient levée en France, les confédérés protestants et politiques avaient, comme de coutume, fait appel à l'étranger, et obtenu des princes allemands la promesse d'un secours important. Bientôt le duc d'Anjou (1), frère du roi, après s'être évadé de la cour, où il était retenu prisonnier, vint se mettre à leur tête et leur apporter le prestige de son nom et de sa position d'héritier présomptif de la couronne. Cependant le succès ne répondit pas d'abord à leur attente. L'avant-garde du corps d'armée envoyé par

(1) Le duc d'Alençon avait pris le titre de duc d'Anjou depuis la mort de Charles IX.

les Allemands, que commandait Montmorency-Thoré, fut battue à Fisme (11 octobre 1575) par le duc Henri de Guise, qui reçut dans l'action une blessure au visage, d'où lui vint le surnom de *Balafré*.

Cette victoire eut en elle-même peu de résultats; elle ne profita guère qu'au duc de Guise, dont elle accrut la popularité. Ce jeune prince, déjà cher à la nation à cause du nom qu'il portait et des services que lui-même avait rendus, gagnait chaque jour en crédit auprès du peuple ce que perdait le nouveau roi, que son indigne conduite commençait à rendre l'objet du mépris universel. Henri III, en effet, au lieu de donner ses soins aux affaires si graves du gouvernement, passait sa vie dans la plus coupable mollesse, se livrant à de honteux plaisirs, qu'il entremêlait de pratiques superstitieuses et puériles.

Pour suppléer, autant qu'il était en elle, à l'insuffisance de son fils, Catherine de Médicis eut recours à ses moyens ordinaires; elle négocia, et elle parvint à obtenir une trêve, mais à des conditions si défavorables que les Catholiques refusèrent d'y souscrire, et il fallut continuer la guerre.

Une nouvelle circonstance ajouta à la puissance des rebelles : le roi de Navarre s'échappa de la cour et vint se joindre à eux, après avoir pour la seconde fois abjuré le Catholicisme. Le parti protestant se trouva dès lors avoir à sa tête le duc d'Anjou, héritier présomptif de la couronne, et deux princes du sang, le roi de Navarre et le prince de Condé. Le faible Henri III n'essaya pas même de résister à une ligue si formidable, et il signa la paix le 6 mai 1576.

Par ce traité, connu sous le nom de *Paix de Monsieur*, le roi cédait à perpétuité au duc d'Anjou, à lui et à ses héritiers mâles l'Anjou, la Touraine et le Berry en sus de ses apanages, sous la seule condition de l'hommage, accordait au roi de Navarre le gouvernement de la Guyenne, au prince de Condé celui de la Picardie, concédait aux Protestants le libre exercice de leur religion dans tout le royaume, excepté à Paris, avec de nombreuses villes de sûreté, la liberté d'a-

voir des synodes, des écoles, des chambres mi-parties dans les Parlements, etc.

Jamais roi de France n'avait apposé son nom au bas d'un acte si honteux. Ce n'était pas seulement la foi de tout un peuple sacrifiée aux injustes exigences de quelques sectaires, c'était la monarchie elle-même livrée par lambeaux à l'ambition des princes du sang, c'était l'unité nationale brisée et détruite au profit d'une féodalité nouvelle que le roi consentait à reconstituer de ses propres mains.

L'indignation publique fut portée au comble; la colère s'ajouta au mépris dont la personne de Henri III était l'objet, et de toutes parts on résolut d'aviser aux moyens de prévenir l'accomplissement de l'odieuse trahison qui se préparait.

Depuis longtemps déjà, la pensée de constituer une association nationale pour la défense de la religion catholique germait dans beaucoup d'esprits. Dès 1565 quelques confédérations particulières s'étaient formées dans ce but; mais après la Saint-Barthélemy elles s'étaient dissoutes d'elles-mêmes, parce qu'on avait jugé la royauté désormais trop compromise auprès de l'hérésie, pour pouvoir jamais pactiser avec elle. Cependant la conduite de Catherine de Médicis n'avait pas tardé à faire revivre les anciennes défiances; le honteux traité que Henri III venait de signer acheva de détromper les catholiques, et aussitôt on vit se former dans toutes les provinces de nouvelles ligues auxquelles s'affilièrent spontanément un grand nombre d'hommes de tous les rangs, du clergé, de la noblesse, de la bourgeoisie et du peuple.

La plupart des actes constitutifs de ces ligues se sont perdus; un seul, celui de la Ligue de Picardie signé à Péronne, s'est conservé en son entier; c'était le gouverneur même de cette province, d'Humières, qui l'avait rédigé. Chaque confédéré devait s'engager par serment à persévérer jusqu'à la mort dans l'association formée, au nom de la sainte Trinité, pour la défense de la religion catholique, du roi Henri III et des préroga-

tives dont la France jouissait sous Clovis. Par cette dernière clause on insinuait que, si le but principal de l'Union était la conservation de la religion catholique, les moyens à employer devraient être politiques. L'acte de confédération ne contenait d'ailleurs aucune attaque directe contre l'autorité du roi; mais, comme il y était dit qu'un chef serait élu au plus tôt auquel tous seraient obligés d'obéir, et comme on donnait à entendre que ce chef devait être un autre que le roi, il était facile d'apercevoir quelle était la pensée des nouveaux confédérés.

Quelques-uns même concevaient déjà des desseins plus hardis. Un avocat, nommé David, avait été député à Rome pour présenter au Pape un mémoire où, après avoir exposé les dangers que courait la religion catholique en France, on demandait au Souverain-Pontife de nommer le duc de Guise chef de la Ligue, de déclarer le duc d'Anjou coupable de lèse-majesté et indigne de succéder au trône; enfin de permettre qu'on renfermât Henri III dans un monastère ainsi qu'il avait été fait autrefois à Childéric par Pépin. Des libelles circulaient dans le public qui reproduisaient les mêmes pensées et insinuaient en outre que la famille de Guise descendait de Charlemagne, d'où on concluait que ses droits au trône primaient ceux de la race régnante.

Certains prédicateurs commençaient aussi à dénoncer du haut de la chaire les trahisons du roi et à exciter les fidèles à s'unir contre les hérétiques et les fauteurs d'hérésie.

Henri III, quelles que fussent son indolence et son inertie, ne pouvait rester plus longtemps indifférent à ces manifestations de l'opinion publique. Il essaya de leur donner satisfaction en convoquant les États généraux; il espérait par là gagner du temps et comptait d'ailleurs exercer assez d'influence sur les députés pour les détourner de la guerre, en leur remontrant qu'on ne pouvait la faire sans argent et par conséquent sans lever de nouveaux impôts. Il ne tarda pas à reconnaître qu'il s'était trompé dans ses calculs.

Les élections eurent lieu sous l'influence du sentiment qui dominait dans toute la France : la nécessité de s'unir pour la défense de la foi catholique ; et les instructions données aux députés des trois ordres se résumèrent en cette formule : *une foi, une loi en ce royaume.*

Fidèles au mandat qu'ils avaient reçu, les nouveaux élus à peine arrivés à Blois, le 6 décembre 1576, au nombre de 312, se mirent en devoir de réclamer les garanties jugées nécessaires pour la défense de la religion catholique. Ils demandèrent d'abord que les décisions rendues à l'unanimité par les trois ordres eussent force de loi, sans qu'il fût besoin de la sanction royale. Henri III refusa de souscrire à une prétention qui annihilait son autorité. A leur tour, les députés repoussèrent la proposition qu'il leur fit de nommer une commission de trente-six d'entre eux qui procéderaient, de concert avec lui et son conseil, au dépouillement des cahiers; ils y avaient vu un moyen détourné dont le roi voulait faire usage pour se rendre maître des délibérations, par l'action qu'il ne manquerait pas d'exercer sur un conseil peu nombreux.

Cependant, désireux de calmer les défiances des députés, Henrit III consentit à signer l'acte de la nouvelle confédération, et à s'en déclarer lui-même chef. Mais les États ne lui tinrent aucun compte de cette concession, qui leur paraissait illusoire, et ils n'en décrétèrent pas moins à l'unanimité que le roi serait supplié de ne souffrir qu'une seule religion dans son royaume, et de supprimer les édits de pacification. C'était là précisément ce que Henri voulait éviter; car la paix, outre qu'elle convenait mieux à ses habitudes molles et efféminées, lui laissait plus de liberté d'action. Toutefois, il accéda encore à la volonté des États sur ce point, et révoqua le dernier édit. Il espérait du moins que les députés voteraient les subsides nécessaires pour soutenir la guerre que les Protestants, du reste, venaient eux-mêmes de recommencer. Le clergé, en effet, consentit à lever à ses dépens 5,000 hommes de pied et 1200 chevaux; la nobles-

se, de son côté, offrit ses services; mais le tiers-état refusa obstinément de rien accorder.

Il était évident dès lors qu'on ne parviendrait pas à s'entendre. Les députés le comprirent, et se disposèrent à quitter Blois, où leur présence devenait inutile. Mais, avant de se séparer, ils renouvelèrent par un vote solennel la demande qu'ils avaient déjà faite, de l'entière abolition du culte calviniste.

Cette conduite de l'assemblée, qui ne pouvait être attribuée à l'inexpérience, puisque, sous d'autres rapports, elle avait fait preuve de beaucoup de lumière et d'intelligence des affaires, montrait combien déjà était profonde la scission entre le roi et la nation, car tous les actes des États équivalaient à une protestation et à un refus de concours.

Cependant Henri III se décida à lever quelques troupes, avec lesquelles il remporta même plusieurs avantages sur les Huguenots; mais ceux-ci ayant demandé la paix, il s'empressa de la leur accorder, et signa avec eux à Poitiers un nouveau traité (1577) qui leur était plus favorable que les précédents. Il s'ensuivit une suspension d'armes de quinze mois, pendant lesquels Henri III continua à se rendre de plus en plus méprisable aux deux partis. En vain il essaya de s'attacher la noblesse en créant pour elle l'ordre du Saint-Esprit, il ne la rendit ni plus soumise ni plus fidèle; en vain il tenta de se concilier les Catholiques en retirant aux Protestants une partie des concessions qu'il leur avait faites, il ne réussit par cette dernière mesure qu'à renouveler la guerre, qui se termina encore par un traité de paix signé à Nérac (1579), dont tout le profit était pour les Calvinistes, auxquels le roi concédait onze nouvelles places de sûreté. Ce prince, du reste, ne savait plus rien respecter, pas même l'honneur de sa propre famille. Pour jeter la division parmi les chefs du parti rebelle, il n'avait pas eu honte de dénoncer les désordres de sa sœur Marguerite au roi de Navarre, époux de cette princesse. Celui-ci, qui depuis longtemps n'avait rien à apprendre à ce sujet, fut indigné de tant d'im-

pudeur de la part d'un frère et d'un roi, et il se vengea de cette insulte en renouvelant les hostilités. Cette prise d'armes, connue sous le nom de *guerre des amoureux*, se termina en 1580 par le traité de Fleix, confirmatif de celui de Poitiers.

Cette nouvelle paix n'avait pas plus de chances de durée que les précédentes. Les partis demeuraient en armes et leurs chefs, catholiques ou protestants, se partageaient désormais la France à l'instar des anciens seigneurs féodaux. Montmorency-Damville avait le Languedoc; le roi de Navarre, la Guyenne; le duc de Guise, la Champagne; le duc de Mayenne, la Bourgogne; le duc d'Aumale, la Picardie; le duc de Mercœur, la Bretagne; le duc d'Anjou, l'Anjou, la Touraine et le Berry, et tous ces princes et seigneurs s'attribuaient l'autorité souveraine dans ces provinces, bien qu'ils n'en fussent que les gouverneurs; ils y soldaient des troupes et y levaient des impôts. Les grandes villes tendaient également à se rendre indépendantes : Paris, Lyon, Marseille, Rouen, Bordeaux, La Rochelle, Nîmes, Montauban se gouvernaient et s'administraient elles-mêmes presque comme des républiques. Au milieu de ce désordre, le gouvernement royal flottait indécis et méprisé, essayant de contenir les partis opposés par les avances qu'il leur faisait, et ne réussissant qu'à montrer sa faiblesse et son impuissance.

Au dehors, l'attitude de Henri III n'était ni plus forte ni plus digne. Le roi d'Espagne Philippe II, en prenant le rôle de défenseur de l'Église contre l'hérésie, avait su intéresser tous les catholiques de l'Europe au succès de ses ambitieux desseins; en relation intime avec le duc de Guise et les autres chefs des catholiques de France, il imposait son alliance à Henri III, qui n'eût pu la rompre sans risquer de soulever contre lui toute la nation.

Les circonstances cependant eussent été favorables pour lutter avec avantage contre le roi d'Espagne, et même pour étendre, du côté du Nord, les frontières de la France.

Les Pays-Bas espagnols étaient, depuis plusieurs années,

en révolte contre Philippe II, et aucun des gouverneurs que ce prince y avait envoyés n'avaient pu les réduire à l'obéissance. En 1580, les provinces du nord, où le protestantisme avait fini par prévaloir, s'étaient constituées en république fédérative, sous le gouvernement du prince d'Orange, nommé stathouder. Celles du midi, qui touchaient à la France, étaient demeurées catholiques, mais elles ne se montraient guère moins impatientes de secouer le joug de l'Espagne, et dès 1578 elles avaient fait appel au duc d'Anjou, frère du roi, dans l'espoir qu'il pourrait aider à leur délivrance. Ce jeune prince s'était rendu à leurs vœux et était entré dans le Hainault à la tête de 7,000 hommes. Mais désavoué par Henri III, qui craignait de se compromettre auprès de Philippe II, il avait dû rentrer en France, après s'être emparé seulement de quelques places. Rappelé par les Belges, deux ans après, et proclamé même duc de Brabant, il était demeuré plus longtemps parmi eux, mais il n'avait pas tardé à se rendre odieux par son inconduite, et était revenu de nouveau en France jouir de son riche apanage; d'ailleurs Henri III continuait à séparer sa cause de la sienne.

Les Belges toutefois étaient si désireux d'échapper à la domination de l'Espagne, qu'en 1584, ils firent de nouvelles propositions au duc d'Anjou, et offrirent même à Henri III de réunir leurs provinces à la France, s'il voulait leur envoyer des secours. Les choses en étaient là, et Henri III lui-même ne semblait pas éloigné d'accéder à ce projet, lorsque la mort du duc d'Anjou, arrivée le 10 juin 1584, vint changer au dedans et au dehors la face des affaires.

Cette fin prématurée de l'héritier présomptif de la couronne était en effet un événement de la plus haute gravité. Le roi régnant Henri III n'avait pas d'enfants, et, quoiqu'il fût jeune encore, il y avait lieu de croire qu'il n'en aurait pas. Or, avec lui devait s'éteindre la famille des Valois, et celui qui se trouvait appelé par sa naissance à lui succéder, était le chef même du parti protestant, Henri de Bourbon, roi de Navarre, qui venait naguère encore

d'apostasier pour la seconde fois la religion catholique.

Les prévisions de l'avenir étaient donc qu'un prince protestant s'assiérait avant peu peut-être sur le trône de France. Une telle situation imposait aux catholiques de nouveaux et impérieux devoirs ; ils le comprirent, et ce fut alors que se produisit dans toute son énergie le grand mouvement religieux et national dont nous allons retracer l'histoire.

FIN DE L'INTRODUCTION.

HISTOIRE DE LA LIGUE

SOUS LES RÈGNES DE HENRI III ET DE HENRI IV.

CHAPITRE PREMIER.

État de la question. — Constitution politique de la France. — Le clergé. — La noblesse. — La bourgeoisie. — La royauté. — Situation des partis. — Les Catholiques. — La famille de Guise. — Le duc Henri de Guise. — Les Protestants. — Henri de Bourbon, roi de Navarre. — Les Politiques. — Henri III. — Ligue de Péronne. — Assemblée de Nancy. Le cardinal de Bourbon proclamé héritier présomptif de la couronne. — Adhésion du duc de Nevers à la Ligue de Péronne. — Ligue municipale de Paris. — Conseil des Six. — Les deux Ligues se réunissent. — Alliance avec Philippe II. — Traité de Joinville. — Attitude nouvelle des Protestants et de leur chef le roi de Navarre. — Henri III reconnaît le roi de Navarre pour héritier présomptif de la couronne. — Les Catholiques se décident à la guerre. — Le Conseil des Six prépare ses moyens d'attaque et de défense. — Constitution du corps de ville et de la municipalité de Paris. — La Ligue s'établit sur les mêmes bases. — Organisation d'une force insurrectionnelle dans l'intérieur de Paris. — Le lieutenant du prévôt, Nicolas Poulain, fournit les armes. — Relations du Conseil des Six avec les provinces. — Adhésion de la plupart des villes à la Ligue de Paris. — Le pape Grégoire XIII donne son approbation à la prise d'armes. — Le duc de Guise et les autres princes catholiques quittent Paris. — Manifeste du cardinal de Bourbon. — Déclaration de Henri III. — Pamphlets et libelles. — Union des Protestants et de Henri III.

En 1584 la lutte religieuse que le protestantisme avait suscitée en France, durait déjà depuis plus de soixante

ans ; nous avons dit (V. l'*Introduction*) par quelles phases diverses elle avait passé.

Pendant une première période de quarante années l'hérésie s'était propagée par la voie de la prédication publique et secrète, avec plus ou moins de liberté, selon les divers traitements dont la royauté avait usé à son égard.

Pendant sa seconde période, c'est-à-dire à partir de la Conjuration d'Amboise, en 1560, l'hérésie, devenue désormais assez puissante pour former un parti politique, avait eu recours à la révolte, et, non contente de réclamer le libre exercice du nouveau culte les armes à la main, elle avait prétendu dominer et s'emparer même du gouvernement. Depuis lors la guerre civile n'avait cessé de déchirer la France ; la royauté, tombée en des mains indignes, n'avait pas su la prévenir et se montrait impuissante à y mettre fin. Il en était résulté que les catholiques, justement effrayés des périls que courait leur foi religieuse, avaient dû aviser aux moyens de la défendre, et se charger eux-mêmes du rôle que le gouvernement ne savait plus remplir. Cependant, malgré les trop légitimes défiances que leur inspirait Henri III, ils eussent sans doute hésité longtemps encore à rompre ouvertement avec lui, si la mort du duc d'Anjou ne fût venue leur imposer de nouveaux devoirs.

La situation que ce grave événement faisait aux catholiques était celle-ci : Dans le présent, un roi incapable et corrompu qui, par calcul ou par faiblesse, pouvait d'un moment à l'autre livrer le gouvernement aux protestants ; dans un avenir, peu éloigné peut-être, un roi hérétique, chef même du parti de l'hérésie, qui, une fois sur

le trône, ne devait pas manquer de faire tout ce qui serait en lui pour abolir le catholicisme, et y substituer le culte de Calvin.

Il était donc manifeste qu'un grand péril menaçait l'existence même de la religion catholique en France, et qu'à moins de déserter lâchement la cause de ses croyances, la nation devait réunir tous ses efforts pour le conjurer.

Mais avant d'aller plus loin il est nécessaire, pour l'entière intelligence des faits qui vont suivre, de rappeler sommairement quelles étaient alors les institutions politiques de la France, et de déterminer la situation respective des partis, ainsi que le caractère des chefs qu'ils avaient à leur tête.

La Monarchie française avait été sans cesse se modifiant et se transformant depuis son origine. Au commencement du XVI[e] siècle, sous François I[er], elle était devenue presque absolue. Mais ce prince, si jaloux qu'il eût été d'accroître son autorité, n'avait pu détruire entièrement les anciennes institutions, et le clergé, la noblesse et la bourgeoisie jouissaient encore de nombreux priviléges.

Le Clergé avait perdu le droit d'élire aux évêchés et aux charges ecclésiastiques, mais il avait conservé d'autres immunités de diverse nature, qui suffisaient pour garantir l'indépendance de son ministère. De plus, son autorité spirituelle, un moment ébranlée par les attaques des prétendus réformateurs, s'était promptement raffermie, et avait même grandi dans l'épreuve.

La Noblesse n'avait plus la puissante organisation féodale des temps passés, mais il lui restait encore de

hautes prérogatives; c'était entre ses mains que reposait la principale force militaire de la nation. Les rois depuis Charles VII soldaient, il est vrai, de leurs deniers une armée permanente dont ils disposaient à leur gré; mais cette armée était peu nombreuse, et ils avaient besoin de faire sans cesse appel aux gentilshommes, sans le concours desquels ils ne pouvaient rien entreprendre de considérable. Or, les seigneurs n'étaient assujettis qu'à un service de quelques mois chaque année, que dans les temps de trouble ils pouvaient facilement refuser, ou même tourner contre le pouvoir royal. La noblesse avait ainsi, outre les influences et les avantages honorifiques d'une classe privilégiée, la prépondérance politique dont jouissent toujours les dépositaires de la force publique.

La bourgeoisie avait vu aussi quelques-unes de ses anciennes libertés municipales restreintes et amoindries, mais elle avait conservé les plus précieuses. La plupart des villes élisaient encore leurs magistrats, avaient une garde bourgeoise dont les officiers étaient nommés par élection, jouissaient du privilége de ne pas recevoir de garnison, en un mot s'administraient et se gardaient elles-mêmes.

Ces franchises municipales de la bourgeoisie avaient assez d'importance pour exciter la sollicitude du pouvoir royal, qui se rappelait l'usage qu'elle en avait fait pendant les troubles du XIVe et du XVe siècle, et qui, n'osant les abolir, s'efforçait d'en atténuer du moins les effets, en influant sur l'élection des magistrats municipaux. « Il est un autre point, disait Catherine de Médi-
» cis dans une de ses instructions à son fils Charles IX,
» il est un autre point qui est bien nécessaire, c'est

» qu'entre les principales villes de votre royaume vous » gagniez quatre des principaux bourgeois et qui ont » le plus de pouvoir dans la ville, et autant des prin- » cipaux marchands, pour, par là, vous rendre maître » des élections. »

La bourgeoisie prenait en outre une part considérable à l'administration des affaires de l'État par les fonctions qu'elle était appelée à remplir dans les conseils du roi et dans les cours de justice.

A ces prérogatives spéciales, dont jouissaient à divers titres le clergé, la noblesse et la bourgeoisie, se joignait l'institution des états généraux. Les attributions de ces grands conseils de la nation n'étaient pas sans doute nettement définies, on ne les convoquait pas à des époques déterminées; souvent même il se passait de longs intervalles sans qu'on songeât à les réunir; de plus, ils n'avaient donné jusque là que peu de résultats. Cependant, ce n'était pas un fait sans importance que l'existence de ces assemblées dans lesquelles la nation discutait publiquement les affaires de l'État, faisait entendre ses doléances, exposait ses vœux, demandait la réforme des abus, préparait les lois qui devaient y porter remède, votait les impôts, et parfois ne craignait pas d'entrer ouvertement en lutte contre le pouvoir royal, ainsi qu'il était arrivé au XIV[e] siècle, et dernièrement encore aux états de 1577.

Ainsi la France était une monarchie, mais une monarchie tempérée par des institutions qui, malgré les récents accroissements du pouvoir royal, faisaient à l'action libre des diverses classes de la nation une part assez grande, pour que l'Orateur du clergé, aux derniers états

généraux, ait pu la définir en ces termes : « Notre » royaume, Sire, avait-il dit en s'adressant au roi, » notre royaume est certes monarchie, toutefois aucunement participant et tenant *de république* soit » *aristocratique,* soit *démocratique,* qui est ce qui l'a » fait et le fera, si à Dieu plaît, longuement durer et » prospérer. »

On voit quelles ressources l'ensemble de ces institutions offrait à la lutte des partis. Les priviléges du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie étaient autant de retranchements, derrière lesquels ils pouvaient organiser leurs moyens d'attaque et de défense, surtout lorsque le pouvoir royal tombait en des mains faibles et incapables, comme il était advenu depuis le commencement de la guerre civile.

Or, en ce moment trois partis se trouvaient en présence : les Catholiques, les Protestants, les Politiques.

Les Catholiques étaient plus qu'un parti, ils étaient la nation elle-même ; le peuple des villes et des campagnes, la bourgeoisie, la magistrature, le clergé et une portion importante de la noblesse étaient demeurés inébranlablement attachés à la foi catholique. Les Catholiques avaient ainsi pour eux le nombre, les vertus, les lumières, toutes les forces en un mot que ces classes représentaient ; de plus ils avaient le droit et la possession : le droit, puisque la religion catholique était une des institutions fondamentales de la société française ; la possession, puisque loin de vouloir innover, ils ne demandaient qu'à maintenir ce qui existait.

Une seule chose leur manquait, l'appui loyal et sincère de la royauté, et c'est ce qui leur donnait l'attitude et à

certains égards le caractère d'un parti, car, ne pouvant compter que sur eux-mêmes pour défendre leurs croyances religieuses, ils se trouvaient contraints de substituer leur action propre à celle du pouvoir royal. De là ces associations et ces ligues qui avaient pris dans les derniers temps une si sérieuse importance; de là le crédit et la haute influence de la famille de Guise, en laquelle la cause catholique semblait désormais s'être personnifiée.

Cette famille, depuis peu établie en France, avait eu pour premier auteur Claude de Lorraine. Claude était le cinquième fils de René II, duc de Lorraine. Après avoir inutilement contesté à son frère aîné la succession du duché de Lorraine à laquelle il prétendait avoir des droits, il était venu en France, où il n'avait pas tardé à se placer par sa valeur et ses grandes qualités au premier rang des princes français; il s'était distingué entre tous à la journée de Marignan, il avait battu les Anglais en 1522 devant Hesdin, et repoussé en 1525 les bandes luthériennes des paysans de l'Alsace et de la Souabe. Son fils François avait porté plus haut encore l'illustration de sa famille. Habile guerrier, sage politique, François de Guise joignait aux talents supérieurs de l'homme d'État l'âme et le cœur d'un héros. Le siége de Metz (1) soutenu contre l'armée de Charles-Quint, les victoires de Renti et de Dreux, la prise de Calais enlevé en huit jours aux An-

(1) On rapporte que, lors de ce siége, un général espagnol ayant fait réclamer un de ses esclaves qui s'était réfugié dans le camp français, le duc de Guise refusa de faire droit à sa demande, en disant : « Quand ce » serait le plus barbare et étranger du monde, ayant mis seulement le pied » sur la terre de France, il est aussitôt libre et hors de toute servitude » et captivité, et est franc comme sa propre patrie. »

glais avaient rendu son nom glorieux et populaire. Appelé sous le règne de François II, dont il était l'oncle par alliance, à diriger les affaires de l'État, François de Guise avait eu le premier à défendre la religion nationale contre les attaques à main armée des Protestants. Demeuré depuis lors fidèle à la cause catholique, il avait mérité par son dévouement et l'éclat de ses services d'en être considéré comme le premier et le plus illustre défenseur; enfin il en avait été le martyr : frappé à mort au siége d'Orléans par un assassin aux gages de Coligny, il avait montré dans ses derniers moments l'intrépidité du soldat unie à la foi du chrétien (1).

Le fils de ce grand homme, Henri de Guise, sans réunir au même degré toutes les vertus de son père, s'était montré digne de recueillir un si noble héritage; les circonstances même n'avaient pas tardé à lui faire jouer un rôle politique plus important encore.

Dès que l'âge le lui avait permis, il avait mis sa vie et son épée au service de la même cause; à 19 ans il s'était couvert de gloire en défendant Poitiers contre l'armée de Coligny; à 25, il avait battu les Huguenots à Fismes au prix d'une blessure reçue au visage, ce qui lui avait

(1) Au siége de Rouen, ayant été averti par la reine mère qu'un gentilhomme huguenot de sa suite complotait contre sa vie, il le fit venir, et après avoir tiré de lui l'aveu de son crime, il lui dit : « Je vous » veux montrer combien la religion que je tiens est plus douce que » celle dont vous faites profession : la vôtre vous a conseillé de me tuer » sans m'ouïr, n'ayant reçu de moi aucune offense; et la mienne me » commande que je vous pardonne, tout convaincu que vous êtes de » m'avoir voulu tuer sans raison. Allez, retirez-vous, que je ne vous » veoye plus ici : et si vous êtes sage, prenez dorénavant en vos entre- » prinses des conseillers plus gents de bien que ceux-là. »

(*Essais de Montaigne*, liv. I, chap. 23.)

valu le surnom de *Balafré*. Son brillant courage, sa bonne mine, son caractère chevaleresque lui avaient dès l'abord concilié tous les cœurs. Idole du peuple et des soldats, il eût pu tout entreprendre si le sentiment du devoir et une certaine prudence naturelle ne l'eussent retenu dans les bornes. Ses ennemis toutefois l'accusaient de prétendre au trône, et peut-être en effet que, par moments, lorsque la foule applaudissait à ses triomphes et l'enivrait de ses acclamations, il avait peine à se défendre de ces rêves de l'ambition; mais ce n'étaient là que de vagues et passagères impressions: au fond un mobile plus noble inspirait sa conduite. Voué par ses traditions de famille à la défense de la religion catholique, Henri de Guise avait mis la gloire de sa vie à en assurer le triomphe, et il subordonnait tout le reste à un si grand résultat. D'ailleurs, il brillait plus sur le champ de bataille que dans le conseil : bien qu'il ne manquât pas d'habileté politique, son influence sur les affaires était moins considérable qu'il ne semblait au premier abord; il subissait l'entraînement de son propre parti plus qu'il ne lui imprimait la direction, et dans la réalité il en était le représentant plus encore que le chef.

Le parti protestant se composait principalement des seigneurs de la noblesse, auxquels se joignaient les habitants des campagnes et les bourgeois de quelques contrées de l'Ouest et du Midi. De beaucoup inférieurs en nombre, car plusieurs même de ceux qui avaient été d'abord séduits par les nouvelles doctrines, les avaient depuis répudiées, les Protestants avaient pour eux une partie des influences, des richesses, et de la force mili-

taire dont la noblesse était alors en possession. Mais ce qui les rendait surtout redoutables en ce moment, c'est qu'ils avaient à leur tête Henri de Bourbon, roi de Navarre, prince de Béarn[1], devenu, par la mort du duc d'Anjou, l'héritier de la couronne de France.

Henri de Bourbon descendait en ligne directe du roi saint Louis. Saint Louis avait eu cinq fils ; le dernier d'entre eux, Robert comte de Clermont, avait épousé Béatrix, fille de Jean de Bourgogne, baron de Bourbon, et avait pris dès lors le nom de Bourbon, en ayant soin toutefois de conserver sur son écusson les armes de France ; sage précaution, remarque Péréfixe, qui avait contribué à maintenir ses descendants dans le rang de princes du sang, qu'autrement ils eussent pu perdre ; car, éloignés du trône depuis trois siècles, presque sans espoir d'y monter, les petits-fils de Robert avaient jeté peu d'éclat et ne se distinguaient guère de la foule des autres seigneurs de la cour de France. Un seul membre de cette famille avait acquis de la célébrité, et cette célébrité était malheureuse. Du reste, le connétable de Bourbon n'avait pas laissé de postérité, et c'était une branche puînée, celle de Vendôme, qui, après une suite de huit générations, allait se trouver appelée avant peu à recueillir la succession du fils de saint Louis. .

Le chef de cette branche de Bourbon-Vendôme, Charles, avait eu sept fils dont quatre étaient morts jeunes et sans postérité. Des trois qui avaient survécu, l'aîné, Antoine, devait être le chef de la nouvelle maison de Bourbon, et le troisième, Louis, le chef de la maison de Condé ; quant au second, Charles, entré dans les ordres, et devenu cardinal, puis archevêque de Rouen, il était

destiné à jouer au fond d'une prison le triste rôle de roi sans royaume.

Antoine de Bourbon avait été un prince médiocre. Marié à Jeanne d'Albret, fille et héritière de Henri d'Albret, il avait pris, après la mort de son beau-père, le titre de roi de Navarre que celui-ci portait; nous disons le titre, car cette royauté était plus nominale que réelle. La Navarre se composait de deux parties, de la haute et de la basse Navarre; la haute Navarre était située au-delà des Pyrénées et de beaucoup la plus considérable; or, Ferdinand, roi d'Aragon, l'avait envahie sur Jean d'Albret, et ni lui, ni ses successeurs ne s'étaient jamais montrés disposés à la restituer. Le royaume de Navarre, tel qu'Antoine de Bourbon l'avait reçu du père de Jeanne, n'était donc en réalité qu'une très-mince principauté; mais Henri d'Albret avait laissé en même temps à sa fille les pays de Béarn, de Foix, d'Albret, d'Armagnac, ainsi que plusieurs autres seigneuries, et ces accessoires, qui l'emportaient de beaucoup sur le principal, avaient fait du roi de Navarre l'un des plus riches et des plus puissants seigneurs de la cour de France. Né catholique, Antoine avait embrassé le calvinisme, et avait pris part avec son frère le prince de Condé à la conjuration d'Amboise. Nommé, après la mort de François II, lieutenant général du royaume, il s'était plus tard démis de cette charge, sur la demande de Catherine de Médicis. De même il avait fini par abjurer le protestantisme, et, devenu dès lors l'un des chefs du parti catholique, il commandait en cette dernière qualité au siége de Rouen, lorsqu'il y avait reçu une blessure dont il était mort un mois après, le 17 novembre 1562, laissant un fils âgé

de neuf ans, Henri, prince de Navarre, et une fille, Catherine, depuis duchesse de Bar.

De ces deux orphelins, abandonnés si jeunes aux soins et à la sollicitude d'une mère, l'aîné, Henri de Bourbon, devait être appelé aux plus hautes destinées. Jeanne d'Albret, nous l'avons vu, était fille de Henri d'Albret, roi de Navarre, et de Marguerite de Valois, sœur de François I[er]. Elle avait reçu de son père la rudesse de caractère des habitants des montagnes, et de sa mère la grâce et la prétention au bel esprit. Depuis son mariage avec Antoine de Bourbon, Jeanne avait souvent quitté les montagnes de Béarn, pour aller à la cour de France, où l'appelait son rang de princesse du sang. Deux enfants qui lui étaient nés, et qu'elle avait confiés à des mains étrangères, étaient morts successivement; aussi, lorsqu'elle s'était trouvée enceinte une troisième fois, son père avait exigé qu'elle revînt en Béarn pour y faire ses couches, afin qu'il pût veiller lui-même sur l'éducation de l'enfant qui devait être son héritier. Se conformant donc aux désirs de Henri d'Albret, Jeanne était revenue dans son pays natal, et dix jours après son arrivée elle y avait mis au monde un fils (1).

(1) Entre minuit et une heure, ainsi parle Palma Cayet (t. I, p. 162), treizième jour de décembre 1553, les douleurs pour l'enfantement prirent à la princesse. Au-dessus de sa chambre était celle du roi, son père, qui soudain descendit; elle l'oyant se mit aussitôt à chanter en musique ce motet en langue béarnaise: *Nostre Donne deu cap deu Pon, ajuda mi en aquete houre*; « Notre-Dame du bout du Pont, aidez-moi à cette heure. » La princesse délivrée, le roi prit l'enfant dans sa grande robe, sans attendre qu'il fût bonnement accommodé, l'emporta en sa chambre et le montrant à ceux qui le venaient congratuler, il leur dit: *Ahora, mire que aquesta oveza parió un leon*: « Maintenant, regardez, cette brebis m'a enfanté un lion. » Puis il frotta d'un cap d'ail les petites lèvres du nouveau-né, lesquelles l'enfant se frippa l'une contre l'autre comme

L'enfant, d'une complexion délicate, avait été d'abord très-difficile à élever. Mais envoyé, au sortir de la mamelle, au château de Coarasse en Béarn, il y avait grandi au milieu des rochers, respirant l'air des montagnes, marchant tête et pieds nus, nourri et habillé comme les autres enfants du pays, et, grâce à ce régime de vie, son tempérament était devenu fort et robuste. Conduit plus tard et bien jeune encore à la cour de France par sa mère, il s'y trouvait lorsque le roi de Navarre, son père, avait été tué au siége de Rouen. En apprenant cette nouvelle, Jeanne d'Albret était retournée aussitôt en Béarn, et, soit caprice de femme, soit plutôt calcul politique, elle y avait embrassé le protestantisme pour lequel elle avait d'abord montré un grand éloignement, même à l'époque où son mari professait les opinions nouvelles. Du reste, elle n'avait pas alors avec elle son fils, qu'elle avait dû laisser à la cour, où il continuait à être élevé, sous les yeux du roi, dans la religion catholique. Mais quatre années après, Jeanne, ayant fait un nouveau voyage en France, avait obtenu la permission d'emmener le jeune Henri en Béarn, et n'avait pas tardé à user de son influence pour lui faire embrasser le calvinisme. Ainsi, à treize ans, Henri de Bourbon avait déjà eu sous les yeux le spectacle de tous les désordres de la cour, et à l'âge où l'esprit et le cœur commencent à prendre conscience d'eux-mêmes, sa mère lui avait fait abjurer la foi de son enfance et répudier tout ce qu'il avait cru et respecté jusque là. Une telle éducation avait fait sur sa jeune âme

pour sucer, ce qu'ayant vu le roi, et prenant de là une bonne conjecture qu'il serait d'un bon naturel, il lui présenta du vin dans sa coupe ; à l'odeur, le petit prince branla la tête comme peut faire un enfant, et lors ledit sieur roi dit : *Tu seras un vray Béarnais.*

des impressions funestes qui ne devaient jamais s'effacer entièrement. Jeanne d'Albret rêvait dès lors pour son fils le rôle de chef du parti protestant, qu'elle lui avait fait déférer trois ans plus tard en 1569. Henri avait assisté en cette qualité aux journées de Jarnac et de Montcontour; mais l'amiral de Coligny, chargé du commandement effectif, ne lui avait pas permis de combattre à cause de son extrême jeunesse, et c'était du haut d'une colline que le prince avait vu la déroute de son armée.

La paix ayant été faite l'année suivante à Saint-Germain, Jeanne d'Albret en avait profité pour arrêter le mariage de son fils avec Marguerite de Valois, sœur de Charles IX. Elle se dirigeait sur Paris pour y assister, lorsqu'elle avait été prise d'une maladie qui l'avait emportée au bout de quelques jours. Henri avait pris dès lors le titre de roi de Navarre, et était venu peu après à Paris célébrer son mariage conformément aux intentions de sa mère. Cette union, qui ne devait pas être heureuse, avait été suivie de la Saint-Barthélemy. Le roi de Navarre avait, sur l'injonction de Charles IX, abjuré le protestantisme, sinon librement, du moins avec plus de docilité que le prince de Condé son cousin, et, pendant les quatre années qu'il avait passées à la cour où il était retenu par l'amour des plaisirs plus encore que par la surveillance dont il était l'objet, il n'avait cessé de remplir les pratiques extérieures du catholicisme qu'il alliait d'ailleurs aux plus coupables désordres. Cependant, las de l'état de dépendance dans lequel il vivait, il s'était évadé de la cour et avait essayé d'abord de traiter avec le roi; mais, ayant reconnu bientôt qu'il n'en obtiendrait par les avantages qu'il réclamait, il s'était décidé à embrasser de

nouveau le protestantisme dont il avait été aussitôt proclamé le chef.

Pendant les huit années, du reste, qui s'étaient écoulées depuis son évasion de la cour, il n'avait rien fait qui pût appeler sur lui l'attention. Cantonné dans les provinces du Midi, Henri de Bourbon avait guerroyé en chef de partisans, faisant preuve du plus brillant courage, mais sans remporter aucun succès important, et avait été contraint même de signer plusieurs traités peu avantageux pour la cause qu'il servait.

Tel était le prince que la mort du duc d'Anjou venait faire l'héritier présomptif de la couronne de France, mais que ses croyances semblaient devoir en éloigner à jamais. Aucune action d'éclat ne le recommandait encore ni à la France ni à son parti; il s'était même montré jusque là plus curieux des plaisirs que des affaires. Toutefois ceux qui l'avaient observé de près reconnaissaient en lui une intelligence fine et déliée, un esprit juste, et une fermeté de caractère qu'aucun revers ne pouvait abattre. Il devait bientôt en effet, sur le nouveau théâtre où les circonstances l'appelaient à jouer le premier rôle, déployer toutes les qualités qui font les grands princes, surtout les princes heureux.

Le parti politique, ou le *tiers-parti*, était moins nombreux encore que le parti protestant; il ne se composait que de quelques grands seigneurs mécontents, et de quelques magistrats des cours souveraines. Sans principe, ni ligne de conduite arrêtée, les Politiques vacillaient au gré des événements, ne prenant conseil que de leurs intérêts propres. Ils ne reconnaissaient aucuns chefs, ou n'avaient que ceux que la nécessité du mo-

ment leur donnait. On les appelait Politiques parce qu'ils faisaient passer les intérêts de l'État avant ceux de la religion; quoiqu'ils fussent catholiques, ils avaient toujours fait alliance avec les Protestants, et se piquaient par ce motif de modération et de tolérance; mais leurs actes montraient assez que l'ambition entée sur l'indifférence religieuse était leur unique mobile.

Du reste, si le parti politique n'avait pas craint à diverses reprises de se mettre en révolte ouverte contre le gouvernement du roi, il s'en était rapproché depuis surtout que les Catholiques paraissaient s'en éloigner; il allait bientôt même lier définitivement sa cause à celle de la royauté, et c'est cette dernière circonstance qui devait faire sa force et son importance dans l'avenir.

En présence de ces trois partis était le roi Henri III. Ce prince ne manquait ni d'instruction, ni d'intelligence, ni de courage. Sa jeunesse même avait été pleine d'éclat; les victoires de Jarnac et de Montcontour avaient longtemps entouré son nom d'une brillante auréole, au point d'exciter la jalousie de son frère Charles IX. Mais il n'avait pu résister à l'influence de l'atmosphère corrompue dont il respirait l'air depuis son enfance. Aussi, lorsque les premiers feux de la jeunesse avaient été passés, il était tombé dans une atonie morale dont rien n'avait pu le relever. Les symptômes de cette décrépitude prématurée s'étaient déclarés dès le siége de la Rochelle. En Pologne, l'éclat et les devoirs d'une couronne n'avaient pu en arrêter les progrès; enfin sur le trône de France, elle avait pris le caractère d'un mal irrémédiable. Entouré de ses mignons, dont les plus en faveur étaient les ducs de Joyeuse et d'Épernon, Henri donnait à la cour et au

peuple le spectacle des plus honteux désordres. Des excès de la débauche il passait soudain aux pratiques d'une dévotion superstitieuse et puérile. Un jour on le voyait courir les rues en mascarade, faisant mille insolences aux bourgeois, rôdant la nuit de maison en maison; le lendemain il traversait la ville à la tête d'une procession de pénitents, couvert d'un sac, se flagellant et chantant les litanies; quelquefois il montait en chaire pour prêcher la pénitence à ses confrères; ou bien il se promenait un bilboquet à la main, et s'en jouait comme font les petits enfants. Une telle conduite l'avait rendu méprisable à tous, mais principalement aux bourgeois de Paris, témoins chaque jour de ces saturnales honteuses de la royauté. En vain les prédicateurs le reprenaient du haut de la chaire avec une liberté pleine de hardiesse; en vain les pamphlétaires, dans leurs libelles, le poursuivaient de leurs sarcasmes : rien ne pouvait faire sortir ce malheureux prince de son indolence et de sa torpeur.

Dans les rares moments qu'il donnait à l'étude, il lisait le livre du *Prince* de Machiavel et se croyait habile parce que, sous l'inspiration des tristes principes qu'il y puisait, il combinait des plans de ruse et de mensonge qu'il n'avait pas même l'énergie de mettre à exécution.

Tel était le prince, si peu digne à tous égards de porter la couronne, qui se trouvait cependant appelé à régner au milieu des circonstances les plus difficiles, qui avait non-seulement à pacifier le présent, mais, tâche plus délicate! à préserver l'avenir de l'avénement au trône de France d'un roi protestant.

Nous avons dit (V. l'*Introduction*) que dès l'année 1563,

des associations avaient commencé à se former pour la défense de la religion catholique, qu'ensuite elles s'étaient dissoutes, puis enfin qu'elles avaient été reconstituées, en 1576, après la paix de *Monsieur*.

La plus considérable de ces ligues particulières était celle que le gouverneur de Picardie d'Humières avait établie à Péronne sous le patronage du duc de Guise; elle avait en peu de temps reçu de nombreuses adhésions et acquis assez d'importance pour que Henri III eût jugé nécessaire de s'en faire déclarer le chef, afin d'en mieux neutraliser les effets. Toutefois, comme les circonstances imposaient alors aux Catholiques beaucoup de réserve, tout s'était passé en paroles, en écrits, en menaces; mais si l'association avait peu agi, elle n'en avait pas moins continué à subsister, et il suffisait d'en rassembler les éléments, et d'en resserrer les liens, pour en former aussitôt un centre puissant d'action.

Lors donc que la maladie du jeune duc d'Anjou, désormais sans espoir de guérison, n'eut plus laissé de doute sur sa fin prochaine, et par suite sur l'ouverture de la succession royale au profit du chef du parti protestant, les ducs de Guise et de Mayenne se réunirent à Nancy dans le courant de mars 1584, avec les principaux seigneurs catholiques, et y rédigèrent, en présence des agents du roi d'Espagne, un manifeste par lequel ils proclamèrent le cardinal de Bourbon héritier présomptif de la couronne de France, et déclarèrent que l'association formée huit années auparavant à Péronne était la seule ressource qui restât à la nation de porter remède aux maux dont elle avait à se plaindre.

Cette reconnaissance officielle du cardinal de Bourbon

comme héritier présomptif de la couronne était un acte hardi sans doute, mais sage autant qu'habile, et qui n'avait rien d'arbitraire.

Le Cardinal, prélat de mœurs douces, d'un caractère modéré, ne se recommandait, il est vrai, par aucun mérite personnel; mais il était le frère puîné d'Antoine de Bourbon, et par conséquent l'oncle du roi de Navarre. Or, comme celui-ci, marié depuis plusieurs années à Marguerite de Valois, n'avait pas d'enfants, le Cardinal se trouvait être, après lui, l'héritier le plus proche du trône; et en lui reconnaissant actuellement cette qualité, les Catholiques respectaient autant qu'il était en eux le principe de l'hérédité monarchique, puisqu'ils ne faisaient qu'écarter du trône un prince hérétique, que les lois du royaume déclaraient incapable d'y monter.

De plus, le duc Henri de Guise désavouait par là les prétentions ambitieuses qu'on lui attribuait, puisqu'il reconnaissait lui-même les droits de la maison de Bourbon à la succession de Henri III.

Les bases de la grande association, qui devait prendre le nom de Sainte-Ligue ou de Sainte-Union-Catholique, ayant été ainsi définitivement arrêtées, et le but qu'elle se proposait d'atteindre, à savoir, d'empêcher l'avénement au trône du roi de Navarre, étant nettement formulé, les chefs s'occupèrent activement de lui donner tous les développements qu'elle comportait.

Le duc d'Anjou ne tarda pas à mourir, comme on l'avait prévu; et au mois de septembre suivant, une nouvelle assemblée fut tenue en Lorraine, dans laquelle les confédérés décidèrent qu'ils prendraient les armes l'année suivante, si le Roi ne donnait pas satisfaction à leurs

demandes. Ils se sentaient d'autant plus forts que les adhésions leur arrivaient de toutes parts. Celle du duc de Nevers surtout avait produit une vive impression sur les esprits. Ce seigneur, l'un des premiers de la cour de France, jouissait de la haute considération qui s'attache au mérite et à la vertu ; il était connu pour son loyal attachement à la cause de la royauté, et on ne pouvait le suspecter d'obéir aux conseils de l'ambition ou de l'esprit de parti. En adhérant à la ligue de Péronne, il faisait plus que lui apporter l'appui de son nom et de son épée, il la justifiait en montrant combien les appréhensions des Catholiques étaient légitimes.

Tandis que les chefs de la noblesse travaillaient ainsi à reconstituer l'ancienne Ligue de 1576, un fait de haute importance et de même nature se passait à Paris. Un bourgeois nommé Hotoman, *dit* La Roche-Bond, homme très-vertueux, observe Lézeau, de bonne et ancienne famille, avait pensé qu'en présence des dangers dont la religion catholique était menacée, il convenait de former une association particulière ayant le même but que celle de Péronne, mais dont l'action plus restreinte aurait son point d'appui dans la bourgeoisie Parisienne; il avait communiqué son projet à trois ecclésiastiques, au curé de Saint-Séverin Prévot, au curé de Saint-Benoît Boucher, et à un chanoine de Soissons de Launoi, qui l'avaient approuvé; et aussitôt, de concert avec eux, il avait posé les fondements de la nouvelle confédération, qui ne devait pas tarder à prendre les plus rapides développements.

Tout s'était passé d'abord dans le plus grand secret. Un avocat, nommé d'Orléans; un maître des comptes, Aca-

rie; le sieur Compan, marchand; le sieur Caumont, avocat; le sieur Ménager, avocat; le sieur Crucé, procureur; le sieur Manouvrier, de la famille des Hennequin; le sieur Deffiat, gentilhomme d'Auvergne; le curé de Saint Jacques-de-la-Boucherie, Jean Pelletier; le curé de Saint-Germain, Guincestre; les sieurs Bussy Leclerc, Emonet, La Chapelle, tous trois procureurs; le commissaire Louchard; le notaire Lamorlière; le sieur Roland et son frère s'y étaient agrégés dès le mois d'octobre de cette année 1584.

Un conseil de six membres fut dès-lors constitué sous la présidence du sieur La Roche-Bond. Ce conseil avait la direction générale de l'association, et prononçait sur les admissions, qui dans les commencements n'eurent lieu qu'après une enquête sévère sur la moralité, la discrétion et le dévouement de ceux qui étaient présentés. Pour ne pas éveiller les soupçons, les réunions du conseil se tenaient en différents lieux, soit aux Chartreux, soit à la Sorbonne, soit au collége de Forteret, appelé plus tard par ce motif le *berceau de la Ligue*. En peu de temps un grand nombre de bourgeois, d'avocats, de marchands, d'hommes du peuple, de membres des diverses corporations de métiers, s'affilièrent et prêtèrent le serment de tout sacrifier, même la vie, pour la sainte cause à la défense de laquelle ils se consacraient.

Lorsque cette nouvelle ligue, toute bourgeoise et municipale, eut été ainsi organisée, les chefs comprirent qu'il était nécessaire de la mettre en relation avec la grande ligue de Péronne, et ils députèrent à cet effet vers le duc de Guise et le cardinal de Bourbon, qui, absents

alors de Paris, en ignoraient encore l'existence (1). Le duc de Guise, heureux de trouver un appui si précieux dans la bourgeoisie de la capitale, fit le meilleur accueil aux commissaires, et envoya aussitôt à Paris un gentilhomme de confiance, le sieur de Mayneville, qui fut chargé dès-lors de le représenter auprès du conseil des Six.

Il ne restait plus qu'à s'assurer du concours des princes du dehors, particulièrement du roi d'Espagne. Philippe II s'était depuis longtemps mis en rapport avec les catholiques de France. Mais un motif plus personnel le portait désormais à unir intimement sa cause à la leur. L'extinction prochaine de la famille des Valois lui faisait entrevoir la possibilité de placer un jour sa propre fille sur le trône de France, en vertu des droits qu'elle

(1) Comme le peuple, en France, est établi et constitué de sorte qu'il ne peut rien entreprendre, soit pour conserver sa religion, soit pour se délivrer d'oppression, qu'en appelant et reconnaissant un prince pour chef de l'entreprise ils se trouvaient fort empêchés, ainsi que l'auteur l'a appris de ceux qui étaient employés de ce temps-là, d'autant qu'ils ne savaient sur quel prince jeter les yeux à cet effet ; car ils reconnaissaient bien le duc de Guise pour être fort vaillant et courageux, mais il leur semblait être d'un esprit trop pesant et grossier, sentant son Allemand ; en sorte qu'ils doutaient qu'il fût propre pour l'exécution d'une telle entreprise. Néanmoins, pour ce qu'il se trouvait à la rencontre et que le défunt duc de Guise, son père, avait bien mérité de la religion catholique, et aussi qu'il était d'un port et d'une façon très-agréables, ils députèrent vers lui plusieurs d'entre eux pour lui faire entendre la volonté des bons catholiques de Paris, le zèle qu'ils avaient à la conservation de la religion et à l'extinction de l'hérésie, lequel les reçut avec une grande allégresse. (Lezeau, *Archives curieuses de l'Histoire de France*, 1re série, t. XIV, p. 41.)

On voit par là que le duc de Guise ne fut pour rien, d'abord, dans la constitution de la ligue de Paris.

tenait, selon lui, de sa mère Elisabeth, fille de Henri II. Aussi il s'empressa de répondre aux ouvertures qui lui furent faites, et son envoyé, le sieur Tassis, signa dès le 31 décembre avec le sieur de Mayneville, chargé de pouvoir du cardinal de Bourbon et du duc de Guise, un traité en vertu duquel : 1° le cardinal de Bourbon était reconnu héritier présomptif de la couronne, à l'exclusion de tout prince non catholique ; 2° l'exercice de toute religion autre que la catholique, était interdit ; 3° le concile de Trente devait être reçu dans le royaume ; 4° la ville de Cambrai, dont le duc d'Anjou s'était emparé lors de son expédition dans les Pays-Bas, et que la France retenait encore, devait être rendue à l'Espagne ; 5° enfin, Philippe II devait fournir tous les mois 50,000 écus d'or à la Sainte-Union pour faire la guerre.

Ce traité, dont les stipulations principales d'ailleurs ne devaient jamais être exécutées, fut signé à Joinville et tenu secret. Il promettait à la nouvelle confédération, ce qui lui manquait le plus, des soldats et de l'argent.

Ainsi la Sainte-Union réunissait déjà tous les éléments qui étaient de nature à lui assurer le succès : elle avait un chef politique, presque un roi, dans le cardinal de Bourbon ; un chef militaire dans le duc de Guise, entouré et soutenu d'une portion de la noblesse ; un centre d'action et un point d'appui national dans la bourgeoisie de de Paris et des autres villes du royaume ; enfin, au dehors, un allié puissant dans le roi d'Espagne.

Les Protestants, de leur côté, unis entre eux depuis longtemps par des confédérations, sous la direction de conseils provinciaux, se préparaient à mettre à profit l'heureuse circonstance qui plaçait le roi de Navarre si

près du trône. Toutefois ils comprenaient que cette position même les obligeait à plus de retenue que par le passé. Leur chef surtout semblait répugner à donner l'exemple de la rébellion contre l'autorité royale, qui bientôt peut-être allait passer entre ses mains. Aussi tout annonçait que, bien qu'il eût demandé, selon l'usage, des secours à la reine d'Angleterre et aux autres princes protestants de l'Europe, le roi de Navarre ne prendrait pas l'offensive cette année, et voudrait seulement se mettre en un état respectable de défense, pour le cas où il serait attaqué. Désirant, en effet, unir désormais sa cause à celle de Henri III, il lui avait député son principal conseiller, Duplessis-Mornai, pour l'assurer de ses sentiments de fidélité, et lui demander en même temps de proroger le terme auquel il devait rendre ses places de sûreté.

Cette attitude toute pacifique du chef du parti protestant était pleine d'habileté; elle devait lui réussir au-delà même de ses espérances.

Après la mort du duc d'Anjou, Henri III, justement alarmé des conséquences religieuses et politiques qui en découlaient, avait d'abord hésité sur le parti qu'il devait prendre. Son premier mouvement avait été de se rapprocher des catholiques, mais ces bonnes dispositions avaient peu duré; et, soit qu'il fût blessé de l'ascendant que prenait le duc de Guise, soit qu'il craignît de porter atteinte à ses propres droits, en contestant ceux du roi de Navarre, il se décida enfin à prendre parti pour ce dernier, et non content de lui accorder sa demande au sujet des places de sûreté, il le reconnut ouvertement pour l'héritier présomptif de sa couronne; de plus, afin de ne laisser aucun doute sur ses sentiments et la

ligne de conduite qu'il entendait suivre, il publia un édit par lequel les peines les plus sévères étaient prononcées contre *quiconque n'aurait pas renoncé, dans l'espace d'un mois, à toute ligue et association*.

Toutes les craintes des catholiques se trouvaient ainsi justifiées. Solennellement mis en demeure, ou de reconnaître le chef du parti protestant pour l'héritier de la couronne de France, ou de résister aux ordres du roi, ils ne pouvaient hésiter; c'est pourquoi, pleins de confiance en la légitimité de leur cause, ils résolurent d'en appeler immédiatement aux armes.

Dès les premiers jours donc de l'année 1585, le sieur de Mayneville, agent du duc de Guise et représentant de la ligue de Péronne, arriva à Paris pour s'entendre avec les chefs du Conseil des Six sur les moyens de préluder à une guerre devenue désormais inévitable.

Il fut reconnu qu'il ne suffisait pas que la noblesse prît les armes, qu'il fallait que la bourgeoisie s'unît à elle et qu'il était nécessaire, pour le succès de l'entreprise, d'organiser des centres de résistance armée dans la capitale et les autres villes.

Ce plan de conduite une fois arrêté, on s'occupa aussitôt de l'exécution que devait d'ailleurs singulièrement faciliter le jeu même des institutions et franchises dont les villes étaient en possession.

A Paris, la municipalité était ainsi constituée : le prévôt des marchands, quatre échevins, le procureur du roi, le greffier et le receveur composaient ce qu'on appelait le bureau de la ville. A ce bureau étaient adjoints 26 conseillers et 10 sergents ou huissiers.

Paris, en outre, était divisé en 16 quartiers, à la tête

de chacun desquels il y avait un officier, nommé quartenier. Chaque quartier se divisait lui-même en quatre sections ou *cinquanteneries*, lesquelles se subdivisaient encore en quatre autres sections ou *dixaineries*. A la tête de chaque *cinquantenerie* il y avait un officier, nommé *cinquantenier;* à la tête de chaque *dixainerie*, un *dixainier*, ce qui faisait pour toute la ville : 16 quarteniers, 64 cinquanteniers et 256 dixainiers.

Le prévôt des marchands, élu pour deux ans seulement, en vertu d'un système d'élection très-sagement combiné, et que nous aurons plus tard à faire connaître, administrait les affaires de la cité, percevait les impôts, et en faisait l'emploi. Il avait, pour l'aider dans l'accomplissement de ces fonctions, outre les quatre échevins et le Conseil des vingt-six, les 16 quarteniers, les 54 cinquanteniers et les 256 dixainiers, par le moyen desquels il était en rapport constant avec ses administrés, de telle sorte que le moindre des citoyens pouvait facilement faire parvenir jusqu'à lui ses plaintes, ses désirs, ses vœux.

La force armée de la ville se composait d'abord de compagnies soldées de gardes et d'archers, ensuite de la garde bourgeoise, dont le prévôt des marchands nommait les officiers. La haute police de la ville toutefois n'appartenait pas à ce magistrat ; elle était réservée au prévôt de l'Ile-de-France, nommé directement par le Roi et dépendant de lui.

Mais ce n'était pas tout. En dehors de cette constitution municipale de la ville, il y avait les corporations d'arts et de métiers. La population était partagée en autant de corporations qu'il y avait de classes et de professions diverses, et chacune de ces corporations avait

des conseils, des règlements, des priviléges qui lui étaient propres.

On voit quelles ressources de diverse sorte les chefs de la Ligue pouvaient trouver dans l'ensemble de ces institutions, surtout si l'on considère que le peuple de Paris était profondément dévoué à la cause catholique, et résolu à tout sacrifier pour sa défense (1). Aussi le Conseil des Six avait trouvé dès l'origine d'utiles auxiliaires dans la plupart des officiers de la ville, particulièrement dans les quarteniers, les cinquanteniers et les chefs des diverses corporations. Bien mieux, il s'était constitué sur le modèle même de la municipalité; il avait, comme elle, sous ses ordres, des quarteniers et des cinquanteniers : les uns, qui étaient les mêmes que ceux de la ville; les autres, qui ne relevaient que de lui seul. C'était par eux qu'il avait pu faire prendre à la nouvelle confédération un si rapide accroissement; c'était par eux aussi qu'il allait organiser la résistance.

Le Conseil avait pensé d'abord que la garde bourgeoise, sur les sentiments de laquelle il pouvait compter,

(1) Le peuple de Paris était lors (1562), et a toujours été, autant zélé à la religion qu'autre de tout le royaume de France dans lequel il se voyait beaucoup d'altération en la religion; ce qui était remarqué des étrangers et de toutes sortes de gens, et que sitôt que la messe était dite, en beaucoup de lieux on fermait les églises; au contraire, à Paris elles étaient ouvertes tout le jour avec grande dévotion d'un chacun, qui oyait la messe jusques à midi; et se faisaient plusieurs vœux et assemblées le reste du jour aux dites églises, avec offre de cierges et autres dons; aussi en icelle il y a beaucoup d'hôpitaux et grand nombre de religieux et couvents, dont le nombre croît tous les jours. Et, entre toutes celles de France, celle-ci se promettait d'être bien gardée, et qu'elle serait exempte de prêche, comme elle fut, et a toujours été depuis la déclaration faite quelques jours après sur l'Edit de janvier.

(*Mémoires de Castelnau*, p. 453, édit. Michaud.)

suffirait pour remplir ce rôle. Mais ayant reconnu ensuite que, d'une part, plusieurs officiers de cette garde étaient attachés à la cause de Henri III; que, de l'autre, beaucoup de Catholiques zélés n'en faisaient pas partie, il résolut de former une milice particulière qui obéirait entièrement à sa direction. Dans ce but, il s'adressa aux quarteniers et aux chefs des corporations, qui eurent chacun mission de recruter des soldats. Ainsi, le président Lemaître fut chargé de pratiquer les conseillers du Parlement; La Chapelle Marteau, les membres de la Cour des comptes; le président de Neuilly, ceux de la Cour des Aides; le lieutenant Labruyère, les conseillers du Châtelet. Il fut fait de même à l'égard des avocats, des procureurs, des clercs, des huissiers, des écoliers de l'Université. Les corps de métiers non plus ne furent pas oubliés; le commissaire de Bar s'assura du concours des mariniers et garçons de rivières, au nombre de 500; le charcutier Gilbert, des bouchers et charcutiers de la ville et des faubourgs, qui étaient plus de 1,500; le commissaire Louchard, des marchands de chevaux, qui montaient à plus de 600, etc.

Lorsqu'il eut ainsi enrôlé tous les hommes de bonne volonté dans les différentes classes de la population, le Conseil des Six s'occupa de les armer; et c'était le plus difficile, car on ne pouvait introduire une grande quantité d'armes dans la ville, sans éveiller les soupçons du prévôt de l'Ile-de-France, magistrat qui dépendait entièrement du Roi, et auquel appartenait la haute police. Le Conseil ne trouva rien de mieux que de s'adresser au lieutenant même du prévôt, le sieur Nicolas Poulain, homme vénal, qu'il réussit à suborner. Cet officier en

effet, voyant, comme il le raconte lui-même, « une oc-
» casion de gagner une bonne somme de deniers pour
» se mettre à son aise, avec la faveur de plusieurs grands
» seigneurs et personnages de la ville de Paris, » consentit à acheter pour 6,000 écus d'armes, qu'il fit transporter au fur à mesure dans la maison des principaux confédérés.

En même temps qu'ils organisaient leurs forces dans l'intérieur de la capitale, les chefs travaillaient avec non moins d'ardeur à étendre le mouvement aux provinces. Déjà en relation avec les municipalités des principales villes, ils leur avaient député des commissaires pour leur faire part des projets arrêtés, et les engager à s'unir à eux pour défendre la religion menacée. Cet appel fut entendu : en peu de temps un grand nombre d'adhésions leur arrivèrent. Les villes d'Orléans, de Chartres, de Blois, de Tours furent les premières à se prononcer; la plupart des autres ne tardèrent pas à les imiter; car partout on comprenait qu'il y allait du salut de l'Église catholique en France (1).

(1) On trouva à propos de députer quelques bons bourgeois habitants de Paris, gens de cervelle, lesquels avec bonne instruction allèrent en plusieurs provinces et villes du royaume pour informer quelqu'un des plus affectionnés catholiques, habitants desdites villes de la création et formation de la ligue, et de l'occasion d'icelle, des projets et intelligences avec les princes, afin de ne faire qu'un corps mu par une même intelligence en toute la France. Ce qu'il faut remarquer pour comprendre que ce sont les peuples qui ont formé la ligue, et *qu'en eux résidait la matière et substance d'icelle*, et que les princes lorrains n'en étaient que les accessoires, d'autant que la force consistait au fait de la religion embrassée et affectée par les catholiques de bon cœur et sans feintise, et pour ce, avaient recours à ces princes qui servaient à leur intention, sans qu'ils se sentissent beaucoup obligés d'examiner par quels motifs

Le duc de Guise non plus ne demeurait pas inactif. Jugeant avec raison qu'il était d'une haute importance d'obtenir, sinon le concours effectif, du moins l'approbation explicite du souverain Pontife, afin de donner à la prise d'armes son véritable caractère et d'ôter aux Catholiques tout scrupule de conscience, il avait chargé le cardinal de Pellevé et le P. Mathieu de négocier à Rome à ce sujet.

La chaire de saint Pierre était alors occupée par Grégoire XIII. Ce pontife, d'un caractère modéré, répugnait aux voies de rigueur; mais, instruit du véritable état des choses, il comprit que le sort de la religion en France dépendait du parti qu'il allait prendre, et il n'hésita pas à approuver les projets de résistance des Catholiques. Toutefois, comme il était obligé de garder des ménagements vis-à-vis de Henri III, il refusa de donner son approbation par écrit, et il se contenta de déclarer de vive voix au cardinal de Pellevé, que les Catholiques ayant pour première et principale intention de prendre les armes contre les hérétiques du royaume, il consentait et approuvait que cela fût fait, et *éloignait tout scrupule de conscience qu'on pourrait avoir pour cet objet*, persuadé que le roi aurait cela pour bien fait; ajoutant du reste que, *dans le cas même où ce prince manifesterait des intentions opposées*, les Catholiques n'en devraient pas moins poursuivre leurs desseins. De plus, sur la demande des négociateurs, il accorda une indulgence plé-

ces chefs étaient principalement portés, pourvu qu'ils parvinssent à leurs fins, pour lesquelles ils employaient volontiers tous les moyens à eux possibles. (Lezeau, *Archives curieuses de l'Histoire de France*, 1re série, t. XIV, p. 41.)

nière à ceux qui prendraient part à une œuvre si sainte, promit de déclarer, lorsque les hostilités seraient commencées, le roi de Navarre et le prince de Condé incapables de succéder au trône, et s'engagea à favoriser l'entreprise de toute manière; enfin, le 15 février, il donna sa sanction au traité de Joinville.

Lorsque tout eut été préparé de la sorte, au-dedans et au-dehors, lorsqu'on se fut assuré du concours de la bourgeoisie et du peuple, de l'appui de Philippe II, et de l'approbation du souverain Pontife, les principaux chefs quittèrent Paris. Le duc de Guise se dirigea sur Châlons-sur-Marne, d'où il fit appel à toute la noblesse de Champagne. Le duc de Mayenne se rendit en Bourgogne et rallia également autour de lui la noblesse catholique de cette province. Enfin, le cardinal de Bourbon se retira en son château de Gaillon, près Rouen, et y convoqua tous les gentilshommes de Normandie et de Picardie; puis il alla à Péronne, où le 31 mars il publia au nom de la Sainte-Union un manifeste, dans lequel il énumérait tous les griefs des Catholiques, et exposait les motifs de la prise d'armes.

Le point principal sur lequel il insistait était : que le roi Henri III n'ayant pas d'enfants, la France était menacée d'avoir un jour pour roi un prince hérétique relaps, ce qui serait contraire à la constitution du royaume, et au serment que faisaient les rois à leur sacre de maintenir sur toutes choses la religion catholique, apostolique et romaine : danger, ajoutait-il, d'autant plus à redouter que, tandis que *les huguenots refusent de rendre leurs places de sûreté, appellent à leur secours la reine d'Angleterre* et les princes protestants d'Allemagne pour éta-

blir de concert avec eux l'hérésie en France, les seigneurs les plus dévoués à la foi catholique sont privés par le roi de leurs charges et fonctions. Puis il dénonçait l'insatiable avarice des favoris, la multitude des nouveaux impôts, l'accablement et l'oppression de tous les ordres de l'État, enfin l'inexécution de la promesse faite par Henri III, aux derniers états de Blois, de ne plus souffrir dans le royaume aucune religion autre que la catholique. « Pour ces justes considérations, continuait le cardinal, » nous, Charles de Bourbon, premier prince du sang, etc., » assisté des princes, cardinaux, pairs, prélats, officiers » de la couronne, gouverneurs de provinces, seigneurs, » gentilshommes, villes et autres faisant la plus saine et » meilleure partie du royaume.... déclarons avoir juré de » tenir la main forte et armée à ce que l'Eglise soit réin- » tégrée en sa dignité et en la vraie seule religion catho- » lique, la noblesse jouisse de ses honneurs et privilèges, » le peuple soit soulagé, les nouveaux impôts introduits » depuis le roi Charles IX abolis, les parlements main- » tenus dans leurs prérogatives, et les états, lorsqu'ils » seront assemblés, dans leur autorité, etc. » En terminant, le cardinal faisait appel à la reine-mère, et la conjurait de l'aider à rétablir l'ordre et la vraie religion dans le royaume.

Ce manifeste, dans lequel on donnait la première place sans doute aux intérêts de la religion, mais où n'étaient pas oubliés non plus les griefs politiques et la nécessité d'importantes réformes dans l'État, produisit sur les esprits une impression d'autant plus vive, qu'en tête de la publication qui en fut faite se trouvaient les adhésions du Pape, de l'Empereur, du roi d'Espagne, de

la seigneurie de Venise, du duc de Florence, du duc de Lorraine, des républiques de Gênes et de Lucques, des ducs de Guise, de Nevers, etc., c'est-à-dire de tous les défenseurs et représentants de la religion catholique, en France et en Europe.

Henri III, malgré son incurable apathie, ne put échapper à l'émotion générale; et, sentant le besoin de se justifier auprès de son peuple, il se hâta de faire paraître un contre-manifeste en réponse à celui du cardinal de Bourbon.

Dans ce mémoire, publié dans le courant du mois d'avril, le roi, après s'être excusé d'avoir fait la paix avec les Protestants, et en avoir rejeté la responsabilité sur les États de Blois, qui lui avaient refusé les subsides nécessaires pour soutenir la guerre, essayait de dissiper les craintes des Catholiques, au sujet de la succession future, en faisant observer que la reine sa femme, et lui-même étaient encore jeunes, et n'avaient pas perdu l'espoir d'avoir des enfants. Il rappelait ensuite les efforts qu'il avait faits pour réformer les abus dans l'administration de la justice, et dans celle des finances, pour donner les évêchés à des sujets plus dignes, pour rendre les conseils provinciaux plus libres, pour améliorer la position des habitants de la campagne, qui n'étaient plus exposés aux pillages des gens de guerre. Il passait rapidement sur ce qui concernait ses favoris, et semblait demander grâce pour les prodigalités dont il les avait comblés. Il insistait sur les avantages de la paix, et leur opposait les désordres inséparables de l'état de guerre. Enfin il renouvelait, en terminant, l'invitation à ses sujets de renoncer à toute ligue et association.

Dans son ensemble, cette réponse était humble, timide, pleine d'embarras ; le roi paraissait y adresser des prières à son peuple plutôt que des ordres, et elle ne servit qu'à rendre plus manifeste le profond abaissement dans lequel il avait laissé tomber son pouvoir.

D'ailleurs, que pouvait-il alléguer contre l'évidence des faits ? Sa politique était-elle changée ? Ne continuait-il pas au contraire, et c'était là le point capital, à reconnaître le roi de Navarre pour son héritier présomptif, et à faire alliance avec lui ? De plus, les scandales de sa vie n'étaient-ils pas toujours les mêmes ? Ne l'avait-on pas vu encore, quelques jours avant le départ du duc de Guise, courir les rues de Paris en mascarade, entouré de ses mignons, « arrachant les chapeaux aux hommes, » les chaperons aux femmes, et les jetant dans les boues, » offensant chacun, ne donnant plaisir à personne, battant » et outrageant tous ceux qu'il rencontrait ? » Toute sa conduite, en un mot, ne démentait-elle pas ses paroles ? Et dès lors était-il permis d'ajouter foi à ses promesses ?

Du reste, comme la guerre qui se préparait était une guerre de religion, on éprouvait des deux côtés le besoin d'intéresser les consciences, et ce n'était pas seulement par des déclarations officielles, mais par des mémoires et des écrits de toutes sortes, que les partis s'efforçaient d'agir sur l'opinion. Chaque jour donc voyait paraître des libelles, dans lesquels la question était débattue et envisagée sous toutes ses faces.

Dans les pamphlets des Protestants, on accusait les Catholiques de vouloir opprimer la liberté de conscience, et de sacrifier la France à l'ambition du roi d'Espagne ; dans les écrits des Catholiques, on rétorquait l'argu-

ment avec avantage contre les Protestants et leur chef le roi de Navarre, qui était, disait-on, l'agent avoué de la reine d'Angleterre, et chargé par elle de détruire la vraie religion en France. De part ni d'autre on ne s'épargnait, comme bien l'on pense, ni les insinuations malveillantes, ni les sarcasmes, ni les injures. Mais le fait le plus digne d'attention qui ressortait de cette polémique, c'était que la cause de Henri III se trouvait définitivement liée à celle de l'hérésie. Dans tous les libelles en effet, consacrés à la défense de ce prince (1), on prenait également parti pour les Protestants. Aussi bien, ce n'était pas le caprice ou la sympathie personnelle des écrivains qui le voulait ainsi, c'était la force même des choses qui confondait désormais les deux causes.

(1) Nous citerons, entr'autres, les *Réponses aux déclarations et protestations des Guise*, la *Protestation des Catholiques non ligués*, l'*Abjuration d'un gentilhomme ligué*.

CHAPITRE II.

Commencement de la guerre. — Henri III met Paris en état de défense. — Il destitue les officiers de la garde bourgeoise et en nomme d'autres à leur place. — Ouverture des hostilités dans les provinces. — Succès partiels remportés par l'armée royale. — La plupart des villes se prononcent pour la Ligue. — Le duc de Guise s'avance sur Paris à la tête de 12,000 hommes. — Détresse de Henri III. — Catherine de Médicis propose sa médiation qui est acceptée. — Conférence d'Epernay. — Manifeste du duc de Guise et des autres chefs de la Ligue. — Contre-manifeste du roi de Navarre. — Traité de Nemours. — Joie des Catholiques. — Inquiétude du roi de Navarre. — Mécontentement de Henri III. — Il cherche à gagner du temps et à éluder l'exécution du traité. — Le prévôt des marchands et le premier président du parlement mandés au Louvre. — Colère du roi. — La ville de Paris vote les 200 mille écus demandés pour la guerre. — Le roi de Navarre repousse les offres de Henri III. — Mort de Grégoire XIII. — Election de Sixte V. — Le nouveau pape se montre favorable à la cause royale. — Maladresse de Henri III. — Il refuse de recevoir l'évêque de Nazareth, nonce du pape. — Sixte V renvoie de Rome le marquis de Pisani. — Réconciliation de Henri III et de Sixte V. — — Le roi déclare la guerre aux Protestants. — Fuite du prince de Condé en Angleterre. — Nouvel édit qui aggrave celui de Nemours et abrége le délai accordé aux protestants. — Le clergé adresse à Henri III diverses demandes. — Mauvais vouloir de Henri III. — Pamphlets.

Tout espoir de conciliation était désormais perdu : Henri III persistant à reconnaître le roi de Navarre pour son héritier présomptif, et les Catholiques étant plus que jamais résolus à ne pas permettre qu'un prince hérétique s'assît sur le trône de France, la question ne pouvait plus se décider que par les armes.

Henri III, qui connaissait les préparatifs que les Catholiques avaient faits de toutes parts, ne voulut pas rester en arrière et résolut, quoiqu'il lui en coutât, de commencer la guerre.

Son premier soin fut de mettre la capitale en état de défense. Sans savoir encore à quel degré le peuple de Paris était engagé dans la Ligue, il n'ignorait pas de quels sentiments il était animé, ni combien peu il devait compter sur son concours, non plus que sur celui de la plupart des officiers de la ville. Le plus grand nombre des capitaines et lieutenants de la garde bourgeoise lui étaient particulièrement suspects : il se décida à les destituer, au risque d'accroître l'irritation des esprits, et il mit à leur place des officiers de robe longue et de robe courte qui, étant à ses gages, lui offraient plus de garantie. Ce changement eut lieu sans opposition : lorsque les nouveaux capitaines et lieutenants eurent été institués, le roi les fit venir au Louvre, où il les entretint longuement, s'efforça de se les attacher par des caresses, leur remontra qu'il y allait *de son état et du leur,* et leur fit promettre de lui *être bons et loyaux sujets*, ce à quoi ceux-ci s'engagèrent. Toutefois, comme ils appartenaient à la Bourgeoisie, sa confiance en eux n'était pas telle, qu'il ne crût devoir les faire surveiller par les seigneurs de sa cour, et aller lui-même souvent les visiter dans les postes dont ils avaient la garde.

Quand il eut ainsi pourvu, autant qu'il était en lui, à la sûreté de la capitale, Henri III donna l'ordre d'ouvrir la campagne. Le duc de Montpensier se dirigea d'abord sur Orléans, dont il espérait pouvoir s'emparer ; mais le gouverneur de la ville, d'Entragues, le reçut à coups de

canons ; et comme il n'avait pas d'artillerie pour lui répondre, il dut se replier en toute hâte sur Paris. Sur d'autres points les troupes royales obtinrent l'avantage. Le duc de Joyeuse, envoyé à Beaugency pour arrêter les courses de l'armée catholique commandée par le duc d'Elbeuf, l'obligea à rétrograder, la poursuivit jusqu'au Mans à travers la Touraine et le Vendômois, et la poussa jusque dans la Basse-Normandie, où elle fut contrainte de se dissoudre. Le duc de Montpensier, après l'échec d'Orléans, avait pris le chemin du Poitou ; dès qu'il y fut arrivé, il se mit à la tête de la noblesse de la province, presque toute calviniste, rassembla en outre la jeunesse des villes de Loudun, de Thouars, de Fontenai et des autres places voisines, tomba à l'improviste sur les nouvelles levées que venait de faire le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, les tailla en pièces et les dispersa.

Le duc d'Épernon, de son côté, s'avança à la tête de la noblesse de la cour et de quelques bataillons d'infanterie jusqu'à Gien, et mit en déroute les troupes de la Ligue, qui commençaient à se rassembler autour de cette ville.

Mais ces succès partiels ne pouvaient compenser les graves échecs éprouvés ailleurs. A peine déclarée la guerre aussitôt était devenue générale, et la plupart des villes, ainsi qu'on devait s'y attendre, avaient pris ouvertement parti pour la cause catholique. A Lyon, le peuple s'était emparé de la citadelle et l'avait démantelée. Bourges, Angers, Dijon, Aussonne, Mézières, etc., s'étaient prononcées en faveur de la Sainte-Union. Marseille, Arles, Bordeaux, n'avaient pu être retenues dans l'obéis-

sance au roi que par l'énergie des gouverneurs, qui y commandaient. Le duc de Guise avait échoué devant Metz, mais il avait pris Verdun et Toul; et voyant son parti triomphant presque partout, il était revenu accompagné du cardinal de Bourbon à Chalons-sur-Marne, d'où il menaçait de marcher sur Paris à la tête de 12,000 hommes.

Henri III, qui n'avait auprès de lui qu'une faible garnison, car les Suisses sur lesquels il comptait n'étaient pas arrivés, se trouvait à la merci de la bourgeoisie parisienne, dont il avait tant de motifs de se défier, aussi sa situation semblait presque désespérée. « Le Roi, écri» vait de Paris (26 avril) le ministre de l'Empereur à » son maître, n'a jamais été dans un si grand embar» ras, n'ayant pas d'armée et manquant d'argent pour » en mettre sur pied. Il n'y a pas de seigneur catholi» que qui n'entre dans les plans des Guise et qui sous » main ne favorise leur parti. Presque toutes les villes » sont en balance pour se déclarer. La plupart sont infi» dèles au Roi, et les autres refusent de recevoir gar» nison. Le Roi ne sait de quel côté se tourner; il se » voit environné d'ennemis ouverts, et il n'a auprès de » lui que peu d'amis faibles et impuissants. Quelques » efforts qu'il fasse, il sera trop tard pour arrêter un en» nemi armé qui le presse. »

Dans des conjonctures si difficiles, la reine-mère crut devoir intervenir et proposer sa médiation. Elle représenta au roi son fils que, quelle que dût être l'issue de la guerre, il y avait lieu de craindre qu'elle ne tournât contre lui; que, s'il était vaincu, le duc de Guise lui imposerait ses lois et peut-être oserait porter la main sur

la couronne; que, s'il était vainqueur, il n'échapperait au duc que pour tomber sous la domination du roi de Navarre et des Protestants, qui bientôt voudraient commander en maîtres. Henri III, toujours désireux du repos, se laissa facilement convaincre par ces raisons.

De leur côté, les chefs du parti catholique n'étaient pas si assurés du succès définitif de leurs armes, qu'ils dussent repousser toute idée de conciliation; ils connaissaient d'ailleurs la haine de Catherine contre son gendre le roi de Navarre, et ils espéraient obtenir d'elle des conditions avantageuses. On convint donc de part et d'autre de tenter un accommodement, et la ville d'Epernay fut le lieu désigné pour les conférences. La reine-mère y vint, accompagnée d'une suite nombreuse, le cardinal de Bourbon et le duc de Guise s'y rendirent également, munis d'un sauf-conduit.

On eut d'abord beaucoup de peine à s'entendre. Le roi mettait pour première condition que les confédérés Catholiques commençassent par déposer les armes, s'engageant d'ailleurs à leur faire ensuite les plus larges concessions. Le duc de Guise refusait absolument de se mettre ainsi à la discrétion d'un prince sur la parole duquel on ne pouvait compter, et déclarait au contraire qu'il ne licencierait son armée que lorsque le roi aurait accédé à toutes les demandes des Catholiques. Des prétentions si opposées semblaient devoir rendre impossible tout rapprochement; la reine-mère elle-même commençait à désespérer de mener à fin la négociation. Elle voyait le duc de Guise persister dans la résolution de ne rien céder, et il lui répugnait de conseiller à son fils de faire des

concessions trop compromettantes pour l'autorité royale.

Les chefs du parti catholique, las d'attendre et sentant leur force, ne craignirent pas alors d'avoir recours à l'intimidation, et le 9 juin ils publièrent, au nom de tous les princes, seigneurs et communautés catholiques, *une requête et dernière résolution, pour montrer clairement que leur intention n'était autre que l'honneur de Dieu et l'extirpation des hérésies.*

Dans ce nouveau manifeste ils demandaient : que le roi fît publier un édit qui défendît l'exercice de toute autre religion que la catholique, apostolique et romaine ; déclarât les hérétiques privés de toutes charges et dignités ; qu'il fît enregistrer cet édit au parlement et s'engageât à l'observer, conformément au serment fait à son sacre ; qu'il retirât aux Protestants leurs villes de sûreté et les contraignît par les armes à les rendre, s'ils s'y refusaient, et à employer à cet effet les troupes au service de l'Union, jointes aux siennes. Ils terminaient en déclarant qu'à ces conditions les princes et seigneurs de l'Union, « pour montrer qu'ils n'étaient mus par aucun » sentiment de haine ou d'ambition, étaient prêts à donner » leur démission de tous les gouvernements et de » toutes les charges qu'ils possédaient, si telle était » l'intention et la volonté de Sa Majesté. »

Cette sommation hautaine, publiquement adressée au chef de l'État, eût eu sans doute pour effet de rompre la négociation commencée, si les Protestants n'eussent commis la faute de prendre, au même moment, vis-à-vis de Henri III, une attitude tout aussi menaçante pour son autorité.

Depuis la prise d'armes des Catholiques, le parti Pro-

testant était dans les plus vives alarmes. Comme il n'avait pas pris part à la guerre, il n'était pas représenté dans les conférences d'Épernay, et il connaissait trop la faiblesse de Henri III, les animosités de la reine-mère, les exigences des Guises, pour n'en pas redouter les résultats. Son chef, le roi de Navarre, avait écrit à tous les princes protestants de l'Europe, pour les presser de lui envoyer des soldats et de l'argent; mais ces secours tardaient à arriver, et, dans l'impuissance où il était d'agir, le prince se décida à faire, de son côté, appel à l'opinion, en publiant un contre-manifeste. Dans cet écrit, daté de Bergerac, le roi de Navarre commençait par se justifier des accusations portées contre lui. « Comment, disait-il, » peut-on appeler hérétique un homme qui croit fermement tout ce qui est contenu dans le vieux et le nouveau Testament, dans le Symbole des Apôtres, dans les » écrits des anciens Pères; qui pense, il est vrai, que de » nombreux abus se sont introduits dans l'Église, et qui » veut qu'ils soient réformés, mais *qui est prêt à se soumettre aux décisions d'un concile libre et légitimement* » *convoqué?* Il est aussi injuste, ajoutait-il, de le traiter » de relaps, car sa conversion n'a jamais été sincère; » elle lui a été arrachée par la force, après la Saint-Barthélemy, et il est retourné à sa première religion dès » qu'il a été libre; » puis il protestait de ses sentiments de tolérance à l'égard des Catholiques, qu'il affirmait n'avoir jamais molestés ni gênés dans l'exercice de leur religion. Au reproche d'avoir porté les armes contre le Roi, le prince répondait en remontrant qu'il y avait été contraint par la nécessité de défendre la liberté de conscience menacée; les mêmes motifs l'empêchaient encore

de rendre les villes de sûreté, mais son dévouement au roi n'en était pas moins entier, et il se déclarait prêt à obéir à tous ses commandements, *pourvu qu'ils ne portassent pas atteinte à sa conscience.* Il terminait en provoquant le duc de Guise à un combat singulier pour mettre fin à la querelle et éviter une plus grande effusion de sang.

Ce long mémoire justificatif eut peu de succès; il ne répondait à aucun des griefs allégués, et n'avait que la valeur négative d'une protestation. Pour prouver, en effet, qu'il n'était pas hérétique, le roi de Navarre faisait une profession de foi que n'eussent désavouée ni Luther ni Calvin; pour repousser la qualification de relaps, il confessait, aveu assurément peu honorable! que, pendant les quatre années qu'il avait passées à la cour, retenu par l'amour des plaisirs plus encore que par la contrainte, il avait pratiqué les devoirs extérieurs d'une religion à laquelle il ne croyait pas. Les protestations de dévouement et de fidélité qu'il faisait au roi ne pouvaient tromper personne, puisqu'il se réservait de ne pas obéir en tout ce qui concernait la religion, et refusait, dès à présent, de rendre les villes de sûreté. La provocation qu'il adressait au duc de Guise manquait de dignité et lui donnait l'attitude d'un capitaine de chevau-légers plutôt que celle d'un héritier présomptif de la couronne de France. En réduisant le débat à une question de personne, il l'abaissait; et ne semblait pas même comprendre qu'il s'agissait, non de satisfaire l'ambition de tel ou tel prince, mais de décider de l'avenir religieux de tout un peuple. Enfin, ce qui surtout ressortait de l'ensemble de ce manifeste, c'était que les Protestants voulaient, eux

aussi, imposer des conditions, et n'entendaient déposer les armes que lorsque le Roi aurait fait droit à leurs demandes.

Ainsi, telle était la situation de Henri III, que, de quelque côté qu'il se tournât, il n'avait plus qu'à subir la loi des partis. Dès lors, Catherine de Médicis n'hésita plus; comprenant que, puisque le roi son fils n'avait plus que le choix des humiliations, le plus sage et le plus habile était encore qu'il s'entendit avec les Catholiques, elle le décida à signer un traité dont les principales stipulations étaient : qu'il n'y aurait désormais en France qu'un seule religion; que les ministres huguenots sortiraient du royaume dans un mois, et dans six mois tous les autres protestants qui ne voudraient pas rentrer dans la religion catholique; que tout hérétique, pour la seule raison d'hérésie, serait incapable de posséder aucune charge, dignité ou bénéfice; que les Chambres mi-parties, appelées Chambres de l'Édit, seraient supprimées; que le Roi autoriserait ce traité par un édit irrévocable, et que lui, son Conseil et tous les corps du royaume, le confirmeraient par leur serment; que l'édit serait enregistré au Parlement et exécuté sans délai; qu'on retirerait des mains des huguenots les villes qu'on leur avait cédées; que le cardinal de Bourbon aurait Soissons pour ville de sûreté; le duc de Mercœur, Dinan et le Conquet en Bretagne; le duc de Guise, Verdun, Toul, Saint-Dizier et Châlons; le duc de Mayenne, le château de Dijon, la ville et le château de Beaune; le duc d'Aumale, le Saint-Esprit-de-Rue en Picardie..... ; que tout ce qui avait été fait et entrepris pour la Ligue catholique serait avoué et approuvé par le Roi, comme fait pour son service et

pour celui de l'État, sans qu'aucun de ceux qui y avaient pris part pût être inquiété, sous quelque prétexte que ce fût ; que la citadelle de Lyon serait rasée ; enfin, que le roi fournirait aux ligués la somme de 200,000 écus, dont les deux tiers seraient employés à payer les troupes étrangères qu'ils avaient levées, etc.

Ce traité, signé à Nemours le 7 juillet, était sans doute excessif, d'une exécution impossible même en plusieurs de ses dispositions ; mais il n'en consacrait que d'une façon plus éclatante le triomphe des Catholiques, et il fut reçu avec des transports de joie par la France entière, qui confondait de plus en plus sa cause avec celle de la Sainte-Union.

Par les mêmes motifs, la consternation fut extrême parmi les Protestants, qui n'étaient pas en mesure de lutter contre les forces de la royauté réunies à celles du parti Catholique ; et l'émotion du roi de Navarre, en approuvant la signature du traité, fut telle, raconta-t-il lui-même plus tard, *qu'elle lui blanchit la moitié de la moustache*.

Quant à Henri III, son dépit n'était guère moindre, dans la réalité, que celui du chef du Parti protestant ; du moins il ressentait profondément la violence qui lui avait été faite. Toutefois, engagé par le traité qu'il venait de signer, il dut publier l'édit qui en prescrivait l'exécution, et, le 22 juillet, il alla lui-même au Parlement le faire enregistrer. Il y trouva réunis le cardinal de Bourbon et les autres seigneurs Catholiques ; à la vue de ces sujets, venus là comme pour assister à leur triomphe, il sut mal contenir son émotion, et fit au cardinal en particulier l'accueil le plus sévère. Au sortir du palais, une nou-

velle humiliation l'attendait : le peuple le salua de cris de *vive le roi!* sur le sens desquels il ne pouvait se tromper ; car, remarque Lestoile, *depuis longtemps on n'avait fait tant de faveur au roi*. Le peuple ne s'en tint pas là ; pour mieux marquer sa joie, il se transporta en foule à la Sainte-Chapelle et à Notre-Dame, où des *Te Deum* solennels furent chantés.

Cependant Henri III, dont la duplicité égalait la faiblesse, ne désespérait pas encore d'échapper aux conséquences du nouvel édit; il résolut du moins d'en retarder par tous les moyens en son pouvoir l'exécution. Il commença par envoyer à Nérac, vers le roi de Navarre, une députation composée de Philippe de Lénoncourt, du sieur de Poigny et du président Brulart de Sillery, pour notifier à ce prince le traité de Nemours, l'engager à suspendre provisoirement pendant six mois l'exercice de la religion prétendue réformée, et en même temps l'exhorter à rentrer lui-même dans le sein de l'Église. Il attendait sans doute peu de résultats d'une telle démarche, mais elle lui permettait de gagner du temps, car les Catholiques ne pouvaient sans injustice lui reprocher de faire une dernière tentative de conciliation. Les chefs de la Ligue, en effet, ne s'en plaignirent pas ; seulement, comme ils n'étaient pas sans défiance, ils députèrent de leur côté à Nérac le sieur Prévot, curé de Saint-Séverin, avec la mission de surveiller la conduite des commissaires du roi, et de leur en rendre compte.

Henri essaya encore d'un autre expédient. Pour commencer les hostilités et entrer en campagne, il avait besoin d'argent, et, comme il n'en avait pas, il fallait

lever de nouveaux impôts. Or, il pensait que, s'il faisait une demande d'argent à ceux mêmes qui l'obligeaient à la guerre, il en essuierait un refus, et que dès lors, mis par eux dans l'impossibilité de tenir sa promesse, il s'en trouverait dégagé. Il avait déjà fait usage de ce subterfuge, et c'était du refus que les députés des États-Généraux de 1577 avaient fait de lui voter des subsides qu'il s'était prévalu dans son dernier manifeste, pour se justifier d'avoir accordé la paix aux Protestants.

Pour mieux atteindre ce but, il prépara une scène à laquelle il voulut donner de l'éclat, espérant en retirer le profit. Le 11 août, il manda au Louvre le Prévôt des marchands, le premier et le second président du Parlement, le doyen de Notre-Dame, Séguier, et pria également le cardinal de Guise de s'y trouver (1). Lorsque ces représentants du clergé, de la magistrature et de la bourgeoisie Parisienne eurent été introduits en sa présence, il leur adressa la parole d'une voix sévère, se plaignit à eux avec amertume de la nécessité où ils l'avaient réduit de recommencer la guerre, leur déclara que cependant il était décidé à la faire, puisqu'ils le voulaient ainsi ; mais qu'il était dénué de toute ressource, et qu'il comptait sur eux pour fournir l'argent dont il avait besoin. Puis, les prenant successivement à partie : « Monsieur » de Harlay, dit-il en s'adressant au premier président, je » vous loue du consentement que vous et vos collègues » avez donné à la publication de mon édit, mais il faut » que vous vous résolviez à ne plus recevoir mes gages, » et, la guerre commencée, j'aurai les oreilles bouchées

(1) *Mémoires du duc de Nevers*, tom. I, p. 641.

» pour ce regard; pour vous, Prévôt des marchands, » je vous en dis autant, pour ce qui est des rentes de » l'Hôtel-de-Ville, et vous commande d'assembler de- » main la Ville, et lui faire connaître le besoin que j'ai » d'avoir de l'argent. On fait beaucoup de réjouissances » de la publication de l'édit, j'entends qu'on me four- » nisse présentement 200 mille écus, car, pour soute- » nir la guerre, il m'en faut 400 mille par mois. » Ensuite se tournant vers le cardinal de Guise, il lui signifia qu'il en attendait autant du clergé, sans le consentement du Pape, dont il n'avait que faire, la guerre étant pour la religion et les ecclésiastiques en ayant été les principaux instigateurs. Le premier président et les autres voulurent faire des observations : « Je n'ai plus que faire » de paroles, reprit le Roi, il faut voir des effets. Je vois » bien, ajouta-t-il, qu'il vous est plus facile de publier la » guerre que de la faire. » Et comme le premier président essayait encore de répondre : « Il eût donc mieux valu, » s'écria le roi, m'en croire et faire la paix; j'ai grande » peur qu'en voulant perdre le prêche nous ne hasardions » fort la messe. » Et sur ce il les congédia.

Cette scène sans dignité, dans laquelle le roi venait de porter un espèce de défi injurieux à son peuple, ne fit qu'accroître les défiances, et n'atteignit pas même le but proposé; la bourgeoisie Parisienne déjoua les calculs du prince, en votant aussitôt les 200,000 écus demandés.

Henri III n'avait pas eu plus de succès auprès du roi de Navarre. Dès le 10 août, ce prince s'était empressé de protester contre le traité de Nemours; il avait fait, il est vrai, un honorable accueil aux députés du Roi, mais

il avait repoussé toutes leurs propositions, refusé de rendre les villes de sûreté ; et, en ce qui concernait le conseil de rentrer dans le giron de l'Église, il s'était contenté de répondre qu'il était prêt à *entendre à ce qu'on lui montrerait faillir et à s'en remettre à un concile libre :* formule de langage dont il commençait à affecter de se servir, et par laquelle, sans s'engager à rien, ni se compromettre auprès de ses coreligionnaires, il se préparait une porte de sortie, pour le cas où il se verrait contraint d'abjurer le protestantisme sous peine d'être définitivement exclu du trône.

Cependant, si les événements prenaient à l'intérieur un caractère de plus en plus menaçant pour l'autorité royale, il s'était produit au dehors diverses circonstances dont un prince sage et habile eût pu tirer un grand parti. Philippe II annonçait toujours les mêmes dispositions à l'égard des Catholiques, quoique du reste il ne se pressât pas d'envoyer les secours promis ; mais, d'une part, l'Empereur d'Allemagne montrait de l'hésitation ; de l'autre, les Vénitiens, effrayés de la puissance toujours croissante du roi d'Espagne en Italie, avaient envoyé une ambassade à Henri III pour l'assurer de leurs bons sentiments à son égard ; enfin, et c'était là le fait le plus grave, la Cour de Rome ne voyait plus le parti de la Ligue avec la même faveur. Le pape Grégoire XIII était mort le 10 avril, et le 24 du même mois le cardinal Montalte avait été élu à sa place sous le nom de Sixte V. Ce nouveau Pontife, d'un caractère rigide, était, par principe comme par nature, ami de l'autorité ; il voulait être obéi dans ses États ; et, conséquent avec lui-même, il n'était disposé à légitimer nulle part la révolte contre les pou-

voirs établis. A ce point de vue il désapprouvait les entreprises des Catholiques de France. « En quelle école, » disait-il, ont-ils appris qu'il faille former des partis » contre un prince légitime (1)? » D'ailleurs, il craignait que Henri III, las enfin des humiliations qu'on lui faisait subir, ne se portât à quelque extrémité. « Je ne dis rien, » observait-il encore, je ne dis rien, que sur la connais» sance que j'ai du naturel des princes; je crains bien » fort que l'on ne pousse les choses si avant, qu'enfin le » roi de France, tout catholique qu'il est, ne se voie con» traint d'appeler les Huguenots à son secours pour le » délivrer de la tyrannie des Catholiques (2). » Un autre motif encore l'éloignait de la Ligue : il connaissait les relations intimes que ses chefs entretenaient avec Philippe II. Or, l'ambition de ce prince lui semblait menaçante pour l'indépendance de l'Italie et celle de l'Église. Il craignait avec juste raison que, l'équilibre de l'Europe une fois rompu, Philippe II, après s'être fait le champion de l'Église, ne voulût en être le dominateur et le maître.

Ces sentiments de Sixte V étaient connus à Paris; le duc de Nevers en avait instruit le cardinal de Bourbon, et le marquis de Pisani, ambassadeur de France à Rome, en avait également informé Henri III, son maître. Cependant celui-ci, au lieu de profiter des bonnes dispositions du nouveau Pape, se conduisit de manière à se l'aliéner.

Sixte V avait désigné, pour le représenter à Paris en qualité de nonce, l'évêque de Nazareth, son ami. Le marquis de Pisani s'était opposé à la nomination de ce

(1) *Mémoires du duc de Nevers*, tom. I, p. 666.
(2) *Id.* p. 667.

prélat, qu'il supposait dévoué à la cause de l'Union. Le Pape n'avait pas cru devoir tenir compte des remontrances de Pisani, et l'évêque de Nazareth se dirigeait par ses ordres sur Paris lorsque, arrivé à Lyon, il apprit du gouverneur que le Roi lui interdisait l'entrée du royaume. L'évêque revint aussitôt à Rome. Sixte V, justement blessé de l'outrage fait à son envoyé, donna à son tour au marquis de Pisani l'ordre de quitter les États Pontificaux, et les relations entre le Roi et la Cour de Rome se trouvèrent rompues. Cet incident toutefois n'eut pas toutes les suites qu'on pouvait craindre, grâce à la sagesse de Sixte V, qui considérait les choses de trop haut pour se laisser distraire, par les mauvais procédés du Roi, de la ligne de conduite qu'il s'était tracée. Le marquis de Pisani fut bientôt autorisé à revenir à Rome, et de son côté Henri III, mieux inspiré, consentit à recevoir à Paris l'évêque de Nazareth, qui, pendant les deux années qu'il y passa, montra dans tous ses actes autant de réserve que de sagesse.

Sixte V donc, sans désapprouver assurément les sentiments qui avaient mis les armes aux mains des Catholiques de France, trouvait qu'ils s'étaient trop hâtés de faire la guerre, et désirait ardemment rendre la paix au royaume.

Or, il avait jugé que, pour atteindre ce résultat, il fallait d'abord exiger des Catholiques une entière soumission à l'autorité royale, et ensuite prendre toute mesure pour empêcher l'avénement au trône d'un prince hérétique. Il ne se dissimulait pas sans doute quelles difficultés présentait une telle entreprise, et combien il était à craindre qu'une fois redevenu le maître, Henri III

n'en abusât contre les Catholiques. Mais il voulait essayer encore des voies de douceur, afin de n'avoir du moins aucun reproche à se faire, si plus tard il était contraint de sévir.

Conformément à ce plan de conduite, il commença par adresser aux chefs du parti catholique des exhortations pour les ramener à des sentiments plus modérés, leur remontrant que la voie dans laquelle ils étaient entrés était pleine de périls et ne pouvait manquer, s'ils y persévéraient, de conduire la France à sa perte. « Je ne veux, dit-il au duc de Nevers, leur représentant » auprès du Saint-Siége, je ne veux pas vous ennuyer » par la longueur de mes discours, mais je vous confesse » que le cœur me saigne en voyant le plus beau royaume » du monde, et comme la fleur de la chrétienté, à la » veille d'être la proie des étrangers, comme une autre » Jérusalem, et d'être détruite par les propres mains de » ceux qui la doivent défendre... Chacun en veut à la » France, chacun se tourmente pour profiter de sa ruine; » mais je suis constitué en une place où, comme père » commun des fidèles, je dois veiller à leur conserva» tion. J'aime la France, le Saint-Siége lui doit sa splen» deur et sa défense, et les Papes ne sauraient apporter » trop de soin et de vigilance pour que la première cou» ronne de la chrétienté demeure sur la tête de ceux » que Dieu a choisis pour la porter (1). »

Puis, comme ces sages conseils avaient besoin d'être soutenus par des actes, Sixte publia le 5 septembre une première bulle par laquelle il excommuniait à la fois et

(1) *Mémoires du duc de Nevers*, tom. I, p. 674.

ceux qui donnaient des secours aux huguenots et *ceux qui entreprendraient quelque chose contre le roi ou contre son royaume;* et enfin, cinq jours après, une seconde bulle qui prononçait l'excommunication contre le roi de Navarre et le prince de Condé, les déclarait, eux et leurs successeurs, incapables de monter sur le trône de France, et donnait à tous leurs sujets et vassaux l'absolution des serments de fidélité qu'ils avaient pu leur prêter.

Ces deux bulles indiquaient nettement la conduite à tenir pour sauvegarder à la fois les intérêts du pouvoir royal et ceux de la religion; Henri III n'avait donc qu'à entrer résolument dans la voie qui lui était ouverte pour sortir de la situation fatale dans laquelle il se trouvait, et regagner en peu de temps tout le terrain perdu; mais tel était l'aveuglement de ce prince, qu'au lieu d'accepter avec reconnaissance le précieux concours que le souverain Pontife lui offrait, il se prit à protester contre la seconde bulle, sous le prétexte qu'elle excédait les bornes du pouvoir spirituel, comme si Sixte-Quint, en excommuniant le roi de Navarre dont l'hérésie était notoire, avait fait autre chose que de s'acquitter d'un des devoirs de sa charge, et, en le déclarant incapable de succéder au trône, que de rappeler une des lois constitutives de la monarchie française.

Le pouvoir spirituel n'a sans doute qu'une juridiction spirituelle, et il ne peut faire produire directement à ses actes aucun effet civil ou politique; mais par là même qu'il est le pouvoir spirituel, il a charge d'éclairer et de diriger les consciences : or, dans les circonstances où on était placé, le chef de la Chrétienté avait le droit et le devoir de prononcer que la conscience des Catholiques

était engagée à ne pas permettre qu'un prince hérétique s'assît sur le trône de France.

Le parlement de Paris, il est vrai, professait d'autres doctrines, et pour ne pas laisser passer l'occasion de rendre un arrêt contre ce qu'il appelait les envahissements de la cour de Rome, il avait refusé d'enregistrer la bulle du Pape; mais le parlement était suspect en ces matières, où le désir de rehausser son importance l'entraînait toujours à quelque excès, et il eût été facile au Roi, s'il l'eût voulu, de se mettre au-dessus des scrupules intéressés des légistes.

Du reste, dès qu'il repoussait le seul moyen qui lui restât de relever son autorité abattue, Henri III n'avait plus qu'à subir la loi qui lui avait été faite, à exécuter le traité de Nemours et à reprendre au profit et pour le compte des Catholiques la guerre qu'il avait commencée contre eux. La guerre fut donc de nouveau déclarée, au nom du Roi, non plus contre les chefs de la Ligue, mais contre le roi de Navarre, et dès la fin d'août les hostilités recommencèrent.

Le duc de Mercœur, cousin du duc de Guise et gouverneur de Bretagne, se dirigea à la tête de deux mille hommes sur la ville de Fontenai en Bretagne, dans l'espoir que le gouverneur lui en ouvrirait les portes, et que de là il pourrait s'avancer dans le reste du pays, où le parti calviniste était très-nombreux; mais le gouverneur de la ville ne lui permit pas d'entrer, et consentit seulement à lui envoyer quelques secours. Ce contre-temps dérangea tous ses projets, et le prince de Condé ayant rallié une grande partie de la noblesse protestante de la province, le duc fut contraint de se retirer devant des

forces supérieures aux siennes, après avoir perdu une partie de ses bagages et quelques soldats.

Le prince de Condé, devenu ainsi maître du pays en deçà de la Loire, résolut de prendre l'offensive et de porter la guerre au-delà de ce fleuve. Ayant donc détaché dans l'Anjou deux de ses officiers, les sieurs de Rochemorte et Clermont d'Amboise, avec mission d'y recruter des forces parmi les seigneurs protestants, il se porta lui-même sur Brouage, ville située à dix lieues de la Rochelle, et en fit le siége. Le gouverneur de la place Saint-Luc était fort décidé à la défendre. Cependant, le prince n'eût pas tardé à s'en rendre maître, grâce à l'artillerie dont il disposait, s'il ne se fût laissé distraire du siége par l'espoir d'un plus grand avantage.

Le sieur de Rochemorte, l'un des officiers qu'il avait envoyés dans l'Anjou, avait non-seulement rallié bon nombre de seigneurs à la cause du prince, mais était parvenu à se rendre maître du château d'Angers d'où il menaçait la ville elle-même. Condé, en ayant reçu avis, ne voulut pas laisser échapper l'occasion de prendre une ville d'une telle importance, et quittant Brouage, où il laissa seulement quelques troupes pour continuer le siége, il se dirigea en toute hâte, avec le gros de son armée, sur la capitale de l'Anjou. En vain les gentilshommes qui l'entouraient lui représentèrent les dangers d'une telle entreprise, où il s'agissait de passer la Loire, et de franchir une distance de quarante lieues à travers un pays peu sûr, le prince persista, et, après une marche forcée de plusieurs jours, il arriva le 20 octobre devant la ville; mais déjà il n'était plus temps; le

sieur de Rochemorte avait été tué, et le château venait d'être repris par l'ennemi. Le prince cependant donna l'ordre à ses troupes d'investir la ville. Le premier jour, ses soldats commencèrent l'attaque avec une grande ardeur; mais ils furent repoussés avec une énergie égale par les bourgeois, qui étaient tout dévoués à la cause catholique. Enfin, plusieurs assauts ayant été tentés inutilement, Condé fut contraint de se retirer à Beaufort, d'où il espérait du moins pouvoir regagner Brouage et en reprendre le siége; mais, à la nouvelle de l'échec qu'il venait d'éprouver, les chefs de l'armée royale, le duc de Mayenne, le duc d'Épernon, le maréchal de Biron, le duc de Joyeuse, étaient accourus pour lui barrer le passage, et bientôt, cerné de toutes parts, il se vit contraint, pour échapper à un plus grand désastre, de licencier son armée et de se réfugier seul avec quelques gentilshommes dans l'île de Guernesey, d'où il passa en Angleterre. Quant au petit corps d'armée qu'il avait laissé devant Brouage, il n'eut pas un sort plus heureux; il fut taillé en pièces par le maréchal de Matignon, et obligé de lever le siége.

En Guyenne et en Dauphiné, les Protestants soutinrent mieux les attaques de l'armée royale. Dans la première de ces provinces, le duc de Mayenne, quoiqu'il eût sous ses ordres une armée nombreuse et aguerrie, rencontra partout une vive résistance, et ne put s'emparer que de deux villes, de Beaulieu en Limousin, et de Montignac en Périgord.

En Dauphiné, Lesdiguières, chef du parti huguenot, ayant commencé la guerre dès le mois de juin, avant même la rupture de la paix, se rendit maître successive-

ment de quelques villes, entre autres de Montélimart et d'Embrun.

Mais ces succès partiels, obtenus dans une province éloignée, eurent peu de retentissement, et n'empêchèrent pas que, dans son ensemble, la prise d'armes n'eût tourné tout à l'avantage des Catholiques. Les Protestants avaient vu leur second chef, le prince de Condé, contraint de licencier son armée et de fuir en Angleterre. Le pays en deçà de la Loire était resté, il est vrai, en leur pouvoir, mais presque partout ils avaient reculé ; et les armées royales, désormais au service de la Ligue, semblaient avoir peu à faire dans la prochaine campagne pour les forcer dans leurs derniers retranchements. Les chefs de l'Union en ressentirent une grande joie, et, enivrés par le succès, ils ne craignirent pas de porter plus haut leurs exigences.

Le traité de Nemours accordait six mois aux huguenots pour abjurer l'hérésie ou se retirer en pays étranger ; les chefs Catholiques contraignirent le Roi à promulguer, au mois d'octobre, un nouvel édit qui ordonnait à tous les calvinistes, sous peine de confiscation des biens et de crime de lèze-majesté, d'abjurer leurs erreurs dans un délai de quinze jours.

Le Clergé jugea également que le moment était opportun pour renouveler les justes demandes qu'il faisait depuis longtemps, sans qu'on eût jamais voulu y faire droit, au sujet de la réforme des abus introduits dans l'ordre ecclésiastique, et de la publication du Concile de Trente.

Avant le concordat de Léon X, les évêques étaient élus par les chapitres, et les abbés des monastères par les re-

ligieux; mais là, comme ailleurs, le régime féodal avait fait sentir sa fâcheuse influence, et les élections avaient fini par tomber dans les mains des seigneurs, qui disposaient des dignités ecclésiastiques au profit de leur famille, et les avaient ainsi rendues presque héréditaires. C'était en partie pour remédier à ce désordre que Léon X avait consenti à conférer au Roi le droit de nomination; mais la royauté, à son tour, avait mal usé de cette importante prérogative, et trop souvent les bénéfices, les abbayes et même les évêchés n'avaient été que des moyens de récompenser des services de toute nature. C'est ainsi, pour n'en citer qu'un exemple entre mille, que Brantôme portait le titre d'abbé et touchait les revenus d'une abbaye, quoiqu'il exerçât la profession militaire et ne fût jamais entré dans les ordres. Le Clergé, qui d'ailleurs n'avait pas toujours été opposé au nouveau Concordat, désirait cependant qu'on revînt à l'ancien état de choses, parce qu'il pensait que, si on rendait aux chapitres et aux religieux le droit de nomination, les choix seraient meilleurs.

La publication du Concile de Trente était un autre point qui excitait à un haut degré sa sollicitude. Les décrets du Concile sur le dogme avaient été acceptés par tous les Catholiques de la Chrétienté. Il n'en avait pas été de même des dispositions relatives à la discipline; en France surtout, elles avaient rencontré une assez vive opposition. Le Parlement avait cru y découvrir quelques dérogations aux libertés gallicanes; en outre, plusieurs membres du haut Clergé trouvaient trop sévères les mesures prises à l'égard des évêques non résidents. Par ces motifs et par d'autres encore, la pu-

blication du Concile dans le royaume avait toujours été différée, et les Protestants ne manquaient pas de s'en prévaloir pour justifier leur refus d'obéir à l'ensemble de ses prescriptions.

Les Évêques ayant donc jugé que les circonstances étaient favorables pour obtenir du Roi ce qui lui avait été jusque là vainement demandé, se réunirent à Paris au mois d'octobre, dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, pour y délibérer sur ces graves questions. Ils commencèrent par voter un million pour subvenir aux frais de la guerre, et chargèrent l'évêque de Noyon d'aller l'offrir en leur nom à Henri III, qui tout d'abord, au lieu de leur en témoigner de la reconnaissance, exigea 200,000 francs en sus.

Nonobstant cette première marque des mauvaises dispositions du Roi, l'assemblée du clergé n'en continua pas moins à poursuivre son œuvre ; et quelques jours après, elle députa l'évêque de Saint-Brieuc vers Henri III pour lui exposer les vœux des Catholiques et les besoins de l'Église. L'évêque de Saint-Brieuc, Nicolas l'Angelier, était un prélat pieux, instruit, et justement estimé ; il parla avec la liberté que lui donnaient son âge, son caractère, et le mandat dont il était investi. Après avoir dénoncé le mal, il indiqua le remède : « Les hérésies, » dit-il, sont une punition pour les Catholiques ; et si on » veut en arrêter les développements, il faut avant tout, » sans délai ni connivence, tenir la main ferme et roide » à la réformation des ecclésiastiques ; car, selon le pape » Zacharie, il n'est possible de tenir victoire là où les » personnes ecclésiastiques sont indisciplinées, et cor» rompues en leurs mœurs et conversation. » En consé-

quence, il demanda, au nom de ses collègues, l'exécution de l'édit de Nemours, la publication du Concile de Trente, le rétablissement des élections, et, en cas de refus sur le dernier point, le choix du moins de sujets pieux et instruits, l'abolition des commandes dans les monastères, la modération ou la réformation des appels comme d'abus, enfin l'immunité des biens ecclésiastiques destinés *à l'entretien des ministres, à la nourriture des pauvres, sustentation des pèlerins, rédemption des captifs et autres nécessités qui sont continuellement et ne cessent dans l'Église*.

Henri III ne voulut voir, dans ces demandes si bien motivées, qu'une nouvelle attaque dirigée contre son autorité; et, sans comprendre combien il eût été sage, en un pareil moment, de se gagner l'appui du Clergé par de justes concessions, il répondit au prélat avec aigreur, lui déclara qu'il n'entendait pas renoncer au droit de nomination des évêchés et autres bénéfices, et ne fit sur tout le reste que des promesses vagues, sans prendre aucun engagement.

Cependant l'assemblée insista; et dans un cahier présenté le 20 octobre, elle réitéra ses remontrances principalement au sujet de la publication du Concile de Trente et de l'abolition du Concordat; mais elle ne fut pas mieux écoutée que la première fois.

Un autre conflit, d'une nature plus délicate quoique moins grave au fond, faillit, vers le même temps, s'élever entre le Roi et les Évêques. Henri III avait fait dresser un formulaire de foi que devaient signer ceux des Protestants qui rentreraient dans le sein de l'Église catholique. Ce formulaire était rédigé en des termes or-

thodoxes, mais on n'y faisait aucune mention du Concile de Trente. Les évêques protestèrent à la fois et contre cette omission, et contre l'immixtion du pouvoir temporel dans les choses de l'ordre spirituel, représentèrent au Roi qu'il ne lui appartenait pas de dresser des professions de foi ni d'en ordonner la signature, et lui rappelèrent l'exemple de François I[er], qui, dans de semblables circonstances, avait eu recours à la Sorbonne pour la rédaction du formulaire. Le Roi, cette fois mieux conseillé, eut égard aux observations qui lui étaient faites, et ordonna qu'on fît usage de l'ancienne profession de foi de la Sorbonne. Mais il avait précédemment assez montré son mauvais vouloir pour qu'on ne lui tînt pas compte d'une semblable concession.

L'émotion publique d'ailleurs était loin de se calmer : les succès de la dernière campagne avaient enhardi les courages ; et comme on pensait bien que le Roi, faisant la guerre malgré lui, s'empresserait, à la première occasion, de traiter avec les Protestants, chacune de ses démarches était épiée ; les prédicateurs du haut de la chaire, aussi bien que les pamphlétaires, dans des libelles qui circulaient sous toutes les formes, continuaient à faire appel à l'énergie populaire ; ils gardaient encore quelque mesure à l'égard de la personne du Roi, qu'il eût été imprudent d'irriter à l'excès, mais déjà ils avançaient les maximes les plus hardies sur l'origine du pouvoir royal et les droits du peuple. Ils rappelaient que les rois, *étant institués par Dieu* et *ayant été élus par le Peuple*, perdaient tous leurs droits, dès qu'ils manquaient à leurs devoirs envers Dieu et envers le Peuple. On paraissait sans doute ne vouloir appliquer ces principes qu'au roi

de Navarre, mais il était évident qu'au besoin on saurait s'en servir contre Henri III lui-même. Ce prince ne s'y méprenait pas; mais, énervé par la débauche, il semblait résigné à subir toutes les hontes plutôt que de faire aucun effort pour sortir de l'état d'abaissement dans lequel il était tombé.

CHAPITRE III.

Situation des partis. — Le roi de Navarre appelle à son secours les princes Allemands et la reine d'Angleterre. — Il adresse des Mémoires justificatifs à Henri III, à la reine-mère, au Parlement, à la Sorbonne, etc. — Commencement de la guerre. — Henri III met quatre armées en campagne. — Divisions des généraux. — La guerre ne donne aucun résultat. — Occupations futiles de Henri III. — Ce prince suit toujours la même politique. — Édits bursaux. — Opposition qu'ils rencontrent. — Pamphlets. — *Avertissement d'un catholique anglais aux français catholiques.* — *Réponse* de Duplessis-Mornai. — Mort de Marie-Stuart. — Service célébré à Notre-Dame pour le repos de son âme. — Complots des Seize. — Nicolas Poulain les dénonce au roi. — Préparatifs de défense du duc de Guise contre l'armée des princes Allemands. — Henri III se prépare également à la guerre.

Au commencement de l'année 1586, les affaires du parti protestant semblaient menacées d'une ruine prochaine. Les désastres de la dernière campagne, la fuite du prince de Condé en Angleterre, la bulle d'excommunication du pape Sixte V, le nouvel édit qui aggravait encore celui de Nemours, tout paraissait annoncer que les Protestants seraient contraints avant peu de déposer les armes, si la guerre était poussée contre eux avec quelque vigueur.

Toutefois le roi de Navarre, leur chef, ne désespérait ni du présent, ni de l'avenir. Confiant en sa fortune, il considérait d'un œil ferme les périls qui l'entouraient, et se préparait résolument à y faire face.

Ce prince avait à concilier deux rôles opposés : comme chef de parti, il lui fallait faire la guerre au Roi, son souverain légitime, et donner lui-même l'exemple de la rébellion; comme héritier présomptif de la couronne, il avait au contraire à se gagner les bonnes grâces du Roi d'abord et de la nation ensuite qu'il se croyait appelé à gouverner un jour. La fermeté de son caractère et les ressources infinies de son esprit pouvaient seules lui donner les moyens de suffire à cette double tâche.

La première nécessité à laquelle il eût à pourvoir en ce moment était de se mettre en mesure de soutenir la guerre. Retiré dans les provinces du Midi, il avait eu peu à souffrir des opérations de la dernière campagne; les attaques du maréchal de Matignon, envoyé contre lui, étaient restées sans effet, et il n'avait éprouvé aucun échec personnel; ses places étaient en bon état de défense, mais il avait peu de forces à opposer à l'ennemi, et plus que jamais il avait besoin de faire appel à ses alliés du dehors. Aussi il avait adressé les lettres les plus pressantes à tous les princes Protestants de l'Europe, insistant surtout auprès de la reine d'Angleterre, dont il avait su intéresser les ministres en sa faveur, et à laquelle, dans son désir extrême d'obtenir ses secours, il n'avait pas craint de parler en ces termes : « Madame, » lui avait-il écrit, Madame, Votre Majesté tenant le » premier lieu en cette cause, je me propose d'être *vo-* » *tre Capitaine général* contre les ennemis communs : » langage assurément bien peu digne de l'héritier présomptif de la couronne de France, et qui ne justifiait que trop l'accusation portée contre lui d'être l'agent de la reine d'Angleterre pour détruire en France le catholicisme.

Grâce donc à ces actives démarches, le roi de Navarre avait reçu des promesses de secours, à l'aide desquels il espérait pouvoir se tenir du moins dans une honorable défensive.

Mais en même temps, en prince habile qu'il était, il n'oubliait pas que le but principal qu'il poursuivait étant de faire en sorte que ses adversaires présents pussent devenir un jour ses sujets, il devait les ménager et s'efforcer surtout de diminuer les préventions qu'ils nourrissaient contre lui. C'est pourquoi, après avoir protesté, comme il était naturel, contre la bulle d'excommunication, et répondu au nouvel édit en ordonnant contre les Catholiques des mesures semblables à celles qui avaient été prises contre ses coréligionnaires, il venait d'adresser plusieurs mémoires justificatifs au Roi, à la Reine mère, au Parlement, à la Bourgeoisie de Paris et même à la Sorbonne, qu'il essayait de rassurer par ses promesses.

Son langage, dans ces divers manifestes, variait selon le caractère de ceux auxquels il s'adressait. Ainsi, à Henri III, dont il connaissait la faiblesse, il remontrait que la bulle du Pape était attentatoire aux droits de la Couronne, et cherchait à l'effrayer en lui rappelant Chilpéric privé du trône par l'effet de la sentence du pape Zacharie. Vis-à-vis du Parlement il était plein d'égards et de prévenances. «Messieurs, disait-il aux magistrats, » Messieurs, je ne désire autres juges que vous de tout ce » qui s'est passé depuis les derniers remuements ... Je » ne veux et requiers de vous que ce que vous jugerez » selon vos consciences. Si ma cause est juste, je désire » que vous l'approuviez ; si elle est injuste, Messieurs,

» ordonnez ce que vous penserez être de votre devoir et » du bien de cet État. » A la Sorbonne il laissait entrevoir la possibilité d'une conversion et s'exprimait même sur ce point d'une manière plus explicite qu'il n'avait encore fait. « Or, Messieurs, disait-il aux docteurs de cette com- » pagnie, je vous déclare que je suis prêt d'acquiescer à » un concile et d'ouïr l'Église en icelui ; je vous déclare » encore qu'à défaut d'un concile général, pour faciliter » les choses, je ne refuse un national, comme souvent » s'est vu pratiquer en ce royaume, et par votre avis et » conseil propre. »

Il ne se dissimulait pas, sans doute, que de telles paroles auraient peu d'effet, mais sa pensée prévoyante allait au-delà du présent, et sans savoir encore comment elle se ferait, il voulut rendre possible une conciliation dans l'avenir.

Cependant la guerre était imminente : Henri III, malgré ses répugnances, avait dû mettre cette année quatre armées en campagne. La première et la plus forte, commandée par le duc de Mayenne, occupait la Guyenne. La seconde, moins nombreuse, mais considérable encore, se trouvait dans la même province, vers Bordeaux, sous les ordres du maréchal de Matignon. La troisième avait pour chef le duc d'Epernon et La Valette son frère ; elle comptait 17,000 hommes et devait agir en Provence et en Dauphiné. La quatrième enfin, la plus faible en nombre, celle cependant qui devait plus tard jouer le principal rôle, avait à sa tête le duc de Guise, et était chargée de défendre les frontières de Champagne. Il y avait en outre quelques corps de troupes dans le Poitou, sous le commandement du maréchal de Bi-

ron, et dans le Gévaudan sous les ordres du duc de Joyeuse.

Des forces si considérables devaient suffire et au-delà, si elles étaient dirigées avec ensemble, pour contraindre les Huguenots à mettre bas les armes ; mais précisément l'accord n'existait pas entre les généraux qui les commandaient ; les uns étaient dévoués à la cause de l'Union, les autres servaient le parti royal. Les ducs de Guise et de Mayenne, et même le duc de Joyeuse, devaient seuls prendre la guerre au sérieux ; le maréchal de Matignon et le maréchal de Biron se proposaient, au contraire, de la traîner en longueur. Dès lors la situation était au fond tout autre qu'elle ne paraissait, car l'ennemi ne pouvait manquer de profiter de ce défaut d'entente dans les chefs.

Les armées royales étant donc disposées ainsi que nous venons de le dire, le duc de Mayenne se trouva chargé de combattre directement le roi de Navarre. Le frère du duc de Guise joignait à un courage éprouvé la connaissance de l'art de la guerre, mais il manquait d'activité et de décision. Au lieu de se porter rapidement sur son adversaire qu'il eût pu facilement acculer dans le Béarn, il se mit à faire des siéges et perdit ainsi un temps précieux. La première place qu'il investit fut Castel, à 7 ou 8 lieues de Bordeaux. Il contraignit en peu de temps le gouverneur à capituler, mais ce premier succès devait lui être plus funeste qu'utile. Le maréchal de Matignon, qui avait déjà assiégé Castel et tenait encore la campagne dans les environs, conçut un vif dépit de ce que le duc de Mayenne ne l'avait pas appelé à partager la victoire, et refusa dès lors de lui prêter aucun appui. Le duc

de Mayenne, livré à ses seules ressources, put encore s'emparer de quelques places, de Sainte-Rozeille, de Puységur et de Castillon ; mais il manqua le but principal qu'il s'était proposé, et laissa échapper le roi de Navarre. Ce prince toutefois, par une de ces coupables faiblesses qui lui fit commettre tant de fautes, avait failli tomber entre les mains de son adversaire. Comme il se disposait à passer de la Guyenne dans la Saintonge, où il espérait pouvoir soutenir la lutte avec plus d'avantage, il se laissa retenir auprès de la comtesse de Guiche, sa maîtresse. Le duc de Mayenne, en ayant été informé, se saisit de tous les passages, et l'eût fait prisonnier si le roi de Navarre, averti au milieu de la nuit, n'eût gagné en toute hâte Sainte-Foi, où il fut rejoint par les gentilshommes de sa suite.

Le principal théâtre de la guerre fut ainsi transporté dans la Saintonge. Le roi de Navarre avait pris le parti de se retirer à La Rochelle, ville bien fortifiée, où il était à l'abri des coups de l'ennemi, et d'où, en outre, il pouvait facilement, en cas de revers, se réfugier en Angleterre.

Le prince de Condé, que la reine Élisabeth venait de faire reconduire en France, se trouvait déjà dans cette ville, et dut, par suite, remettre le commandement entre les mains de son aîné. Les opérations militaires d'ailleurs eurent peu d'importance, et se réduisirent à quelques escarmouches ; le roi de Navarre fit combler le port de Brouage, afin d'attirer tout le commerce à La Rochelle, dont il voulait ainsi récompenser le zèle huguenot. Le prince de Condé, qui s'était marié dans le mois de mars avec mademoiselle de La Trémoille, remporta près de

Saintes un léger avantage, dont il tira plus d'honneur que de profit.

Le maréchal de Biron, un des chefs de l'armée royale, qui avait été envoyé dans ces contrées, n'inquiéta en aucune sorte les deux princes, et se conduisit même avec tant de mollesse, qu'il fut accusé de connivence. Le maréchal avait investi la ville de Marans, et après un siége de plusieurs mois, il ne sut obtenir autre chose qu'un traité de neutralité pour cette place et Tonnay-Charente.

Dans les autres provinces, la guerre ne fut pas poussée avec plus de vigueur. En Dauphiné, Lesdiguières, chef du parti protestant, se contenta d'y assurer ses premières conquêtes.

En Provence, le gouverneur, Henri, duc d'Angoulême, grand-prieur de France et fils naturel de Henri II, ayant été tué par un gentilhomme que lui-même, dans un moment d'emportement, avait frappé et blessé à mort, le sieur de Vins en profita pour se mettre à la tête des Catholiques, et il se fût rendu maître du pays, où les Huguenots étaient peu nombreux, si Lesdiguières, accouru du Dauphiné, n'eût mis son armée en déroute dans une rencontre près de Riez.

Henri III, averti de ce qui se passait de ce côté, nomma pour gouverneur le duc d'Épernon, qui, par la fermeté de ses mesures, arrêta les progrès des Protestants et réussit à tout pacifier en proclamant une amnistie.

Dans le Languedoc, le duc de Montmorency, qui, quoique catholique, avait pris parti pour les Protestants, remporta quelques avantages sur les troupes royales, mais, du reste, n'entreprit rien de considérable.

Dans l'Auvergne et le Gévaudan, le duc de Joyeuse

et son frère employèrent les forces dont ils disposaient à prendre quelques villes dont ils chassèrent les Protestants.

Ainsi, dans son ensemble, la guerre, qui au début s'annonçait si menaçante, n'avait rien produit ; les armées royales, malgré la supériorité de leurs forces, n'avaient remporté aucun avantage décisif, et les Protestants, quoiqu'ils n'eussent pas reçu les secours sur lesquels ils comptaient, n'avaient perdu aucune de leurs positions. Ce résultat était dû moins à la vigueur de la résistance qu'à la faiblesse de l'attaque et à la connivence secrète des généraux du Roi qui avaient montré la plus grande mollesse dans la conduite de la guerre.

Les Catholiques, trompés dans leur attente, ne se méprirent pas sur les causes de cet insuccès, et en firent remonter la responsabilité jusqu'à Henri III, dont la conduite ne donnait que trop matière à ces accusations.

Ce prince, en effet, était demeuré pendant tout le temps de la guerre dans son inaction accoutumée. Il avait, il est vrai, quitté Paris et s'était acheminé jusqu'à Lyon ; mais au lieu de se mettre à la tête de ses troupes, ou du moins de vaquer aux affaires de son gouvernement, il s'était livré aux plus puérils divertissements. Voyageant à petites journées, il avait montré aux provinces qu'il traversait, non des soldats, mais une ménagerie d'animaux, des singes, des perroquets, des chiens, des oiseaux de proie, avec une suite nombreuse d'hommes et de femmes employés à les nourrir. Pendant son séjour à Lyon, il s'était occupé, soit à réunir à grands frais une collection de petits chiens d'une race particulière à cette ville, qu'il distribuait ensuite à ses mignons ; soit à

acheter des images et des miniatures pour les livres de prières écrits à la main, qu'il s'amusait à découper et à coller aux murailles de ses chapelles, à la manière des enfants.

Il était évident, d'ailleurs, que sa politique n'était pas changée; s'il avait montré quelque dignité lorsque les ambassadeurs des princes Allemands étaient venus le sommer, au nom de leurs maîtres, de révoquer l'édit de Nemours, il avait fait le meilleur accueil aux envoyés des cantons Suisses protestants, qui lui avaient adressé les mêmes demandes, sous une forme moins hautaine. En outre, on savait qu'il venait d'autoriser secrètement le roi de Navarre à faire une levée de vingt mille Suisses, à la condition que ces étrangers passeraient plus tard à son propre service, s'il avait besoin d'en faire usage contre les chefs de la Ligue.

La défiance et la désaffection ne pouvaient donc que s'accroître, et ces sentiments firent explosion, lorsque le prince, de retour à Paris, publia des édits bursaux pour payer les frais d'une guerre qu'il avait si mal faite.

Quelques-uns de ces édits, du reste, étaient de nature, par eux-mêmes, à être fort mal accueillis; ils créaient des offices qui devaient, selon l'usage, être vendus au profit du trésor royal. Or, on ne pouvait instituer de nouvelles charges sans faire tort aux possesseurs des anciennes, dont le nombre était considérable à Paris surtout, où on avait successivement converti en titres privilégiés la plupart des professions; c'est ainsi que les derniers édits créaient, outre des substituts, une foule d'officiers près les cours et tribunaux, des contrôleurs

et marqueurs de cuirs, et jusqu'à des courtiers de chevaux.

A l'apparition donc de ces mesures fiscales, le soulèvement de l'opinion fut général, et le Roi dut aller lui-même au Parlement tenir un lit de justice pour en ordonner l'enregistrement, malgré les remontrances du premier Président. La Chambre des Comptes n'accueillit pas mieux les édits qui la concernaient, et ne consentit à les enregistrer que sur les ordres exprès du comte de Soissons, envoyé par le Roi.

L'opposition fut plus grande encore parmi les procureurs au Parlement et au Châtelet; il leur était défendu par un des édits de continuer l'exercice de leurs fonctions, avant qu'ils eussent payé 100 ou 200 écus de finance; ils refusèrent obstinément de se soumettre, et plutôt que de rien payer, ils s'abstinrent d'aller au Palais, de telle sorte que le cours de la justice fut interrompu. Enfin l'irritation fut portée si loin dans toutes les classes de la population parisienne, que le Roi, craignant une sédition, quitta sa résidence de Saint-Maur et revint habiter le Louvre, pour en imposer aux mécontents.

Du reste, si la guerre, par la voie des armes, avait langui par l'effet du mauvais vouloir de Henri III, celle que les partis se faisaient par la voie des écrits et des appels à l'opinion n'avait rien perdu de sa vivacité. Parmi les mémoires publiés cette année pour la défense de la cause Catholique, il y en eut un surtout qui produisit une grande impression sur les esprits, parce qu'il exposait avec beaucoup force et de netteté les points principaux du débat, et sur lequel, pour ce motif, nous devons arrêter un moment notre attention.

Cet écrit avait pour titre : *Avertissement des Catholiques Anglais aux Français Catholiques ;* Louis d'Orléans, avocat au Parlement, en était l'auteur.

Les Catholiques Anglais, que l'auteur faisait parler, exposaient en ces termes la situation qui leur avait été faite par l'hérésie devenue maîtresse : « *Pour nous être* » *soumis à une Princesse hérétique* (1), disaient-ils, » qui, pour nous contenir, donnait quelque espoir de » conserver notre religion, maintenant (à notre grand » regret) nous voyons planté l'athéisme en Angleterre, » Dieu exilé et banni de nos pays, l'Église dépouillée, » détruite et violée, les temples pollués, les Catholiques » effrayés, les prêtres questionnés, pendus et deschirés, » et brief, les places et les portes des villes estoffées de » testes, bras et jambes de nos pauvres frères Catholi- » ques, qu'on a, pour la religion, cruellement meurtris, » tronqués et mutilés, et, si peu qu'il en reste, faits es- » claves de l'audace et arrogance des impétueux minis- » tres de Satan, qui sont les bourreaux perpétuels de » leurs vies.

» Voilà, Messieurs, les tristes effets que cette peste » d'hérésie a produits en Angleterre, et dont les événe- » ments futurs sont plus à craindre que les tristes acci- » dents du passé, qui est un bel exemple et un miroüer » assez clair pour y congnoistre le danger qui vous me- » nace, et auquel si vous ne prévoyez et pourvoyez de » bonne heure, assurez-vous qu'étant opprimés tout à » coup, il sera fort tard après la mort de rechercher » les remèdes.

(1) *Premier et second Avertissements des Catholiques Anglais aux Catholiques Français*, Paris, 1590, p. 5.

» Donc, tout ainsi que l'Angleterre a senti la secousse » de ce mal, la France (autrefois très-chrétienne et ca» tholique) n'a pu pareillement s'en exempter. »

Après avoir tracé le tableau des progrès de l'hérésie en France depuis la Conjuration d'Amboise, les Catholiques Anglais continuaient ainsi : «Nous pensons donc (1) » qu'il y a trois choses qui ont empêché votre guarison, » et qui ont tenu en longueur votre maladie. La pre» mière, la quantité d'humeurs corrompues auxquelles » ce venin s'est allié, et dont il s'est fortifié grandement. » La seconde, ou l'ignorance ou la malice des médecins, » qui ont fait des fautes en la cure, et qui ont traité » trop doucement le mal. La troisième, la négligence du » malade et lâcheté de nature, qui n'a jamais voulu » s'évertuer. »

Ils développaient successivement ces trois points; sur le troisième, ils disaient, en s'adressant aux Catholiques Français : « Depuis vingt-cinq ans que le mal vous exerce, » quelques symptômes et accidents qui vous soient sur» venus, vous êtes demeurés froids et lents à la réfor» mation de vos mœurs et amendement de vos vies. Qui » de vous a donné congé à ses vices, et qui est le pre» mier qui a licencié ses mauvaises actions et volontés? » Qui a quitté son avarice pour subvenir à la pauvreté ? » Qui a abandonné le luxe pour se rendre à la frugalité ? » Qui a laissé sa paillardise pour se réfugier à la chas» teté ? Nous en disons autant des autres vices qui ont » nourri et alimenté ce mal pestilentiel, lequel ne s'é» teindra jamais que nous n'ayons apaisé Dieu justement » irrité pour vos péchés et pour les nôtres..... »

(1) *Premier et second Avertissements, etc.*. p. 8.

Ils dénonçaient ensuite les projets dont les hérétiques de France poursuivaient l'accomplissement :

« Le but où tend le mal (1) est d'établir le roy de Na-
» varre à votre couronne, au cas que Dieu eût disposé du
» roy, à qui Dieu donne une longue vie ; c'est-à-dire d'é-
» tablir un Hérétique sur les Catholiques, le vautour sur
» les poussins, le loup sur les brebis, et le renard sur les
» poules ; c'est-à-dire, nous forcer à coups de bâton de
» renoncer à la Messe et assister au Presche, et au lieu de
» vivre dans la bénignité de nos Évesques et pasteurs,
» estre désormais sous la tyrannie des Ministres. .

. . . .

» Depuis le décès du duc d'Anjou, le roy de Navarre
» n'a pensé qu'à pratiquer les moyens de parvenir à votre
» état. A quoi il a été invité non-seulement par la com-
» modité qu'il en attend, mais par les Ministres qui sont
» ses adjoints perpétuels, et qui se promettent merveilles
» si leur dessein peut réussir. Toutes fois il a trouvé de
» grands empeschements.

» Premièrement, qu'il craint merveilleusement les
» États....; que les Catholiques sont en grand nombre en
» ce royaume ; que les villes et les provinces sont toutes
» en la puissance de gouverneurs Catholiques ; que sa
» religion prétendue est odieuse comme la peste, tant
» pour l'impiété dont elle est composée que pour les in-
» humanités et barbaries dont les hérétiques ont usé ;
» davantage, qu'il a pour contraire le cardinal de Bour-
» bon son oncle, qui est plus près de la couronne, etc. »

Ils traçaient le portrait suivant du roi de Navarre :

(1) *Premier et second Avertissements, etc.*, p. 9.

« Voyons maintenant comme il joue le personnage du » compère le renard (1), afin que plus facilement il puisse » entrer dans votre état. Il vous donne à entendre qu'il » ne désire que d'estre instruit et qu'il n'a oncques connu » autre religion que la sienne, et mesme qu'il y a grande » apparence qu'il se réduise à l'Eglise catholique. A cette » occasion il écrit aux prélats et aux villes, et fait le frère » mitou, selon que la Roquelaure lui a conseillé. Mais » ces dissimulations sont trop grossières, veu que l'on y » voit le jour à travers..... Et, à la vérité, la dissimula- » tion du roy de Navarre n'est qu'un piége pour vous » prendre ; car il lui suffit d'estre établi et se voir maître » de vos villes, pour jouer, puis après, une sanglante » tragédie sur les Catholiques.....

» Et pour parvenir à ce dessein, il désire, dit-il, d'estre » instruit, n'ayant jamais été autre que calviniste ; c'est- » dire, en bon français, qu'il ne fut oncques qu'hérétique..... Voilà donc une reconnaissance pleine de tur- » pitude, qu'un roy qui veut estre Roy de France, se re- » connaisse hérétique, nourri et élevé au sein des héré- » tiques, et jamais n'avoir été qu'hérétique. Il devait » adjouter qu'il avait été chef des hérétiques, qu'il avait » abattu vos temples avec les hérétiques, et fait égorger » mil et mil Catholiques, comme conducteur des troupes » hérétiques (2). . . . .

» Jugez néanmoins, si vous recevez le roi de Navarre à » la Couronne, le trouble et la confusion qui en doivent » advenir.

(1) *Premier et second Avertissements, etc*, p. 39.
(2) *Idem*, p. 49.

» Le royaume de France a eu cet honneur qu'il y a
» près de douze cents ans qu'il est catholique, et pou-
» vons dire ce qu'un Ancien écrit des François à leur
» grand honneur, qu'entre tant de nations qui ont em-
» brassé le christianisme, il n'y en eut oncques de plus
» ardente en dévotion, ny plus droite en sa religion. Tant
» de temples bâtis, tant d'églises dotées, tant de monas-
» tères érigés..... Tant de voyages en Levant, tant de
» guerres en Afrique, tant de conquêtes en Asie, tant de
» secours en Italie, pour relever l'Eglise opprimée, en
» peuvent suffisamment parler..... On estimait les Fran-
» çois si chrétiens, que pour nommer un Chrétien, on
» l'appelait Franc ou François ; de sorte qu'en ce nom de
» François on comprenait le nom et toutes les vertus pro-
» pres aux Chrétiens. C'était lorsque votre terre était si
» religieuse que l'hérésie n'y pouvait prendre pied. Le
» lézard mourait près de la vigne, et n'y pouvait entrer.
» Voudriez-vous donc qu'un hérétique commandât à un
» peuple si chrétien ? Poseriez-vous sur un corps humain
» la teste d'un serpent pour déformer votre figure ?
» Quelle horreur ! que le corps fût Catholique et le chef
» Hérétique ; que le loup fût berger, et le renard le coq
» qui gouvernât les poules !

» Votre royaume, qui autrefois a esté roy de tous les
» royaumes, a de particulier dessus tous, qu'il est en-
» tièrement fondé sur la religion. Et y a longtemps qu'il
» est écrit que comme il était né, nourri et élevé avec la
» religion, il ne périrait jamais que y périssant la reli-
» gion.

» Si donc vous lui ôtez ces fondements, si vous lui
» abattez cette coulomne qui sera son appui, qui sera le

» mur pour le soutenir? que faites-vous autre chose que » perdre le bâtiment? etc. » (1)

Ils justifiaient ainsi la Ligue que les Catholiques de France avaient formée pour la défense de leur religion :

« Ils vous nomment aussi ligués, et les princes de la » maison de Guise, et disent que votre ligue n'est pas » sainte, mais qu'elle est fainte. Car ce sont leurs allu- » sions contumières. Toutes fois c'est une folie de vous » reprocher ce qu'on doit reprocher à eux-mêmes. » Peuvent-ils nier qu'ils ne soient ligués, veu que leurs » ligues et associations sont toutes publiques? Mais » peuvent-ils nier qu'ils ne vous ayent montré le chemin » de vous liguer, veu que leurs ligues sont premières » que la vostre? Si c'est un crime que la ligue, ils en » sont les premiers entichés..... Que s'il leur est loisible » de se liguer pour assurer leur nouveauté, pour quoi ne » vous sera-t-il permis de vous liguer pour défendre » votre antiquité? Ils font ligues pour l'offensive, et vous » n'en ferez pas pour la défensive? Ils sont ligués pour » opprimer l'Église, et vous ne le serez pas pour la dé- » fendre?

» ..... Quant à votre Ligue, c'est une Ligue sainte et » non fainte. Elle est sainte, puis que c'est pour la que- » relle de Dieu, qui est le saint des saints. Elle est sainte, » puisque c'est pour la conservation de l'Église, qui est » la communion des saints. Elle est sainte, puisque c'est » pour la manutention de votre religion qui est sainte. » Elle est sainte, puisque c'est pour votre pays, pour le » roy et pour le peuple chrétien, qui est saint. Et com-

(1) *Premier et second Avertissements, etc.*, p. 81.

» ment ne serait-elle sainte, veu qu'elle est faite pour » extirper les hérétiques, les sacriléges, les violateurs de » nonnains, les détruiseurs de temples, les pilleurs de » reliques, les massacreurs de prêtres et les perturba- » teurs de tout le droit divin et humain, etc. »

Enfin ils terminaient de cette sorte :

« Voilà, Messieurs (1), l'estat de votre maladie, voilà » les fautes de ceux qui vous ont poussés, voilà le dan- » ger où vos médecins précédents vous ont jetés, et les » remèdes prompts, assurés et faciles, dont vous devez » user pour le recouvrement de votre santé. On vous a » remontré la violence du mal, pour la craindre ; les » fautes du médecin, pour les éviter ; le danger où vous » êtes, pour vous en sauver, et les remèdes, pour les » prendre. Nous estimons que, si Dieu, si son Église, si la » Religion ne vous émouvent, du moins que le péril de » vos vies et la perte de vos biens vous esmouveront. » Nostre misère vous sert d'exemple, notre calamité de » patron, nos tourments de miroir, pour y voir l'incon- » vénient qui vous est proche.....

» C'est à présent que Dieu vous excite de vous évertuer » contre l'hérésie. Il vous semond de vous armer et » vous remuer pour sa querelle. Il vous propose l'Église, » son épouse, belle dessus toutes les belles, pudique et ver- » tueuse s'il en fut oncques. Il la vous montre descheve- » lée, battue et outragée, et ses vêtements rompus et » déchirés par les hérétiques. Bref, il vous la représente » au plus piteux état, au plus misérable point qui fut » oncques. Il vous dit : Voilà mon épouse, voilà ma

(1) *Premier et second Avertissements, etc.*, p. 85.

» compagne, voilà votre mère : advisez les opprobres,
» voyez les hontes, jugez les vergognes et les mépris
» qu'elle a reçus. Et si vous êtes bons enfants, si vous
» êtes mes bons et loyaux serviteurs, ressentez avec moi
» les injures, les contumélies, les indignités qu'on lui a
» faites. Elle vous tend les bras, vous implore à son ayde,
» vous semond à votre devoir : ne desniez secours à
» celle à qui vous avez tant et si grande obligation ;
» liguez-vous pour la maintenir, armez-vous pour la
» soutenir, mourez tous pour la retenir : car si vous faites
» ainsi, votre couronne augmentera, votre los (louange)
» reverdira, et votre lis refleurira plus que jamais.....
» Mais si vous êtes si lâches que mes querelles ne vous
» touchent, que le mépris que l'on fait de moy ne vous
» émeuve ; je vous ferai le butin de mes ennemis et des
» vôtres, je vous donnerai en opprobre et en perpétuelle
» mocquerie des nations voisines. Vous serez le jouet,
» vous serez la risée des hérétiques et de leurs minis-
» tres..... Voyez-vous bien ce que la paillarde d'hérésie
» commet en Angleterre ? La voyez-vous superbe, cruelle
» et insatiable ? Je l'acharnerai sur les Français plus
» qu'elle n'est sur les Anglais..... Je vous donnerai un
» ciel d'airain et une terre de fer. J'armerai le paysan
» contre le citadin, et le citadin contre le prince. Je met-
» trai une telle confusion en France, que vous regrette-
» rez à jamais, vous maudirez à jamais le jour où par
» votre lâcheté vous aurez donné chemin au roi de Na-
» varre de parvenir à votre couronne. »

Tel était l'écrit de Louis d'Orléans, dont nous avons dû faire des citations étendues, afin que le lecteur puisse juger par lui-même et des idées qui prévalaient alors dans

les esprits, et de la forme sous laquelle on savait déjà les exprimer.

Cet éloquent appel à l'opinion frappait trop juste, faisait ressortir avec trop de force et d'évidence les périls que courrait la religion catholique si la couronne venait à tomber entre les mains d'un prince protestant, pour que les amis du roi de Navarre n'essayassent pas d'y répondre. Duplessis-Mornay se chargea de ce soin, et il publia peu après, sous le nom d'un *Catholique Français*, un mémoire dans lequel, prenant un à un les arguments du *Catholique Anglais*, il tentait de les réfuter. Mais la thèse même qu'il soutenait devait rendre vains tous les efforts de sa dialectique, car comment pouvait-il persuader aux Catholiques qu'ils n'auraient rien à redouter de l'avènement au trône d'un prince hérétique ?

L'effet produit par le livre de Louis d'Orléans ne fut donc pas détruit; bientôt même la nouvelle arrivée d'Angleterre, au commencement de l'année 1587, de la fin lamentable de la reine Marie Stuart, vint encore ajouter à l'émotion publique.

C'était le 8 février, au château de Fotheringay, que la reine d'Écosse avait été mise à mort par les ordres d'Élisabeth sa cousine. Marie avait laissé en France de nobles et touchants souvenirs; on se rappelait sa beauté, les charmes de son esprit, les grâces de sa personne, ses malheurs, son veuvage à la fleur de ses années, ses tristes adieux; on savait les cruels événements qui l'avaient précipitée du trône dans une prison où la retenait captive, depuis près de vingt ans, une reine implacable auprès de qui elle était venue chercher asile, le courage héroïque qu'elle avait montré dans une infortune dont son attache-

ment à la foi catholique était la cause principale et presque unique. Toutes les circonstances, d'ailleurs, de sa mort, avaient été bientôt connues à Paris. Le duc de Guise, dont la reine d'Écosse était la nièce, avait pris soin d'en répandre dans le peuple les émouvants détails. Marie était morte en reine et en martyre. Traduite devant une commission de membres du Parlement choisis parmi ses ennemis, elle avait d'abord décliné la compétence d'un tel tribunal; puis, craignant qu'on abusât contre elle de son silence, elle s'était décidée à se défendre. Seule, sans le secours d'aucun conseil, elle avait répondu avec calme et détruit une à une les accusations accumulées par la haine. Condamnée, contre toute justice, à la peine capitale (1), elle s'était écriée, en entendant prononcer la sentence : « Mes ennemis peuvent » dire maintenant ce qu'ils veulent, mais le comte de » Kent a trahi le secret : ma religion est la véritable cause » de ma mort. » Le jour de l'exécution, revêtue du plus riche de ses habillements royaux, elle était montée sur l'échafaud, un crucifix à la main, sans crainte et sans

(1) Pour quiconque a lu dans le docteur Lingard le compte-rendu du procès et des circonstances qui l'ont précédé, l'innocence de Marie-Stuart, du moins sur les faits essentiels, ne saurait être mise en doute, car cet historien a analysé avec beaucoup de soin et d'impartialité toutes les pièces de la procédure. M. Mignet, il est vrai, dans son *Histoire de Marie-Stuart*, n'arrive pas aux mêmes conclusions que Lingard; cependant si l'historien français semble tenir pour justifiées les accusations les plus odieuses portées contre Marie, non-seulement il rend justice aux grandes qualités de la reine d'Ecosse, mais il lui accorde un intérêt et une sympathie dont elle serait absolument indigne si elle avait commis les crimes qu'on lui a imputés. Il est évident dès-lors que M. Mignet incline sans doute à croire, mais au demeurant ne croit pas *assez* à la culpabilité de Marie, pour oser la flétrir comme indubitablement il l'aurait fait, s'il l'avait jugée réellement coupable.

faiblesse, et là, en présence des seigneurs assemblés, après avoir protesté de nouveau de son innocence, et pardonné à ses ennemis, elle avait déclaré, d'une voix sonore et ferme, qu'elle mourait en reine fidèle à son Dieu, à l'Écosse et à la France. Ensuite elle avait prié pour l'Église persécutée du Christ, pour son fils Jacques, pour la reine Élisabeth. Enfin, au moment de livrer sa tête au bourreau, elle avait prononcé ces paroles, les yeux fixés sur le crucifix. « Ainsi que tes bras furent étendus sur » la croix, reçois-moi de même, ô mon Dieu, dans les » bras de ta miséricorde, et pardonne-moi mes péchés.» Et comme, sans respect pour l'héroïque victime, le comte de Kent lui avait dit : « Madame, laissez là de telles vieil- » leries papistes, vous feriez mieux de porter le Christ » dans votre cœur. » — « Comte de Kent, avait repris la » reine avec douceur, comment ne le porterais-je pas dans » mon cœur lorsque je tiens en mes mains l'image de ses » souffrances ? »

La nouvelle donc d'un si lâche attentat produisit en France une impression d'autant plus vive qu'il était manifeste que la reine d'Écosse avait été sacrifiée au cruel fanatisme des ministres protestants. Une basse rivalité de femme n'avait pas été sans doute étrangère à la perpétration du crime ; Élisabeth ne pouvait pardonner à Marie son éclatante beauté : mais la religion avait été la cause déterminante de la condamnation. Marie était l'héritière présomptive de la couronne d'Angleterre ; elle se trouvait ainsi vis-à-vis des Anglais protestants dans une position à peu près semblable à celle du roi de Navarre vis-à-vis des Français catholiques, et c'était pour empêcher son futur avénement au trône

que les ministres avaient exigé qu'elle fût mise à mort.

L'émotion fut telle à Paris que Henri III (1), qui en redoutait les effets, s'empressa, pour la calmer, de montrer qu'il la partageait, en prenant aussitôt le deuil, et en ordonnant un service funèbre auquel il voulut assister lui-même avec la reine, les princes du sang et toute sa cour. Mais il ne put empêcher le sentiment public de se produire. Au jour fixé, le Parlement, la Chambre des comptes, le Châtelet, les Elus, le Prévôt des marchands, les échevins, les officiers de la ville, les colonels, capitaines et lieutenants de la garde bourgeoise, tous les représentants, en un mot, de la population Parisienne, se rendirent à Notre-Dame en habits de deuil pour assister à la lugubre cérémonie. L'archevêque de Bourges, Renaud de Beaune, prélat tout dévoué à la cause royale, avait été choisi par Henri III pour prononcer l'oraison funèbre; mais l'orateur ne put résister aux entraînements sympathiques de l'auditoire, non content de célébrer dignement la mémoire de la reine d'Ecosse, il se prit à faire l'éloge de la maison de Guise dont elle était issue, et laissa même échapper des paroles dont le Roi, qui était présent, eut lieu d'être blessé.

Mais ce n'était plus seulement par des plaintes, des murmures et des protestations que le mécontentement public se manifestait; des symptômes plus graves commençaient à se déclarer, et déjà quelques-uns se disposaient à passer des paroles aux actes.

(1) Henri III s'était conduit en cette circonstance comme dans toutes les autres. Il avait protesté à l'avance contre le jugement de Marie, mais il était loin de lui avoir prêté tout l'appui qu'il aurait dû.

Il était devenu évident pour tous que Henri III trahissait la cause catholique, ou tout au moins, ce qui équivalait, qu'on ne pouvait compter sur lui pour la défendre; le respect que chacun conservait pour l'autorité royale empêchait encore qu'on pensât à priver ce prince du trône, mais il était un moyen terme auquel plusieurs semblaient s'être arrêtés, à savoir : de s'emparer de sa personne, et, tout en lui conservant le titre et les marques extérieures de la royauté, de lui imposer un conseil de ministres sûrs et dévoués qui gouverneraient en son nom. Cette combinaison avait des partisans surtout parmi les chefs de Ligue municipale.

La Ligue de Paris avait pris, en moins de deux années, un rapide accroissement. Le Conseil des Six, qui la dirigeait, et qui s'appelait désormais le Conseil des Seize à cause de l'influence prédominante qu'y avaient prise les commissaires des seize quartiers de la ville, exerçait son action sur toutes les classes de la population, depuis le porte-faix jusqu'au conseiller au Parlement, et avait en outre étendu ses ramifications dans les provinces où il comptait de nombreux affiliés.

Le Conseil des Seize donc, plein du sentiment de sa force, commençait à former les plans les plus hardis. La présence du duc de Mayenne revenu à Paris plein de dépit du peu de concours qu'il avait trouvé en Guyenne dans les généraux du Roi, lui fit croire que le moment était propice pour les mettre à exécution. En conséquence, des ouvertures furent faites au frère du duc de Guise, et divers projets qui tous tendaient, comme nous l'avons dit, à s'emparer de la personne du Roi, auquel on imposerait ensuite un Conseil de

Gouvernement, furent successivement mis en délibération.

D'abord il fut question de surprendre Henri III dans la rue Saint-Antoine, un jour qu'il reviendrait du bois de Vincennes, mais on recula bientôt devant les difficultés de l'exécution.

Un autre projet fut alors proposé, qui reposait sur un vaste plan d'insurrection. On devait, en premier lieu, se rendre maître pendant la nuit de la Bastille par surprise, en mettant la main sur le chevalier du guet préposé à sa garde; de là se porter sur l'arsenal, le grand et le petit Châtelet, sur le Palais, le Temple et l'Hotel-de-Ville, dont des commissaires et des sergents dévoués à la cause Catholique livreraient les clefs; puis enfin attaquer le Louvre, et y faire le Roi prisonnier. Mais, pour mener à fin une telle entreprise, il fallait ameuter le peuple, auquel ne devaient pas manquer de se mêler les vagabonds et les voleurs toujours nombreux dans une grande ville; la crainte du désordre qui devait s'ensuivre fit encore abandonner ce second projet.

Le Conseil enfin en arrêta un troisième qui, sans avoir les mêmes inconvénients, devait conduire au même résultat; voici quel il était : Les rues de Paris étaient à cette époque fermées par des chaînes que l'on tendait pendant la nuit. Il fut résolu qu'à un jour fixé on placerait derrière ces chaînes des tonneaux pleins de terre, qui intercepteraient le passage, et rendraient l'accès de la ville impossible aux troupes du Roi. Afin d'éviter tout désordre, un certain nombre de bourgeois, désignés à l'avance, devaient être chargés d'élever eux-mêmes ces barricades, chacun en son quartier, et, pour prévenir

toute surprise, soit de la part des amis du Roi, soit de celle des gens disposés au pillage, il devait être interdit de circuler dans les rues à quiconque n'aurait pas reçu le mot du guet. La ville ayant été ainsi mise en état de défense, quelques milliers d'hommes se porteraient sur le Louvre, dont on ne doutait pas qu'il ne fût facile alors de forcer les portes.

Tel était le plan qui fut définitivement adopté; mais malgré le soin que le conseil avait pris de n'admettre dans son sein que des hommes sûrs et éprouvés, un traître s'y était introduit qui alla tout révéler au Chancelier; de sorte que le Roi averti fit venir aussitôt de nouvelles troupes à Paris, doubla la garde des portes de la ville, envoya des forces au grand et au petit Châtelet, à l'arsenal et vers les autres points menacés, prit enfin toutes les mesures propres à prévenir l'insurrection.

Les Seize durent donc encore cette fois renoncer à leurs desseins; mais ils ne firent qu'en ajourner l'exécution, et nous verrons comment ils y revinrent l'année suivante, lorsqu'une occasion plus favorable se présenta. D'ailleurs, sans défiance à l'égard de celui qui les avait trahis, ils continuèrent à le recevoir parmi eux. C'était ce même Nicolas Poulain, lieutenant de la prévôté de Paris, qui l'année précédente leur avait prêté son concours pour acheter des armes, et qui recevait ainsi l'argent des deux mains.

Les choses en restèrent là pour le moment. Henri III, heureux d'avoir échappé au péril, ne chercha pas même à inquiéter les auteurs du complot, malgré les charges qu'il eût pu facilement réunir contre eux, et, le duc de Mayenne étant allé le saluer au Louvre quelques jours

après, il se contenta de lui dire avec ironie : « Comment,
» Cousin ! quittez-vous le parti de la Ligue ? » Ce à quoi le duc répondit avec assurance, « qu'il ne savait ce qu'il
» voulait dire, ni ce que c'était que la Ligue. »

Du reste, si le duc de Mayenne avait pris part aux plans d'insurrection des Seize, le duc de Guise y était demeuré entièrement étranger ; il se montra même fort mécontent lorsqu'il les connut, et manda au Conseil, par l'intermédiaire du sieur de Mayneville, de ne plus rien entreprendre à l'avenir sans l'avoir consulté.

Ce n'était pas que son zèle se fût refroidi ; mais, outre qu'il voulait se réserver l'initiative, il craignait que, par une précipitation intempestive, on ne compromît la cause du parti dont il était le chef, et pour laquelle il déployait en ce moment même la plus grande activité.

On venait d'apprendre en effet que les princes protestants de l'Allemagne, cédant aux instantes prières du roi de Navarre, avaient enfin mis sur pied une armée de reîtres et de lansquenets qui s'avançait sur les frontières. A cette nouvelle le duc de Guise, sans attendre même les ordres du Roi, avait aussitôt écrit à tous les gouverneurs des places fortes de la Picardie et de la Bourgogne, de les mettre en bon état de défense, et s'était occupé de recruter partout des chefs et des soldats : « Je me ré-
» jouis, ainsi s'adressait-il à son frère le duc de Mayenne,
» je me réjouis de ce que me mandez de Lahillière, et
» qu'il ait offensé le roi de Navarre. Ne perdez temps de
» traiter avec lui comme aussi avec Poyane, qui a bonne
» réputation parmi les Catholiques, et n'oubliez de leur
» promettre pensions ; nous aurons moyen de les payer.
» Traitez avec tout le monde, je ferai satisfaire à tout. »

En même temps qu'il travaillait à rassembler des forces au-dedans, le duc de Guise avait continué de négocier avec Philippe II; mais il avait peu d'espoir de ce côté. Le roi d'Espagne, occupé à faire la guerre dans les Pays-Bas et à préparer une grande expédition contre l'Angleterre, n'était pas en mesure de pouvoir lui envoyer des secours.

Cependant, tandis que les chefs de l'Union se disposaient déjà à entrer en campagne, le Roi songeait encore à traiter avec le chef du parti protestant, et lui avait député la reine-mère à Saint-Bris, près Cognac. Le roi de Navarre s'était montré d'abord disposé à répondre aux ouvertures de Henri III; mais, lorsqu'il avait appris que l'armée Allemande arrivait, il avait élevé si haut ses prétentions qu'il n'avait pas été possible d'y accéder.

Ainsi Henri III allait se trouver contraint, encore cette année, de faire la guerre pour le compte des Catholiques; et la situation même était telle que son honneur était engagé à ce qu'il ne négligeât rien pour la faire avec succès; car il ne s'agissait plus seulement de combattre le roi de Navarre et les Protestants, mais de défendre le territoire national menacé par l'invasion d'une armée étrangère.

CHAPITRE IV.

Continuation de la guerre. — Hésitations du roi de Navarre retiré à la Rochelle. — Il s'empare de plusieurs places aux environs de cette ville. — Il est arrêté dans ses opérations par l'arrivée du duc de Joyeuse. — Succès du duc de Joyeuse. — Il quitte son armée pour venir à la cour. — La guerre languit d'abord en Champagne et en Picardie. — Le duc de Guise va trouver le Roi à Meaux et le somme de lui donner des troupes. — Henri III accède à toutes ses demandes. — Le duc de Guise revient a Paris, où il se met en relation intime avec les Seize. — Manifeste des Seize adressé à toutes les villes du royaume. — Les villes répondent à cet appel et se mettent en état de défense. — Agitation à Paris, mouvement séditieux. — Le duc de Joyeuse va reprendre le commandement de son armée en Guyenne. — Bataille de Coutras. — Victoire du roi de Navarre. — Défaite et mort du duc de Joyeuse. — Entrée des Allemands en France. — Le duc de Guise va à leur rencontre. — Combats d'Aulneau et de Vimori. — Défection des Suisses. — Déroute des Allemands. — Enthousiasme des Parisiens pour le duc de Guise. — Froid accueil fait à Henri III. — Décision de la Sorbonne. — Semonce adressée aux docteurs. — Pamphlets.

Dès les premiers jours du printemps de l'année 1587, les hostilités reprirent sur tous les points à la fois, mais non d'abord avec beaucoup de vivacité ni un grand déploiement de forces.

Le roi de Navarre, qui avait passé l'hiver à la Rochelle, disposait de forces assez considérables pour pouvoir se maintenir dans le pays, trop faibles pour qu'il lui fût permis de prendre l'offensive. Dans une telle situation, le mieux qu'il eût à faire, s'il voulait relever avec éclat sa fortune, était de mettre des garnisons dans ses places de

Guyenne et de Poitou, puis de traverser le centre de la France pour aller à la rencontre de cette armée Allemande qu'il appelait depuis si longtemps de ses vœux et qui allait enfin déboucher par les frontières du Nord.

Mais pour exécuter un tel plan, pour accomplir ce voyage militaire à travers la France, au milieu d'armées ennemies, il fallait un général habile et consommé dans l'art de la guerre. Or, si le roi de Navarre était plein de bravoure et d'élan, si même il avait un coup d'œil juste et prompt en présence de l'ennemi, il ne possédait ni la science ni la pratique de la grande guerre. Une entreprise de cette sorte semblait donc au-dessus de ses forces, à moins que des talents militaires de premier ordre ne se révélassent tout à coup en lui. Aussi il hésitait sur le parti qu'il devait prendre. En attendant, comme il n'avait pas d'armée royale devant lui en ce moment, il sortit de la Rochelle vers la fin d'avril, se mit à parcourir la campagne, et s'empara successivement de plusieurs villes, de Chisac, de Sansac, de Saint-Maixent, de Fontenai et de Mauléon. Mais il fut bientôt arrêté dans ses courses par l'arrivée du duc de Joyeuse. Ce seigneur, quoiqu'il fût l'un des mignons préférés du roi Henri III, passait pour être plus favorable à la cause catholique que les autres seigneurs de la cour, et amenait d'ailleurs avec lui une armée nombreuse. C'est pourquoi le roi de Navarre, le voyant venir à la tête de forces beaucoup supérieures aux siennes, prit le parti de se retirer de nouveau à la Rochelle, sa principale place de sûreté.

Joyeuse, devenu ainsi maître de la campagne, se mit à son tour à assiéger plusieurs villes, s'empara de Tonnay-Charente et de Maillebois, reprit Saint-Maixent, et détrui-

sit un petit corps de Huguenots à Saint-Eloi, près de la Rochelle. Mais bientôt, ayant appris qu'on profitait de son absence pour le desservir auprès du roi son maître, et une maladie contagieuse, en outre, s'étant déclarée parmi ses troupes, il quitta tout à coup son armée, dont il laissa le commandement au maréchal de camp Laverdin, et revint en poste à Paris le 15 août.

En Champagne, la guerre eut, pendant les premiers mois, moins d'activité encore que dans le Poitou. Le duc de Guise, qui n'avait pu, malgré ses efforts, rassembler qu'un petit nombre de soldats, dut se contenter de porter le ravage dans les environs de Sedan et de Jametz. Mais, lorsqu'il eut acquis la certitude que les Allemands approchaient de la frontière, il s'empressa de conclure une trêve avec le duc de Bouillon, et accourut en toute hâte à Paris pour demander des secours.

Henri III se trouvait alors à Meaux. Ce prince menait toujours la même vie molle, efféminée, scandaleuse, mêlant de ridicules pratiques de dévotion aux orgies de la débauche, échangeant tour à tour le capuchon du moine contre le masque du coureur d'aventures; en ce moment il s'adonnait aux œuvres pies, et faisait bâtir toutes sortes d'oratoires : un au bois de Vincennes, pour les Hiéronymites, nouvel ordre de sa création ; un autre au faubourg Saint-Honoré, pour les Feuillants; un troisième près les Tournelles.

A peine arrivé à Paris, le duc de Guise se rendit donc à Meaux auprès du Roi, lui annonça la marche des Allemands et le somma de lui donner des troupes pour leur interdire l'entrée de la France ; puis profita de la circonstance pour se plaindre des nombreuses infractions faites

au traité de Nemours, et surtout de la saisie ordonnée sur les revenus du cardinal de Pellevé, archevêque de Sens, coupable seulement d'avoir défendu avec zèle les intérêts de la religion catholique.

Henri III répondit au langage hautain du duc par des paroles de conciliation, s'efforça de le calmer, lui fit même des avances et des caresses pour l'attirer dans son parti, consentit à la main-levée de la saisie des biens du cardinal de Pellevé, que le nonce d'ailleurs lui avait déjà demandée de la part du Pape, promit de mettre une armée sur pied pour repousser les Allemands, et rendit en effet, le 23 juin, un édit pour la levée des capitaines, hommes d'armes et archers, avec défense expresse de laisser commettre aucun désordre dans les campagnes.

Après s'être adressé au Roi, dont il n'avait que trop de motifs de se défier, le duc de Guise se tourna du côté du peuple, sur les sentiments duquel il savait pouvoir compter davantage, et profita de sa présence à Paris pour se mettre en relation plus intime avec le Conseil des Seize. Il n'eut pas de peine à s'entendre avec eux. Les circonstances étaient graves : une armée de 40,000 reistres se disposait à envahir la France au nom et pour le compte de l'hérésie ; le chef de l'Union n'avait à leur opposer que quelques milliers de soldats, et il ignorait encore quand il plairait au Roi de lui envoyer les secours promis. Le principal espoir de la défense était dès lors dans les villes qui, en repoussant l'ennemi de leurs murs, pouvaient entraver sa marche et donner le temps à toutes les forces catholiques de se rallier. Il fut donc reconnu, dans les divers conseils tenus entre le duc de Guise et les Seize, que c'était au peuple des villes qu'il fallait avant tout faire

appel, et qu'il appartenait à la Bourgeoisie Parisienne de prendre l'initiative.

En conséquence, les Seize rédigèrent aussitôt un manifeste qu'ils adressèrent, au nom des bourgeois de Paris, à toutes les villes de France : « Sur l'advis assuré, ainsi » s'exprimaient-ils, que nous avons reçu de la volonté » du Roi de faire entrer au royaume de France une » grande armée de Reistres et de Suisses hérétiques avec » lesquels il traite jusqu'à leur abandonner nos vies et » nos biens, sous la conduite du Roi de Navarre, qu'il a » appelé pour son successeur au trône, le tout tendant à » la ruine de l'Église catholique, apostolique et romaine, » et pour l'établissement de l'hérésie ; nous avons bien » voulu vous adviser de nos résolutions pour nous dé- » fendre de cet orage, et résister à si pernicieuse entre- » prise, où le Roi, à notre très-grand regret, est porté » par l'induction de gens malins, qui le possèdent pour » establir l'hérétique en ruinant les Catholiques... Pour » ce à quoi remédier, nous avons (selon le bon advis que » nous avons pris avec aucuns de nos députés), dressé » trois mémoires desquels nous vous envoyons les co- » pies : le premier contenant nos projets et nos inten- » tions ; le second, la forme de notre serment, afin que, » les ayant vus vous nous mandiez votre avis et réso- » lution, *ne voulant rien faire ni entreprendre qu'avec* » *votre bon avis et consentement*, comme nos confrères » et compatriotes, avec lesquels nous désirons vivre et » mourir pour le soutenement de notre religion (1). »

Suivaient les trois mémoires annoncés. Dans le pre-

(1) *Chronologie novenaire de Palma Cayet*, édit. Michaud, t. Ier, p. 24.

mier, les Seize déterminaient ainsi les moyens à employer : « Advenant le cas que les Reistres et les Suisses hérétiques » se desmarchent pour entrer en France, les ecclésias» tiques, gentilshommes et communautés catholiques » des bonnes villes, spécialement de Paris, Rouen, Lyon, » Orléans, Amiens, Beauvais et Péronne, députeront » promptement quelques gens de bien et de qualité vers » le Roi pour le supplier de préparer incessamment une » armée suffisante pour résister aux forces étrangères » hérétiques ; et, outre ce, lui offriront de la part des » villes un secours de 20,000 hommes de pied et » 4,000 chevaux payés et soudoyés pour un an, ainsi » répartis : Paris et son élection fournira 4,000 hommes » de pied et 1,000 chevaux ; Rouen et ses voisinances, » autres 4,000 de pied et 1,000 chevaux ; Lyon et ses voi» sinances d'Auvergne, autres 4,000 de pied et 500 che» vaux ; Orléans, Bourges et leurs voisinances, autres » 4,000 hommes et 500 chevaux ; Amiens, Beauvais et la » province de Picardie, autres 4,000 hommes de pied et » 1,000 chevaux (1). »

De plus, comme il importait de s'assurer qu'il serait fait un bon emploi de ces forces, on stipulait que les capitaines seraient *élus* par les villes associées et entièrement à leur dévotion ; que le général en chef, nommé par le Roi, serait prince catholique, et tel qu'on ne pût le soupçonner de favoriser en rien les ennemis ; puis, il était stipulé que, dans le cas où Henri III ne voudrait pas accepter un secours qui pourrait lui paraître suspect, on passerait outre, nonobstant son refus, et qu'on choisirait

(1) Palma Cayet, p. 35.

alors pour chef un prince catholique, avec cette réserve toutefois que, tant que le Roi vivrait, on n'entreprendrait rien contre lui.

Enfin, comme l'événement le plus grave contre les conséquences duquel il importait surtout de se prémunir était l'ouverture de la succession royale au profit du roi de Navarre, on arrêtait à l'avance les mesures suivantes : « Ce cas advenant (celui de la mort de Henri III), toutes » les forces devront être aussitôt réunies entre Paris et » Orléans, et les États généraux être convoqués pour » procéder à l'élection d'un roi. » Le choix à faire était indiqué en ces termes : « Et seront les États priés de » favoriser à la nomination royale mondit sieur le car- » dinal de Bourbon, tant parce qu'il est prince très- » catholique ennemi des hérétiques, qu'aussi il est prince » Français doux, agréable et vertueux, de la race an- » cienne des rois de France, ce qui le rend recomman- » dable, non comme successeur et héritier, étant *trop* » *remot en degré*, mais capable d'élection et de préfé- » rence pour sa religion et ses vertus (1). »

Ce premier mémoire se terminait par un appel au Souverain Pontife et au roi d'Espagne. « Il sera très-néces- » saire, *advenant la mort du Roi sans enfants*, d'advertir, » par bonnes et véritables instructions, Notre Saint Père » le Pape et le Roi Catholique de toutes nos intentions, » afin de les prévenir, et qu'au besoin Sa Sainteté nous » assiste de sa sainte bénédiction, et le Roi Catholique » de ses forces et moyens, pour une cause qui les touche » de si près (2). »

(1) Palma Cayet, p. 35.
(2) *Idem*, p. 36.

Le second mémoire indiquait d'autres mesures à prendre : « Il devra être établi dans chaque ville, y était-il » dit, un conseil de six personnes, gens de bien, fidèles » et prudents, qui communiqueront une fois ou deux la » semaine ensemble, et auxquels les lettres de dehors se » rapporteront ; car par ce moyen, ils auront nouvelles » de tout ce qui se passera. Chacun des Six pourra prac- » tiquer d'autres de même condition, auxquels ils com- » muniqueront les choses qu'ils jugeront dont ils sont » capables (1). »

Les commandements militaires étaient réservés, comme de juste, aux princes Catholiques, mais des précautions étaient prises pour qu'ils n'en abusassent pas. « Et pour » prudemment pourvoir faudra qu'en nous joignant » avec les princes Catholiques, que l'honneur du com- » mandement leur demeure, et que la *force et disposi- » tion des affaires demeurent aux États et Conseil des » Catholiques*, veu que les villes fourniront et soudoyeront » les hommes et feront élection des chefs particuliers à » leur volonté (2). » En outre, « on fera promettre aux » dits princes par serment solennel qu'ils ne se dépar- » tiront jamais de la religion, et *ne nous abandonneront » en façon quelconque.* »

Les affaires de la justice et des finances, car tout était prévu, devaient être confiées à un Conseil de gens de bien et de qualité des trois États, qui en décideraient souverainement. « Le tout en attendant la résolution de l'As- » semblée générale des Etats. »

(1) Palma Cayet, p. 36.
(2) *Idem, ibid.*

Le troisième mémoire contenait la formule de serment qui devait être prêté par tous les bourgeois des villes, membres de l'Association, il était rédigé en ces termes : « Nous jurons et promettons sur les saints Evangiles, au » nom du grand Dieu vivant, que sans nous départir de » la due et légitime obéissance que nous devons au Roi, » *tant qu'il se montrera catholique et qu'il n'apparaîtra* » *favorisant les hérétiques*, nous employer dorénavant » franchement et volontairement tant de nos vies que de » nos biens pour conserver la religion catholique, apos- » tolique et romaine, que tant d'ennemis veulent détruire, » et pour conserver cette monarchie française, qu'elle ne » tombe en la domination de Henri de Bourbon, prince » de Navarre, hérétique relaps....., et pour cet effet, sous » la guide et conduite de notre bon Dieu, et par l'inspi- » ration du Saint-Esprit, nous nous sommes aujourd'hui » associés les uns avec les autres, par les mains des dé- » putés ci assemblés, mais avec promesse et protestation » mutuelle de ne nous abandonner jamais.... Désirons et » voulons sur toutes choses défendre la religion catho- » lique que l'on veut oster et ruiner pour y établir l'hé- » résie et la domination de l'hérétique ; et sur ce seul » sujet, nous avons fait, faisons la présente association. » C'est pourquoi nous supplions Messieurs les ecclésias- » tiques qui ont le premier intérêt en cette cause se join- » dre d'une bonne volonté avec nous, nous aidant de » leurs bonnes prières et moyens ; et de notre part nous » leur promettons par serment devant Dieu, que nous » n'abandonnerons jamais la cause de Dieu et de son » Eglise, et ne poserons jamais les armes jusqu'à ce que, » par une assemblée générale des Etats de ce royaume

» catholique, nous n'ayons remis l'état de l'Eglise en ses » saintes et anciennes institutions, priviléges, honneurs, » libertés... Nous supplions pareillement Messieurs de » la Noblesse catholique se ressouvenir de ce à quoi la » gloire de leurs ancêtres les convie, et se joindre et as- » socier avec nous, afin que, comme ils sont élevés d'un » degré plus haut, ils nous montrent aussi le chemin et » nous servent de guides, chefs et conducteurs pour » conserver la religion catholique, etc... Et en ce faisant, » nous leur promettons de ne les abandonner jamais, » ains nous joindre avec eux et y employer nos vies et » nos biens pour l'effet de cette présente association que » nous continuerons par la grâce de Dieu, jusqu'à ce que, » par un assemblée générale des Etats catholiques, que le » Roi sera supplié faire assembler le plus tôt que faire se » pourra, on ait pourvu à ce que le digne corps de No- » blesse, appui principal de ce royaume après Dieu, soit » mis et rétabli en son ancienne splendeur et maintenu en » ses libertés, honneurs, prérogatives..., à condition aus- » si, que Messieurs les ecclésiastiques et nobles nous pro- » mettent pareillement de ne nous abandonner jusques à » ce que, par les dits États, on ait pourvu à ce que la jus- » tice soit affermie et repurgée, spécialement les cours » souveraines...; et aussi jusques à ce que l'on ait assuré » et rétabli les corps et communautés des bonnes villes en » leurs anciens priviléges, libertés, honneurs et franchi- » ses; semblablement que l'on ait pourvu aux intolérables » misères des quelles *le pauvre et commun peuple nour- » ricier de* tous les autres états est aujourd'hui de mille » façons barbarement opprimé, le tout sans nous dépor- » ter de la due obéissance que nous devons au Roi... Le

» grand Dieu du ciel, qui a seul toute puissance sur les
» empires du monde et qui est scrutateur des cœurs, bé-
» nisse notre sainte intention et la fasse prospérer à son
» honneur et gloire éternellement (1). »

Nous avons dû, à cause de son importance, reproduire textuellement, en plusieurs de ses parties, le manifeste de la bourgeoisie Parisienne. Il fait connaître, mieux que tout ce que nous pourrions dire, à quel degré de puissance l'Union catholique était arrivée.

La Ligue n'était plus une simple association, elle prenait déjà l'attitude et les allures d'un véritable Gouvernement qui se substituait à celui de la royauté; elle levait des impôts et des armées, nommait les chefs militaires, indiquait les mesures à prendre non-seulement pour soutenir la guerre, mais pour pourvoir à la succession royale dans le cas où le trône deviendrait vacant.

Mais ce qui n'était pas moins digne d'attention, c'est que la Ligue de Paris semblait prendre désormais en main la direction suprême. Tout sans doute avait été délibéré de concert avec le duc de Guise, mais ce n'était pas au nom du prince que les avis ou les ordres étaient donnés. Bien plus, comme pour mieux marquer le caractère tout bourgeois et populaire du nouveau pouvoir qui s'élevait, les auteurs du manifeste avaient pris soin de distinguer leur cause de celle du clergé et de la noblesse, et n'avaient pas craint même d'exprimer quelque défiance à l'égard de ces deux corps qu'ils adjuraient à plusieurs reprises de leur être fidèles.

(1) Palma Cayet, p. 38.

On aura remarqué aussi la hardiesse du langage dont ils se servaient vis à vis du Roi, qu'ils osaient accuser publiquement d'être de connivence avec les Allemands et le Roi de Navarre. Ils promettaient, il est vrai, de ne rien entreprendre contre lui, mais ils y mettaient pour condition que le prince se *montrerait catholique et n'apparaîtrait pas favoriser les hérétiques*, ce par quoi ils ne s'engageaient pas beaucoup.

De plus, si, en ce qui concernait l'élection d'un roi, ils en remettaient la décision souveraine aux États généraux, ils niaient préalablement le droit héréditaire de la maison de Bourbon, puisqu'ils considéraient le cardinal de Bourbon lui-même comme *trop remot en degré*, et ne le désignaient comme candidat que parce qu'il était *prince catholique, doux, agréable et vertueux, de la race la plus ancienne des rois de France.* Enfin, s'ils protestaient et déclaraient ne vouloir autre chose que la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine, ils n'oubliaient pas cependant de mentionner le redressement des abus depuis longtemps demandé, la réforme des cours de justice, le rétablissement des libertés et franchises municipales, et aussi le soulagement du *pauvre et commun peuple nourricier de tous les autres états.*

Cet appel solennel fait à la nation ne tarda pas d'ailleurs à produire tous les résultats qu'on en avait espérés. De toutes parts les villes s'organisèrent, constituèrent des conseils à l'instar de celui de la capitale, se pourvurent d'armes, et se préparèrent activement à repousser l'ennemi s'il se présentait.

Mais c'était à Paris surtout que le sentiment populaire se prononçait de plus en plus pour la cause catholique, et y produisait une agitation à laquelle toutes les classes prenaient part, et que rien ne pouvait plus calmer. Tantôt c'était un prédicateur qui montait en chaire et exhortait les fidèles à prier Dieu pour les ducs de Guise et de Joyeuse, « afin qu'il plût à sa bonté et miséricorde » de les assister à cette tant juste et louable guerre par » eux entreprise contre le faux et cauteleux renard le » prince de Béarn. »

Tantôt c'était un tableau représentant les cruelles et étranges inhumanités exercées par la reine Elisabeth contre les catholiques Anglais, que l'on exposait aux regards de la multitude dans le cimetière de Saint-Séverin, et que Henri III était obligé de faire enlever furtivement pendant la nuit, dans la crainte d'un soulèvement; ou bien c'était une procession solennelle à la tête de laquelle marchait le cardinal de Bourbon et que le Roi était contraint de suivre pour témoigner de ses bons sentiments; ou encore, symptôme plus alarmant! le peuple se mutinait de lui-même contre les boulangers à cause de la cherté du pain, et s'emportait jusqu'à piller les maisons des bourgeois.

Le 2 septembre, il y eut même un commencement d'insurrection. Un prédicateur prêchant dans l'église de Saint-Séverin, s'était répandu en invectives contre Henri III, qu'il avait traité de tyran et de fauteur d'hérétiques. Le Roi s'était contenté de lui adresser une admonition sévère; mais le bruit avait couru qu'il avait donné l'ordre de l'arrêter pendant la nuit et même de le jeter à

la rivière. Les amis des Seize s'étaient aussitôt rassemblés au logis du sieur Hatte, notaire, près de Saint-Séverin, annonçant hautement l'intention de soulever le peuple, si la vie ou la liberté du prédicateur venait à être menacée. Henri III, informé de ce qui se passait, hésita d'abord sur la conduite qu'il devait tenir, puis, sur l'avis de son Conseil, il se décida à agir, en observant toutefois les plus grands ménagements. Il commença par envoyer un de ses valets de chambre qu'il savait être en relation d'amitié avec le notaire, vers les bourgeois, pour les engager à se retirer. Cette première démarche n'ayant pas réussi, il donna l'ordre au lieutenant civil Séguier de s'avancer vers la maison avec un détachement de ses gardes. La présence de la force armée ne produisant pas plus d'effet, le lieutenant civil fit mine de vouloir forcer les portes, mais à l'instant même le curé de Saint-Benoît, Boucher fit sonner le toscin. A ce signal le peuple accourut en armes, faisant entendre des menaces et des cris de révolte. Enfin, comme la sédition prenait de moment en moment un caractère plus sérieux, le Roi intimidé fit retirer ses troupes, et le peuple satisfait ne poussa pas de son côté les choses plus avant. Le lendemain toutefois il y eut encore quelques attroupements, dans lesquels se firent entendre les propos les plus injurieux contre Henri III, qui, pour donner le change à l'opinion, se promenait par les rues s'efforçant de faire bon visage à tous, même à ceux qu'il savait lui être le plus opposés.

Cependant les ducs de Joyeuse et de Guise avaient quitté Paris, le premier pour aller reprendre le commandement de l'armée qu'il avait laissée en Saintonge ; le second, pour retourner en Champagne s'opposer, avec le

peu de forces dont il disposait, à l'invasion de l'armée Allemande.

Le duc de Joyeuse était parti de la cour plein de dépit, il avait reconnu que son crédit diminuait, et que le duc d'Epernon était devenu le favori préféré du roi. Il se sentait donc de plus en plus porté à faire cause commune avec le parti catholique, et était résolu du moins de pousser la guerre avec vigueur contre le chef du parti protestant.

Celui-ci avait repris l'offensive, et profité de l'inaction de l'armée royale pour recommencer ses excursions dans les environs de la Rochelle. De plus, comme il avait vu successivement se joindre à lui, outre le prince de Condé, le comte de Soissons et le prince de Conti, ses cousins, qui, quoique catholiques, avaient, dans des intérêts particuliers, embrassé depuis peu la cause de l'aîné de leur maison, le roi de Navarre songeait désormais à passer la Loire et à aller au-devant de l'armée Allemande, pour en prendre le commandement. Mais dès qu'il eut appris le retour du duc de Joyeuse, il dut changer de dessein, et au lieu de se porter en avant il rétrograda vers le Poitou.

Le duc de Joyeuse, impatient d'engager une action décisive, l'y suivit, et, après plusieurs jours de marche, l'atteignit près de Montlieu sur les confins du Périgord et de la Guyenne.

La situation du roi de Navarre devenait dès lors fort difficile; il n'était pas éloigné, il est vrai, de ses places de Guyenne, mais pour y arriver il fallait passer la Drogne et l'Isle : or le duc de Joyeuse, qui s'était placé entre ces deux rivières, pouvait aisément le charger au passage et changer sa retraite en déroute. De plus le maréchal de Matignon, parti de Bordeaux , d'après les ordres de

Henri III, s'avançait de ce côté et pouvait, s'il arrivait à temps, lui couper le chemin et le forcer même à mettre bas les armes.

A peu de distance de l'endroit où les deux armées étaient campées, se trouvait le bourg de Coutras. Le duc de Joyeuse, ayant reconnu que cette position était importante à occuper, tenta de s'en emparer, mais il ne put y réussir, et ce fut au contraire La Trémouille, lieutenant du roi de Navarre, qui s'en rendit maître.

Ce premier échec, et surtout la certitude de voir arriver bientôt le maréchal de Matignon à son aide, faisaient un devoir au chef de l'armée royale de ne rien précipiter. Mais il avait hâte de livrer bataille; et comme il se trouvait à la tête des forces égales, supérieures même à celles de son adversaire, il crut son honneur engagé à ne pas différer plus longtemps. Le roi de Navarre, de son côté, n'était pas prince à refuser le combat dès qu'on le lui offrait; mais, comprenant bien qu'il allait jouer dans cette affaire sa fortune et celle de son parti, il mit tout en œuvre pour en assurer le succès.

Son premier soin fut de prendre une position avantageuse. Ayant réussi à occuper le premier le bourg de Coutras, il en profita pour y adosser le centre de son armée, étendit son aile droite dans un petit bois taillis, et plaça son aile gauche derrière la rivière de la Drogne qui la protégeait; puis, ces dispositions étant prises, il attendit de pied ferme l'attaque de l'ennemi.

C'était le 20 octobre; les deux armées étaient, avons-nous dit, à peu près égales en nombre : celle du duc de Joyeuse comptait 5,000 hommes de pied et 2,500 chevaux; celle du roi de Navarre, 4,500 fantassins et

1,300 chevaux. Quant à l'artillerie, il n'y avait, de chaque côté, que deux canons et une coulevrine.

Le duc de Joyeuse, dont rien ne pouvait contenir l'impatience, donna le premier l'ordre d'engager le combat. Une charge de cavalerie, conduite par son lieutenant Laverdin, mit d'abord le corps d'armée de La Trémouille, ainsi que celui du vicomte de Turenne, en pleine déroute, et eut un tel succès que le chef de l'armée royale crut la bataille gagnée. Cependant l'infanterie huguenote n'avait pas encore été entamée; loin de perdre courage en voyant fuir la cavalerie, elle se sentit transportée de fureur, et, résolue de mourir plutôt que de lâcher pied, elle reçut avec une rare fermeté le choc des assaillants, les repoussa, et bientôt même reprenant l'offensive, mit le désordre parmi eux.

Le duc de Joyeuse, voyant ce mouvement en arrière de ses troupes, pensa que le moment était venu de charger lui-même à la tête de la gendarmerie. Ayant donc donné le signal, il s'élança avec impétuosité sur les escadrons du roi de Navarre, du prince de Condé et du comte de Soissons, qui n'avaient pas encore pris part à l'action. La gendarmerie qu'il conduisait était composée de jeunes seigneurs tout couverts d'or et d'argent, dont les armes brillaient au soleil, pleins de fougue et d'ardeur, mais sans discipline. Ils se mirent à courir de toute la vitesse de leurs chevaux, sans même garder leurs rangs; épuisés déjà lorsqu'ils arrivèrent sur l'ennemi, ils furent reçus par une décharge à bout portant des arquebusiers huguenots, que le roi de Navarre avait cachés derrière sa cavalerie; un grand nombre d'entre eux fut tué, et le désordre se mit parmi les autres. Les cavaliers en-

nemis en profitèrent pour revenir à la charge, et, après une lutte opiniâtre, achevèrent de les culbuter.

De ce moment le sort de la journée fut décidé; l'armée royale essaya encore de résister, mais inutilement; malgré ses premiers succès, malgré le courage des chefs et des soldats, elle fut presque entièrement détruite. Plus de trois mille hommes restèrent sur le champ de bataille, et le duc de Joyeuse lui-même fut tué d'un coup de pistolet, au moment où il rendait son épée à un capitaine ennemi. Du côté des protestants, au contraire, la perte avait été peu considérable; on ne comptait parmi les morts que quelques gentilshommes, et pas un seul seigneur de distinction.

Telle fut la journée de Coutras, glorieux fait d'armes dont le roi de Navarre avait le droit d'être fier, car il s'y était montré aussi habile capitaine que soldat intrépide, mais dont il ne sut pas profiter.

Le moment semblait enfin venu pour lui de passer la Loire à la tête de ses soldats victorieux, et de rejoindre l'armée Allemande; ses officiers lui en donnaient le conseil, et d'abord lui-même y pensa; mais bientôt on le vit, cédant à une de ces coupables faiblesses qu'il ne savait pas maîtriser, quitter brusquement son armée pour courir en Béarn déposer aux pieds de la comtesse de Grammont les drapeaux qu'il avait conquis.

Une telle faute était d'autant moins pardonnable, que le prince ne pouvait ignorer que l'armée Allemande, son principal espoir, était déjà entrée en France, et qu'en faisant ainsi, non-seulement il perdait tous les fruits de sa victoire, mais compromettait gravement le sort de ceux qu'il avait appelés à son secours.

Dès le 24 août, en effet, les Allemands avaient passé le Rhin. Leur nombre s'élevait à près de 40,000 hommes, dont 8,000 reistres, 5,000 lansquenets, 16,000 Suisses des cantons protestants; le reste était des Français amenés par le duc de Bouillon et le comte de Châtillon, fils de l'amiral de Coligny. Ils marchaient sous la conduite du baron de Donaw, seigneur d'une des plus illustres maisons de l'Allemagne, qui devait céder le commandement au duc de Bouillon, lequel devait à son tour le remettre entre les mains du roi de Navarre.

L'entrée d'une armée étrangère, composée de troupes aguerries et connues pour leur ardeur au pillage, avait jeté l'alarme et l'épouvante par toute la France. Le duc de Lorraine, dont le pays était le premier exposé à l'invasion, essaya d'abord d'éloigner les Allemands en leur payant une rançon; mais ces offres ayant été repoussées, il se décida à se défendre et expédia courrier sur courrier au duc de Guise, pour le presser de lui porter secours.

Le chef de l'Union ne se fit pas attendre et partit aussitôt sans même demander les ordres du Roi; mais il n'avait à sa disposition que peu de troupes, et son armée, réunie à celle du duc de Lorraine, ne s'élevait qu'à 13,000 hommes. Dès lors, n'ayant pas les moyens d'arrêter l'ennemi, il dut se contenter d'inquiéter sa marche par de fréquentes escarmouches.

Les Allemands commencèrent par porter le ravage dans le plat pays, prirent Sarrebourg, puis, de là, se portèrent sur Lunéville et Blamont, dont ilsnepurent s'emparer, et ils reconnurent dès lors que ce serait dans les villes, qui toutes, conformément au plan adopté par les chefs de l'Union, s'étaient mises en bon état de

défense, qu'ils rencontreraient le plus grand obstacle.

Cependant le duc de Guise les suivait, les harcelant, sans oser leur livrer bataille, à cause de la supériorité de leurs forces. Le 5 septembre, toutefois, il eut avec eux, au pont Saint-Vincent, un engagement assez vif, dont il se tira avec beaucoup d'honneur. Enveloppé de toutes parts, il se fit jour à la tête de 400 cavaliers et opéra ensuite sa retraite en bon ordre, sans avoir éprouvé aucune perte. Mais sa position allait bientôt devenir plus difficile encore. Les Allemands ayant passé la Meuse, le duc de Lorraine, sous prétexte qu'il ne pouvait entrer en France sans la permission du Roi, se retira dans ses Etats, et laissa son cousin seul aux prises avec l'ennemi. Le duc de Guise, dont l'armée se trouvait par là réduite à 4,000 hommes, écrivit aussitôt à Henri III de lui envoyer toutes les troupes dont il pouvait disposer, insistant pour qu'il ne l'abandonnât pas en une conjoncture où il y allait du salut de la France et de la Religion. Blessé du langage hautain et impérieux du duc, le Roi ne répondit pas; toutefois, comprenant qu'en présence des dangers dont le royaume était menacé il ne pouvait rester inactif, il rassembla une armée de 24,000 hommes et se prépara à la conduire contre l'ennemi.

Après avoir traversé la Meuse, les Allemands, qui continuaient leur marche en avant, hésitèrent sur la route qu'ils devaient suivre. Le duc de Bouillon aurait voulu qu'ils tournassent du côté de Sedan, pour mettre en sûreté les villes qui lui appartenaient. Les autres chefs, au contraire, considérant qu'il importait avant tout de joindre le roi de Navarre, dont ils ignoraient encore la coupable conduite, décidèrent qu'on se rapprocherait de la

haute Loire. En conséquence, ils firent prendre à l'armée la route de Chaumont en Bassigni.

Cependant ces hésitations avaient laissé aux chefs de l'Union le temps de rassembler quelques soldats; et, les ducs de Mayenne et d'Aumale lui ayant amené des renforts, le duc de Guise se trouvait désormais à la tête de 6,000 hommes. C'était bien peu encore pour lutter contre l'ennemi! Mais les Allemands, s'ils avaient l'avantage du nombre, étaient en pays étranger, leurs soldats étaient mal payés, privés même d'une partie des ressources que le pillage aurait pu leur offrir, car ils se présentaient non en ennemis, mais en alliés, et les chefs avaient mis sous leur sauvegarde les propriétés de beaucoup de seigneurs catholiques qu'il importait de ménager. En outre, on était déjà à une époque avancée de l'année, l'hiver approchait; depuis près de deux mois qu'ils étaient entrés en France, ils n'avaient pu encore remporter aucun avantage décisif, et avaient trouvé fermées les portes de presque toutes les villes.

Arrivés à La Charité, ils espéraient s'y reposer de leurs fatigues; mais la place avait été mise en bon état de défense, et ils ne purent y entrer. Les reistres commencèrent alors à murmurer et à menacer de retourner dans leur pays, si on ne leur payait pas l'arrièré de leur solde. Pour les retenir, les capitaines durent leur distribuer tout l'argent qu'il leur fut possible de recueillir, et de plus, décidèrent qu'on quitterait les bords de la Loire pour se rapprocher de la Beauce, pays riche, où il serait plus facile de subsister pendant l'hiver.

L'armée changea donc de direction, et prit le chemin de Montargis. Le duc de Guise, malgré l'infériorité de

ses forces, n'avait cessé de la suivre, la harcelant, lui coupant les vivres, lui causant en un mot le plus de dommages qu'il pouvait. Le 27 octobre il apprit que le baron de Donaw s'était arrêté avec quelques cornettes de reistres à Vimori, village situé près de Montargis; jugeant l'occasion favorable, il résolut aussitôt de l'attaquer, et profita de l'obscurité de la nuit pour se jeter, à la tête de quelques centaines de cavaliers, sur le bourg occupé par les reistres.

Le baron de Donaw se mit en devoir de repousser l'attaque, et bientôt une mêlée furieuse s'engagea, dans laquelle le duc de Mayenne eut à lutter corps à corps avec le chef même des Allemands. L'affaire fut assez chaudement disputée pour qu'en se retirant on pût, des deux côtés, s'attribuer la victoire. Toutefois les Allemands avaient perdu une partie de leur bagage, et le duc de Guise recueillit ainsi de ce hardi coup de main le principal avantage qu'il en avait espéré, car les reistres, privés des ressources sur lesquelles ils comptaient, recommencèrent à se mutiner, et il fallut, pour les apaiser, leur faire de nouvelles promesses d'argent. D'ailleurs ils rencontraient partout de la résistance; une tentative qu'ils firent contre le château de Montargis échoua complétement. Ils furent plus heureux toutefois à Châteaulandon, dont ils parvinrent à s'emparer après quelques jours de siége. La ville fut livrée au pillage, et les chefs distribuèrent aux soldats le prix de la rançon des prisonniers. De là ils se dirigèrent sur Chartres et arrivèrent à deux lieues de cette ville dans le courant de novembre.

Cependant, quoiqu'ils continuassent toujours de marcher en avant, et que le prince de Conti, l'un des vain-

queurs de Coutras, fût venu se mettre à leur tête, ils se trouvaient dans le plus grand dénument, et leur position allait bientôt devenir plus difficile encore; ils étaient menacés en effet de perdre la moitié de leurs forces, par la défection des Suisses. Les seize mille hommes de cette nation qui s'étaient joints à eux avaient été enrôlés par le roi de Navarre, mais avec l'autorisation de Henri III qui, en l'accordant au baron de Rosny, chargé de cette négociation, y avait mis pour condition expresse que ce corps d'armée passerait à son service dès qu'il le demanderait. Lors donc que Henri III se fut décidé enfin à combattre lui-même l'armée Allemande, les Suisses, étonnés d'avoir pour adversaire le roi de France qui, d'après le traité fait avec les Cantons, devait au contraire être leur allié, députèrent vers lui pour avoir une explication. Henri III fit à leurs envoyés un accueil sévère, leur reprocha leur conduite et en même temps les engagea, pour réparer le mal qu'ils avaient fait, à se séparer de leurs alliés. Les paroles du Roi furent rapportées aux capitaines et aux soldats qui en parurent émus et se montrèrent disposés à entrer en composition. Bientôt une négociation s'ouvrit entre eux et les chefs de l'armée royale, et il s'ensuivit un traité de paix, moyennant une somme de 400 mille écus qui leur fut allouée.

Au moment même où cette défection importante avait lieu, le duc de Guise se préparait à porter aux Allemands un nouveau coup plus décisif que le premier. Le baron de Donaw avait établi ses quartiers à Aulneau, petite ville fortifiée : le château ayant refusé de se rendre, le baron n'avait pas osé l'attaquer de vive force dans la crainte d'un échec; il avait seulement obtenu du gouverneur

que, des deux parts, on demeurerait sur la défensive. Le duc de Guise, instruit de cet état de choses, résolut d'en tirer parti. Par ses ordres un renfort de 400 arquebusiers s'introduisit le 24 novembre dans le château, et lui-même s'en approcha pendant la nuit à la tête d'un corps de cinq mille chevaux. Le lendemain les Allemands, qui devaient décamper, se mirent de bonne heure en mouvement, sans avoir aucun soupçon. C'était le moment que le duc avait choisi pour l'attaque. Dès qu'il entendit le bruit de leurs chariots il fit sonner le boute-selle, et aussitôt 1500 cavaliers se jetèrent à l'improviste sur les Allemands, tandis que les 400 arquebusiers, sortant du château, les chargeaient avec la même impétuosité. Les reîtres, surpris et embarrassés par leurs chariots, furent taillés en pièces, plus de deux mille d'entre eux périrent et un grand nombre d'autres fut fait prisonnier. Quant à leur chef, le baron de Donaw, il n'eut que le temps de monter à cheval et de fuir à toute bride, accompagné de quelques officiers.

Après avoir remporté ce brillant succès, le duc de Guise se dirigea sur Etampes et entra dans cette ville avec les huit cents chariots qu'il avait pris, chargés d'un immense butin.

Le reste de l'armée ennemie, désormais en pleine déroute, se retira en toute hâte à Château-Landon, et éprouva près de Gien un nouvel échec. Attaqués par les troupes du roi, les lansquenets eurent plus de douze cents des leurs mis hors de combat, et abandonnèrent en outre leur artillerie, leurs chariots et un grand nombre de prisonniers. Les jours suivants ils eurent encore à soutenir plusieurs combats; enfin, pour éviter un plus grand dé-

sastre, ils se décidèrent à accepter les conditions que le roi leur avait fait proposer, et le 8 décembre ils signèrent un traité en vertu duquel les Français qui étaient avec eux eurent la permission de se retirer dans leurs foyers, et les étrangers celle de regagner la frontière, à la condition, pour les premiers, de se conformer aux édits, et, pour les seconds, de s'engager à ne plus servir contre le roi. Ce traité reçut aussitôt son exécution ; les Français quittèrent l'armée, et les Allemands reprirent le chemin de la Lorraine, où la plupart périrent d'épuisement et de maladie, avant d'avoir pu gagner leur pays.

Ainsi fut consommée la ruine de cette armée, dont l'entrée en France avait jeté la terreur dans le royaume et menacé la cause Catholique des plus graves périls. L'honneur principal du succès revenait au duc de Guise qui, s'élançant le premier et presque seul à la frontière avec une poignée de soldats, avait d'abord arrêté la marche de l'ennemi, l'avait battu ensuite dans les glorieuses rencontres de Vimori et d'Aulneau, et enfin avait contraint Henri III à intervenir pour en achever la défaite. La reconnaissance publique ne lui fit pas défaut ; à Paris surtout l'enthousiasme pour sa personne fut porté au comble ; le peuple se prit à célébrer, sous toutes les formes, la gloire du nouveau Machabée, qui avait si bien combattu pour la cause de Dieu et de son Eglise. Toutes les chaires retentirent du bruit de ses exploits. *Saül*, répétaient à l'envi les prédicateurs, comme pour établir un parallèle entre Henri III et le prince Lorrain, *Saül en a tué mille, mais David en a tué dix mille.*

Au contraire, lorsque le roi rentra à Paris le 23 décembre par la porte Saint-Jacques, et vint descendre

devant l'église Notre-Dame pour y chanter un *Te Deum* d'actions de grâces, il ne fut salué que par de rares acclamations qui encore avaient été payées. « Lorsqu'il passa » par les rues, dit Lestoile, témoin peu suspect, quelque » nombre de populasse ramassée (et entre icelle une bonne » partie de faquins auxquels on avoit donné de l'argent) » crièrent fort haut : *Vive le Roi!* et fut le tout fait de » l'exprès commandement de Sa Majesté irritée et en» vieuse de l'honneur que donnoit ce sot peuple au duc » de Guise, auquel il attribuoit la louange de tous les » heureux succès de cette victoire, sans faire aucune » mention du roi, non plus que s'il ne l'eust pas reco» gneu (1). »

Henri III fut d'autant plus sensible à la froideur calculée de cet accueil de la population parisienne, qu'il croyait avoir plus de droit à sa reconnaissance, puisque c'était lui qui, en détachant les seize mille Suisses de l'armée confédérée, en avait déterminé l'entière destruction. Mais telles étaient les préventions du peuple à son égard, qu'on ne lui tenait même plus compte des services qu'il pouvait rendre, parce qu'on supposait, et non sans raison, qu'il les rendait à contre-cœur.

Un symptôme plus alarmant encore de l'état des esprits s'était produit pendant son absence de la capitale. La Sorbonne avait pris, le 16 décembre, une délibération de laquelle il résultait qu'*on pouvait ôter le gouvernement aux princes qu'on ne trouvait pas tels qu'il le fallait, comme l'administration au tuteur qu'on avait pour suspect*.

(1) *Journal de Lestoile*, édit. Michaud, tom. 1er, p. 234.

L'autorité dont jouissait à juste titre la grave et docte compagnie donnait une haute importance à une décision qui semblait avoir pour but de légitimer à l'avance toutes les entreprises qui pourraient être faites contre le gouvernement royal. Henri III en avait été vivement irrité; aussi, à peine de retour à Paris, il manda au Louvre le 30 décembre la Cour de Parlement et la Faculté de Théologie, reprocha avec sévérité aux docteurs *leur insolente et effrénée licence de prêcher*, interpella particulièrement le docteur Boucher, qu'il traita de *méchant et d'impudent*, pour avoir répandu contre lui plusieurs *calomnies et évidents mensonges;* demanda avec colère comment le collége de Sorbonne avait été assez hardi pour rendre la séditieuse décision du 16 décembre; puis cependant s'apaisant par degrés, il finit par leur dire que, bien qu'il eût été outragé en tant de façons, il ne voulait néanmoins s'en venger, comme il en avait la puissance, et qu'il leur pardonnait, à la charge par eux de n'y plus retourner, ajoutant que, s'il leur advenait jamais de recommencer, il priait sa Cour de Parlement là présente d'en faire une prompte et exemplaire justice.

Ce châtiment de paroles, le seul dont le roi osât faire usage, ne réussit pas même à intimider ceux auxquels il était adressé. L'opinion était désormais formée sur le compte de ce malheureux prince, et ses menaces ne produisaient pas plus d'impression sur les esprits que les libelles à l'aide desquels des pamphlétaires à gage essayaient de jeter l'odieux ou le ridicule sur les chefs de l'Union. Si en effet les Catholiques avaient usé et usaient encore du droit de parler et d'écrire avec une liberté souvent portée jusqu'à la licence, les parti-

sans du roi et les Protestants ne restaient pas en arrière, et n'épargnaient non plus à leurs adversaires ni les calomnies ni les injures.

Parmi les libelles de cette dernière sorte, publiés dans le cours de l'année 1587, il y en avait un intitulé : *Bibliothèque de Madame de Montpensier*, dont il convient de citer ici quelques fragments, pour qu'on puisse juger du caractère que prenait parfois cette polémique des partis.

Madame de Montpensier était la sœur du duc de Guise, et elle avait embrassé avec une grande ardeur le parti de la Ligue. L'auteur du pamphlet supposait que cette princesse avait une bibliothèque de livres dont il donnait le catalogue burlesque et souvent obscène avec toutes sortes d'allusions aux personnages politiques du temps. Le titre était : *Bibliothèque de Madame de Montpensier mise en lumière par l'avis de Cornac, avec le consentement du sieur de Beaulieu son écuyer*. Suivaient les titres des livres : *Le Pot-Pourri des affaires de France, traduit de l'italien en français par la Reine-mère. L'Oisonnerie générale en trois volumes, par le cardinal de Bourbon. Cent Quatrains de la vanité, par le duc de Joyeuse, traduits de nouveau par le sieur de Laverdin. La grande Cagade du duc de Guise, avec la prise de Sedan, par ledit sieur. L'Art de ne point croire en Dieu, par M. de Bourges. Avant-propos de l'espérance de trois beaux livres contre Duplessis-Mornai, par Duperron, avec la forclosion de la dite Espérance. Nouveaux Secrets pour tirer argent du peuple sans qu'il s'en sente, par Zamet, dédiés au Roi et imprimés de nouveau à Paris, à l'enseigne de la roue. La Confrérie des Marmitons de la Li-*

gue, par notre maître Hamilton, curé de Saint-Come, à Paris. Sermons de Quarême de notre maître de Cecilly, curé de Saint-Germain, fidèlement recueillis par les crocheteurs de Paris (1), etc. Ces citations suffisent; on voit que l'auteur se proposait surtout de déverser l'injure et la déconsidération sur les personnes. Or, de telles attaques ne portent coup qu'autant que ceux contre lesquels elles sont dirigées sont déjà compromis dans l'opinion; dans le cas contraire, elles leur profitent, car elles excitent l'intérêt en leur faveur, et c'est ce qui arrivait en ce moment à la famille de Guise dont la popularité croissait en proportion même des attaques dont elle était l'objet de la part des amis du roi.

(1) *Journal de Lestoile*, tom. 1er, p. 239.

CHAPITRE V.

Situation des partis. — Assemblée de Nancy. — Manifeste du duc de Guise. — Henri III essaie encore de négocier avec le duc de Guise et le roi de Navarre. — Désordres de Henri III. — Funérailles du duc de Joyeuse. — Le duc d'Epernon nommé grand-amiral de France. — La duchesse de Montpensier refuse d'obéir aux ordres du Roi. — Nouveau complot dénoncé au Roi par Nicolas Poulain. — Le Roi se prépare à son tour à agir contre les Seize. — Ordres qu'il donne dans les provinces. — Il fait venir les Suisses à Lagny. — Inquiétude des Seize. — Ils députent vers le duc de Guise qui se rend à leurs vœux et arrive à Paris. — Ovation populaire du duc de Guise. — Entrevue de Henri III et du duc de Guise. — Ils ne peuvent s'entendre. — Le Roi, après avoir préparé son plan d'attaque contre les chefs de l'Union, fait entrer les gardes françaises et suisses à Paris.— Journée des Barricades. —Victoire des bourgeois. — Triomphe du duc de Guise. — Seconde Journée. — Le Roi donne l'ordre aux Suisses de quitter Paris. — Le duc de Guise, de son côté, fait abattre les barricades. — Entrevue de la reine-mère et du duc de Guise. — Le Roi quitte furtivement les Tuileries et prend la fuite par la barrière des Bons-Hommes. — Dépit du duc de Guise.

La situation prenait chaque jour un caractère plus alarmant. La question sans doute, quant au fond, n'était pas changée. Il s'agissait toujours du futur avénement au trône de France du chef du parti protestant. Henri III continuait à considérer le roi de Navarre comme son héritier, et à montrer par l'ensemble de ses actes qu'il lui conservait ses secrètes sympathies, lors même qu'il était contraint de lui faire la guerre. Les Catholiques, au contraire, persistaient à protester que jamais ils ne permettraient qu'une telle atteinte fût portée à la

foi nationale et aux lois constitutives du royaume. Mais, si le débat demeurait posé dans les mêmes termes, il s'était singulièrement envenimé en se prolongeant, et avait engendré des défiances et des haines que chaque jour voyait s'accroître.

Henri III ne doutait plus que les chefs de l'Union n'en voulussent à sa couronne, et, décidé à la défendre, il n'attendait qu'une occasion favorable pour frapper des sujets rebelles qui conspiraient contre lui. De leur côté les Catholiques, de plus en plus convaincus qu'ils n'obtiendraient rien de Henri III que par l'intimidation, et encouragés d'ailleurs par leurs derniers succès, étaient résolus à employer même la force des armes, pour concontraindre le prince à accepter leurs conditions. Tout semblait donc annoncer qu'avant peu une lutte décisive allait s'engager.

Après avoir poursuivi une partie des reîtres jusqu'auprès de Genève, le duc de Guise était revenu à Nancy. Dès les premiers jours de janvier 1588, il convoqua dans cette ville une assemblée des principaux seigneurs de la noblesse catholique, avec lesquels il délibéra sur les moyens à prendre pour tirer parti du nouvel ascendant que ne pouvaient manquer de donner à leur cause les dernières victoires remportées sur les Allemands. Il fut reconnu qu'il convenait de s'adresser une dernière fois à Henri III pour l'inviter à faire droit aux vœux si souvent exprimés des Catholiques. En conséquence, un mémoire fut rédigé, qui contenait les demandes suivantes : Henri III était d'abord invité à prendre, avec plus d'efficacité que par le passé, la défense de la religion catholique, et d'éloigner de lui les personnes suspectes dont

il était entouré. Ensuite on indiquait les moyens qui pouvaient conduire au but proposé. Les principaux étaient : de publier le concile de Trente, d'établir le tribunal de l'Inquisition, de remettre entre les mains des Catholiques plusieurs places de sûreté, de lever un impôt du dixième du revenu sur les Catholiques et du quart et du tiers sur ceux qui avaient été hérétiques depuis 1560 ou tenus pour tels, d'employer les deniers qui en proviendraient à payer les dettes que les chefs avaient contractées dans l'intérêt du parti, d'obliger les parents des hérétiques à acheter leurs biens, enfin de n'accorder la vie à aucun prisonnier ennemi s'il ne jurait de vivre bon catholique, après avoir abandonné tous ses biens.

Ce mémoire, ou plutôt ce manifeste équivalait à une déclaration de guerre, car les conditions qu'il stipulait étaient évidemment inacceptables. Le duc de Guise en expédia aussitôt une copie au Conseil des Seize, à Paris, qui s'empressa de le faire tirer à un grand nombre d'exemplaires, et de l'adresser à tous ses représentants dans les provinces.

Le roi, mis ainsi en demeure de se prononcer, essaya de négocier, et envoya même Pomponne de Bellièvre vers le duc de Guise et les confédérés de Nancy; mais il reconnut bientôt qu'il ne pourrait rien obtenir, et les tentatives qu'il avait faites en sens contraire auprès du roi de Navarre ayant également échoué, il ne lui resta plus qu'à se préparer à la résistance. Mais, dans la position où il se trouvait, les mesures les mieux conçues et les plus énergiques pouvaient seules le sauver, et il n'était pas capable de les prendre.

En ce moment même, au lieu de s'efforcer de ramener

à lui l'opinion publique par une conduite digne et réservée, il continuait à donner au peuple le scandale de ses débauches et de ses profusions accoutumées. Il venait de faire célébrer, en l'honneur de son mignon, le duc de Joyeuse, tué l'année précédente à Coutras, des funérailles presque royales, ce dont tous les cœurs honnêtes s'étaient indignés. Il avait élevé, le 11 janvier, un autre de ses favoris, le duc d'Epernon, aux plus hautes dignités de l'Etat, l'avait créé grand-amiral de France et gouverneur de la Normandie. Pendant le carnaval, on l'avait vu encore cette année courir les rues de Paris en masque et déguisé, faisant toutes sortes de *vilainies* et insolences à l'endroit des femmes et des filles qui s'y rencontraient. Il n'avait pas cessé, en un mot, d'être toujours le même prince faible, lâche et dissolu. Aussi ses adversaires ne craignaient plus d'afficher publiquement leur mépris pour son autorité. Il avait enjoint à la duchesse de Montpensier, sœur du duc de Guise, qu'il savait être l'âme de toutes les attaques dirigées contre lui, de quitter Paris; cette princesse avait refusé de lui obéir, le bravait en face, et continuait à exciter le zèle de ses amis, montrant à ceux qui venaient la visiter des ciseaux d'or, pendus à sa ceinture, qui devaient, disait-elle en raillant, donner la troisième couronne à frère Henri de Valois (1).

Les Seize, de leur côté, prenaient à peine soin de cacher leurs desseins, tant ils se croyaient assurés du succès. Nous avons vu comment, l'année précédente, ils avaient formé successivement plusieurs projets pour

(1) La première couronne de Henri III avait été la couronne de Pologne, la seconde celle de France; la troisième, que la duchesse de Montpensier lui promettait, était celle de moine.

s'emparer de la personne du roi, et comment, trahis par Nicolas Poulain, ils avaient dû y renoncer. Mais ils n'avaient fait qu'en ajourner l'exécution, et n'attendaient que des circonstances plus propices pour y revenir. L'arrivée à Paris de cinq des principaux officiers du duc de Guise, du comte de Brissac, des sieurs de Bois-Dauphin, de Chamois, d'Esclavolles, et du colonel de Saint-Paul, leur fit penser que le moment d'agir était venu, et ils élaborèrent un nouveau complot, peu différent des précédents, dont l'exécution fut fixée au dimanche de la *Quasimodo*. Le duc d'Aumale devait entrer ce jour-là à Paris, à la tête de cinquante chevaux, par la porte Saint-Denis, dont un des échevins s'était engagé à lui livrer les clefs. Une fois cette petite troupe introduite dans la ville, on devait se saisir du duc d'Epernon à l'heure où il faisait sa ronde, puis barricader toutes les rues, se porter sur le Louvre et s'en rendre maître. Mais le même Nicolas Poulain, qui avait su échapper aux soupçons de ses collègues, les dénonça de nouveau, et le roi, averti, fit placer des gardes à toutes les portes de la ville et au Louvre, de telle sorte qu'il fallut encore renoncer à l'entreprise.

Ce contre-temps manqua tout perdre. En effet, peu de temps après, Poulain, que tenait en éveil le désir de gagner les 20,000 écus qui lui avaient été promis, se rendit de rechef auprès du roi pour l'avertir que les principaux d'entre les Seize étaient en ce moment même réunis dans un lieu qu'il indiquait, et où il était facile de les arrêter. Henri III assembla aussitôt son conseil, et délibéra, avec la reine-mère et ses ministres, sur ce qu'il convenait de faire. Il pensait, et plusieurs de ses conseillers étaient du même avis, qu'il ne fallait pas laisser

échapper une si belle occasion de mettre la main sur les principaux chefs; d'autres cependant émirent une opinion différente. Villequier, gouverneur de Paris, que sa conduite en diverses circonstances peut faire considérer comme un ami secret des Seize, représenta d'abord qu'un homme tel que Poulain était suspect et qu'on ne devait accueillir qu'avec défiance les rapports d'un espion intéressé à grossir le mal; puis il remontra au timide monarque qu'il était à craindre que l'arrestation des chefs n'excitât un soulèvement populaire, qu'il serait peu en état de comprimer en ce moment. La reine-mère parla dans le même sens, et insista sur le danger qu'il y aurait à rien entreprendre avant d'avoir fait venir à Paris toutes les forces dont le gouvernement pouvait disposer. « Avant d'irriter la guêpe, dit-elle, il faut se bien cou» vrir le visage. » Son opinion prévalut, et le roi renonça à agir pour le moment; mais comme de nombreux témoignages, et entre autres les dépositions des échevins Lecomte et Ugoly, confirmaient en tous points les rapports de Poulain; comme il était devenu évident que les Seize tramaient quelque chose de considérable contre son autorité, il résolut de prendre immédiatement toutes les mesures propres à prévenir l'exécution de leurs desseins. En conséquence, il fut décidé que les compagnies des gardes françaises seraient mises au grand complet, et que les archers, qui avaient l'habitude de ne servir que trois mois, seraient appelés extraordinairement sous les drapeaux; qu'on se fournirait d'armes et de munitions de guerre; qu'en même temps le duc d'Epernon, nommé depuis peu au gouvernement de Normandie, irait en prendre possession, et s'assurer des villes de Rouen et

du Havre; que tous les gouverneurs sur lesquels on pouvait compter seraient également invités à se mettre en bon état de défense; puis enfin que, ces dispositions une fois prises, on ferait entrer les régiments tant suisses que français à Paris, qu'il serait alors facile de réduire, soit par la force, soit par la famine.

Ce plan était bien combiné, mais on mit trop de temps à l'exécuter, et rien encore n'était terminé lorsque les Seize, instruits des préparatifs qui se faisaient, résolurent de brusquer les événements.

L'agitation était extrême au sein de la population parisienne : on savait que le roi avait donné des ordres à tous les gouverneurs des provinces, et que de toutes parts il rassemblait des troupes; on ne pouvait douter qu'il ne méditât quelque entreprise, et que peut-être il ne se disposât à demander un compte sévère aux bourgeois de l'appui qu'ils n'avaient cessé de donner à la cause de l'Union. Dans des conjonctures si critiques, le Conseil des Seize n'hésita pas, et, sans plus attendre, il dépêcha l'échevin Brigard vers le duc de Guise pour le prier et, au besoin, le sommer de tenir ses promesses, en venant se mettre à la tête du peuple de Paris.

Le duc de Guise se trouvait alors à Soissons. Depuis ses victoires d'Aulneau et de Vimori, qui avaient porté si haut sa popularité, il lui avait été défendu de résider dans la capitale, tant son crédit sur le peuple semblait redoutable; et lorsque Henri III avait enfin pris la résolution d'agir contre les chefs de la Ligue parisienne, son premier soin avait été de députer Pomponne de Bellièvre vers le prince Lorrain pour lui intimer de nouveau l'ordre de ne point venir à Paris. Le duc de Guise avait reçu le

ministre du roi avec hauteur, s'était plaint des soupçons élevés contre lui, avait protesté de sa fidélité et promis de se montrer sujet soumis; mais en même temps il avait mis pour condition que l'on n'entreprît rien contre les Catholiques, car son honneur, avait-il dit, était engagé à ne laisser courir sur leurs têtes aucun péril. Bellièvre s'était efforcé de le rassurer sur les intentions du roi, et lui avait dit, en le quittant, qu'il reviendrait dans quelques jours lui porter les derniers ordres de son maître, et lui donner les garanties qu'il désirait.

Après le départ de Bellièvre, Guise, qui redoutait de tirer l'épée le premier contre le roi, délibéra longtemps sur la conduite qu'il devait tenir. Il se décida d'abord à se rapprocher de Paris, et se rendit *incognito* à Gonesse, pour mieux observer l'état des choses; puis, ayant appris que 5,000 Suisses étaient entrés à Saint-Denis, il se retira et revint à Soissons, où il était encore, lorsque Brigard arriva pour s'acquitter de sa mission. Dans les lettres dont leur envoyé était porteur, les chefs de la bourgeoisie parisienne exposaient au duc de Guise la gravité de la situation, les périls qui les menaçaient, lui rappelaient les serments qu'il avait faits de ne jamais les abandonner, le suppliaient en termes pressants de venir à leur aide, en lui déclarant du reste que, quoi qu'il fît, ils étaient, quant à eux, décidés à périr plutôt que de subir la tyrannie d'un roi parjure, ennemi de l'Église et fauteur de l'hérésie.

Le chef de la noblesse catholique ne pouvait se montrer plus timide que les bourgeois qui avaient uni leur cause à la sienne; aussi, sans s'inquiéter davantage des promesses faites à Bellièvre, dont d'ailleurs il n'avait pas

reçu de réponse, ce qui suffisait pour l'en dégager; il partit aussitôt accompagné seulement de huit gentilshommes, et arriva à Paris le lundi 9 mai.

Ce fut en plein jour, vers l'heure de midi, que le duc fit son entrée dans la capitale par la porte Saint-Martin. Il avait dû passer au milieu des gardes suisses, campées dans les environs, la tête cachée dans son manteau; mais quand il fut dans la rue Saint-Denis, un gentilhomme de sa suite lui découvrit le visage. Reconnu aussitôt par le peuple, il fut salué des plus vives acclamations; et bientôt la nouvelle de son arrivée se répandit dans toute la ville. Au lieu de se diriger vers son hôtel, situé dans le Marais, le duc alla descendre au logis de la Reine-mère, près Saint-Eustache. En le voyant, cette princesse ne cacha pas sa surprise; et, sans plus tarder, elle envoya prévenir le roi son fils, par un chevalier d'honneur. A la nouvelle de l'arrivée inattendue du chef catholique, Henri se sentit transporté de colère. Sa première pensée fut de se défaire du sujet audacieux qui venait le braver jusque dans sa capitale, et il fit répondre à sa mère qu'il consentait à recevoir le duc, mais qu'elle tardât le plus qu'elle pourrait à le lui amener.

Dans l'intervalle il tint conseil sur ce qu'il devait faire. Quelques-uns furent d'avis qu'il fallait profiter de l'occasion de frapper le chef ennemi : *Percutiam pastorem et dispergentur oves*, lui dit Del Bene, intrigant italien au service du duc d'Epernon. Le colonel d'Ornano alla plus loin et offrit de se charger lui-même de l'exécution. Mais Villequier, Bellièvre, le Chancelier et la duchesse d'Uzès détournèrent le roi de ce criminel dessein, en lui repré-

sentant surtout l'exaspération qu'il exciterait dans la capitale.

Cependant la reine-mère venait de sortir de son hôtel, accompagnée du duc de Guise qu'elle conduisait chez le roi. La reine était portée dans une chaise, le duc marchait à pied à ses côtés. Le peuple, accouru de tous les quartiers, se pressait autour du prince de Lorraine qu'il saluait des cris répétés de : *Vive Guise, vive le pilier de l'Eglise, vive le sauveur de Paris !* Les rues, les fenêtres et jusqu'aux toits des maisons, tout était envahi par une foule avide de le voir. Quelques-uns allaient jusqu'à fléchir le genou devant lui, d'autres lui baisaient les mains et les habits ; les femmes surtout montraient le plus vif enthousiasme : une d'elles, la demoiselle de Vitri, lui dit : « Bon prince, puisque tu es ici, nous sommes tous sauvés. » Cette ovation populaire remplissait le duc d'une joie qu'il avait peine à dissimuler ; tenant son chapeau à la main, il saluait à droite et à gauche avec une grâce affable et digne.

Conduit ainsi jusqu'aux portes du Louvre, il entra dans la cour où un spectacle bien différent s'offrit à lui ; les gardes étaient rangés en haie, l'arquebuse en main, sous les ordres de Crillon, dont il connaissait les mauvais sentiments à son égard. A cette vue, il ne put retenir un mouvement de surprise, et on rapporte qu'on le vit pâlir ; toutefois il passa outre et entra résolument dans le palais. La reine-mère l'introduisit elle-même dans la chambre de la jeune reine qui était au lit. Peu après le roi, sortant de son appartement, s'avança vers lui et l'abordant avec un visage sévère, il lui dit : « Mon cousin, pourquoi êtes-

» vous venu ? qui vous amène ici? » « Sire, répondit le » duc, je suis venu pour me justifier des calomnies ré» pandues contre moi et mes amis. » « Mais, répliqua le » roi, je vous avais expréssement mandé de ne pas venir » en ce moment. » Le duc protesta que rien n'avait pu lui faire croire que ses ordres fussent aussi formels. Bellièvre, ayant été ensuite interpellé par le roi à ce sujet, rendit compte de sa mission, et comme il parlait de nouvelles lettres écrites par lui, le duc l'interrompit, en disant qu'il n'avait rien reçu. La reine-mère alors intervint, prit le roi à part et s'efforça de le calmer. Pendant ce temps le duc s'approcha de la Reine régnante, lui adressa quelques paroles, puis prétextant la fatigue du voyage, prit congé du roi et se retira.

Guise venait d'échapper à un grand péril; il l'avait affronté avec cette confiance intrépide qui plus tard devait causer sa perte, mais il comprit d'après l'accueil qui lui avait été fait, qu'il était temps de pourvoir à sa sûreté et à celle de ses amis. En quittant le Louvre, au lieu de retourner chez la reine-mère, il se rendit à son hôtel, où les principaux d'entre les Seize ne tardèrent pas à venir le trouver.

Un conseil fut aussitôt tenu pour délibérer sur les mesures qu'il convenait de prendre. Il importait avant tout de bien apprécier le véritable état des choses, de compter les forces du roi et celles qu'on pouvait lui opposer.

Le roi n'avait au Louvre, avec les *Quarante-cinq* qui formaient sa garde privilégiée et étaient par ce motif en butte à la haine du peuple, qu'un petit nombre de soldats; mais les Suisses et les gardes françaises, cam-

pés à Saint-Denis, pouvaient d'un moment à l'autre lui apporter en entrant dans Paris le renfort d'une armée de six mille hommes aguerris, braves, sûrs et dévoués. C'était plus qu'il n'en fallait pour contenir dans l'obéissance une ville comme Paris, dont la population ne s'élevait guère au-delà de 250 à 300 mille âmes. Le roi avait en outre pour lui le prévôt des marchands, la plupart des échevins, et un nombre assez considérable de colonels et de capitaines de la garde bourgeoise nouvellement nommés.

Quant à l'Union, elle n'avait aucune troupe soldée, mais beaucoup de gentilshommes étaient venus se ranger sous les ordres de son chef le duc de Guise; la garde bourgeoise, à l'exception des chefs, lui était toute dévouée; enfin elle pouvait compter sur la sympathie de la bourgeoisie et de la population toute entière.

Les chances semblaient donc se balancer, à une condition toutefois, c'est que ces bourgeois, si fougueux dans le conseil, ne lâcheraient pas pied à l'heure du combat. Or, à cet égard il était permis d'élever des doutes : la bourgeoisie, en effet, n'avait aucune habitude de la guerre à laquelle elle ne prenait jamais part; car l'armée était alors exclusivement composée de gentilshommes, et de soldats recrutés dans les campagnes ou à l'étranger. La garde bourgeoise n'était, en un mot, qu'une garde municipale, instituée pour maintenir l'ordre dans l'intérieur de la cité, sans discipline, ni esprit militaire.

En présence d'une situation dont le dénouement semblait si incertain, le duc de Guise n'osa encore prendre

un parti; il fut décidé seulement dans le conseil qu'on se pourvoirait d'armes, et que les gentilshommes présents à Paris se réuniraient à l'hôtel de Guise, prêts à marcher au premier signal.

Le roi, de son côté, s'était occupé de donner des ordres pour prévenir tout soulèvement, ou pour le comprimer s'il venait à éclater. Il avait fait renforcer les gardes au Louvre, aux portes de la ville et dans tous les lieux qui pouvaient être attaqués. Dans la soirée, des patrouilles parcoururent les rues, et le prévôt des marchands publia un réglement de police qui ordonnait à tous les étrangers et vagabonds de quitter Paris avant la nuit, et défendait aux habitants de sortir de leurs maisons après neuf heures passées.

Le lendemain mardi, le duc de Guise, qui espérait encore arriver à une conciliation, se rendit de nouveau au Louvre, non pas seul comme la veille, mais accompagné de quatre cents gentilshommes. Le roi lui fit un assez bon accueil, et eut avec lui un long entretien; le duc renouvela ses protestations de fidélité, plaida la cause des Catholiques, exposa leurs griefs, en demanda le redressement, et insista pour le renvoi du duc d'Epernon. Henri III, sans rien refuser, ne voulut rien promettre. Le soir, le duc alla à l'hôtel de la Reine-mère, où le roi se rendit également; les mêmes questions y furent agitées, mais on ne parvint pas davantage à s'entendre. Le jour suivant, mercredi 11 mai, il y eut encore des entrevues et des pourparlers entre le roi, la Reine-mère et le duc de Guise, mais sans qu'on pût rien conclure; le roi sembla même moins disposé que les jours précédents à faire des concessions, et fit prendre de nouvelles mesures

de police. Par ses ordres, le prévôt des marchands et les échevins, assistés des sieurs d'O et Villequier, gouverneurs de Paris, allèrent dans les hôtelleries et dans les maisons particulières pour prendre les noms de tous ceux qui n'avaient pas leur domicile à Paris, et leur commander d'en sortir sans délai. Mais les uns se cachèrent, les autres s'excusèrent sur leurs affaires pressantes, plusieurs firent semblant d'obéir et se retirèrent à l'hôtel de Guise ou dans les maisons de leurs amis, de sorte que ces perquisitions demeurèrent sans résultat et ne firent même qu'accroître l'agitation des esprits.

Déjà les bruits les plus alarmants commençaient à circuler : on disait que le roi avait donné l'ordre de mettre à mort les principaux chefs de l'Union. On citait les noms des victimes, ceux entre autres du président de Neuilli et de La Chapelle Marteau ; les potences, assurait-on, étaient déjà dressées dans la cour de l'Hôtel-de-Ville.

Ces rumeurs populaires étaient habilement exploitées par les Seize, qui, moins timides, et d'ailleurs plus compromis encore que le duc de Guise, se préparaient activement à une lutte devenue désormais inévitable.

Un tel état de choses ne pouvait en effet se prolonger. Depuis trois jours déjà, les deux partis étaient en présence au sein de la capitale, comptant et rassemblant leurs forces. Retiré dans son hôtel, d'où il ne sortait qu'accompagné d'une nombreuse escorte, le duc de Guise semblait défier le roi, ou du moins attendre sans crainte, en une position inexpugnable, une réponse aux impérieuses demandes qu'il lui avait faites au nom des Catholiques.

Henri III, de son côté, auquel l'imminence du péril avait rendu quelque énergie, se montrait décidé à faire respecter ses droits souverains. Ayant considéré qu'il était de son honneur de ne pas attendre qu'on vînt l'attaquer jusque dans son palais, il avait résolu d'agir dès le lendemain jeudi. D'ailleurs il ne doutait pas qu'avec les troupes dont il disposait, il ne lui fût facile de se rendre maître de Paris, d'intimider les bourgeois et de mettre la main sur les principaux d'entre eux.

Son plus grand embarras, dans l'exécution du plan d'attaque qu'il avait arrêté, était la garde bourgeoise, dont à juste titre il suspectait les sentiments. Après en avoir délibéré avec ses ministres, il jugea que le meilleur moyen de neutraliser l'action de cette garde était d'en disséminer les compagnies et de les envoyer occuper, sous le commandement de capitaines sûrs et dévoués, les points les plus éloignés de leurs quartiers.

Des instructions furent rédigées en ce sens et transmises par le prévôt des marchands aux chefs de la garde bourgeoise; mais cette combinaison devait être déjouée par l'indifférence, ou plutôt par le mauvais vouloir de la plupart des bourgeois, qui ne répondirent pas à l'appel de leurs officiers et restèrent dans leurs maisons. Quelques compagnies seulement allèrent, pendant la nuit du mercredi au jeudi, prendre position, les unes à la place de Grève, les autres au Petit-Châtelet et au pont Saint-Michel, d'autres encore au cimetière des Saint-Innocents. Le président de Thou (père de l'historien) avait, malgré son grand âge, accepté le commandement de ces dernières, qui occupaient le point le plus important, car ce côté que les troupes du roi devaient entrer.

Onze compagnies y avaient été envoyées; mais lorsqu'elles virent qu'on voulait les enfermer dans l'enceinte du cimetière, quatre d'entre elles demandèrent à sortir; et le sieur d'O, gouverneur de Paris, les ayant rencontrées pendant qu'il faisait sa ronde, n'osa les retenir, ni même leur exprimer son mécontentement. Les autres compagnies, placées au pont Saint-Michel et au Petit-Châtelet, se retirèrent également vers les deux ou trois heures du matin, de sorte qu'il n'y eut que celles du cimetière des Saints-Innocents qui consentirent à demeurer à leur poste.

Il était évident dès lors que le roi, comme du reste il le pensait bien, ne pouvait compter sur la garde bourgeoise, et que ses chefs s'étaient abusés lorsqu'ils avaient promis de l'entraîner, ou tout au moins de la contenir par leur influence. Cependant rien n'indiquait encore qu'on dût l'avoir contre soi, et il suffisait que, tout en s'abstenant, elle ne fît aucune démonstration hostile. Dans tous les cas, les choses étaient trop avancées pour qu'on pût reculer, car déjà l'ordre avait été donné aux troupes cantonnées à Saint-Denis d'entrer le lendemain dans Paris à la pointe du jour.

Le lendemain donc, jeudi 12 mai, les gardes françaises et suisses se présentèrent dès quatre heures du matin devant la porte Saint-Honoré, que les échevins Lecomte et Lugoly allèrent leur ouvrir, et une fois entrées se dirigèrent sans bruit vers le cimetière des Saints-Innocents, gardé par les quelques compagnies bourgeoises qui y avaient été placées la veille au soir.

Ce petit corps d'armée se composait de onze enseignes suisses et de neuf françaises, ce qui formait un effectif

d'environ 6,000 hommes. C'était plus qu'il n'en fallait, nous l'avons déjà observé, pour réduire Paris; il ne s'agissait que d'en faire un bon usage.

Le commandement général avait été confié au maréchal de Biron, qui prit aussitôt ses dispositions pour occuper les principaux quartiers de la ville, avant même que les bourgeois fussent sortis de leurs maisons. Par ses ordres donc des détachements, tant de Suisses que de gardes françaises, se dirigèrent, non plus sans bruit comme en entrant, mais fifres et tambours en tête, vers le marché Neuf, le Petit-Pont, le Petit-Châtelet, le pont Saint-Michel, la place de Grève, et s'y établirent militairement, avec recommandation expresse toutefois faite aux soldats, au nom du roi, de ne se servir des armes qu'à la dernière extrémité. Le reste des troupes demeura au cimetière des Saints-Innocents, d'où elles dominaient les rues Saint-Denis et Saint-Martin.

Le bruit des fifres et des tambours, la vue des soldats armés parcourant les rues, excitèrent partout l'inquiétude et le trouble; les boutiques à peine ouvertes se fermèrent, et bientôt quelques signes d'agitation commencèrent à se manifester. Cependant le roi, qui espérait encore pouvoir mettre la main sur les principaux meneurs sans avoir besoin d'engager le combat, envoya le sieur Villequier vers les habitants pour les calmer, leur promettre qu'il ne leur serait fait aucun mal, et ordonner qu'on rouvrît les boutiques; mais, peu confiants dans les paroles de l'envoyé du roi, les habitants refermaient leurs maisons aussitôt qu'il était passé.

Dans le plan, sagement conçu d'ailleurs, qu'il avait arrêté, le maréchal de Biron avait commis une faute

dont les fâcheux effets ne tardèrent pas à se faire sentir. Il avait oublié de faire occuper la place Maubert, c'est-à-dire un des points les plus menacés; car cette place, située au bas du quartier de l'Université, était le rendez-vous habituel des écoliers, que l'esprit d'indépendance propre à leur âge porte d'ordinaire à se mettre à la tête des mouvements populaires, et qui étaient d'ailleurs tout dévoués à la cause catholique. En effet, les galochiens, c'est ainsi qu'on appelait les écoliers qui allaient suivre les leçons des différents colléges (1) avec leurs galoches (gros souliers), les galochiens, disons-nous, ne manquèrent pas de profiter de l'oubli du maréchal, et allèrent en grand nombre prendre position à la place Maubert, sous le commandement d'un capitaine.

Biron, averti, envoya aussitôt son lieutenant Crillon à la tête d'un détachement, pour faire évacuer la place; mais il n'était plus temps, toutes les avenues du carrefour Saint-Séverin étaient fermées, et, malgré son caractère décidé, Crillon, reconnaissant qu'on n'en pouvait forcer l'entrée, se retira, non sans jurer le ciel et la terre qu'il se vengerait des Parisiens, et leur marcherait sur le ventre. Ce premier échec était d'un fâcheux augure pour la cause royale et stimula le courage des bourgeois.

Dès huit heures du matin, des groupes avaient commencé à se former autour des postes des gardes françaises et suisses. Les soldats, loin de s'en alarmer, regardaient avec dédain ces bourgeois dont ils pensaient avoir facilement raison, s'ils étaient assez hardis pour les

(1) Les cours des colléges de ce temps répondaient à ceux que l'on fait, de nos jours, dans les facultés des lettres, de droit, de médecine, etc.

attaquer, et même ne leur épargnaient pas les brocards injurieux : « Mettez des linges blancs dans vos lits, leur » criaient-ils, car ce soir nous coucherons dans vos mai- » sons. » D'autres étaient plus provoquants encore.

La première moitié de la journée se passa de la sorte; les deux partis s'observaient depuis le matin, sans qu'aucune collision eût encore éclaté. Henri III restait enfermé dans le Louvre, où il affectait une grande confiance et montrait même plus de gaîté que de coutume. Plusieurs parlementaires lui avaient été envoyés par les bourgeois pour le prier de faire retirer les troupes; mais, refusant de rien entendre, il avait répondu qu'il se ferait obéir et serait le maître.

Le duc de Guise ne quittait pas non plus les abords de son hôtel, et, toujours circonspect, il évitait de se prononcer trop ouvertement; sans mettre en doute le dévouement du peuple pour sa personne, il pensait que *ce même peuple, qui n'entend pas trop ce que c'est que de la guerre ny de l'exécution des grandes entreprises, souventes fois saigne du nez, et ne sait vaillamment exécuter ny soutenir ce qu'il a prétendu et délibéré, quand ce vient au fait.*

Le duc de Guise imprimait donc la direction, mais par l'intermédiaire de ses lieutenants, sans vouloir lui-même descendre dans la rue et paraître au milieu du peuple.

Cependant, vers midi, les choses changèrent de face. Une première escarmouche s'engagea sur le pont Saint-Michel entre les soldats et le peuple. Les Suisses d'abord eurent le dessus et refoulèrent vivement les bourgeois; mais ceux-ci, ayant été ralliés par quelques gentils-

hommes accourus au bruit de la mousqueterie, revinrent à la charge, et les gardes, assaillis de tous côtés, même des fenêtres, d'où on les accablait de projectiles, se retirèrent en désordre et envoyèrent demander au Louvre qu'on vînt les dégager.

L'alarme fut aussitôt donnée dans tous les quartiers; le tocsin sonna à Saint-Séverin, à Saint-André, à Saint-Pierre des Arcis, et des barricades s'élevèrent, comme par enchantement, dans toutes les rues. En même temps des hommes armés de mousquets et d'arquebuses se montrèrent à toutes les fenêtres, de telle sorte que les gardes françaises et suisses, prises en tête et en queue, enserrées de toutes parts, ne pouvaient plus faire un pas ni en avant ni en arrière, sans être écrasées.

Le même mouvement avait eu lieu au cimetière des Saints-Innocents, où était le quartier général des Suisses. Lorsque, le matin, les bourgeois et marchands de la rue Saint-Denis avaient trouvé à leur réveil cette masse de troupes établie devant leurs maisons, la mèche allumée, ils avaient d'abord été frappés de stupeur, mais bientôt ils avaient repris confiance, s'étaient rendus en foule dans les églises voisines pour demander au Dieu des armées la force et le courage; beaucoup s'étaient confessés et avaient communié; puis, ainsi préparés à braver la mort, ils avaient endossé leurs cuirasses, s'étaient armés de leurs arquebuses, et enfin avaient dressé fièrement leurs barricades à dix pas même des postes de l'ennemi.

L'élan et l'ensemble avec lesquels les bourgeois venaient de repousser les premières attaques des Suisses, décidèrent du sort de la journée; car, au dire du maré-

chal de Biron (1), 50,000 hommes de bonnes troupes n'eussent pu suffire dès-lors à réduire une ville comme Paris, dont les rues étroites et longues étaient fermées, de dix pas en dix pas, par des chaînes et des barricades formées de muids chargés de pavés et de sable.

Cependant si les troupes royales, cernées de toutes parts, n'avaient plus les moyens de prendre l'offensive, elles pouvaient encore vendre chèrement leurs vies, en défendant les positions qu'elles avaient gardées. On jugea qu'il importait de ne pas leur laisser le temps de s'y fortifier, et vers les trois heures une attaque générale fut ordonnée sur tous les points à la fois : dans l'Université, au Petit-Châtelet, à la place de Grève. Cette attaque, dirigée par les lieutenants du duc de Guise, fut couronnée d'un plein succès. Bois-Dauphin, Chamois, le colonel Saint-Paul parcoururent les rues, encourageant le peuple, aidant les bourgeois de leur expérience militaire, et commandant les charges. Le comte de Brissac se mit lui-même à la tête d'un détachement, et, après avoir harangué les bourgeois en leur rappelant le souvenir de son père, ancien gouverneur de Paris, il les conduisit au Petit-Châtelet, où les Suisses acculés essayaient encore de se défendre, et en peu de temps s'empara de la place, dont il laissa la garde au peuple.

Sur plusieurs autres points il y eut des collisions sanglantes, qui coûtèrent la vie à quelques bourgeois et à bon nombre de soldats.

Au Petit-Pont et au Marché-Neuf les Suisses, assaillis

(1) *Histoire très-véritable de ce qui est advenu à Paris* (archives curieuses de l'histoire de France, 1re série, tome XI, p. 337).

par des hommes armés de pierres, de chenets et autres instruments, avaient été contraints de renoncer à la lutte. Comme ils se retiraient, du consentement des bourgeois, l'un d'entre eux tira un coup d'arquebuse qui tua un tailleur. Le peuple alors, se croyant trahi, se jeta avec fureur sur les soldats et les aurait massacrés tous si ceux-ci n'eussent désarmé sa colère en se jetant à genoux et en criant : MERCI ! *nous bons Catholiques!* On leur fit grâce de la vie, mais trente-cinq d'entre eux avaient déjà été tués, et furent enterrés le lendemain au parvis Notre-Dame, où l'on trouva des ossements que l'on pensa *avoir été mis là lors* des troubles de Paris, sous le prévôt Marcel. Outre les morts il y avait eu des blessés au nombre de 80 environ ; ils furent transportés, soit à l'Hôtel-Dieu, soit aux Mathurins, soit même dans les maisons des bourgeois qui, rapporte l'auteur d'une Relation, les pansèrent et les traitèrent comme s'ils étaient leurs pères, frères ou enfants. *Tel en avait six en sa maison, et ne sauriez croire la charité et le bon traitement duquel on usait en leur endroit.* Partout d'ailleurs dans cette journée le peuple de Paris fut digne de la cause qui lui avait mis les armes à la main ; partout il montra, après la victoire, les mêmes sentiments de compassion et de charité chrétiennes.

Une scène de la même nature se passa à la hauteur de la Madeleine. Quelques bourgeois, ayant remarqué que les soldats d'une compagnie, qui, après s'être rendus, défilaient devant eux, avaient encore les mèches allumées, leur crièrent de les éteindre; les soldats refusèrent et couchant en joue les bourgeois, en tuèrent deux et en blessèrent un troisième. La vue du sang versé contraire-

ment à la foi jurée, transporta le peuple de colère, et, se ruant sur les Suisses, il les chargea avec une telle fureur qu'en un clin d'œil, de la rue Neuve-Notre-Dame jusqu'à Saint-Denis-de-la-Châtre, le pavé fut jonché de 50 à 60 cadavres. C'était horreur, raconte un témoin, de voir les Suisses jeter les armes, tomber les uns sur les autres, fuir de tous côtés, recevoir des coups de pierres que les femmes lançaient des fenêtres, et lever les mains au ciel en criant : *France! France! Chrétiens nous!*

Le bruit de ces collisions, en se répandant par la ville, y produisit la plus vive irritation, et le peuple menaçait déjà de se jeter sur les autres détachements sans leur faire de quartier.

Instruit du danger que couraient ses soldats, Henri III, qui avait vu une barricade s'élever sous ses yeux à dix pas du Louvre, se décida enfin à intervenir, et, ne voyant d'autre moyen de sauver les derniers défenseurs qui lui restassent, que de s'adresser au duc de Guise, il députa vers lui le maréchal de Biron. La mission était délicate et coûtait à la fierté du maréchal ; mais les moments pressaient, car l'attitude des bourgeois devenait de plus en plus menaçante. Biron se rendit donc à l'hôtel de Guise ; dès qu'il y fut arrivé, s'adressant au duc, il lui dit d'un ton brusque et de premier abord : « Eh » bien, Monsieur, qu'est-ce là? » A quoi le duc, jouant l'étonnement, lui répondit : « Vous voyez, mon père, » je n'ai bougé de céans, encore que j'aie été fort solli- » cité de sortir ; c'est le bon conseil du roi ; c'est ce » coquin d'O qui l'a si bien conseillé. Je suis assuré » que ce n'est pas vous. Je voudrais bien savoir s'il » aurait la hardiesse de venir céans pour m'assaillir. Il

» n'est pas de notre métier, vous le savez bien, mon » père, il dit que je ne m'accompagne que de crocheteurs. Eh bien, il peut être assuré que, si je le tiens, je » le feray fouetter par des crocheteurs depuis la porte » Saint-Antoine jusqu'à la porte Saint-Jacques (1). » Puis il ajouta avec hauteur : « C'est à ceux qui ont allumé le feu de l'éteindre. » Cependant, comme Biron insistait en lui représentant les commandements exprès du roi, le Duc n'osa refuser plus longtemps d'obéir, et consentit à s'interposer auprès du peuple en faveur des troupes royales encore engagées dans les barricades.

Sur les cinq heures, Guise sortit donc à pied de son hôtel sans autres armes que son épée, vêtu d'un pourpoint de satin blanc ; il était accompagné du maréchal de Biron et de quelques gentilshommes. A sa vue, le peuple fit retentir les plus vives acclamations. Le Duc se dirigea d'abord vers la Grève, où les Suisses étaient le plus menacés ; il n'eut qu'à parler, et aussitôt les bourgeois laissèrent les soldats se retirer l'enseigne roulée, le tambour sur le dos, les mèches éteintes, sous la protection du colonel Saint-Paul, qui marchait devant eux, une houssine à la main. De là il se porta au cimetière des Saints-Innocents, au Petit-Pont, au Marché-Neuf, partout où les troupes se trouvaient engagées, et obtint pour elles les mêmes conditions. Les soldats, en le voyant arriver, tendaient les mains vers lui, l'appelant leur libérateur : *Bon duc de Guise!* lui criaient-ils ; *Bonne France! Chrétiens nous!*

(1) *Histoire de la journée des barricades* (archives curieuses de l'histoire de France, 1re série, tome XI, p. 381).

De son côté, le peuple, loin de se plaindre, applaudissait à son chef bien-aimé. Les cris de *Vive Guise! Vive Guise!* retentissaient dans toutes les rues. L'enthousiasme était tel, que le prince, effrayé de son propre triomphe, s'efforçait de calmer les bourgeois en leur disant : « C'est assez, Messieurs; c'est trop, mes amis, » vous me ruinez; criez : *Vive le Roi!* »

Le soir, on alluma des feux dans toutes les rues, et les fenêtres des maisons furent illuminées, comme Paris a coutume de faire dans ses jours de fête ou d'émotion populaire. Les barricades furent soigneusement gardées par les bourgeois, qui restèrent en armes jusqu'à deux heures du matin dans la crainte d'une attaque nocturne, et le mot d'ordre fut donné non par le prévôt des marchands au nom du roi, selon l'usage, mais par le duc de Guise lui-même.

Le lendemain l'émotion était loin d'être calmée au sein de la population parisienne; le matin même, les bruits les plus sinistres circulèrent encore. On disait que le roi voulait renouveler la lutte; les uns assuraient avoir vu le régiment de Picardie entrer dans les faubourgs, d'autres montraient la Bastille pleine de soldats, garnie de fauconneaux braqués sur la rue Saint-Antoine. Vers les six heures, l'alarme fut donnée du côté du Pré-au-Clercs où on avait cru voir se diriger un corps de troupes. Dans le quartier de l'Université surtout, l'agitation était extrême, les écoliers s'étaient réunis en armes au charnier Saint-Séverin, sous le commandement de trois docteurs en théologie, revêtus de cuirasses, qui les encourageaient à combattre vaillamment pour la liberté de la ville et de l'Église. Enfin, de tous côtés, on paraissait attendre une

nouvelle journée, plus sanglante peut-être que la première. Ce n'était là cependant que de vaines rumeurs; Le roi, il est vrai, avait songé un moment à recommencer le combat, mais il y avait promptement renoncé. Aussi le duc de Guise, mieux instruit du véritable état des choses, ne manifestait aucune crainte et montrait même une confiance que la veille encore il n'avait pas. Toutefois, comme le bénéfice principal qu'il se proposait de retirer du triomphe des bourgeois, était d'obtenir que Henri III, tout en conservant le titre et les prérogatives extérieures de la royauté, lui abandonnât l'entière direction des affaires, et qu'il ne pouvait atteindre ce résultat qu'en faisant preuve de force, il s'empressa d'écrire, dès le matin du vendredi 13 mai, à tous les gouverneurs et bourgeois des principales villes, pour leur donner avis des événements et les prier de lui envoyer toutes les troupes dont ils pouvaient disposer. Son langage était des plus pressants : « Avertissez nos amis, » mandait-il au gouverneur d'Orléans (1), avertissez nos » amis de nous venir trouver en la plus grande diligence » avec chevaux et armes, et sans bagages. Ce qu'ils pour» ront faire aisément, car je crois que les chemins sont » libres d'ici à vous. J'ai défait les Suisses, taillé en piè» ces une partie des gardes du roi, et tiens le Louvre » investi de si près que je rendrai bon compte de ce qui » est dedans; cette victoire est si grande qu'il en sera » mémoire à jamais. »

Tandis que le duc de Guise écrivait cette lettre, où débordait la joie du triomphe, le roi, vaincu et humilié,

(1) *Mémoires de la Ligue*, tome II, p. 312.

en proie au trouble et au découragement, semblait désormais résigné à subir la loi qu'il plairait au vainqueur de lui faire. La veille au soir, il avait envoyé mander le régiment de Picardie; mais bientôt, désespérant de pouvoir renouveler la lutte, il avait donné contre-ordre, et dans la matinée il fit savoir aux bourgeois que les Suisses quitteraient Paris avant midi, et se retireraient à sept lieues au moins de la capitale. Ensuite, pensant que sa présence au milieu du peuple pourrait être d'un bon effet, il annonça l'intention de se rendre à la Sainte-Chapelle, chez le premier président; mais il lui fut fait réponse que l'on n'ôterait pas les barricades : il se décida alors à envoyer la Reine-mère conférer avec le duc de Guise, et cette princesse dut, malgré son âge et son rang, se rendre à pied à l'hôtel du duc. Elle ne reçut aucune insulte des bourgeois, mais, lorsqu'elle passait, on se contentait de lever une *barrique* de chaque barricade qui était aussitôt replacée.

Le duc de Guise fit à la Reine-mère un accueil plein d'égards, mais refusa de rien accorder : toutefois, comme il avait acquis la certitude que les troupes quittaient Paris, et que le roi avait renoncé à toute agression, il consentit à envoyer Brissac dans les différents quartiers, pour engager les bourgeois à déposer les armes, en leur représentant que désormais ils n'avaient plus rien à craindre. Brissac eut quelque peine à remplir sa mission, particulièrement dans le quartier de l'Université. Les écoliers, encore fort émus, lui observèrent que tout n'était pas fini, et lui dénoncèrent le lieutenant Rapin qui se tenait, disaient-ils, embusqué avec quelques archers dans l'hôtel du premier Président. Brissac se ren-

dit aussitôt auprès du magistrat qu'il connaissait, et parvint après quelques pourparlers à tout pacifier (1).

Cependant la Reine-mère était retournée au Louvre sans avoir pu rien conclure avec le duc de Guise. Le roi, toujours plein d'anxiété, ne savait que faire ni que décider. Il avait reçu avis que douze cents hommes devaient pendant la nuit sortir par la porte Neuve, pour investir le Louvre au dehors et l'arrêter au passage s'il tentait d'en sortir. Il pouvait donc se trouver d'un moment à l'autre prisonnier entre les mains de ses ennemis, et, pour éviter une telle humiliation, il ne lui restait plus qu'à prendre la fuite.

Avant d'avoir recours à ce dernier moyen de salut, il résolut de faire une nouvelle tentative auprès du duc de Guise et de lui députer une seconde fois la Reine-mère, s'en remettant à elle des conditions qu'il lui serait possible d'obtenir. Catherine, cette infatigable négociatrice que ne rebutaient ni les difficultés ni les refus, consentit encore à se charger de cette mission et se rendit auprès du duc; mais, s'apercevant bientôt que tous ses efforts pour le fléchir seraient inutiles, elle en fit donner avis à son fils par le secrétaire d'Etat Pinart.

Henri III, voyant alors que tout espoir était perdu, se décida à partir. Entre cinq et six heures du soir, il sortit du Louvre à pied, une baguette à la main, comme pour aller, selon sa coutume, se promener dans les Tuileries,

(1) On rapporte que Brissac, pour se venger d'un propos que Henri III avait autrefois tenu sur son compte, dit au premier Président en le quittant : « Vous pourrez faire savoir au roi que j'ai enfin trouvé mon élé» ment; si je ne vaux rien ni sur *terre,* ni sur *mer,* je suis bon du moins » sur le *pavé.* »

prit un cheval dans ses écuries et s'enfuit à toute bride, avec quelques serviteurs, par la barrière des Bons-Hommes, se dirigeant sur Trappes, où il alla coucher. On rapporte que les bourgeois qui étaient de garde de ce côté tirèrent sur lui des coups d'arquebuse, et que le prince, jetant un dernier regard sur la ville rebelle, jura de n'y rentrer que par la brèche.

Le bruit de la fuite du roi arriva bientôt jusqu'au duc de Guise, qui, s'adressant à la Reine-mère, lui dit avec dépit : « Vous m'amusez, madame, vous m'amusez, le roi » est parti ! » La Reine simula l'étonnement, chercha à se justifier, et, prenant congé du duc, elle se fit reconduire au Louvre, où elle devait résider pendant l'absence du roi.

Ainsi se termina cette seconde journée, qui enlevait aux chefs de l'Union presque tout le profit qu'ils avaient espéré tirer de la première; car, nous le répétons, ce qu'ils se proposaient avant tout, c'était de se saisir de la personne du roi pour lui imposer ensuite un conseil de gouvernement; et Henri III, déjouant leurs calculs, venait de leur échapper au moment où ils croyaient déjà le tenir prisonnier dans le Louvre.

CHAPITRE VI.

Caractère de la journée des barricades. — Les bourgeois de Paris, le duc de Guise et les Seize montrent le désir de se concilier avec le Roi. — Cependant ils prennent des mesures de défense dans Paris et les environs. — Élection d'un nouveau corps de ville. — Lettres du duc de Guise et des chefs de la bourgeoisie parisienne aux villes et communautés du royaume. — Lettre de Henri III, retiré à Chartres, aux gouverneurs des provinces. — Lettre du duc de Guise au Roi. — Procession de capucins, envoyée à Chartres pour implorer le pardon du Roi. — Députés de la bourgeoisie parisienne admis en présence de Henri III. — Discours des députés et réponse du Roi. — Députation du Parlement de Paris au Roi.— Discours des magistrats. — Réponse du Roi. — Nouvelles mesures prises par la municipalité parisienne. — Election des officiers de la garde bourgeoise.— Le plus grand ordre continue à régner à Paris. — Le mouvement catholique se propage dans les provinces. — Adhésion de plusieurs villes. — Henri III donne mission à la Reine-mère de traiter avec le duc de Guize et les Seize. — Ouverture de la négociation à Paris. — Prétentions excessives des bourgeois. — Expédition de Philippe II contre l'Angleterre. — La Reine-mère se décide à signer un traité de paix avec le duc de Guise. — Henri III le ratifie. — Il annonce que les états-généraux seront prochainement convoqués à Blois. — Le cardinal de Bourbon et le duc de Guise se rendent à Chartres auprès du Roi, qui leur accorde de nouvelles faveurs. — Mauvais état des affaires des protestants. — Mort du duc de Bouillon et du prince de Condé. — La guerre languit dans les provinces. — Le roi de Navarre éprouve quelques échecs. — Révolte du duc d'Epernon, chef du parti politique. — Impuissance de Henri III à dominer les partis.

En repoussant l'agression des gardes françaises et suisses, et en les enserrant dans un réseau de barricades d'où elles n'avaient pu se dégager, le peuple de Paris n'avait voulu que résister aux violences d'un prince dont tous les actes tendaient à livrer la France à l'hérésie; il

n'avait entendu, en aucune sorte, s'attaquer au pouvoir royal lui-même.

On a vu comment, et à quelle occasion, la lutte s'était engagée. Depuis quatre années, Henri III persistait à reconnaître le chef du parti protestant pour son héritier ; les Catholiques s'étaient dès l'abord associés et ligués pour empêcher qu'une telle atteinte fût portée à leur religion et au droit national ; Henri III n'en avait tenu compte. Désespérant alors de vaincre le mauvais vouloir d'un roi devenu odieux et méprisable à tous, les chefs de la Ligue parisienne avaient songé non à le déposer, mais à le mettre dans l'impossibilité de nuire, en lui imposant, de gré ou de force, un conseil de gouvernement. Instruit de leurs projets, Henri III avait résolu de les prévenir et se préparait à sévir contre eux, lorsque, répondant à leur appel, le duc de Guise était accouru à Paris.

Après trois jours d'hésitation et de vaines tentatives de négociation, Henri III avait enfin donné l'ordre aux troupes d'entrer dans la capitale. Dès lors il avait fallu opter entre le défenseur éprouvé de la cause catholique et un prince dont le triomphe devait en amener la ruine. Les bourgeois n'avaient pas hésité, ils s'étaient levés comme un seul homme, et, en quelques heures, avaient contraint les soldats royaux à mettre bas les armes. Il y avait eu là, disons-nous, acte de résistance armée contre un prince prévaricateur qui préparait la ruine d'une des institutions fondamentales de l'État, non acte d'insurrection contre le pouvoir royal, qui continuait à être l'objet du respect de tous (1).

(1) L'obéissance est due au Pouvoir, parce que le Pouvoir a été insti-

Du reste, c'était si bien ainsi que le peuple l'avait compris, il avait eu si peu l'intention d'attenter aux droits souverains de la royauté, que sa première pensée, après la victoire et dès que le danger eut été passé, fut d'envoyer vers Henri III, pour le supplier de rentrer dans sa capitale.

Le duc de Guize et les Seize eux-mêmes n'avaient pas d'autres sentiments; non-seulement ils ne songeaient pas à provoquer la déchéance de Henri III, mais ils désiraient ardemment se rapprocher de lui, parce qu'ils comprenaient que le succès de leur cause ne serait définitif, que lorsque le roi l'aurait sanctionné.

Tous furent donc d'accord pour user de la victoire avec modération, et pour empêcher qu'aucun excès ne fut commis.

Henri III n'avait emmené avec lui ni la Reine-mère, ni la Reine régnante, sa femme; ces deux princesses étaient restées au Louvre. On affecta de les traiter avec les plus grands égards; on leur rendit les mêmes honneurs que

tué par Dieu pour commander aux peuples : tel est le principe que la raison et la religion proclament également. Mais il ne s'ensuit pas que la *personne* qui est accidentellement investie du Pouvoir doive être obéie dans tout ce qu'elle commande; car, s'il en était ainsi, elle serait omnipotente, elle n'aurait plus rien de l'homme, elle serait Dieu. Toute société a des lois fondamentales que le chef de l'Etat est tenu de respecter, puisque c'est en vertu de ces lois qu'il commande, et qu'il ne peut transgresser sans abroger son droit, et perdre sa raison d'être en tant que chef.

Il y a donc des cas où il est permis de résister, non au pouvoir, mais à la *personne* qui en est investie, parce qu'elle a prévariqué contre la loi sociale. Nous savons combien, en fait, on peut abuser de ce droit de résistance; mais, dans l'hypothèse contraire, les abus ne seraient pas moindres. D'ailleurs l'homme est libre, et les excès qu'il commet dans un sens ou dans l'autre appellent toujours un châtiment qui ne se fait jamais attendre.

par le passé. On prit soin même de s'abstenir de toute attaque injurieuse contre le roi fugitif. Toutes les affaires continuèrent à être expédiées en son nom, comme s'il eût été encore à Paris. Des prières publiques furent ordonnées pour demander à Dieu qu'il lui plût d'inspirer au roi des sentiments pacifiques, et les prédicateurs, naguère si ardents à pousser le peuple à la résistance, se mirent à prêcher l'obéissance, la concorde et la paix.

Cependant, si désireux qu'ils fussent de préparer les voies à une conciliation avec Henri III, les chefs de l'Union entendaient ne rien perdre de leurs avantages, et la prudence les obligeait à prendre certaines mesures de défense.

La Bastille était demeurée entre les mains des officiers du roi. Dès le samedi, 14 mai, le chevalier du guet fut sommé de la rendre, et, cet officier ayant consenti aussitôt à en remettre les clefs, Bussy-Leclerc, procureur au Parlement et capitaine de la garde bourgeoise, en fut nommé gouverneur. Les commandants de l'arsenal et du château de Vincennes capitulèrent aussi les jours suivants, sans avoir tenté aucune résistance. On se saisit également de toutes les avenues et forteresses des environs de Paris, du pont de Charenton, de Saint-Cloud, de Poissy, Corbeil, Lagny, Meulan, Pontoise; mais une tentative faite sur Melun échoua : Tristan de Rostaing, quoique ami du duc de Guise, refusa avec dignité de livrer une place dont le roi lui avait confié la garde.

Le corps de ville de Paris ne pouvait non plus être maintenu tel qu'il était. Le prévôt des marchands et la

plupart des échevins (trois sur quatre) avaient tenu jusqu'à la fin le parti du roi, il importait de procéder au plus tôt à leur remplacement; les échevins Lecomte et Lugoly d'ailleurs avaient pris la fuite, et le prévôt des marchands Perreuse était retenu prisonnier à la Bastille.

Une assemblée électorale fut donc convoquée le 19 mai, à l'Hôtel-de-Ville. Le duc de Guise alla lui-même la présider, au lieu et place du cardinal de Bourbon, empêché par une indisposition. Les marchands et les bourgeois s'y rendirent en grand nombre et élurent pour prévôt des marchands le sieur Marchaulmont; pour échevins, Jehan de Compans, Roland, général des monnaies, François Costeblanche et Robert Després; pour procureur de ville, Brigard, avocat au Parlement. Les nouveaux élus acceptèrent, sauf le sieur Marchaulmont qui refusa, parce qu'il n'était pas né à Paris, et de plus, était de la domesticité du duc de Guise. Une nouvelle assemblée fut convoquée le lendemain pour pourvoir à son remplacement; et, sur la proposition du duc de Guise, les électeurs nommèrent prévot des marchands le sieur Marteau, seigneur de La Chapelle, qui avait réuni la veille, après Marchaulmont, le plus grand nombre de suffrages.

La Reine-mère s'était opposée autant qu'elle avait pu à ces élections. Sa vieille expérience lui avait fait voir, dans l'institution d'un nouveau corps de ville nommé par le peuple, le germe d'un gouvernement municipal qui allait s'élever à côté et bientôt peut-être au-dessus de celui du roi. Mais tous ses efforts avaient été inutiles :

le duc de Guise lui avait représenté qu'il était nécessaire de faire cette concession aux bourgeois, et il avait passé outre.

Il restait à étendre le mouvement à toutes les provinces. Pour atteindre ce but, les chefs de l'Union adressèrent aux seigneurs et aux communautés du royaume des compte-rendus de la journée des barricades, dans lesquels, tout en protestant de leurs sentiments de respect et de soumission pour la personne du roi, ils incriminaient ses conseillers, qu'ils rendaient responsables de tout ce qui était advenu, justifiaient la conduite du peuple de Paris, dont ils exaltaient le courage et la sagesse, et insistaient sur la nécessité de s'unir à lui pour sauver la religion catholique, menacée par les hérétiques ou fauteurs d'hérétiques.

Ainsi, dans une lettre du 17 mai adressée aux manants et habitants des villes du royaume qui sont de la religion romaine, le duc de Guise, après avoir pris soin d'établir que l'attaque était venue du côté des troupes du roi, s'exprimait en ces termes: « Surtout, disait-il, Dieu excita miraculeusement tout le peuple à courir unanimement aux » armes; et, sans conférer ensemble, assurés de ma présence et de quelque ordre que je mis soudain parmi » eux, d'eux-mêmes s'allèrent accommoder et barricader » de tous côtés, à dix pas desdites forces étrangères, et » d'une si grande véhémence, qu'en moins de deux » heures ils firent entendre auxdites troupes qu'elles » eussent à se retirer à l'instant hors de la ville et des » faubourgs... Cette journée, toute reluisante de l'in» faillible protection de Dieu étant achevée, j'allai par » toutes les rues, jusqu'à deux heures après minuit,

» priant, suppliant, menaçant le peuple, si bien que, » par la grâce de Dieu, il ne *s'ensuivit aucun meurtre,* » *massacre, pillerie, ni perte d'un denier ni d'une goutte* » *de sang*. Outre, et par-dessus ce que vous avez entendu, » encore que le peuple fût extrêmement envenimé... » J'ai reçu la Bastille et les lieux forts entre mes mains. » J'ai fait sceller les coffres des finances pour consigner » le tout entre les mains de Sa Majesté pacifique, tel que » nous l'espérons rendre par nos prières envers Dieu...; » ou, si le mal continue, j'espère par les mêmes moyens » conserver ensemble la religion et les Catholiques, et » les dégager de la persécution que leur préparaient les » confédérés des hérétiques auprès du roi (1). »

Dans une autre lettre du 21 mai adressée à Bassompierre, l'un des principaux de la noblesse, le duc de Guise faisait surtout valoir la modération du peuple et la sienne propre : « On n'a jamais vu, disait-il, une si grande » obéissance du peuple en telle émotion; car il ne s'y » peut dire qu'il ne soit arrivé *aucun désordre ni mé-* » *fait jusques aux épées et morions, piques et arquebuses* » *que j'ai fait rendre*. Il ne s'est trouvé chose du monde » perdue. Nous avons été indignement assaillis, et trop » recouverts d'hérétiques... Dieu, par sa grâce, nous a » conservés par la résolution, obéissance et hardiesse de » ceux de Paris, qui continuent plus que jamais en leur » ferme résolution et braverie de prêter tout devoir et » obéissance au roi, mais au-dessous de conserver leur » zèle à la religion et à la sûreté de leur ville. » Le duc faisait ensuite connaître les nombreuses adhésions qu'il

(1) *Mémoires de la Ligue*, tome II, p. 335.

avait déjà reçues : « Les bourgeois d'Amiens, d'Orléans, » d'Abbeville, ajoutait-il, ont chassé les Politiques de» hors. Toutes les villes envoient reconnaître la VILLE et » NOUS (1). »

De leur côté, les chefs de la bourgeoisie parisienne avaient adressé, dès le 18 mai, un manifeste à toutes les villes du royaume pour les inviter à s'unir à eux. On y lisait ce qui suit : « De quoi nous avons bien voulu vous » avertir (les événements de Paris dont ils avaient fait le » récit), afin d'aviser à vous conserver contre ceux qui » ne demandent que la fin de nos vies et de la religion » catholique, et pour vous unir avec notre ville, comme » les membres au chef, et avec plus d'ardeur et de vo» lonté que jamais, aussi pour vous prier de ne discon» tinuer votre trafic ordinaire avec nous, et lequel vous » pourrez exercer en toute sûreté, comme par le passé... » car l'heure et le temps est venu, ou qu'il faut mourir » ensemble, ou qu'il faut conserver la religion catholique, » ou s'affranchir de la servitude où d'Épernon nous a » jetés (2). »

Ces appels furent entendus, et un grand nombre de villes envoyèrent leurs adhésions ; quelques-unes toutefois, même parmi celles qui devaient plus tard montrer le plus de zèle pour la cause catholique, attendirent encore avant de se prononcer.

En même temps qu'ils travaillaient de cette sorte à consolider leur position, le duc de Guise et les Seize s'occupaient activement de négocier un rapprochement avec

(1) *Mémoires de la Ligue*, tome II, p. 314.
(2) *Idem.*, tome II, p. 339.

le roi, sans le concours duquel ils savaient ne pouvoir rien faire de durable.

Après sa fuite de Paris, Henri III s'était retiré à Chartres, où il avait été reçu sinon avec sympathie, du moins avec convenance et respect. Son premier soin, en arrivant dans cette ville, avait été d'écrire à tous les gouverneurs des provinces, pour les prémunir contre le contre-coup des événements de Paris, et essayer de couvrir, autant qu'il était possible, la honte de sa défaite. Sa lettre, datée du 17 mai, était empreinte d'un grand esprit de modération; il y ménageait ses ennemis comme s'il eût craint de se les rendre irréconciliables. Après avoir décliné la responsabilité d'une collision qu'il attribuait à l'arrivée du duc de Guise et de ses amis, sans d'ailleurs incriminer leurs intentions, il justifiait l'entrée des Suisses à Paris par la nécessité où il avait été de donner appui aux magistrats chargés de la visite des hôtelleries, où depuis quelque temps un grand nombre d'étrangers étaient venus se loger. Il affirmait que les bourgeois s'étaient mépris sur ses intentions, évitant toutefois de qualifier leur résistance de révolte. Quant à sa retraite et à celle de ses troupes, il les expliquait par l'horreur de verser le sang de ses sujets, et de ruiner une ville qu'il eût pu livrer à un sac général. Enfin il protestait, en terminant, de son attachement profond à la foi catholique : « Et nous en sommes venus, ainsi s'exprimait-il, en cette ville de Chartres, d'où nous avons » bien voulu vous faire la présente, pour vous prier de » prendre en considération la conséquence de ce fait, » combien il apportera de préjudice et de désavantage à » la cause publique, et principalement à notre sainte re-

» ligion catholique, apostolique et romaine, s'il passe » plus avant, puisque ceux qui avaient accoutumé de » combattre ensemble pour la propagation d'icelle, se» ront par cet accident, s'il n'est réparé, désunis et con» traints de tourner leurs armes les uns contre les au» tres;... et vous prions et exhortons de faire prier Dieu » en vos églises pour cette réunion, et que l'obéissance » qui nous est due nous soit conservée comme il appar» tient... et, outre que vous ferez chose digne de votre » prudence, fidélité et devoir, qui servira de grand » exemple à tous mes sujets, nous vous en saurons gré, » et le recognoîtrons à jamais envers vous et les vô» tres (1). »

Or, le jour même où Henri III adressait aux gouverneurs des provinces ce timide appel à leur dévouement, le duc de Guise lui écrivait de Paris pour lui faire des propositions de paix : « Sire, lui disait-il dans sa lettre, » Sire, je suis si malheureux que ceux qui de long» temps, par beaucoup d'artifices, ont tâché de m'éloi» gner de votre présence et de vos bonnes grâces, ont eu » tant de pouvoir de rendre inutiles tous les bons des» seins que j'ai faits de m'en approcher, et par mes ser» vices me rendre agréable à Votre Majesté; ce que j'ai, » les jours passés, plus éprouvé que jamais, à mon très» grand regret..... les ennemis du repos public et les » miens ne peuvent souffrir ma présence auprès de vous, » estimant que, dans peu de jours, elle découvrirait les » impostures dont l'on usait pour me rendre odieux, ont » mieux aimé par leurs conseils pernicieux mettre toutes

(1) *Mémoires de la Ligue*, tome II, p. 324.

» choses en confusion, et votre Etat et votre ville de
» Paris en hazard, que d'endurer que je fusse près de
» vous. Leur mauvaise volonté s'est manifestement re-
» connue en la résolution que, sans le sceu de la Reine
» votre mère, et contre l'avis de vos plus sages con-
» seillers, ils ont fait prendre à Votre Majesté de mettre
» par une voie inusitée et en un temps plein de soupçons
» et de partialités, des forces en votre ville de Paris,
» pour occuper les places publiques d'icelle..... *L'effroi*
» *de cela*, Sire, *a contraint vos bons et fidèles sujets de*
» *s'armer, pour la juste crainte qu'ils ont eue que par*
» *cette voie on ne voulût exécuter ce dont on les menaçait*
» *longtemps auparavant.* Dieu, par sa sainte grâce, a
» maintenu les choses en meilleurs termes qu'on ne le
» pouvait espérer, et a comme miraculeusement conservé
» votre ville d'un très-périlleux hazard. » Le duc énu-
mérait ensuite les services qu'il avait rendus en empê-
chant les excès, et surtout en rendant à la liberté les
Suisses et les gardes françaises. Puis il continuait ainsi :
« Si Votre Majesté a sceu toutes les particularités, comme
» j'estime que plusieurs de vos bons serviteurs ne les
» lui auront pas celées, je tiens pour assuré qu'elle de-
» meure par là éclairée que je n'ai jamais eu la moindre
» des mauvaises intentions dont mes ennemis, par de
» faux bruits, m'ont voulu rendre odieux; et j'espère,
» Sire, que la fin en donnera encore plus assuré témoi-
» gnage, ayant reçu un des plus grands déplaisirs qui
» me pouvaient advenir, quand j'entendis que Votre
» Majesté avait pris résolution de s'en aller, d'autant
» que ce subit partement m'osta le *moyen de pouvoir,*
» *comme j'avais envie, raccommoder toutes choses à votre*

» *contentement*. Puis que je ne pus lors, Sire, je conti-
» nuerai cette même volonté, et espère me comporter
» en sorte que Votre Majesté me jugera très-fidèle sujet
» et serviteur utile qui ne désire rien tant que, en bien
» faisant et en pourchassant le bien de votre royaume,
» acquérir l'heur de ses bonnes grâces, lesquelles je ne
» cesserai jamais de rechercher jusques à ce que Dieu
» m'en ait présenté le moyen, lequel je prie, Sire, don-
» ner à Votre Majesté, etc. (1). »

Cependant des lettres ne pouvaient suffire; il fallait entrer en rapport direct avec le roi, et les chefs de l'Union comprenaient bien que c'était à eux de faire les premières démarches. Mais, comme ils ne savaient trop dans quelles dispositions ils trouveraient le prince fugitif, ils songèrent à députer d'abord vers lui quelques religieux, qui iraient, au nom du peuple, implorer son pardon. En conséquence, une procession composée de trente-cinq capucins, ayant à sa tête Henri de Joyeuse, alors novice sous le nom de frère Ange, alla jusqu'à Chartres, pour supplier le roi de revenir à Paris. Quelques émissaires des Seize s'étaient joints aux religieux, afin d'observer de plus près la position de Henri III, et d'en rendre compte à leurs amis; parmi eux on remarquait le Président de Neuilli, de la Chambre des Comptes. Les capucins, arrivés à Chartres, se rendirent, en chantant le *Miserere*, à la cathédrale, où le roi entendait les vêpres. Deux d'entre eux frappaient à coups de discipline, en signe de pénitence, sur les épaules de frère Ange, chargé de la croix, le peuple suivait en criant de temps en temps :

(1) *Mémoires de la Ligue*, tome II, p. 331.

Miséricorde! Henri III habitué à ces sortes de cérémonies, dans lesquelles il avait souvent figuré, parut peu touché d'une démonstration, dont il lui était difficile d'ailleurs de saisir la signification véritable. Cependant les bourgeois ayant cru voir qu'il était peu éloigné d'une conciliation, la municipalité parisienne se décida, peu de jours après, à lui envoyer une députation que la Reine-mère consentit à accompagner et à présenter elle-même à son fils. Les députés du corps de ville de Paris ayant donc été introduits auprès de Henri III, celui d'entre eux qui avait été chargé de porter la parole s'agenouilla devant le prince selon l'usage, et lui adressa un discours à la fois respectueux et digne, pour le supplier d'oublier le passé, et de revenir dans sa bonne ville de Paris : « Que si en notre doléance générale et commune, » dit-il, Votre Majesté trouve quelque proposition plus » libre que de coutume, nous la supplions très-humble» ment qu'elle se souvienne de son commandement, du » propre intérêt de son service, et du grief de ses pro» pres sujets : sa clémence veut que nous disions notre » mal, et le mal qui nous presse le plus, c'est le domma» ge et le préjudice que les derniers accidents ont ap» porté au service de Votre Majesté..... Que si Votre » Majesté avait entendu la chose comme elle est arrivée, » elle aurait déjà vu quel sujet nous avons de nous en » lamenter; mais, puisqu'elle ne l'a pas vu, nous pou» vons tant plus espérer qu'elle supportera *les cris de ses* » *pauvres sujets innocents* qui l'appellent et l'invoquent » *elle seule* en ce monde après Dieu, contre ceux qui, » *abusant de son autorité, les ont voulu si honteusement* » pendre et massacrer... En cette concurrence donc de

» tant de justes plaintes, nous supplions très-humble-
» ment Votre Majesté de prendre en bonne part nos très-
» humbles remontrances et croire que pourvu que nous
» puissions vivre assurés sous sa protection en la reli-
» gion, de laquelle elle nous donne de si bons exemples,
» qu'il n'est rien advenu qui nous puisse ôter la dévo-
» tion que nous avons à l'exécution de toutes ses volon-
» tés et l'entière obéissance de ses commandements, etc. »

Après cette harangue, les députés présentèrent une requête où se trouvaient formulées les conditions auxquelles ils espéraient que le roi voudrait bien traiter avec eux. Ils lui demandaient qu'il s'engageât 1° à extirper l'hérésie et, pour ce faire, à joindre ses armées à celles de la Ligue ; 2° à éloigner le duc d'Epernon et le sieur de La Valette, son frère, accusés d'être auteurs du désordre en tous les bons réglements et police du royaume ; 3° à oublier les derniers événements de Paris ; 4° à confirmer la nouvelle élection des prévôt et échevins de la ville de Paris ; 5° à rétablir les anciennes et belles ordonnances du royaume.

On voit que si les chefs de l'Union n'avaient pas épargné dans leurs discours les formules de respect et d'humble déférence, ils entendaient cependant ne rien céder sur les points essentiels. Le roi le comprit ; et, sans récriminer sur le passé, il évita de prendre aucun engagement pour l'avenir : « Mon intention, répondit-il aux
» députés, est de convoquer les états-généraux du
» royaume au mois de septembre prochain, d'y entendre
» les plaintes de tous mes sujets, et de régler les désordres
» qui se sont glissés dans le royaume, dont je ne désire
» rien tant que la réformation. » Puis il ajouta « qu'il

» avait durant la paix et durant la dernière guerre donné » assez de témoignages qu'il ne désirait rien tant que la » conservation de la religion catholique romaine en son » royaume..... qu'il avait toujours tâché à oster les ja- » lousies et défiances survenues depuis, entre aucuns..... » et que même il était encore tout près d'oublier tout ce » qui était advenu aux barricades de Paris, si les habi- » tants se confiaient, comme des sujets, en sa clémence. » Quant à la plainte qu'ils avaient faite contre le duc » d'Epernon et La Valette, qu'il serait toujours prêt, si » elle était véritable, à préférer l'utilité publique à toute » autre considération (1). »

Quelques jours après, le Parlement de Paris envoya à son tour une députation à Chartres pour présenter au roi les hommages de la Cour et l'assurer de ses sentiments de fidélité. Henri III, qui avait su se contenir devant les députés de la bourgeoisie, ne craignit pas de laisser échapper avec liberté, devant ceux du Parlement, l'expression de ses sentiments.

Les membres du Parlement, quoique plusieurs présidents et conseillers eussent par zèle religieux adhéré à la Sainte-Union, avaient vu avec grand déplaisir la journée des barricades, et l'attitude de la Cour avait même été telle dans les jours qui avaient suivi, que le duc de Guise avait dû faire défense expresse au premier président de Harlay de convoquer sa compagnie, déjà prête à se réunir pour protester contre l'élection du prévôt des marchands et des échevins. Le roi qui connaissait ces circonstances fit l'accueil le plus bienveillant aux magis-

(1) *Mémoires de la Ligue*, tome II, p. 350.

tats, et comme ceux-ci s'excusaient de ce que, en cette si grande émotion du peuple de Paris, l'impuissance et la crainte leur avaient fait ployer les épaules, il leur répondit avec bonté : « Je ne doute pas, Messieurs, de votre » fidelité et de l'affection que vous avez toujours mon» trée envers mes prédécesseurs, et je sais bien que, s'il » eût été en votre puissance de donner ordre au désordre » de Paris, vous l'eussiez fait ; je ne suis pas le premier » à qui tels malheurs sont arrivés. Toutefois, je serai » toujours bon père à ceux qui me seront bons enfants. » Je traiterai toujours les habitants de ma bonne ville de » Paris, en cette qualité de père, comme fils qui ont failli » contre leur devoir, et non comme valets qui ont con» juré contre leur maître. Continuez vos charges, ainsi » que vous avez accoutumé, et recevez de la bouche de » la Reine, ma mère, les commandements et intentions de » ma volonté. » Sur ces paroles, il les congédia avec des marques non équivoques de satisfaction ; puis bientôt, enhardi par les témoignages de dévouement qu'il venait de recevoir, et jugeant l'occasion favorable de faire parvenir jusqu'aux Parisiens des menaces propres à les intimider, il rappela les députés, et ayant d'abord justifié de nouveau devant eux sa conduite, il ajouta d'une voix ferme et sévère : « Je veux qu'ils (les Parisiens) me re» cognoissent comme leur roi et leur maître, et s'ils ne » le font et me tiennent en langueur, fermant ma main » en toutes choses, comme je puis, je leur ferai sentir » leur offense de laquelle à perpétuité leur demeurera la » marque ; car étant la première et principale ville, ho» norée de la première et suprême cour de mon royaume, » d'autres cours, priviléges, honneurs et université, je

» puis, comme vous savez, révoquer ma cour de parle-
» ment, chambre des comptes, des aides et autres cours
» et universités, ce qui leur tournerait à grande ruine,
» car, cela cessant, les trafics et autres commodités en
» amoindriraient, voire cesseraient du tout, comme on a
» vu qu'il était advenu en l'année 1580.....

» Je sais qu'il y a beaucoup de gens de bien en ma
» ville de Paris, et des quatre parts les trois sont de ce
» nombre; que tous sont bien marris du mal qui est
» arrivé; qu'ils fassent donc que je sois content, qu'ils
» ne me contraignent pas d'user de ce que je puis, et
» que je ferais à grand regret. Vous savez que la pa-
» tience irritée tourne en fureur, et combien peut un
» roi offensé. J'emploierai tout mon pouvoir, et ne lais-
» serai aucun moyen en arrière pour me venger, encore
» que je n'aie l'esprit vindicatif; mais je veux que l'on
» sache que j'ai du cœur et du courage autant qu'aucun
» de mes prédécesseurs; je n'ai point encore, depuis
» que je suis appelé au trône, usé de rigueur et de sé-
» vérité avec personne. Vous le savez, et en pouvez fort
» bien témoigner, aussi ne veux-je que l'on abuse de
» ma clémence et douceur. Je ne suis usurpateur, je
» suis légitime par succession, comme vous savez, et
» d'une race qui a toujours doucement commandé. C'est
» un conte de parler de religion, il faut prendre un autre
» chemin. Il n'y a au monde prince plus catholique, ni
» qui désire tant l'extirpation de l'hérésie que moi; mes
» actions et ma vie l'ont assez témoigné à mon peuple.
» Je voudrais bien qu'il m'eût coûté un bras, et que le
» dernier hérétique fût en peinture en cette chambre.

» Retournez faire vos charges et ayez toujours bon

» courage, vous ne devez rien craindre m'ayant pour » vous. Je veux que vous leur fassiez bien entendre ce » que je vous dis (1). »

Les magistrats se retirèrent et ne manquèrent pas de reporter à Paris les paroles du roi, conformément à son désir : mais elles y produisirent un effet tout opposé à celui que le prince en attendait. Loin de s'en laisser intimider, les chefs de la bourgeoisie, qui savaient d'ailleurs que Henri III faisait des rassemblements de troupes, n'en déployèrent que plus d'activité pour affermir leur résistance.

La nouvelle municipalité, qui avait à la fois à maintenir l'ordre dans la cité et à la mettre à l'abri de toute attaque extérieure, s'acquittait de ce double soin avec autant de zèle que d'intelligence. Elle s'était fait remettre dès l'abord les clefs de la ville, et avait confié la garde de chacune des portes à des capitaines sur la fidélité desquels elle pouvait compter, en leur prescrivant de ne laisser entrer ni sortir qui que ce fût sans un passe-port délivré par elle. Lorsqu'elle apprit que Henri III semblait disposé à recommencer la lutte, elle redoubla de vigilance, ordonna des visites dans les hôtelleries pour éloigner les étrangers et les gens sans aveu, et prit des mesures (2) pour qu'en cas d'incendie

(1) *Mémoires de la Ligue,* tome II, p. 362.

(2) Les registres de l'Hôtel-de-Ville témoignent de l'activité que déployait le corps de ville. Nous citerons ici quelques pièces à l'appui.

« M. le président Brisson, colonel, nous vous prions que pour obvier » à toutes entreprinses et surprinses, soit par feu ou autrement, que l'on » pourrait faire à l'encontre de ladite ville, vous Messieurs les capi- » taines, etc., fassiez recherches exactes par vos dixaines ès maisons, » hôtelleries, chambres garnies et colléges, pour savoir quelles per-

ou de tumulte, les moyens de secours ou de répression fussent toujours prêts, et en même temps pour que les hommes spécialement préposés à la garde de la ville ne s'en laissassent pas détourner par de fausses alarmes. Enfin, pour mieux assurer l'exécution de ces ordres, la municipalité décida qu'on procéderait à la réorganisation de la garde bourgeoise. La plupart des colonels et capitaines de cette garde étaient membres du Parlement et des autres cours de justice, et par là même attachés au parti du roi, de qui ils relevaient comme officiers de robe longue ou de robe courte; il eût été dangereux de laisser plus longtemps entre leurs mains le commande-

» sonnes y sont logées, depuis quels temps et pour quelles affaires, et sy » en trouvez autres sans aveu, leur faire commandement, sur peine de » la vie, de vider de la dite dedans 24 heures.... et où il se trouverait en » quelques maisons armes offensives et défensives en nombre excessif, » elles seront saisies, prinses par inventaire et apportées au bureau de » la ville pour en ordonner comme il appartiendra, et s'il se trouve » autres coffres et bahuds appartenant aux dits étrangers, ils seront vi» sités et baillés en garde, le tout en la présence et *avec les formes* » *accoutumées en justice et en la plus grande modestie* que faire se » pourra. Et, pour éviter au dit inconvénient de feu que l'on pourrait » mettre à la dite ville, sera enjoint par les dits capitaines à tous les » bourgeois et chefs d'hôtels de leurs dixaines, d'avoir toujours et tenir » en leurs maisons chacun un tonneau plein d'eau pour subvenir plus » promptement au dit inconvénient, lequel néanmoins survenant sera » donné ordre par les chefs des dits quartiers qu'il n'advienne aucune » confusion et empêcheront que ceux qui doivent retenir les armes pour » la défense de la dite ville ne soient divertis à l'extinction du dit feu. » Fait au bureau de la ville le 24 de mai.

Un autre pièce est ainsi conçue :

« Il est enjoint aux capitaines des archers, etc., de faire bonne et sûre » garde par vingt personnes alternativement de la maison et com» manderie du Temple de cette ville pour la tuition et garde des pou» dres à canon, et conservation du lieu, et continuer, tant jour que nuit, » tant que la nécessité durera, etc. »

(*Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, tome II.)

ment de la force publique. Les bourgeois furent donc convoqués le 1er juillet dans les dizaines de leurs quartiers, à l'effet de nommer de nouveaux colonels et capitaines.

Ces élections durèrent quatre jours consécutifs; les Seize y prirent une part très-active, et employèrent même, si l'on en croit Pasquier, des moyens frauduleux pour faire prévaloir leurs candidats, en introduisant des électeurs de leur parti dans des dizaines auxquelles ils n'appartenaient pas. Quoi qu'il en puisse être de cette allégation, le parti populaire l'emporta, et les hommes de la haute bourgeoisie furent remplacés par ceux du petit commerce. Les parlementaires se montrèrent vivement émus d'un résultat qui annonçait que l'influence allait leur échapper. « Ce ne sont que de petits mercadants, s'écrie Lestoile en parlant des nouveaux élus, » un tas de faquins ligueux. »

Pasquier ne les traite pas mieux : « Pour le couper » court, écrivait-il peu de jours après à un ami, on désappointe tous les anciens capitaines et lieutenants, tous » personnages d'honneur, auxquels cette vermine de » peuple n'eût osé faire tête, et on met en leurs lieux » un sire Guillaume, sire Michel, sire Bonaventure, que » dis-je sires? (car ce mot n'est mis en usage que pour » les notables marchands), bien la plupart de simples » taverniers, cabaretiers et autre telle engeance de gens » pour devers lesquels on commet toute l'autorité des » armes. Il n'y a remède, je suis impatient de la tyrannie. »

(1) *Lettres d'Etienne Pasquier*, t. Ier, p. 322, édit. de 1619.

Toutefois le triomphe de la petite bourgeoisie et des Seize dans les élections de la garde bourgeoise n'eut aucun effet fâcheux. Le plus grand ordre continua à être maintenu dans la ville où aucun excès ne fut commis, et Lestoile, si enclin cependant à décrier les hommes et les choses de l'Union, ne trouve à signaler dans son journal, pendant le cours de cette période, qu'un assassinat commis sur la personne d'un pédagogue nommé Mercier, qui fut poignardé et jeté la nuit dans la rivière par un tailleur et un potier d'étain, sous prétexte d'hérésie; ce n'était là évidemment qu'un crime individuel, un acte de vengeance particulière, comme il y en a à toutes les époques.

Le même mouvement de résistance avait lieu dans les provinces; les villes qui s'étaient prononcées en faveur de l'Union à la suite de la journée des barricades, s'organisaient et se constituaient à l'instar de Paris, et celles qui avaient été retenues dans l'obéissance par les gouverneurs, n'attendaient qu'une occasion favorable pour les imiter.

Dans le courant du mois de juin, le cardinal de Guise réussit à faire déclarer la ville de Troyes. Instruit des dispositions de la bourgeoisie, le cardinal avait essayé dès la fin de mai de se rendre maître de la ville, mais les échevins, qui tenaient le parti du roi, lui en avaient fait fermer les portes. Ce premier échec n'avait pas découragé le cardinal, et quelques jours après, le 10 juin, comme il savait qu'on devait procéder à l'élection d'un nouveau maire, il pénétra pendant la nuit dans la ville, se rendit à l'évêché, fit occuper les corps de garde par des bourgeois, et le lendemain, Nicolas de Haulte, ami du prélat, ayant été élu maire, les habitants, sûrs désor-

mais d'être les maîtres, adhérèrent ouvertement à l'Union. A Orléans une tentative du ministre Villeroi, pour faire rentrer la ville sous l'obéissance royale, avait échoué. Le gouverneur d'Entragues s'était montré disposé à traiter, mais les bourgeois, avertis de ses menées, s'y étaient énergiquement opposés.

Devant cette attitude pleine de fermeté de Paris et des provinces, Henri III avait dû promptement renoncer à ses velléités de vengeance. Les forces d'ailleurs sur lesquelles il comptait pour relever son autorité, lui faisaient défaut. En vain il avait donné l'ordre à tous les seigneurs et gentilshommes du royaume de venir le trouver à Chartres; un petit nombre seulement avait répondu à son appel. Dès lors il ne lui restait plus qu'à traiter, et, pour mieux préparer les voies à une conciliation, il commença par sacrifier son favori, le duc d'Epernon, auquel il retira le gouvernement de la Normandie et qu'il envoya dans les provinces du Midi. Du reste, comme il se sentait peu propre à mener lui-même à bonne fin une négociation avec les chefs du parti catholique, il chargea encore la Reine, sa mère, de cette délicate mission.

Des conférences s'ouvrirent donc au Louvre à Paris, entre Catherine de Médicis, assistée du secrétaire d'État Villeroi et du sieur Miron, médecin du roi, d'une part; et le cardinal de Bourbon, le duc de Guise et les chefs de la bourgeoisie de l'autre. On eut d'abord de la peine à s'entendre. Les bourgeois, enivrés par le succès, portaient très-haut leurs prétentions, ainsi qu'on en peut juger par un mémoire qu'ils avaient adressé au roi, et dans lequel ils demandaient : 1° que les habitants de Paris fussent maintenus en la jouissance de leurs droits, franchises,

immunités et priviléges; 2° que la police de la ville fût confiée au prévôt des marchands et non aux officiers du roi; 3° que la Bastille fût remise à la garde du prévôt des marchands ou bien qu'il plût à Sa Majesté qu'elle fût du tout *rasée;* 4° qu'aucuns gens de guerre ne fussent logés dans un rayon de douze lieues autour de Paris; 5° que le chevalier du guet fût changé; 6° que les arrérages des rentes fussent payés; 7° que les baux des fermes de la ville fussent faits en l'Hôtel-de-Ville par le prévôt et les échevins en gardant les solennités accoutumées; 8° que les lettres obtenues en 1577 pour l'anoblissement des prévôts et des échevins fussent vérifiées en la cour du Parlement (les derniers prévôts et échevins devaient seuls être exceptés parce qu'ils avaient démérité dans la journée des barricades); 9° que les colonels, lieutenants, quarteniers ne pussent plus transmettre leurs charges, mais qu'ils fussent soumis à l'élection.

On voit quels progrès avaient déjà faits dans les esprits les idées d'émancipation politique, malgré le désir sincère d'ailleurs que chacun avait d'arriver à une conciliation. Ce n'était plus assez pour la bourgeoisie parisienne de réclamer les anciennes franchises municipales, elle voulait encore que le roi remît entre ses mains la police, c'est-à-dire le gouvernement de la capitale, et pour garantie elle exigeait la destruction de la Bastille, avec le droit d'élire à toutes les charges de la cité.

La Reine-mère ne fit d'abord à la plupart de ces demandes que des réponses évasives. Sans rien refuser, elle évita de rien promettre, et chercha à gagner du temps; mais une circonstance du dehors vint bientôt la presser de conclure. Philippe II avait enfin ordonné le départ

de la flotte immense qu'il préparait depuis plusieurs années contre l'Angleterre. Cette flotte, connue dans l'histoire sous le nom d'*Armada*, était composée des vaisseaux, des matelots et des capitaines de tous les pays sujets ou confédérés du roi d'Espagne, de l'Italie, de Venise, de la Sicile, de la Sardaigne, de Malte. Jamais on n'avait vu sur mer une telle réunion d'équipages et de bâtiments de toutes sortes. Dans le courant du mois de juin, l'*Armada* avait donc fait voile vers les côtes de la Grande-Bretagne, et d'un moment à l'autre on pouvait apprendre que Philippe II venait d'ajouter l'Angleterre à ses immenses possessions. Dès lors il était à craindre, si un tel événement venait à se réaliser, que les Catholiques, enhardis par la victoire de Philippe II, leur allié, n'élevassent encore plus haut leurs exigences. C'est pourquoi, renonçant à toute temporisation, la Reine-mère se décida à signer avec le duc de Guise un traité de paix que le Roi ratifia, et qui fut enregistré par le Parlement le 21 juillet. Il contenait en substance : 1° que le roi ferait serment d'employer jusqu'à sa propre vie pour exterminer l'hérésie dans son royaume, et de ne faire jamais ni paix ni trêve avec les hérétiques, ni aucun édit en leur faveur ; 2° que tous ses sujets, de quelque qualité qu'ils fussent, feraient le même serment ; 3° que le roi ne favoriserait ni n'avancerait aucun hérétique, et que tous ses sujets jureraient *de ne recevoir après son décès aucun prince hérétique* ni fauteur d'hérétiques ; 4° que les charges soit militaires, soit de finance, soit de judicature, ne seraient données qu'à des Catholiques ; 5° que Henri traiterait tous ses sujets ainsi que doit faire un bon roi, et défendrait de tout son pouvoir ceux qui

l'auraient servi, et exposé leur personne pour son commandement contre les hérétiques et leurs adhérents; 6° que tous ses sujets réunis avec lui jureraient de se défendre les uns les autres, sous son autorité, contre les oppressions des hérétiques; 7° qu'ils feraient serment de vivre et de mourir dans la fidélité qu'ils devaient au roi et aux enfants qu'il plairait à Dieu de lui donner; 8° que tous ses sujets, de quelque qualité qu'ils fussent, se départiraient de toutes unions, pratiques, intelligences, ligues, associations tant au dedans qu'au dehors; 9° que le Roi déclarerait tous ceux qui refuseraient de signer l'édit de réunion criminels de lèse-majesté, et que les villes qui désobéiraient à cet édit seraient privées de tous priviléges, grâces et octrois; 10° enfin, que pour rendre l'union des Catholiques permanente et durable, il serait fait oubli de tout le passé, et particulièrement de la journée des barricades, attendu que *lesdits Catholiques avaient agi par zèle pour la conservation et la manutention de la religion.*

Ce premier traité, destiné à la publicité, était suivi d'un second, qui fut d'abord tenu secret, et dans lequel, en outre des conditions précédentes, s'en trouvaient quelques autres non moins importantes. Il y était stipulé que le roi, pour exterminer l'hérésie dans le royaume, mettrait sur pied deux armées, dont l'une marcherait en Dauphiné sous les ordres du duc de Mayenne, et l'autre en Saintonge et en Poitou sous le commandement de tel général que le roi voudrait nommer; que le Concile de Trente serait publié au plus tôt sans préjudice des droits de Sa Majesté et des libertés gallicanes; que les villes de sûreté, accordées par le traité de Nemours à la Ligue

lui seraient laissées encore pour six ans, et qu'à ces villes on ajouterait celles de Dourlens, d'Orléans, de Bourges et de Montreuil; que les biens des hérétiques et de ceux qui portaient les armes contre Sa Majesté seraient vendus; que le prévôt des marchands et les échevins nouvellement élus seraient continués en leurs charges pour deux ans; que la Bastille serait remise entre les mains de Sa Majesté pour en disposer en faveur de qui il lui plairait, et qu'elle nommerait pareillement un chevalier du guet; que les magistrats, capitaines et autres officiers des corps des villes, qui avaient suivi le parti des princes ligués, remettraient leurs démissions entre les mains du roi, mais que le prince les rétablirait aussitôt dans leurs charges. Il était convenu, en outre, que les états-généraux seraient convoqués dans un bref délai.

Ces deux traités consacraient d'une façon éclatante le triomphe des Catholiques, auxquels le roi accordait à peu près tout ce qu'ils avaient demandé : la promesse de poursuivre à outrance l'hérésie, l'exclusion du trône de tout prince hérétique et par conséquent du roi de Navarre, qui néanmoins n'était pas désigné nominativement, la concession de nouvelles villes de sûreté, le maintien de la municipalité parisienne. Le roi refusait seulement d'abandonner la police de la ville et de raser la Bastille, dont il se réservait le commandement.

Henri III, qui résidait en ce moment à Rouen, fit chanter dans la cathédrale de cette ville un *Te Deum* en actions de grâces de la conclusion de la paix. Mais sa satisfaction était plus apparente que réelle : au fond, il se sentait triste et humilié d'avoir eu à subir de telles conditions. Aussi, au lieu de revenir à Paris, ainsi que l'en

priaient la Reine-mère et le duc de Guise, il retourna à Chartres, s'excusant sur la nécessité de faire ses préparatifs pour l'assemblée des états-généraux qui, conformément au traité, devaient se réunir prochainement à Blois.

Les chefs de la Ligue comprenaient trop l'importance des avantages qu'ils venaient d'obtenir pour n'être pas disposés à user de prévenance à l'égard du roi. Le duc de Guise, le cardinal de Bourbon et le duc de Nemours s'empressèrent donc de se rendre à Chartres pour présenter au prince leurs hommages. Henri III, auquel la Reine-mère les présenta, leur fit un accueil bienveillant. Il sembla même avoir oublié le passé, et, voulant essayer sans doute de s'attacher par des bienfaits ceux dont il n'avait pu triompher par les armes, il leur distribua de nouvelles faveurs bien propres à satisfaire leur ambition. Par lettres patentes du 17 août, vérifiées au Parlement le 28, il déclara le cardinal de Bourbon premier prince du sang, et le plus proche héritier de la couronne, lui permit en cette qualité de créer dans toutes les villes du royaume un maître en chaque métier, accorda à tous ses officiers et domestiques les priviléges et exemptions dont jouissaient ceux de la maison royale. Par d'autres lettres patentes du 14 août, il donna au duc de Guise le pouvoir de lieutenant-général du royaume. En outre il lui promit d'agir auprès du Pape, pour obtenir en faveur de son frère le cardinal de Guise la légation d'Avignon. Dans cette distribution des grâces royales, les autres chefs ne furent pas oubliés : le duc de Nemours eut la promesse du gouvernement du Lyonnais; La Châtre reçut le brevet de maréchal de camp; Mayneville, le principal

agent du duc de Guise auprès des Seize, fut fait conseiller d'Etat d'épée ; enfin l'archevêque de Lyon eut parole d'un chapeau de cardinal, avec la promesse d'être admis au Conseil secret.

En même temps le roi se hâta d'expédier les commissions pour les armées du Dauphiné et du Poitou, et le duc de Mayenne obtint les régiments et les compagnies d'ordonnances qu'il avait demandés.

La réconciliation paraissait donc sincère ; mais l'était-elle dans la réalité ? Il est permis d'en douter. On ne saurait admettre, il est vrai, comme quelques-uns l'ont prétendu, que Henri III préparât déjà la péripétie sanglante qui devait suivre, et que les faveurs dont il se montrait si prodigue ne fussent que des appâts pour mieux tromper ses victimes. Outre qu'aucun fait ne vient à l'appui d'une semblable accusation, le caractère même de celui auquel on l'a imputée, la rend peu vraisemblable : Henri III était capable de commettre un crime, non d'en concevoir et d'en combiner longtemps à l'avance l'exécution. Mais, quelles que fussent de part et d'autre les intentions, il y avait dans le traité des conditions et dans la situation elle-même des circonstances qui devaient faire craindre que le bon accord ne fût que de courte durée.

D'un côté, le duc de Guise, nommé lieutenant-général du royaume, se trouvait investi d'un pouvoir qui ne pouvait manquer d'exciter la juste susceptibilité du roi. De l'autre, la question principale, celle de l'exclusion du trône du chef du parti protestant, n'était pas assez nettement décidée pour que toutes les défiances des Catholiques fussent calmées. Il était bien dit dans le traité que tout prince hérétique était indigne de succéder au trône,

mais le roi de Navarre n'avait pas été désigné nominativement, et, sous cette réserve de langage, il était permis de voir une arrière-pensée et un calcul. Enfin la solution, au fond, n'était que provisoire ; les états-généraux allaient s'assembler prochainement à Blois, les deux partis devaient s'y retrouver en présence, et il était évident que la lutte s'y reproduirait sous une autre forme.

Les affaires des Protestants, du reste, ne s'étaient pas améliorées : la défaite des reîtres allemands leur avait porté un coup funeste, dont elles ne devaient jamais entièrement se relever. La mort, en outre, venait de priver les Huguenots de deux de leurs principaux chefs : le prince de Condé et le duc de Bouillon. Dans la dernière campagne, le duc de Bouillon avait suivi jusqu'à la fin la fortune de l'armée allemande. Arrivé à Genève épuisé de fatigues, il y était mort, le 11 janvier 1588, à l'âge de 25 ans, laissant pour unique héritière sa sœur Charlotte de la Marck, qui, en se mariant plus tard au vicomte de Turenne, devait lui apporter en dot le duché de Bouillon. Deux mois après, le prince de Condé avait également succombé à Saint-Jean-d'Angely, où il s'était retiré. La mort de ce prince, à peine âgé de 35 ans, fut d'abord attribuée aux suites d'une blessure reçue à Coutras. Mais les circonstances de sa maladie et l'autopsie ne laissèrent bientôt plus aucun doute sur la cause véritable de cette fin prématurée. Les médecins constatèrent dans un procès-verbal, dont la teneur a été conservée, que le prince avait été empoisonné. Une commission judiciaire fut aussitôt nommée par le roi de Navarre pour informer contre les auteurs du crime, et les soupçons qui s'élevèrent contre Charlotte de la Tré-

moille, sa femme, furent assez graves pour qu'un de ses domestiques fût condamné et exécuté comme auteur ou complice de l'empoisonnement, et pour que la princesse elle-même fût retenue en prison pendant six années, au bout desquelles, il est vrai, le Parlement de Paris la fit mettre en liberté, après avoir annulé la procédure.

Privé de l'appui du prince de Condé et de celui du duc de Bouillon, le roi de Navarre avait dû se contenter de garder ses positions. Après s'être assuré de Tarbes et avoir repris Aire, il avait fortifié quelques passages en Béarn, tant du côté de la France que du côté de l'Espagne; puis il s'était rendu en Guyenne, où le maréchal de Matignon lui avait fait éprouver près de Nérac un assez grave échec. De là il était passé en Saintonge, où il avait eu avec Laverdin quelques rencontres, lui avait d'abord laissé prendre Marans, puis s'était emparé de nouveau de cette petite place, destinée à être tour à tour la proie des Protestants et des Catholiques.

En Dauphiné il ne s'était rien fait non plus de considérable, quoique La Valette, frère du duc d'Épernon, se fût joint à Lesdiguières, sous prétexte que le roi n'était plus libre dans l'exercice de son autorité. Ces deux généraux avaient pris seulement quelques châteaux, et quelques petites villes de peu d'importance. En Languedoc le maréchal de Montmorency était demeuré dans l'inaction, évitant avec soin de rien entreprendre avant de savoir quel tour prendraient les affaires.

Nulle part donc la guerre n'avait été poussée avec vigueur, soit que les deux partis fussent épuisés, soit plutôt qu'ils eussent compris que ce n'était pas sur le

champ de bataille que la lutte devait être portée en ce moment.

Un des premiers effets du traité que le roi venait de signer avec les chefs de l'Union aurait dû être de dissoudre le parti politique, qui se composait de tous ceux que leurs sentiments ou leurs fonctions rattachaient au pouvoir royal. Mais il en fut tout autrement. L'ambition, ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de l'observer, était l'unique mobile de la plupart des hommes de ce parti; aussi à peine le plus considérable d'entre eux, le duc d'Épernon, avait-il été disgracié, qu'aussitôt il avait levé l'étendard de la révolte, en alléguant que le roi n'était pas libre, et n'avait traité avec les Catholiques que sous le coup de la contrainte.

Obligé de quitter la Cour, ce seigneur s'était retiré dans l'Angoumois, et là, sous prétexte de rallier des partisans au roi, il travaillait dans la réalité à se rendre maître de la province. Henri III, instruit des menées de son ancien favori dont l'ambition commençait à l'alarmer, enjoignit au maire d'Angoulême de lui interdire l'entrée de la ville. Le maire et les autres membres de la municipalité étaient d'autant plus disposés à obéir à cet ordre qu'ils étaient dévoués à la Ligue. Mais la lettre du roi arriva trop tard, et lorsqu'elle fut reçue, d'Épernon avait déjà pris possession de la place. La municipalité envoya aussitôt un député au roi pour l'en informer, en lui faisant observer que le duc d'Épernon, ayant l'habitude de sortir tous les jours en dehors des murs pour aller courir la bague, il serait possible de profiter de cette circonstance pour l'empêcher de rentrer. Henri III répondit à la municipalité

qu'elle eût à faire tout ce qui serait en elle pour se saisir de la personne du duc. Les bourgeois, le maire à leur tête, se mirent donc en devoir d'exécuter les ordres du roi; et un jour que le duc d'Épernon se trouvait au château presque seul, ils en assiégèrent à l'improviste les avenues. Le duc, entouré d'un petit nombre de serviteurs, semblait ne pouvoir échapper; et en effet, après s'être défendu d'abord avec énergie, il était sur le point de succomber, lorsque le sieur de Payen, son cousin, survint à son aide avec quelques troupes. Il s'engagea alors, entre les bourgeois et les soldats, une mêlée très-vive dans laquelle le maire fut tué. Les bourgeois, privés de leur chef, se virent contraints de battre en retraite, et d'Épernon vainqueur rétablit son autorité dans la ville.

Cet événement avait de la gravité, en ce qu'il revélait l'attitude nouvelle qu'allait prendre le parti politique, dont le duc d'Épernon était considéré comme le chef. Ce parti, dont depuis plusieurs années il n'était plus question, parce qu'il avait uni sa cause à celle de la royauté, venait de s'en détacher avec éclat, et il était à craindre qu'avant peu il ne fît ouvertement alliance avec les Protestants contre le roi et les Catholiques. Ainsi les germes de discorde et d'anarchie, déposés par la prétendue réforme religieuse dans le sein du corps social, continuaient à produire leurs fruits. Désormais, quoi qu'il fît et de quelque côté qu'il se tournât, le roi devait trouver des ennemis dans une portion de ses sujets, car il ne pouvait donner satisfaction aux uns sans exciter aussitôt les défiances et la colère des autres.

CHAPITRE VII.

On se prépare aux États qui doivent se tenir à Blois. — Manifeste du Comité directeur de Paris pour les élections. — Principes religieux et politiques qu'il renferme. — Dispersion et destruction de l'*Armada*. — Henri III refuse de rendre à Philippe II les esclaves turcs d'un navire espagnol échoué dans le port de Calais. — Henri III se rend à Blois. — Changement de ministère. — Henri III tente de séduire les députés. — Arrivée du duc de Guise. — Opérations préliminaires des États. — Premiers débats entre le roi et les députés au sujet de la vérificatian des pouvoirs. — Arrivée du comte de Soissons et du prince de Conti à Blois. — Henri III est invité par les députés à jurer l'Edit de Juillet. — Jeûne et communion générale. — Élection des présidents des trois ordres. — Séance d'ouverture des États. — Discours du roi et du garde des sceaux. — Prestation solennelle du serment à l'Edit de Juillet. — Discours de l'archevêque de Bourges. — Les députés continuent à s'occuper de la vérification des pouvoirs. — Définition qu'ils donnent de leur mandat. — Ils commencent le dépouillement des cahiers. — Les États déclarent, nonobstant les observations de Henri III, le roi de Navarre indigne du trône. — Affaire du marquisat de Saluces. — Attitude du duc de Guise, qui se porte en arbitre entre le roi et les députés. — Discussions au sujet du concile de Trente et des financiers. — Mémoires dans lesquels le roi est invité à faire des réformes politiques. — Les animosités s'accroissent. — Henri III s'inquiète de l'attitude du duc de Guise. — Fausse alerte dans le palais. — Henri III délibère sur le parti qu'il doit prendre. — Il se décide à mettre à mort le duc de Guise. — Préparatifs. — Le roi donne les derniers ordres. — Assassinat du duc et du cardinal de Guise. — Arrestation du cardinal de Bourbon, de l'archevêque de Lyon et des principaux chefs de l'Union. — La Reine-mère blâme l'attentat. — Jugement sur le duc et le cardinal de Guise.

Cependant, le moment approchait où les États généraux devaient se réunir à Blois. Henri III plaçait désormais son principal espoir dans cette assemblée. Comme

tous les princes faibles qui reculent sans cesse devant les obstacles, il se faisait facilement illusion, et essayait de se consoler des humiliations du présent en spéculant sur les chances meilleures de l'avenir. Henri ne pouvait considérer le dernier traité comme définitif, et il aimait à se persuader qu'à l'aide de l'influence qu'il ne manquerait pas d'exercer sur les députés, il lui serait facile de retirer une partie des avantages qu'il avait été contraint de concéder.

Les Catholiques de leur côté ne tenaient pas des tardives concessions du prince plus de compte qu'il ne convenait. Ils savaient combien peu ils devaient se fier en ses promesses, et étaient résolus à prendre toutes leurs mesures pour envoyer à Blois des députés fermes et capables de soutenir dignement leur cause. Des lettres récemment reçues de Rome les confirmaient dans ces sentiments.

Peu de temps après la conclusion du nouveau traité de paix, le pape Sixte V avait écrit au cardinal de Bourbon et au duc de Guise pour les féliciter et les engager à persévérer dans leur conduite. En même temps le pontife les avait informés qu'il venait de nommer le nonce Jean-François Morosini légat du Saint-Siége, afin que, revêtu de cette nouvelle et plus haute dignité, il pût prêter aux Catholiques un appui plus efficace. Ces lettres, publiées et répandues par toute la France, avaient produit une impression d'autant plus profonde que, Sixte V s'étant montré jusque là peu favorable à la Ligue, une adhésion si explicite de sa part semblait accuser la gravité des périls dont il croyait la religion menacée.

Ainsi tout contribuait à donner une haute importance à la prochaine tenue d'États; car c'était devant cette assemblée que le débat devait être porté de nouveau pour y recevoir sa solution définitive.

Les Catholiques se mirent donc aussitôt à l'œuvre; pour mieux assurer leur triomphe, ils organisèrent dans toutes les provinces des comités d'élection qui, correspondant avec un comité central siégeant à Paris, devaient en recevoir la direction. Il importait, avant tout, de ne pas laisser égarer ou surprendre les votes; dans ce but, le comité central de Paris rédigea un mémoire où tout était prévu et déterminé, et dont les candidats devaient souscrire les conditions.

Le débat, purement religieux à l'origine, avait pris peu à peu, nous l'avons vu, un caractère politique, et il était inévitable qu'il en fût ainsi. Au point où les choses étaient arrivées, des institutions politiques pouvaient seules donner une garantie suffisante aux intérêts religieux. D'ailleurs la nation, en ce moment, était trop agitée pour que les idées d'indépendance et de liberté ne germassent pas en beaucoup d'esprits.

Le mémoire du comité de Paris énumérait donc les garanties religieuses et politiques que les électeurs devaient exiger et inscrire sur leurs cahiers. Les principales étaient en ce qui concernait la religion : que le concile de Trente fût reçu en France sans préjudice des droits de l'Église Gallicane; que nul ne pût être reconnu roi s'il n'était catholique; que les princes du sang royal qui seraient hérétiques ou fauteurs d'hérétiques fussent déclarés incapables de la couronne de France; que le peuple, en cas que le roi tombât en hé-

résie, la soutînt ou la permît, fût déclaré et tenu quitte de l'obéissance envers lui; que le roi ni le royaume de France ne pussent avoir ni confédération, ni alliance avec les hérétiques ou les infidèles; que les rois ne pussent user de leur autorité souveraine avant qu'ils fussent oints et sacrés, d'autant que *la grâce de Dieu qui suit leur sacre leur donne et conserve plus de droit à la couronne que ne fait la nature qu'ils ont extraite de leur progéniture*; et que, dans l'intervalle qui s'écoule entre l'avénement au trône et le sacre, l'administration et régence du royaume fussent confiées entre les mains de qui de droit et coutume elle devait être.

Les articles qui concernaient les garanties politiques n'étaient pas moins clairement formulés : 1° l'autorité souveraine des rois devrait être à l'avenir contenue dans les bornes de la raison, de l'équité et des lois fondamentales du royaume; et en cas que les rois y contrevinssent, les États généraux devraient en connaître et avoir soin de ne pas laisser prescrire les droits de leurs prédécesseurs, *qui avaient autrefois revêtu les rois de leur pouvoir;* 2° la paix et la guerre ne devraient plus se faire sans l'avis des États généraux, ni aucune levée de deniers sans leur consentement; 3° les dons, octrois, états et amplifications de pouvoir donnés par le roi pourraient être confirmés ou annulés par les États; 4° en chaque cour souveraine il y aurait une chambre, composée de personnes élues par les États, à laquelle les plaintes du peuple et les contraventions aux ordonnances des États généraux seraient rapportées, et qui en connaîtrait en dernier ressort; 5° chaque ordre des trois États aurait un syndic général à la suite de la cour, qui recevrait les

avertissements, mémoires et instructions des syndics provinciaux, et les provinciaux de ceux de chaque baillage, pour instruire le conseil du roi de ce qui concernerait le bien de l'État. Enfin, les députés devaient prendre l'engagement de demander la réforme de tous les abus touchant la simonie, ignorance et concubinage d'aucuns de l'ordre ecclésiastique, et aviser à ce que les gouvernements des provinces et villes et des états de judicature ne fussent plus vénaux; aussi que les actions de ceux qui se seraient enrichis par moyens illicites, du sang du peuple, fussent examinés par-devant les États.

Ce programme d'élection résumait et dessinait nettement la situation. La religion catholique était menacée des plus graves périls : on s'occupait d'abord et avant tout de stipuler les mesures qui devaient être prises pour les conjurer. Mais la royauté s'était montrée, depuis un demi-siècle, et se montrait encore infidèle ou complice de l'hérésie : il fallait restreindre l'exercice de son pouvoir de manière qu'elle n'en pût abuser. C'est pourquoi, après avoir posé en principe que la souveraineté est en Dieu, et, par voie de délégation, dans le peuple représenté par les États généraux, les auteurs du mémoire demandaient que le roi, tout en conservant le pouvoir exécutif, ne pût l'exercer que sous le contrôle des États généraux, ou, en leur absence, d'un conseil délégué par eux; qu'il eût le droit de faire la paix ou la guerre, mais en ayant soin de consulter préalablement les États, et qu'il ne pût, dans aucun cas, lever l'impôt sans leur consentement explicite; qu'en outre, il eût toujours auprès de lui un agent de chacun des trois ordres, chargé de les représenter et de lui porter leurs remontrances.

La plupart de ces dispositions politiques n'avaient d'ailleurs rien de nouveau : elles n'étaient que la reproduction de celles que, deux siècles auparavant, la bourgeoisie parisienne avait déjà tenté de faire prévaloir; aussi les électeurs n'en furent ni étonnés, ni effrayés, et presque partout les candidats catholiques l'emportèrent.

Un tel résultat, si menaçant qu'il pût être pour son autorité, n'affecta pas cependant Henri III outre mesure; ce prince demeurait toujours dans la persuasion qu'il lui serait facile d'agir sur l'esprit des députés, de séduire les uns, de corrompre les autres, ou de faire naître des divisions dont il ne manquerait pas de profiter. La nouvelle, récemment arrivée, de la destruction de la flotte de Philippe II, contribuait à l'entretenir dans ses illusions. La fameuse *Armada*, au lieu de débarquer en Angleterre, avait été en partie dispersée par la tempête, en partie détruite ou capturée dans des combats acharnés avec les Anglais. Ce désastre du roi d'Espagne, qui privait pour le moment la Sainte-Union du concours de son allié le plus puissant au dehors, semblait devoir rendre les Catholiques moins exigeants. Henri III se trompait encore sur ce point, mais il sut du moins en profiter pour soutenir dignement l'honneur de sa couronne dans une occasion qui se présenta peu de temps après.

Un navire espagnol ayant échoué dans le port de Calais, Philippe II chargea son ambassadeur de réclamer auprès du roi de France les galériens qui s'y trouvaient. Henri III, après s'être assuré que ces galériens n'étaient pas des malfaiteurs, mais des Turcs et des Maures réduits en esclavage, refusa de les livrer, en s'appuyant sur le principe de droit public reçu de temps immémorial dans

le royaume, à savoir : que *quiconque touchait aux terres de France, où l'on n'use pas d'esclaves, devenait libre ;* et il ajouta que, les esclaves recueillis étant des Turcs, il les ferait reconduire à Constantinople. En vain l'ambassadeur insista, fit même appuyer sa demande par le duc de Guise, le roi refusa de rien accorder, en opposant toujours le principe de la liberté civile, méconnu encore en plusieurs contrées de l'Europe, mais que la France, cette fille aînée de l'Église, avait eu l'honneur d'inscrire la première au frontispice de sa législation.

Ce n'était là toutefois qu'un épisode sans rapport avec l'état général des affaires, et l'attention publique se portait désormais tout entière vers l'assemblée qui allait se réunir.

Dès les premiers jours de septembre, Henri III quitta Chartres pour se rendre à Blois, où il voulait devancer les députés. A peine arrivé dans cette ville, il prit une résolution dont s'étonnèrent ses amis aussi bien que ses adversaires : il destitua tous ses ministres et en nomma d'autres. Les motifs de cette espèce de coup d'État n'ont jamais été bien connus. Il y a lieu de supposer que le roi voulut à la fois donner satisfaction aux Catholiques et punir des conseillers dont il avait eu lieu de se plaindre ; enfin surtout, qu'il pensa que des ministres nouveaux, n'ayant pas la responsabilité des actes du passé, seraient plus aptes à défendre devant l'assemblée les intérêts de sa couronne. Du reste, il n'avait pas été heureux dans ses choix : la plupart de ceux qu'il venait d'appeler dans son conseil étaient des hommes inconnus et de peu de valeur. A la place de Villeroi et de Pinart il avait nommé Ruzé et Révol, et au chancelier Chiverny il avait substi-

tué Montholon, célèbre avocat du Parlement de Paris, mais que le Roi lui-même, dit un contemporain, n'avait jamais ni *vu* ni *connu*. Montholon était honnête et probe, mais peu propre au maniement des affaires publiques qu'il n'avait jamais pratiquées. C'était cependant avec ce conseil d'hommes sans expérience et sans autorité qu'un prince, peu habile lui-même, se préparait à soutenir la difficile épreuve d'une assemblée d'États.

Aussitôt qu'il eut été établi à Blois, Henri III, fidèle au plan de conduite qu'il s'était proposé de suivre, ordonna qu'on lui amenât les membres des États au fur à mesure qu'ils arrivaient. Les entretiens qu'il eut avec eux ne firent que le confirmer dans ses trompeuses espérances. Il leur parlait de sa loyauté, de son attachement sincère à la religion catholique : les députés n'avaient garde de le contredire ; il crut en avoir ainsi gagné un grand nombre, mais il ne tarda pas à s'apercevoir que, si les hommes isolés ont peine à résister à l'ascendant d'un interlocuteur royal, ils échappent à son prestige et rentrent dans toute leur liberté dès qu'ils délibèrent et agissent en commun. D'ailleurs, le duc de Guise était aussi arrivé, et il ne négligeait rien, de son côté, pour s'assurer du concours des députés.

Les premiers jours se passèrent de la sorte en entretiens particuliers, sans qu'on pût rien préjuger des dispositions de l'assemblée.

Les premières tendances ne commencèrent à se manifester que lorsque les députés, avant de se constituer définitivement, s'occupèrent de procéder à la vérification des pouvoirs. Les membres des États prétendaient avoir le droit de prononcer souverainement sur leur admission ;

le roi le leur contestait. Pour mettre fin au débat, il fut convenu que chaque ordre prononcerait d'abord sur la validité de l'élection de ses députés, mais que le conseil d'Etat aurait le droit de révision.

Cet incident vidé, un conflit plus grave agita bientôt les esprits. Le comte de Soissons et le prince de Conti venaient d'arriver à Blois avec une suite nombreuse de gentilshommes et de pages. Ces deux princes, quoique catholiques, s'étaient jetés, l'année précédente, dans le parti du roi de Navarre, et avaient même combattu avec lui à Coutras. Une telle conduite les rendait à bon droit suspects, et indignes même, aux yeux de beaucoup, de siéger dans l'assemblée. De plus, le grand nombre de seigneurs qu'ils avaient amenés avec eux semblait menacer l'indépendance des états. Les trois ordres s'en montraient vivement émus; le tiers-état et la noblesse envoyèrent des commissaires au clergé pour en conférer avec lui. Le clergé consulté émit le vœu que l'on prononçât l'exclusion des deux princes, comme fauteurs d'hérétiques; mais les députés du tiers-état firent observer qu'une telle démarche exciterait à un haut degré le mécontentement du roi, et qu'il valait mieux se contenter de faire des remontrances, au sujet des dangers que courait la représentation nationale. Cet avis prudent prévalut. En conséquence, le dimanche 25 septembre, l'archevêque de Bourges se rendit au palais, et, au nom des trois ordres, il adressa à Henri III une allocution dans laquelle il réclama des garanties pour la sûreté des états, menacée par la présence des princes. Le roi répondit à ce discours en termes bienveillants, et déclara qu'il ne voyait pas qu'il y eût lieu de concevoir aucune inquié-

tude; que, quant à lui, il ne tenait rien tant à cœur que d'assurer l'entière liberté des députés, et qu'il saurait la faire respecter. Puis, il ajouta sous forme d'observation, et sans y mettre aucune aigreur, que les États, n'étant pas encore constitués, n'avaient pas l'*os apertum*, c'est-à-dire le droit de parler.

Nonobstant cette espèce de fin de non-recevoir qui leur avait été opposée, les députés portèrent encore devant le roi une autre question d'une nature plus délicate. L'édit du mois de juillet dernier avait donné pleine satisfaction aux Catholiques, mais on pouvait craindre qu'il ne fût pas mieux exécuté que les précédents; pour se prémunir contre une telle éventualité, les États résolurent de demander au roi de renouveler le serment d'observer l'édit d'Union dans toute sa teneur; et trois orateurs furent chargés d'aller le haranguer à ce sujet. Henri III, vivement blessé de cette marque de défiance, refusa d'abord de rien répondre; mais ensuite, craignant qu'on n'interprétât mal son silence, il manda auprès de lui douze des députés de chaque ordre et leur promit de prêter le serment demandé.

Le dimanche 2 octobre, il y eut une procession générale. Le roi, les deux reines, les princes et tous les députés y assistèrent. L'archevêque d'Aix portait le saint Sacrement sous un dais soutenu par quatre chevaliers de l'ordre. L'archevêque de Bourges célébra pontificalement la messe et l'évêque d'Evreux fit le sermon.

Le lendemain, les trois ordres se rendirent dans les salles de réunion qui avaient été assignées à chacun d'eux, savoir : le clergé, au couvent des Jacobins; la noblesse, au palais; le tiers-état, à la maison-de-ville; et

ils y procédèrent à l'élection de leurs présidents. Le clergé nomma les cardinaux de Bourbon et de Guise; la noblesse, le comte de Brissac; le tiers-état, La Chapelle-Marteau, qui obtint 65 voix sur 84 votants.

Ces choix avaient une haute signification, et indiquaient clairement quel serait l'esprit de la nouvelle assemblée. Les cardinaux de Bourbon et de Guise étaient les chefs même de l'Union catholique; le comte de Brissac avait été le lieutenant du duc de Guise dans la journée des barricades, et La Chapelle-Marteau, prévôt des marchands, était l'un des principaux d'entre les Seize. Ce dernier, pour qu'on ne se méprît pas sur ses sentiments, fit, avant de prêter serment, un discours dans lequel il rappela aux députés les devoirs qu'ils auraient à remplir : « Vous n'aurez d'autre but, dit-il, que l'hon- » neur de Dieu, la manutention de la sainte religion, le » service du roi et le soulagement de son pauvre peu- » ple, duquel nous sommes députés *pour procureurs et* » *conservateurs de ses droits et liberté.* » A la suite de cette allocution chaque député prêta serment, et s'engagea en outre à ne rien révéler de ce qui se dirait et se passerait dans sa chambre.

Diverses circonstances firent encore reculer l'époque de la constitution définitive des états. Plusieurs princes du sang n'étaient pas arrivés; il restait à régler quelques débats de préséance; la vérification des pouvoirs n'était pas terminée. La religion, qui présidait alors à tous les actes de la vie publique, fut de nouveau appelée à préparer les cœurs et les esprits à la grande œuvre qu'on allait entreprendre en commun. Pour attirer la bénédiction de Dieu sur l'assemblée, on ordonna un

jeûne général de trois jours, à la suite duquel le roi et les députés communièrent le dimanche 9 octobre, le roi dans la chapelle du château, et les députés dans la chapelle des Jacobins, de la main même du cardinal de Bourbon.

Enfin, lorsque les représentants de presque toutes les provinces furent arrivés et que, selon l'expression du rédacteur du procès-verbal des États, Blois fut devenu l'abrégé de toute la France, l'ouverture solennelle de l'assemblée eut lieu le dimanche 16 octobre, avec un grand appareil.

Après une messe célébrée pontificalement par le cardinal de Guise, et un sermon prêché par l'évêque de Saint-Brieuc, les députés des trois ordres se rendirent vers les deux heures dans une salle du château magnifiquement décorée. Chacun d'eux, appelé par un huissier, fut reçu par les hérauts d'armes et alla prendre place suivant l'ordre indiqué par le maître des cérémonies.

Dans la partie la plus reculée de la salle s'élevait une grande et large estrade ; deux siéges destinés à la reine-mère et à la reine régnante y avaient été placés ; puis, sur un degré plus élevé se trouvait le trône, c'est-à-dire un fauteuil surmonté d'un dais ; derrière se tenaient les capitaines des gardes et les deux cents gentilshommes à bec de corbin.

A la droite du trône, sur l'estrade, étaient deux bancs à dossier, l'un devant l'autre, couverts de tapis ; sur le premier étaient les princes du sang, le cardinal de Vendôme, le comte de Soissons, le duc de Montpensier ; sur celui de derrière, les ducs de Nemours, de Nevers et de Retz. A gauche du trône étaient assis sur deux bancs

disposés de la même manière, les pairs ecclésiastiques, les cardinaux de Guise, de Lenoncourt et de Gondi.

Sur le devant de l'estrade, immédiatement au-dessous du trône, se tenait, en sa qualité de grand maître de la maison du Roi, le duc de Guise, assis sur une chaise sans dossier. Le duc faisait ainsi face à l'assemblée; habillé d'un habit de satin blanc, dit Pierre Matthieu, la cape retroussée à la bigearre, perçant de ses yeux toute l'assemblée pour reconnaître et distinguer ses serviteurs, et d'un seul élancement de sa vue les fortifier en l'espérance de l'avancement de ses desseins, il semblait leur dire sans parler : Je vous vois. A gauche du duc de Guise, était le siége du garde des sceaux, le sieur de Montholon; vis-à-vis et plus loin, la place destinée au duc de Mayenne comme grand chambellan, et aux maréchaux de France, mais elle n'était pas occupée.

Au pied de l'estrade, assis devant une table, le dos tourné vers le roi, se tenaient les secrétaires d'État de Beaulieu, Ruzé et Révol; on voyait devant eux les hérauts à genoux, tête nue. A côté de la table étaient sur des bancs à droite, le premier gentilhomme de la chambre, M. de Bellegarde, l'archevêque de Lyon et le premier médecin du roi Miron, et à gauche d'autres gentilshommes de la chambre, et des chevaliers des ordres.

Aux deux côtés de la salle il y avait une longue suite de bancs sur lesquels étaient assis, à droite, les conseillers d'État de robe longue; à gauche, les conseillers d'État de robe courte.

Enfin venaient les députés des trois ordres. Le clergé était assis derrière les conseillers de robe longue; la noblesse, derrière ceux de robe courte; le tiers état se te-

nait au milieu et dans le pourtour, sans place bien déterminée ; comme le peuple qu'il représentait, il était partout sans avoir nulle part son rang ni son droit nettement reconnus.

Au haut de la salle, on avait construit des tribunes fermées de jalousies où le légat, les ambassadeurs et plusieurs seigneurs et dames de la Cour furent admis, pour jouir du spectacle de cette imposante cérémonie.

Le clergé avait 134 députés, dont 4 archevêques et 21 évêques; la noblesse 180, et le tiers-état 191. Tous portaient l'habit distinctif de leur état. Les évêques étaient en rochet; les gentilshommes avaient la toque de velours et la cape; ceux du tiers-état qui étaient officiers de robe longue portaient la robe du palais avec le bonnet carré; les autres de robe courte, la robe des marchands.

Toute l'assemblée ayant pris séance, on annonça l'arrivée du roi : le duc de Guise se leva aussitôt, et alla le recevoir à la tête des capitaines des gardes et des deux cents gentilshommes. Le roi, ainsi accompagné, entra dans la salle, portant au cou le grand ordre du Saint-Esprit, prit place sur son trône, commanda aux princes et à ceux de son conseil de s'asseoir, puis commença à haranguer l'assemblée. Son discours, trop long pour être reproduit ici, était habile et sagement conçu. Après avoir appelé sur lui les lumières de l'Esprit saint, il exposait, sans rien dissimuler, la déplorable situation des affaires, l'état fâcheux de la religion, les cruels déchirements des partis, la misère du peuple, l'anarchie des pouvoirs, le désordre et l'épuisement des finances, exprimait le ferme espoir qu'il avait de voir les États l'aider à réparer ces maux : « Cette tenue d'États, disait-il,

» est un remède pour guérir, avec les bons conseils des » sujets et la sainte résolution du prince, les maladies » que le long espace de temps et la négligente observa- » tion des ordonnances du royaume y ont laissé prendre » pied, et pour affermir la légitime autorité du souve- » rain plutôt que de l'ébranler, ou de la diminuer, ainsi » qu'aucuns voudraient le faire accroire (1). » Il déclarait ensuite que, par respect pour la liberté, il n'avait pas voulu intervenir dans les élections, et n'avait pas imité ceux qui, par leurs brigues et leurs menées, s'étaient efforcés de faire couler dans les cahiers des articles plus propres à troubler l'État qu'à lui procurer ce qui est utile. Comme il ne pouvait entièrement nier les fautes de son gouvernement, il les confessait, mais essayait d'en rejeter la responsabilité sur les ministres qu'il venait de destituer. Après avoir fait cet aveu, il s'engageait à réformer les abus, à exécuter les anciennes ordonnances, et à mettre la plus stricte économie dans ses dépenses. Ensuite il protestait, à plusieurs reprises, de son profond attachement à la religion catholique, et promettait de jurer de nouveau l'édit d'Union. Enfin, il faisait appel aux sentiments patriotiques des députés, et les conjurait, au nom des intérêts les plus chers de la nation, et sous peine de souiller leur mémoire dans la postérité, de s'unir et de se rallier à lui. « Si vous agissez de cette sorte, » disait-il en terminant, vous ferez œuvre agréable à Dieu » et à votre Roi, vous serez bénis de tout le monde, et » acquerrez la réputation de conservateurs de votre pa- » trie (2). »

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 483.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 490.

Le ton ferme et assuré avec lequel le roi prononça ce discours produisit une profonde impression sur l'assemblée et une certaine agitation sur les bancs où siégeaient les amis du duc de Guise.

Le sieur de Montholon, garde des sceaux, prit ensuite la parole, et lut une harangue plus longue encore que celle du roi, et qui n'en était que la reproduction, sous une forme moins heureuse. On n'y trouvait rien qui dût être remarqué, sinon le passage où, s'adressant aux députés du tiers-état, il définissait ainsi le peuple : « *Populus non est omnis cœtus multitudinis, sed cœtus juris consensu et utilitatis communione sociatus;* l'assemblée doit être, non en multitude seulement, mais en multitude dûment établie, et avec les respects de l'utilité et de la commune société. »

L'archevêque de Bourges au nom du clergé, le baron de Senecey au nom de la noblesse, La Chapelle-Marteau au nom du tiers-état, répondirent successivement au roi et le remercièrent de ses bonnes intentions.

Ces harangues ne contenaient guère que des lieux communs ; l'archevêque avait déployé un luxe d'érudition historique assez mal digérée ; le baron de Senecey avait protesté du dévouement de la noblesse pour le roi. La Chapelle-Marteau seul avait appuyé sur la nécessité de soulager « le pauvre peuple, auquel, avait-il dit, il ne reste rien que la parole, encore bien faible et débile. »

Ainsi se passa cette première séance. Quelques-uns ont prétendu qu'il y avait dans le discours du roi des paroles blessantes pour le duc de Guise et ses amis, et que le duc en avait fait, de concert avec le cardinal de Bourbon, l'objet d'une remontrance au roi, qui avait consenti à

faire des retranchements dans le discours imprimé; mais l'historien Davila, présent à la séance, déclare n'avoir rien entendu qui pût donner lieu à des récriminations, et affirme que le discours fut imprimé tel qu'il avait été prononcé.

Le mardi 18 octobre, deux jours après l'ouverture, les États furent réunis de nouveau en séance solennelle, pour la prestation du serment à l'Édit de Juillet. L'archevêque de Bourges avait été chargé par le roi de faire une allocution sur la sainteté du serment; le prélat fut mieux inspiré que dans sa réponse à la harangue royale. On trouve dans son discours beaucoup d'idées vraies, justes, élevées, et peu de traces de ce mauvais goût, si commun alors aux orateurs qui se croyaient obligés d'appeler à leur aide l'histoire sainte, l'histoire grecque, l'histoire romaine et quelquefois même la mythologie. Au lieu de se perdre ainsi en de futiles rapprochements, l'archevêque de Bourges détermina avec clarté les conditions d'un bon serment, exposa ensuite l'état de l'Église et engagea tous ses auditeurs à s'unir pour la défendre.

Le comte de Sansay parla au nom de la noblesse, et promit au roi son concours pour l'extirpation de l'hérésie, en lui rappelant que la noblesse, réglée héréditairement, et rangée par régiments de grands ducs et de comtes, et par compagnies, *pouvait fournir, sous les bannières héréditaires de plus de* 600 *barons, plus de* 50,000 *chevaux.*

Après ces discours, le roi prêta le premier le serment d'observer l'édit d'Union et de le faire observer comme une loi fondamentale de son royaume; puis, s'adressant aux députés, il leur dit : « Vous avez ouï la teneur de

» mon édit, et entendu la qualité d'icelui, et la grandeur » et dignité du serment que vous allez présentement » rendre. Jurez donc l'observation de ce mien édit d'U- » nion, tous d'une voix, mettant les ecclésiastiques les » mains à leur poitrine, et tous les autres levant les » mains au ciel (1). » Ce qui fut fait avec grand applaudissement et acclamation de tous, criant : *Vive le roi !* Ensuite tous les assistants se transportèrent dans l'église de Saint-Sauveur où un *Te Deum* d'actions de grâces fut chanté ; et jamais, dit un témoin, le roi, la Cour et le peuple ne furent si joyeux. Ces témoignages de la satisfaction publique touchèrent vivement le cœur de Henri III ; il crut y voir le gage d'une réconciliation sincère, et, s'adressant au président du tiers-état, il lui déclara de nouveau qu'il avait oublié tout ce qui s'était fait à Paris et n'en ferait jamais aucune recherche.

Mais ce n'était là, hélas ! qu'un de ces courts moments où les partis oublient ce qui les divise, pour ne se souvenir que de ce qui devrait les unir. Le lendemain, les députés reprirent leurs travaux et aussi leurs sentiments de défiance. Des questions de vérification de pouvoirs et d'organisation intérieure les occupèrent encore pendant plusieurs jours, de telle sorte que ce ne fut que le 31 octobre qu'ils commencèrent à dépouiller les cahiers de leurs commettants.

La France était alors divisée en gouvernements, lesquels se subdivisaient eux-mêmes en bailliages ou sénéchaussées selon les provinces. Chaque bailliage ou sénéchaussée nommait des députés des trois ordres, du

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 507.

clergé, de la noblesse et du tiers-état; mais les électeurs (1) ne se contentaient pas de nommer des députés, ils rédigeaient encore des cahiers dans lesquels ils exposaient les principaux abus dont ils avaient à se plaindre et les réformes qu'ils désiraient voir réaliser. Les députés de chaque baillage et de chaque ordre apportaient avec eux ces cahiers, et leur principale mission était d'en faire le dépouillement en commun, de se consulter les uns les autres, et de rédiger à leur tour un nouveau cahier général qui contenait le plan des réformes à accomplir dans toutes les branches de l'administration. Ce travail était ensuite présenté au roi qui en tirait les éléments des ordonnances qu'il devait rendre, si toutefois il le jugeait convenable. Telle était, avec le vote de l'impôt, la plus fructueuse et la moins contestée des attributions des États. Le reste, les débats sur les questions politiques du moment, les remontrances même au roi, n'étaient que des accessoires, auxquels les circonstances, la position des députés, l'influence qu'ils exerçaient sur l'opinion publique, donnaient toute leur importance.

Cependant avant de procéder au dépouillement de leurs cahiers, les députés du tiers-état jugèrent opportun de définir le caractère du mandat dont ils étaient revêtus et des prérogatives qui y étaient attachées. Nonobstant les fautes de Henri III et la désaffection qui s'en était suivie, la royauté avait conservé dans l'esprit de tous son caractère auguste et sacré : aussi les députés du tiers n'hésitaient pas à se reconnaître en tant qu'individus sujets du roi; mais l'étaient-ils en tant que représentants

(1) Le mode d'élection variait selon les provinces; en général il y avait deux et même trois degrés d'élection.

de la nation et prenant part au gouvernement de l'État? C'est ce qu'ils ne croyaient pas pouvoir accorder, sans manquer à la dignité de leur mandat, et après en avoir délibéré, ils déclarèrent que : « les particuliers députés » ne sont pas aux États *comme sujets*, mais comme *con-* » *seillers protecteurs et défenseurs du bien public du* » *royaume* et de tout l'Etat; que la résolution des trois » ordres ne peut être suspecte ni prise comme dérogeant » à la monarchie et puissance royale. » Par cette proposition hardie ils attribuaient aux Etats généraux un pouvoir indépendant et presque adéquat de celui de la royauté.

Ce point préjudiciel une fois réglé, le tiers-état passa enfin, comme les deux autres ordres, au dépouillement de ses cahiers. Chaque province fut appelée à son tour, selon l'usage ancien qui accordait le premier rang à la prévôté et vicomté de Paris et le second au duché de Bourgogne.

Les articles des différents cahiers furent successivement soumis à un examen et à un rapport dans les comités de chaque ordre, ou à une délibération commune entre les trois ordres, selon leur importance. Nous ne pouvons énumérer ici toutes les questions qui furent successivement soulevées et débattues. Nous mentionnerons seulement les principales. La première, celle qui faisait le fond même du débat, concernait le roi de Navarre.

Les députés des trois ordres étaient unanimement d'avis qu'on déclarât immédiatement Henri de Bourbon, prince de Béarn, criminel de lèse-majesté divine et humaine et par là même incapable de succéder au trône. Toutefois, avant de prendre une résolution à cet égard, ils

crurent devoir en conférer avec Henri III qui, continuant à considérer en secret le roi de Navarre comme son légitime héritier, leur observa qu'il serait convenable de faire préalablement de nouvelles démarches auprès de ce prince, et de le sommer encore une fois de rentrer dans le giron de l'Eglise. Cette réponse ne satisfit pas les députés; ils y virent une arrière-pensée et un moyen de gagner du temps. C'est pourquoi, sans tenir compte du désir exprimé par le roi, ils passèrent outre, et déclarèrent Henri de Bourbon à jamais exclu du trône. L'archevêque d'Embrun fut chargé d'aller, accompagné de douze membres de chaque ordre, porter le résultat de cette délibération au roi, qui se contenta de répondre qu'il examinerait leur requête.

Sur ces entrefaites arriva la nouvelle de la prise du marquisat de Saluces par le duc de Savoie. Cet événement n'était pas de nature à calmer les esprits.

Le marquisat de Saluces, la seule conquête qui restât de toutes celles faites en Italie par Charles VIII et ses successeurs, était une des gorges des Alpes qui gardent le passage de France en Italie. Il était donc du plus haut intérêt pour la France d'en conserver la possession; mais, par les mêmes motifs, le duc de Savoie, aux états duquel il touchait, désirait depuis longtemps se l'approprier. Ce prince, dont l'ambition n'était pas moindre que celle de Philippe II, son beau-père, avait cru le moment favorable pour satisfaire son désir, et après avoir préalablement écrit à Henri III pour lui exprimer les craintes que lui inspiraient les progrès des protestants dans le Dauphiné, il avait inopinément donné l'ordre à son cousin le marquis de Saint-Sorlin de marcher sur Carmagnole,

dont celui-ci s'était emparé le 1er novembre, et, les autres places n'ayant opposé aucune résistance, le duc s'était trouvé maître en peu de jours de tout le marquisat.

La nouvelle de cette violation audacieuse du territoire national, exécutée en pleine paix, au mépris du droit des gens, ne pouvait que causer une vive émotion dans toute la France et particulièrement au sein des États. Les partis, selon l'usage, se renvoyèrent réciproquement l'accusation de complicité avec l'ennemi, et, autant qu'on en peut juger par les documents qui nous restent, chacun d'eux avait à la fois tort et raison; si, en effet, il ne paraît pas que ni le duc de Guise, ni le roi de Navarre, ni le duc d'Épernon, eussent consenti expressément à l'entreprise du gendre de Philippe II, il y a lieu de penser qu'aucun des trois n'ignorait ses projets (1).

Quant à Henri III, vivement blessé de l'outrage qui lui était fait, il annonça aussitôt l'intention de s'en venger et de mettre une armée en campagne. La noblesse des États partageait ces sentiments, et le comte de Brissac, l'un de ses présidents, fit, au nom de son ordre, une motion pour que la guerre fût aussitôt déclarée au duc de Savoie. Mais le clergé et le tiers-état ne montrèrent pas le même empressement; quoiqu'ils ressentissent l'affront fait à l'honneur national, ils craignaient que le roi ne profitât de cette circonstance pour faire diversion aux questions intérieures d'un intérêt plus grand, que l'assemblée avait encore à décider. Ils refusèrent donc d'abord de prendre une résolution sur ce point; mais ensuite, sur les instances du duc de Guise,

(1) Une lettre de Duplessis-Mornay au vicomte de Turenne ne laisse aucun doute sur les relations du roi de Navarre avec le duc de Savoie.

ils consentirent à se joindre à la noblesse, et l'archevêque de Bourges alla, au nom des trois ordres, supplier le roi de déclarer la guerre.

Cette détermination des États donnait, en apparence, pleine satisfaction à Henri III; mais comme elle n'était due qu'à l'intervention du duc de Guise, elle lui causa, en réalité, le plus vif dépit.

La conduite du chef de l'Union, depuis le commencement de la tenue des États, avait été pleine d'habileté; sûr de son ascendant sur les députés, il avait évité de se mettre en avant, et, quoiqu'il inspirât toutes leurs résolutions, il semblait n'intervenir que pour tempérer leur ardeur et s'entremettre comme conciliateur entre le roi et eux.

Henri III n'était pas dupe de cette façon d'agir du prince lorrain; non-seulement il s'en montrait profondément irrité, mais il commençait à en redouter les conséquences pour son gouvernement et la sûreté même de sa personne. Il n'avait pas oublié qu'à la journée des barricades le duc de Guise s'était proposé de le faire prisonnier au Louvre, et il craignait qu'il ne tentât d'exécuter à Blois ce qu'il n'avait pu accomplir à Paris.

Ses appréhensions sur ce point étaient telles déjà que, le 4 novembre, un tumulte s'étant élevé dans le château par suite d'une querelle de pages, il crut que le duc de Guise venait l'assaillir, appela ses gardes, réunit ses gentilshommes, et se mit en état de défense. On apprit bientôt la cause de cette alerte; mais l'impression resta, et les craintes seules que le roi venait de manifester montraient assez de quoi il croyait le chef de l'Union capable à son égard.

Cependant, lorsque l'incident au sujet de la prise du

marquisat de Saluces eut été terminé, les députés reprirent le dépouillement des cahiers, et continuèrent à dresser le cahier général qu'ils devaient présenter au roi. Deux questions surtout les occupèrent et devinrent l'occasion de débats animés : la première concernait la publication du concile de Trente ; la seconde, les mesures à prendre contre les financiers.

Les Catholiques demandaient depuis longtemps la publication du concile de Trente, sans pouvoir l'obtenir. La royauté, le Parlement et quelques dignitaires du haut clergé s'y étaient toujours opposés par des motifs divers. Henri III toutefois se montrait en ce moment favorablement disposé à cette mesure ; il jugeait avec raison que, de toutes les concessions qu'il pouvait faire aux Catholiques, c'était la moins dangereuse et la moins préjudiciable à son autorité. En conséquence, une commission fut nommée, d'accord avec le roi, pour examiner la question. Elle était composée de conseillers d'État, de prélats, de membres du clergé, du procureur général de La Guesle et de l'avocat général d'Espesse ; ces deux derniers représentaient les idées parlementaires. La discussion fut très-vive des deux parts, et les orateurs en vinrent même aux personnalités injurieuses. Les sieurs de La Guesle et d'Espesse s'appuyaient, pour repousser la publication du concile, sur les libertés gallicanes qui consistaient, disaient-ils, en deux points principaux, à savoir : 1° que, dans l'ordre temporel, les Papes n'avaient pas le droit de faire aucun statut ni réglement ; 2° que, bien qu'on reconnût qu'en matière de religion le Pape a une autorité supérieure, il n'avait cependant jamais eu dans le royaume une puissance absolue et

sans bornes, mais que son pouvoir y avait toujours été limité par les canons et les décisions des anciens conciles reçus par la nation; que c'était ainsi que l'avait entendu l'Université de Paris, lors de son opposition aux bulles accordées par le Pape au cardinal d'Amboise. On comprend combien il était facile d'abuser de la seconde de ces propositions. Le cardinal de Gondi et l'archevêque de Bourges, prélats d'ailleurs fort modérés et peu favorables à la Ligue, la contestèrent vivement. Les hommes du Parlement répliquèrent, et les débats prirent bientôt un tel degré d'aigreur, que l'on dut se séparer sans rien conclure. La publication du concile fut ainsi de nouveau ajournée; car le roi, sensible aux outrages faits aux magistrats, ne permit pas que la discussion fût reprise.

La question relative aux financiers était d'une nature plus irritante encore. Le trésor était épuisé, d'une part, à cause des folles prodigalités du roi; de l'autre, par suite de la mauvaise administration des finances. Le recouvrement des deniers publics était confié à des fermiers généraux, qui en détournaient une partie considérable à leur profit, de telle sorte que le peuple était accablé sous le poids des tailles, sans que le gouvernement en fût plus riche. Aussi les cahiers du tiers-état étaient remplis de plaintes et de doléances à ce sujet, et les députés avaient reçu le mandat d'insister avec beaucoup de force sur la nécessité d'un dégrèvement.

Dans une séance solennelle, tenue le 25 novembre, les présidents des trois ordres, l'archevêque de Bourges au nom du clergé, le comte de Brissac au nom de la noblesse, et La Chapelle-Marteau au nom du tiers-état, trai-

tèrent cette importante question devant le roi, lui remontrèrent la misère du peuple et l'impossibilité où il serait de payer de nouveaux subsides. Henri III répondit qu'il connaissait les souffrances de ses sujets, et qu'il s'efforcerait de les alléger. Mais ces promesses vagues ne pouvaient suffire; elles montraient seulement la bonne volonté du roi. Or, la difficulté de remédier au mal était extrême. Toutes les ressources du trésor avaient été épuisées, et il fallait pourvoir à la fois aux dépenses d'une guerre extérieure contre le duc de Savoie, et à celles d'une guerre intérieure contre les Protestants.

Le premier moyen que proposèrent les députés fut de prendre des mesures sévères contre les financiers, et de faire une enquête sur la manière dont ils exerçaient leurs charges. Pour atteindre plus sûrement leur but, ils décidèrent que chaque député mettrait sur un billet les noms des financiers dont sa province ou son baillage avait à se plaindre. Le roi, effrayé des conséquences d'une résolution qui allait mettre à découvert les désordres de son administration et lui créer des embarras inextricables, essaya de calmer les députés; appela les plus influents d'entre eux dans son cabinet, leur exposa son propre dénûment, protesta de son désir de soulager le peuple, disant qu'il était résolu, quant à lui, de réformer sa maison, et de restreindre ses dépenses au strict nécessaire. Mais ces entretiens particuliers eurent peu d'effet; ceux-mêmes que le roi croyait avoir gagnés revenaient à leurs premiers sentiments dès qu'ils délibéraient avec leurs collègues.

D'ailleurs, en même temps qu'ils réclamaient une enquête contre les financiers, les députés voulaient encore

que le roi fît remise pleine et entière des tailles et subsides de l'année courante, menaçant de se retirer s'il n'était pas fait droit à leur demande. Cette prétention était exorbitante, car on ne pouvait gouverner ni entretenir des armées sans le secours de l'impôt : aussi le duc de Guise essaya, selon sa coutume, de s'entremettre et de ramener les députés à des opinions plus modérées ; mais il n'y put réussir et, malgré ses instances, ceux-ci persistèrent. Le roi alors prit le parti de céder et promit de supprimer les tailles, à la condition toutefois que les États s'engageraient à pourvoir de manière ou d'autre aux frais de la guerre et aux dépenses de sa maison. Il déclara, en outre, qu'il établirait une chambre pour la recherche des financiers.

Cette concession fut accueillie avec le plus vif enthousiasme, et le dimanche suivant on fit chanter un *Te Deum* et un *Veni Creator*, à la suite duquel il y eut un sermon prêché par le théologal de Senlis. L'orateur parla avec une grande hardiesse, et exhorta les députés à poursuivre avec énergie leur œuvre de réformation. Son discours eût produit plus d'effet encore, s'il n'y eût mêlé des plaisanteries de mauvais goût.

Cependant les financiers, dont la position et la fortune étaient menacées, ne se montrèrent pas d'aussi facile composition que le roi, et résolurent de mettre tout en œuvre pour empêcher l'exécution des mesures arrêtées contre eux. Ils connaissaient le dénûment de Henri III et le besoin qu'il avait de leur argent ; de plus, ils ne manquaient pas d'amis à la Cour qui, partageant les bénéfices de leurs exactions, étaient intéressés à les défendre. Forts donc de l'appui qu'ils savaient avoir de ce

côté, ils osèrent entrer en lutte ouverte avec les États et, dans une protestation signée de trente-cinq d'entre eux, ils allèrent jusqu'à contester le droit de l'assemblée, déclarant que la plupart des députés ayant été élus par monopoles et par brigues, ils considéreraient comme nul tout ce qu'ils pourraient requérir à leur préjudice. Après avoir ainsi porté l'attaque dans le camp adverse, les financiers ne rougissaient pas d'appeler sur eux la commisération publique. « On veut, disaient-ils dans leur » requête, réduire d'honnêtes familles au désespoir. »

Indignés de tant d'audace, les députés nommèrent aussitôt des commissaires pour porter plainte au roi, et lui demander justice d'un outrage qui remontait jusqu'à lui. Le roi promit de réprimander les financiers, et les fit venir, en effet, pour leur adresser des reproches; mais il était sans force vis-à-vis d'hommes dont il avait besoin, et ceux-ci persistèrent à déclarer qu'ils n'avaient rien avancé dont ils ne fussent prêts à donner la preuve par témoin et par écrit.

La plus vive fermentation continua donc à régner dans l'assemblée; les défiances s'accrurent, car on ne pouvait douter que les financiers ne fussent, en secret, soutenus par Henri III; et lorsque ce prince, quelques jours après, envoya demander qu'on lui fît des avances sur les fonds déjà votés, parce que, disait-il, pour prouver le dénûment où il était, son pourvoyeur lui avait annoncé qu'il quitterait le jour même la fourniture de sa table, et que les chantres de sa chapelle refusaient de chanter, il lui fut répondu que le passé donnait peu de confiance dans l'avenir et que les trois millions d'or qu'on avait promis de voter seraient sans doute gaspillés

comme l'avaient été les neuf millions levés l'année précédente; car les financiers, étant assez puissants pour empêcher la formation de la chambre des recherches, continueraient à commettre les mêmes exactions.

Mais ce n'était pas seulement sur les questions spéciales que le désaccord se produisait entre le roi et l'assemblée : l'opposition sur le fond même des choses prenait de jour en jour un caractère plus alarmant. Les députés n'avaient pas oublié la teneur de leur mandat, et, s'ils hésitaient encore à s'en expliquer ouvertement dans leurs rapports officiels avec Henri III, ils ne craignaient pas de rappeler, dans des mémoires publiés par eux ou en leur nom, le but qu'ils poursuivaient.

Ainsi, dans un de ces mémoires adressés au roi lui-même, et qui circulaient partout, il était demandé que les États fussent non-seulement consultatifs, mais encore *délibératifs;* qu'ils eussent le droit de décider de la paix et de la guerre; que leurs délibérations fussent rendues publiques, et immédiatement exécutées. « A quoi servira cette assemblée, y était-il dit, si les remèdes pour » restaurer la France, que nous présentons en nos ca- » hiers, ne sont publiés ainsi que nous le résoudrons, » sans y rien changer? Ne savons-nous pas tous qu'aux » États de 1577 la France espérait qu'il serait pourvu à » toutes les remontrances qui y furent faites, et toutefois » on n'en tira pas le fruit qu'on en avait espéré, à cause » de la longueur que le conseil du roi tint à en arrêter » une partie sans rien ordonner sur la plupart de nos » plaintes? Le conseil du roi en pourra faire autant en- » core à présent, et par ainsi cette présente assemblée » d'États sera infructueuse aussi bien que celle de 1577.

» C'est pourquoi il est très-nécessaire que les remèdes » que nous proposerons pour la restauration de l'État ne » passent par les longues délibérations du conseil du » roi, et que ce qui sera résoult par l'assemblée des états » soit incontinent publié. NE SONT-CE PAS LES ÉTATS QUI » ONT DONNÉ AUX ROIS L'AUTORITÉ ET LE POUVOIR QU'ILS ONT? » Pourquoi faut-il donc que ce que nous adviserons et » arrêterons en cette assemblée soit contrerollé par le » conseil du roi?

» Le parlement d'Angleterre, les états de Suède, de » Pologne et tous les états des royaumes voisins étant as- » semblés, ce qu'ils accordent et arrêtent, leurs rois sont » sujets à le faire observer sans y rien changer. POURQUOI » LES FRANÇAIS N'AURAIENT-ILS PAS PAREIL PRIVILÉGE (1)? »

Dans un autre mémoire intitulé : *Remontrances adressées au roi par les états de France*, les vices et les abus du gouvernement royal étaient dénoncés en ces termes : « Sire, ainsi s'exprimait-on au nom des états, Sire, ce » n'est pas moindre félonie et crime de lèse-majesté de » dissimuler envers son prince le bon conseil que de » l'offenser en sa propre personne. Sire, l'État est sur le » bord de l'abîme; d'un côté les hérétiques ont juré sa » ruine, de l'autre le peuple catholique est merveilleu- » sement refroidi en l'amour qu'il portait jadis sur toute » autre nation à ses princes. Ce qui est advenu par plu- » sieurs causes, et entre autres par le peu de soin des » rois à repousser l'hérésie, tellement que plusieurs ca- » tholiques *sont tombés en ce désespoir de ne se soucier* » *désormais ni de roi ni de prince, et de se soustraire*,

(1) *Chronologie novennaire de Palma Cayet*, t. Ier, p. 76.

» *s'ils peuvent, des charges et obéissance qu'ils doivent,* » se disposant à tout ce qui peut en advenir, et prenant » pour maxime qu'ils ne peuvent pis avoir que ce qu'on » leur fait.....

» Sire, vous avez montré que vous n'êtes pas tant » offensé des injures faites à l'Église de Dieu que des » injures faites à l'État. Or, Dieu défendra son Eglise et » abandonnera votre État. Vous êtes induit à faire des » pactions contumélieuses, non de paix, mais de servi- » tude..... Vous pensez par là détourner le changement » de l'État, et vous y courez de droit fil.

» Fichez donc l'ancre de votre État sur Dieu seul, » c'est lui qui conduit les royaumes et les empires.....

» Pour le regard de votre police et département civil » envers les hommes, deux grosses fautes vous rendent » comptable et sujet à l'ire de Dieu, lesquelles ruinent » aussi l'État (1). » Suivait le tableau, peint en traits énergiques des vices mis en honneur, opposé à celui des vertus oubliées ou proscrites.

Ces plaintes si vives dans leur expression, ces demandes de réforme surtout qui tendaient à modifier la constitution même de l'État n'émanaient pas, il est vrai, directement des députés; mais il était évident que l'assemblée allait, avant peu, porter le débat sur ce terrain.

Pour conjurer un tel péril par des voies justes et régulières, il eût fallu que Henri III, rompant avec son passé, se décidât à accorder aux Catholiques les légitimes garanties qu'ils réclamaient, prît lui-même l'initiative des réformes devenues nécessaires, et méritât ainsi de ren-

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. III, p. 624.

trer en pleine possession de son pouvoir. Mais ce prince était désormais incapable de remporter un tel triomphe sur ses propres penchants : c'est pourquoi, fermant les yeux à la lumière, il ne voulut voir dans les doléances des Catholiques que des appels à la révolte dont le duc de Guise était l'instigateur; et, comme il est plus facile d'avoir raison d'un homme que d'un peuple, il se persuada de plus en plus que la perte du prince lorrain était la seule chance de salut qui lui restât.

Diverses circonstances d'ailleurs pouvaient contribuer à lui faire croire qu'en effet le duc de Guise tramait quelque complot contre lui. Un seigneur de la Cour, le marquis d'Aumont, lui avait rapporté que le chef de l'Union avait cherché à le circonvenir et lui avait même offert le gouvernement de Normandie s'il voulait entrer dans son parti.

D'autres avis lui étaient venus, assure-t-on, du côté même de la famille du duc. Les princes de la maison de Lorraine servaient tous la cause catholique, mais plusieurs d'entre eux ne voyaient pas sans jalousie la prééminence de leur aîné, et formaient ce qu'on appelait la *faction caroline*, du nom de Charles que portaient les princes qui en faisaient partie. Le duc de Mayenne passait pour être le chef de ces mécontents de sa maison. Or, le colonel d'Ornano assurait que, l'ayant rencontré dernièrement à Lyon, il avait été chargé par lui de déclarer à Henri III qu'il pouvait compter sur son entière fidélité, mais qu'il ne devait pas se fier également en celle de son frère (1). La duchesse d'Aumale, quoique

(1) On a parlé même d'une lettre que le duc de Mayenne aurait écrite

peu en faveur à la Cour, avait fait des confidences du même genre.

Ces dénonciations sans doute étaient de nature à faire quelque impression sur un prince faible et habitué d'ailleurs à considérer le duc de Guise comme un rival, presque comme un compétiteur qui en voulait à sa couronne; mais elles étaient trop vagues pour prouver la culpabilité du duc. Dans tous les cas, Henri III ne devait pas oublier que derrière l'ambition du duc de Guise, quelle qu'elle pût être, il y avait tout un peuple décidé à défendre sa foi religieuse et auquel il fallait donner satisfaction. A cet égard le doute n'était pas permis : sans parler du passé, tout ce qu'il voyait et entendait chaque jour, tous les renseignements qui lui arrivaient des diverses parties de la France lui démontraient manifestement que la nation entière était engagée dans le débat. Le duc de Nevers, dont il connaissait la loyauté, lui avait dernièrement encore adressé des lettres où il lui exposait en ces termes l'état des esprits : « Cependant, Sire, lui » disait-il, toute la Picardie, que dis-je ! toute la France » est pleine de cette sorte de gens (les Ligueurs)... Mais » ce qui me fâche, c'est que *les gens de bien* et *vos vrais* » *serviteurs* sont mêlés parmi eux.... Les Huguenots ont » jeté tout leur feu, ils ne sont plus que sur la défen- » sive. On ne voit plus de villes ni de provinces courir » après eux. L'ardeur de la nouveauté est éteinte, c'est- » à-dire qu'il n'y a plus rien à craindre de leur part. » Mais la Ligue est dans sa première vigueur, elle *en-* » *traîne indifféremment après elle tout le monde*. Les

à Henri III pour lui dénoncer les projets du duc de Guise; mais cette allégation n'a jamais été prouvée.

» grands s'y jettent, les uns pour devenir les maîtres,
» et les autres pour se rendre considérables; et *les peu-*
» *ples y vont en foule,* parce qu'ils croient qu'il y va de
» leur salut, du service de Dieu et de la conservation
» de l'Église (1). »

Mais Henri III ne voulait plus être éclairé, et il persista à croire que tout serait gagné, dès qu'il aurait eu raison du duc de Guise; déjà même il n'hésitait plus que sur les moyens de mettre sa vengeance à exécution.

Il pensa d'abord à appeler à son aide, soit le duc d'Épernon, soit le roi de Navarre; mais il reconnut bientôt que de telles alliances, outre qu'elles le compromettraient, pourraient bien lui fournir les moyens de renouveler la guerre contre le parti de l'Union, mais non de s'attaquer directement à la personne de son chef. Il prit donc le parti d'agir de lui-même et avec les seules forces dont il disposait.

Comme il importait de conduire l'affaire avec le plus grand secret, Henri III, au lieu de la soumettre à son Conseil, manda près de lui trois officiers, sur le dévouement desquels il pouvait compter : le marquis d'Aumont, le sieur de Rambouillet et le sieur de Beauvais Nangis. Après leur avoir rappelé tout ce que le duc de Guise avait entrepris contre lui et dénoncé les projets vrais ou supposés qu'il préparait encore, il leur remontra la nécessité de punir un prince dont l'ambition jetait le trouble dans l'État, et menaçait l'existence même de la monarchie. Puis il leur donna un jour pour réfléchir et émettre leur avis.

(1) *Mémoires du duc de Nevers,* tom. I, p. 854.

Le lendemain, les ayant de nouveau réunis, il leur commanda de lui faire connaître le résultat de leur délibération. Le marquis d'Aumont répondit qu'ils étaient d'avis que le roi fît arrêter le duc de Guise et lui intentât un procès comme à un criminel de lèse-majesté. Mais Henri III repoussa ce plan comme trop hasardeux ; le Parlement de Paris était le seul tribunal auquel il pût déférer un coupable d'un si haut rang. Or, sans parler des difficultés de l'arrestation et des dangers d'une translation de Blois à Paris, comment supposer que le peuple de la capitale laissât juger le vainqueur des barricadès, sans tenter de le délivrer? Le recours à une commission spéciale présentait les mêmes difficultés, de plus grandes encore peut-être. Cependant il fallait prendre un parti, il fut alors mis en avant que le roi, étant le chef suprême de la justice du royaume, avait à ce titre le pouvoir de juger, de condamner et de faire exécuter un sujet rebelle, sans avoir besoin de recourir à aucune juridiction : doctrine monstrueuse qui renversait toutes les notions du droit, et dégradait le caractère auguste de la royauté, en lui permettant de légitimer à son gré tous les crimes. Ce fut néanmoins l'opinion qui prévalut; Henri III, qui faisait sa lecture habituelle de Machiavel, jugea que la fin justifiait le moyen.

On ne saurait déterminer l'époque précise où fut prise cette fatale résolution, mais il y a lieu de croire qu'elle fut définitivement arrêtée dans les premiers jours de décembre, et qu'à partir de ce moment il n'y eut plus d'incertitude que sur le jour et l'heure de l'exécution.

Cependant le secret n'avait pu être si bien tenu qu'il

n'en eût transpiré quelque chose au dehors, et divers avis furent donnés au duc de Guise pour qu'il se mît sur ses gardes. Celui-ci n'en voulut tenir aucun compte ; il refusait de croire que Henri III fût assez hardi pour rien entreprendre contre lui. Les bruits d'ailleurs qui circulaient, n'avaient pas assez de consistance, pour que ni lui, ni ses amis fussent d'accord sur la conduite qu'il devait tenir. Son frère, le cardinal de Guise, plus alarmé, l'engageait vivement à quitter Blois et à s'éloigner de la Cour. L'archevêque de Lyon au contraire était d'avis qu'il restât. « Qui quitte la partie la perd, » lui dit-il dans un conseil tenu à ce sujet. A quoi le duc répondit : « M. de Lyon » mon ami, je suis si résolu à ne partir d'ici, que quand » la mort entrerait par cette porte, je ne sortirais pas » par la fenêtre. » On rapporte aussi qu'ayant trouvé sous sa serviette un billet, par lequel on l'informait des projets du roi, il écrivit au bas : *Il n'oserait*, et rejeta le papier sous la table.

Bien plus, plein d'une présomptueuse confiance, il ne craignit pas d'affronter le roi jusque dans son palais, et, le 22 décembre, il alla lui porter sa démission de la charge de lieutenant général du royaume, qu'il ne pouvait conserver, lui dit-il, à cause des calomnies répandues contre lui. Blessé d'une démarche qui ressemblait presque à un défi, Henri III dissimula cependant, refusa d'accepter la démission, et comme Guise insistait, il lui répéta à plusieurs reprises qu'il ne le voulait pas, puis il le congédia en lui disant : « A demain, la nuit porte » conseil. » Le duc venait d'entendre son arrêt de mort. A peine en effet fut-il parti, que le roi donna des ordres pour que l'exécution eût lieu le lendemain matin.

On ne pouvait attenter à la vie du chef de l'Union qu'à l'aide d'une surprise, car il ne sortait jamais qu'accompagné d'une nombreuse escorte, qui le suivait jusque dans l'intérieur du château, lorsqu'il y allait. Il fallait donc prendre quelques mesures préparatoires pour éviter une collision, qui eût pu tout compromettre; c'est ce dont on s'occupa dès le soir même.

La chambre du roi était précédée d'une salle où il mangeait en public, et dans laquelle aussi il tenait son conseil. L'entrée de cette salle, lorsqu'il y avait réception publique, était libre non-seulement pour les principaux seigneurs, mais pour toute leur suite. Lorsque au contraire le roi tenait son conseil, ceux qui y étaient appelés devaient laisser à la porte les gentilshommes qui les accompagnaient. Comme le duc de Guise allait rarement au château, il ne pouvait connaître cet usage; on résolut d'en profiter.

Le 22 décembre au soir, Henri III fit savoir au prince lorrain qu'il avait plusieurs affaires importantes à régler dans le conseil du lendemain, et l'invita à s'y rendre sur les huit heures du matin, en observant qu'il devait, aussitôt après son dîner, partir pour Notre-Dame-des-Noyers, au bout du parc de Blois, où il se proposait de passer les fêtes de Noël. Le roi fit donner le même avis au cardinal de Guise et à l'archevêque de Lyon.

D'un autre côté, le sieur de Larchant, l'un des quatre capitaines des gardes qui avait été mis dans le secret du complot, alla le même soir trouver le duc de Guise, lui exposa que les gardes de sa compagnie se plaignaient du retard mis dans le paiement de leur solde et lui demanda d'intervenir en leur faveur auprès du roi, en le priant

de permettre qu'ils lui présentassent eux-mêmes leur requête, le lendemain matin, lorsqu'il entrerait au conseil. Le duc de Guise ne soupçonnant rien consentit à tout.

Les choses ayant été disposées de la sorte, le lendemain vendredi 23 décembre, le roi se fit éveiller de grand matin, et manda aussitôt près de lui le colonel d'Ornano, les sieurs d'Entragues, de Bonnivet et de Montigny, avec neuf des plus dévoués d'entre les quarante-cinq gentilshommes qui formaient sa garde privilégiée. Dès que ces seigneurs eurent été introduits dans sa chambre, il leur déclara sa résolution, leur exposa que le duc de Guise s'était rendu coupable du crime de lèse-majesté, que, ne pouvant lui faire faire son procès, il avait décidé, de son autorité souveraine, qu'il devait être mis à mort, et ajouta qu'il comptait sur eux pour l'exécution de la sentence. Puis leur ayant distribué des poignards, il alla lui-même les placer à une des portes de la pièce qui se trouvait à gauche en entrant dans la salle du conseil. Après quoi il se retira dans son cabinet avec le colonel d'Ornano et trois autres seigneurs.

Cependant, dès avant le jour (on était au mois de décembre), ceux qui devaient assister au conseil, entre autres les cardinaux de Vendôme et de Gondi, le marquis d'Aumont, le maréchal de Retz, Nicolas d'Angennes, et François d'O se trouvaient déjà réunis dans la salle qui précédait la chambre du roi. Le duc de Guise fut annoncé à son tour. Dès que le capitaine Larchant l'aperçut, il alla à sa rencontre avec ses gardes. Ceux-ci lui présentèrent leur requête, comme il avait été convenu, en le suppliant de l'appuyer, l'entourèrent, et le séparèrent de

ses pages et gentilshommes qu'ils refoulèrent peu à peu en leur observant que l'usage ne permettait pas qu'ils pénétrassent plus avant.

Lorsque le duc fut entré dans la salle et eut jeté ses regards sur tous les membres du conseil, il n'eut pas de peine à reconnaître qu'il comptait parmi eux peu d'amis. Cette circonstance lui inspira quelques soupçons, et, se rappelant les avis qui lui avaient été donnés, il commença à s'inquiéter. Toutefois il résolut de faire bonne contenance, et se rassura d'ailleurs en voyant son frère le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon, qui venaient aussi d'arriver. Mais, soit effet du saisissement qu'il avait éprouvé, soit faiblesse naturelle, il lui prit un saignement de nez; il envoya chercher un mouchoir, s'approcha du feu, et, pour se réconforter, demanda quelques prunes de Brignoles dont il mangea.

Le roi n'avait pas encore paru. En attendant son arrivée, le secrétaire d'Etat Ruzé apporta sur la table un mémoire des principales affaires qui devaient être traitées dans le conseil. Chacun s'assit en son rang, et la délibération commença. L'intendant des finances Pétremol avait commencé à lire un rapport, lorsque le secrétaire d'État Louis de Révol entra dans la salle et avertit le duc de Guise que le roi le demandait. Le duc se leva, et ayant salué les membres du conseil, il entra dans la chambre du roi, dont la porte fut aussitôt refermée par l'huissier. De là il se dirigea vers le cabinet qui était à gauche. Comme il levait la tapisserie, un des gardes se présenta à lui, un poignard à la main, et lui en porta un coup dans la poitrine de haut en bas. Le sang coula aussitôt avec abondance et le suffoqua au

point qu'il ne put prononcer que ces mots : « Mon Dieu, ayez pitié de moi, je suis mort ! » Au même moment les autres assassins, apostés par Henri III, se jetèrent sur lui et le percèrent de part en part. Rassemblant alors toutes ses forces, il essaya de courir vers la porte pour sortir, mais le sieur de Longnac, chargé de présider à l'exécution, le renversa d'un coup d'épée, et le duc alla rouler sans connaissance au pied du lit du roi, où il expira.

Cependant, au bruit qui se faisait dans la chambre du roi, le cardinal de Guise, croyant reconnaître la voix de son frère, s'écria : « Ah ! on tue mon frère ! » et il se leva pour sortir, mais le maréchal d'Aumont, mettant l'épée à la main, lui dit : « Monsieur, ne bougez d'ici, mort-» dieu ! le roi a affaire de vous. » L'archevêque de Lyon courut également comme pour porter secours au duc, qu'il se reprochait d'avoir entretenu dans une fausse sécurité ; mais l'ordre aussi avait été donné de l'arrêter, et les deux prélats furent conduits prisonniers dans une chambre haute.

En même temps on s'assura de la personne des principaux amis du duc de Guise ; son fils le prince de Joinville, Anne d'Est sa mère, le vieux cardinal de Bourbon, les ducs de Nemours et d'Elbeuf furent privés de leur liberté et gardés à vue.

Les plus influents parmi les députés du tiers-état, le président de Neuilly, La Chapelle-Marteau, Compans et Cotteblanche furent également arrêtés par Duplessis-Richelieu, grand prévôt de l'hôtel, qui vint, par ordre du roi, les saisir dans la maison de ville, où le tiers-état tenait ses séances. Le comte de Brissac et le sieur de Bois-

Dauphin furent traités avec moins de rigueur, on leur défendit seulement de sortir de chez eux, et bientôt même on leur laissa leur liberté. D'autres, avertis à temps, parvinrent à s'échapper ; tels furent les évêques de Comminges, de Rodez et de Boulogne, députés du clergé.

L'entreprise avait donc réussi au gré de Henri III ; dès qu'il avait su que le duc de Guise n'existait plus, il était sorti de son cabinet, et considérant son ennemi gisant à terre, il s'était écrié : « Enfin, nous ne sommes plus deux, » je suis roi maintenant ! » On rapporte même qu'il frappa du pied le corps de sa victime. Ensuite il descendit chez la reine-mère, qui était malade, et, après s'être excusé de ne l'avoir pas consultée, il lui dit : « Madame, » je suis roi de France, je n'ai plus de compagnon, j'ai » fait tuer Guise. » De quoi la reine vivement émue, se contenta de lui répondre : « Monsieur mon fils, Dieu » veuille que vos affaires se portent mieux ; mais je pré- » vois que cela vous tournera et réussira à un grand » malheur (1). »

A dix heures tout était terminé ; le roi sortit pour aller entendre la messe à son ordinaire. En passant par la galerie des Bretons pour se rendre à la chapelle, il aperçut l'évêque de Langres et quelques autres amis du duc de Guise, qui se cachaient dans la foule des courtisans, et, les interpellant, il leur déclara qu'il leur retirait toutes les grâces qu'il leur avait préalablement accordées.

(1) Le médecin du roi, Miron, prétend au contraire, dans le mémoire qu'il a laissé, que la reine-mère avait engagé Henri III à se défaire du duc de Guise; mais cette allégation est démentie par Davila, de Thou et les autres historiens.

Quant aux députés des états, la stupéfaction et la terreur régnaient parmi eux; leurs principaux chefs avaient été arrêtés, et une menace de mort planait sur quiconque oserait élever la voix; les plus compromis avaient quitté Blois, les autres se résignaient en silence.

Les politiques et les courtisans au contraire se réjouissaient, applaudissant à l'œuvre du maître. Quelques-uns même, dit-on, se moquaient et raillaient en montrant du doigt le corps du duc de Guise étendu encore dans la chambre du roi. Un seul, le sieur Dorguin, chapelain du roi, osa s'écrier en soupirant : « C'est grand » pitié d'ainsi malheureusement massacrer les princes ! » puis récita un *De profundis*.

Il restait à décider du sort du cardinal de Guise. Henri III hésitait encore à attenter à la vie d'un prince de l'Église, dans un moment surtout où il avait un si grand besoin de se concilier la bienveillance du Souverain Pontife; mais on lui représenta que le cardinal, s'il lui laissait la vie, se ferait un devoir de poursuivre la vengeance de son frère, et deviendrait pour lui peut-être un ennemi non moins redoutable. Il prit donc le parti de le faire mourir, et, le lendemain 24, il donna l'ordre au capitaine Du Gast de procéder à l'exécution, ce dont celui-ci ne voulut se charger qu'à la condition de ne pas porter lui-même la main sur le cardinal.

Après leur arrestation, le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon avaient été enfermés dans la tour du Moulin; ne doutant pas que leur mort ne fût déjà résolue, les deux prélats s'étaient préparés par la prière et une mutuelle confession de leurs péchés à la subir en chrétiens. Lors donc qu'il entendit le bruit des pas des

gardes qui approchaient, le cardinal comprit que sa dernière heure était venue, et, ayant reçu une dernière fois la bénédiction de l'archevêque son collègue, il sortit de la chambre à l'appel du capitaine Du Gast, et tomba aussitôt sous les coups de quatre sicaires que l'on avait dû chèrement payer, car aucun des quarante-cinq n'avait voulu se charger de cette exécution (1). Quant à l'archevêque de Lyon, on lui fit grâce de la vie, il fut seulement retenu prisonnier.

Dans la crainte que les restes des deux illustres frères ne devinssent l'objet de la vénération publique, le roi donna l'ordre que leurs corps fussent enterrés dans une basse-cour du château, et mis dans la chaux, pour qu'il n'en demeurât aucune trace.

Ainsi périrent victimes du plus lâche attentat le duc et le cardinal de Guise, dont la famille semblait avoir, depuis un demi-siècle, le privilége de combattre, et, au besoin, de mourir pour la cause de la foi catholique.

Sans avoir les grandes qualités de son père le duc François, Henri de Guise était doué de celles qui brillent et fascinent la foule. Son nom, l'éclat de ses victoires, sa bravoure, son caractère chevaleresque, sa bonne mine dont une cicatrice glorieuse relevait encore la fierté, tout avait contribué à le placer, dès l'abord, au premier rang.

(1) On a prétendu que le légat Morosini avait eu une entrevue dans la matinée avec Henri III, et qu'il avait donné son consentement au meurtre du cardinal; mais cette allégation de quelques historiens est, sans parler de son invraisemblance, formellement démentie par une lettre du légat, qui écrit au cardinal Montalte que l'entrée du château lui a été obstinément refusée, et qu'il n'a pu obtenir d'audience du roi, que trois jours après l'attentat.

Cependant, ainsi que nous l'avons déjà observé, il était le représentant plus encore que le chef de son parti; car il manquait de la supériorité d'intelligence et de la force de volonté qui impriment la direction. Ses mœurs, en outre, répondaient mal à ses croyances; enfin il avait laissé entrevoir des aspirations ambitieuses qui compromettaient la cause qu'il servait. Aussi, dans la réalité, sa mort profita à la sainte Union plus qu'elle ne lui préjudicia; elle eut pour effet du moins de réduire à sa juste valeur l'importance du rôle qu'on lui attribuait; et Henri III ne tarda pas à reconnaître qu'il avait commis un crime inutile, dont il ne devait recueillir que la honte et les remords.

Le cardinal de Guise, son frère, avec des qualités plus solides, ne jouissait pas de la même popularité; mais l'attentat commis sur sa personne ne devait pas avoir des conséquences moins funestes pour celui qui l'avait ordonné. En portant les mains sur un prince de l'Église, Henri III appela sur sa tête les foudres de l'excommunication pontificale, ce qui, en un pareil moment, équivalait presque à un décret de déchéance.

CHAPITRE VIII.

La nouvelle du meurtre du duc de Guise arrive à Paris. — Consternation du peuple. — Il se prépare à la résistance. — Etablissement d'un conseil de gouvernement à l'Hôtel-de-Ville de Paris. — Services funèbres célébrés dans toutes les paroisses. — Sermons des prédicateurs. — La Sorbonne consultée déclare Henri III déchu du trône et le peuple délié du serment de fidélité. — Coup d'état contre le Parlement. — Le premier président et plusieurs conseillers sont conduits à la Bastille. — Le Parlement reconstitué adhère au mouvement insurrectionnel. — Hésitations de Henri III. — Mort de Catherine de Médicis. — Fin des états de Blois. — Rouen, Toulouse, Lyon, Marseille et la plupart des autres villes se détachent de l'obéissance royale. — Un nouveau conseil de gouvernement est établi à Paris sous le titre de conseil général de l'Union. — Le duc de Mayenne est nommé lieutenant général du royaume. — Les états généraux sont convoqués à Paris à l'effet de constituer un gouvernement définitif au lieu et place de celui du roi. — Le Parlement cesse de rendre ses arrêts au nom du roi. — La Sorbonne supprime les prières pour le roi. — Edit d'organisation du nouveau gouvernement. — Le duc de Mayenne et le conseil général de l'Union font acte de souveraineté. — Le duc de Mayenne envoie des députés au Souverain Pontife. — Il recrute des armées. — Généreux efforts des Parisiens. — Les provinces imitent leur conduite. — On se prépare de tous côtés à la guerre.

C'était le 23 décembre, entre huit et neuf heures du matin, que le meurtre du duc de Guise avait eu lieu à Blois ; le lendemain 24, la nouvelle en arriva à Paris vers le soir. On comprend quelle sinistre émotion elle dut y produire. Le peuple se préparait à célébrer la nuit de Noël, nuit de douce et sainte allégresse, lorsque un héraut, vêtu de noir, se mit à parcourir les rues en

criant : « Messers les bourgeois et manants, nous n'avons » plus notre saint et brave protecteur Henri de Guise, et » monseigneur le cardinal, son illustre frère (1). » A l'audition du lugubre message, la ville entière fut saisie de stupeur ; les uns refusaient de croire à un si grand attentat, les autres se demandaient avec angoisse de quelles forces nouvelles disposait donc l'indigne et faible monarque, pour qu'il eût osé porter une main sacrilége sur le chef même de la sainte Union. Mais bientôt à la consternation succédèrent les cris de vengeance, et de toutes parts on s'occupa d'organiser la résistance.

Les Seize, comme de coutume, se mirent à la tête du mouvement. Avertis les premiers par un nommé Verdureau, qui s'était échappé de Blois avant qu'on en eût fermé les portes, ils appelèrent aussitôt le peuple sous les armes, s'assurèrent des lieux forts de la ville, mirent garnison au logis de tous ceux qu'ils savaient être partisans du roi, ordonnèrent aux capitaines de la garde bourgeoise de convoquer leurs dizaines ; et bientôt, par leurs soins, toute la ville, soldats, bourgeois, hommes des halles et des métiers se trouvèrent réunis, jurant d'employer jusqu'au dernier denier de leur bourse et jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour venger sur le tyran la mort des deux princes lorrains.

Les échevins, de leur côté, se hâtèrent de donner avis aux provinces du funeste événement, pour qu'elles eussent à imiter la capitale et à se mettre également en état de défense. « Messieurs, écrivirent-ils dans cette nuit

(1) On ne devait pas encore connaître le meurtre du cardinal, qui n'eut lieu que le 24; mais il avait été arrêté et tenu au secret, on ne doutait pas qu'il n'eût eu le sort de son frère.

» même du 24 décembre aux municipalités des princi-
» pales villes, Messieurs, nous venons préalablement de
» recevoir des plus misérables nouvelles. Deux courriers
» venant de Blois nous ont assuré que traîtreusement on
» a tué monseigneur de Guise et pris plusieurs autres
» prisonniers; pensez là-dessus à la conséquence, et quel
» dessein l'on peut avoir sur notre religion et sur tous
» les catholiques. »

Le lendemain, jour de Noël, les Seize se réunirent à l'Hôtel-de-Ville, et y constituèrent un Conseil qui fut chargé de pourvoir aux nécessités des circonstances. Ce Conseil fut composé de quarante membres, tous choisis parmi les plus dévoués à la cause de l'Union. Les principaux d'entre eux étaient : pour le clergé, MM. de Brezé, évêque de Meaux, Rose, évêque de Senlis, de Villars, évêque d'Agen, Boucher, curé de Saint-Benoît, Pigenat, curé de Saint-Nicolas ; pour la noblesse, le marquis de Canillac, les sieurs de Mayneville, de Saint-Paul, de Rosne; pour le tiers-état, les sieurs de Neuilly, quoiqu'il fût prisonnier à Blois; Machault, Baston, La Bruyère, Drouare, Crucé, etc.

En outre, le duc d'Aumale fut nommé gouverneur militaire de Paris.

Le peuple, qui comprenait aussi bien que ses chefs la nécessité de tout sacrifier à la cause de sa foi, s'imposa de lui-même extraordinairement, et on vit les plus pauvres entre les hommes des métiers venir apporter à l'Hôtel-de-Ville l'offrande des quelques écus d'épargne qui leur restaient.

Pendant les fêtes de Noël, les prédicateurs célébrèrent dans toutes les chaires la mémoire des deux frères mar-

tyrs, et se répandirent en invectives contre le roi, qu'ils ne craignaient plus d'appeler publiquement le *tyran*, l'*hérétique*, l'*excommunié*, le *vilain Hérode* (anagramme du nom de Henri de Valois). Au sortir d'un de ces sermons prêché par le docteur Lincestre, le peuple brûla les armoiries du roi qui étaient au portail de l'église, et les jeta dans le ruisseau. Des services funèbres furent célébrés en grande pompe dans toutes les paroisses pour le repos de l'âme du duc et du cardinal : honneur insigne qui n'était pas même accordé aux rois, pour lesquels il était d'usage de ne faire que deux services, l'un à Notre-Dame, l'autre à Saint-Germain-l'Auxerrois. Le corps de ville, les colonels, les capitaines, les officiers de robe longue et de robe courte, les bourgeois, les hommes des halles et des métiers, tous y assistèrent vêtus de deuil, l'anxiété et la douleur sur le visage.

Dans l'expression de ces marques de la sympathie populaire, la noble veuve de la victime ne pouvait être oubliée. Peu de jours avant le meurtre de son mari, la duchesse de Guise avait quitté Blois et était venue à Paris pour y faire ses couches. Dès que la nouvelle de l'attentat fut arrivée, la municipalité se rendit en corps auprès d'elle, l'assura de l'affection de tout le peuple, et sollicita l'honneur de répondre pour l'enfant qu'il plairait à Dieu de lui donner; et, en effet, la princesse étant depuis accouchée d'un fils, le prévôt des marchands et les échevins le tinrent sur les fonts baptismaux, et lui donnèrent le nom de *Paris* de Lorraine.

Rien d'ailleurs n'était épargné de ce qui pouvait entretenir l'émotion publique. Chaque jour on voyait des processions de prêtres, d'hommes, de femmes, de petits

enfants, s'avancer, pieds nus, vers la montagne Sainte-Geneviève en chantant dévotement des cantiques. Des gravures, représentant le martyre des deux frères, étaient étalées dans toutes les rues. Les chaires des églises ne cessaient de retentir de leurs panégyriques. « O saint et » glorieux martyr ! » s'écria un jour, en parlant du duc de Guise, le petit Feuillant, l'un des plus célèbres prédicateurs du temps, « ô saint et glorieux martyr de Dieu ! » béni est le ventre qui t'a porté et les mamelles qui » t'ont allaité ! »

Cependant, si l'immense majorité de la population parisienne sympathisait avec la cause catholique, il y avait dans la haute bourgeoisie, et surtout parmi les magistrats du Parlement, des politiques ou *réalistes*, comme on disait alors; les Seize ne l'ignoraient pas; par leurs ordres, quelques-uns des plus compromis avaient déjà été arrêtés, d'autres étaient surveillés, et ne parvenaient à conserver leur liberté qu'en faisant acte d'adhésion extérieure au mouvement populaire. De ce nombre étaient le premier président de Harlai et le président de Thou, qui, convoqués à l'Hôtel-de-Ville le 25 décembre, s'y étaient rendus, et avaient paru ainsi légitimer par leur présence des actes qu'au fond ils réprouvaient. Mais, quoi qu'ils pussent faire, personne ne se méprenait sur leurs véritables sentiments, et déjà plus d'une fois ils avaient été menacés. Le 1er janvier, le docteur Lincestre prêchait à Saint-Barthélemy; le premier président de Harlai et plusieurs conseillers étaient assis au banc d'œuvre; le prédicateur se mit, selon l'usage, à parler des derniers événements, fit appel au peuple, et demanda à tous les assistants de faire le serment de venger la mort

des deux princes, en levant la main en signe d'adhésion; puis, se tournant tout à coup vers le premier président, il lui cria par deux fois : « Levez la main, monsieur le » président; levez-la bien haut, encore plus haut, s'il » vous plaît, afin que le peuple la voie. »

Cette admonition publique, qui ressemblait à une dénonciation, fut comme le prélude du coup d'état que les Seize préparaient contre le parlement. Les membres du parlement jouissaient de la considération et de l'influence qui s'attachent à des positions élevées dans l'état. Or, comme plusieurs d'entre eux étaient connus pour être attachés à la cause royale, il y avait lieu de craindre que les Politiques ne trouvassent dans la connivence des magistrats un appui et un instrument de réaction. Le parlement était d'ailleurs le seul corps sur le concours duquel on ne pût pas entièrement compter. La Sorbonne non-seulement avait donné son adhésion; mais, sur la demande des échevins, elle avait, dès le 17 janvier, délié tous les sujets du roi du serment de fidélité. La teneur même de la résolution qu'elle avait prise était très-explicite. On lui avait posé les questions suivantes : *Le peuple du royaume de France peut-il être délié du serment de fidélité et obéissance prêté à Henri III? Le même peuple peut-il, en assurée conscience, être armé et s'unir, lever argent et contribuer à la défense de la religion catholique en ce royaume contre les conseils pleins de méchanceté et efforts dudit roi?*

Après en avoir mûrement délibéré, la faculté de théologie avait répondu affirmativement sur tous les points, et rendu une décision ainsi conçue : « Le peuple de ce » royaume est délivré et délié du serment de fidélité et

» d'obéissance, prêté au susdit roi Henri. Le même » peuple peut licitement et en assurée conscience être » armé et uni, recueillir deniers et contribuer pour la » défense et conservation de l'Eglise apostolique et ro- » maine contre les conseils pleins de méchanceté du dit » roi (1). »

Le parlement était donc le seul obstacle qui pût entraver l'action de la résistance catholique dans la capitale. Les Seize, avec cette hardiesse de décision qui est le propre des pouvoirs populaires, résolurent de le briser, et, de concert avec le duc d'Aumale, ils arrêtèrent que le premier président et les autres membres de la cour suspects de *réalisme* seraient privés de leurs charges et mis en prison.

L'exécution de cette mesure fut fixée au 16 janvier. Dès le matin de ce jour, la compagnie Compans, l'une des plus dévouées à la cause de l'Union, se rassembla dans la cour du Palais. Les présidents et conseillers qui se rendaient à l'audience l'ayant vue en armes à si haute heure, en conçurent quelques soupçons et en firent même l'observation ; il leur fut dit que cette compagnie attendait le dizainier, qui était allé chercher les clefs de la porte à l'Hôtel-de-Ville. Cette réponse dissipa les craintes des magistrats ; mais, sur les huit heures, comme ils étaient tous réunis dans la grand' chambre, la salle fut tout à coup envahie par vingt-cinq ou trente hommes, armés de cuirasses et le pistolet au poing ; à leur tête marchait Bussy-Leclerc, naguère procureur à

(1) *Palma Cayet*, t. Ier, p. 88. Il convient d'observer que tous les docteurs n'avaient pas été appelés à délibérer, mais aucun ne voulut ou n'osa réclamer contre cette décision rendue au nom de leur compagnie.

la cour, lors capitaine de son quartier, et gouverneur de la Bastille, lequel, s'adressant au premier président avec le ton du commandement, lui déclara qu'il avait ordre de s'assurer de quelques présidents et conseillers, accusés d'être les partisans de Henri de Valois et de vouloir entreprendre contre la ville. Puis, déployant une liste qu'il tenait à la main, Leclerc ajouta que tous ceux dont il allait appeler les noms devraient le suivre immédiatement à l'Hôtel-de-Ville. Le premier président de Harlai, les présidents Pothier et Augustin de Thou furent d'abord appelés; tous les conseillers alors se levèrent, en disant qu'ils étaient prêts à suivre leurs présidents partout où on les conduirait; et, en effet, le parlement tout entier descendit les degrés du Palais et s'avança dans la rue, entouré de deux haies de gardes, sous la conduite de l'ex-procureur Bussy. Lorsque cet étrange cortége fut arrivé à la hauteur de l'Hôtel-de-Ville, les présidents voulurent s'y arrêter, mais il leur fut signifié que c'était à la Bastille qu'on avait ordre de les conduire, et ils durent continuer leur route, au milieu des huées du peuple ameuté sur leur passage.

Ceux des magistrats dont les noms étaient inscrits sur la liste dressée par les Seize furent immédiatement incarcérés, les autres eurent permission de se retirer.

Du reste, malgré la violence qui lui avait été faite, le parlement recommença à siéger dès le lendemain, et admit même dans son sein quelques nouveaux membres que les Seize avaient désignés pour remplacer ceux qui avaient été évincés. Le président Brisson fut nommé premier président, et le conseiller Molé procureur général. Ces deux magistrats répugnaient à accepter un hon-

neur si chèrement acheté par leur compagnie, mais ils n'osèrent pas refuser. Le président Brisson toutefois crut devoir déposer, quelques jours après, chez un notaire, un écrit par lequel il protestait que tout ce qu'il avait fait et dit, proposé et délibéré en la cour de parlement, tout ce qu'il ferait, jugerait et signerait ci-après, lui avait été et lui serait imposé contre sa volonté, par force et contrainte. Ce calcul de la faiblesse ambitieuse, qui faisait ses réserves en prévision de l'avenir, ne devait être, comme on le verra, que trop cruellement déçu.

Le parlement, ainsi épuré et reconstitué, se hâta d'adhérer au mouvement populaire, et, le 26 janvier, il rendit la déclaration suivante : « Nous soussignés pré-» sidents, etc., jurons et promettons à Dieu de vivre et » mourir en la religion catholique, apostolique et ro-» maine ; employer nos vies et nos biens pour la conser-» vation et accroissement d'icelle, sans y rien épargner, » jusques à la dernière goutte de notre sang... Jurons » aussi d'étendre tout notre pouvoir et puissance à la » décharge et soulagement du pauvre peuple ; jurons » pareillement de défendre et conserver, envers et contre » tous, les priviléges et libertés des trois ordres et états » du royaume, et ne permettre qu'il ne soit fait aucun » tort en leurs personnes et biens, et resister de toutes » nos puissances à l'effort et intention *de ceux qui ont* » *violé la foi publique, rompu l'édit de la réunion, fran-* » *chises et libertés des états de ce royaume, par le mas-* » *sacre et emprisonnement commis en la ville de Blois,* » *les* 23 *et* 24 *décembre dernier*, et en poursuivre la » justice par toutes voies, etc. (1) »

(1) *Palma Cayet*, t. Ier, p. 101.

Plusieurs conseillers signèrent cette déclaration avec leur sang; d'autres au contraire ne la souscrivirent que par peur ou par calcul. Parmi ces derniers, quelques-uns quittèrent furtivement Paris et se rendirent à Tours, auprès du roi, où ils constituèrent bientôt après, avec le premier président de Harlai et ses collègues sortis de la Bastille, un contre-parlement qu'on appela le parlement de Tours.

Le jour même où la Cour avait été frappée à Paris par ce coup de dictature populaire, les états généraux de Blois se séparaient et prenaient congé du roi.

Après le meurtre du duc et du cardinal de Guise, Henri III était retombé dans ses premières irrésolutions. Comme s'il eût eu remords de son crime, il s'était arrêté tout à coup dans ses projets de vengeance. Il avait laissé la vie à l'archevêque de Lyon, et rendu la liberté à Anne d'Est, mère de ses deux victimes. Du reste, il n'avait pris aucune des mesures que réclamait la gravité des circonstances, ou il n'avait donné que des ordres tardifs et sans rien faire pour en assurer l'exécution. Ainsi, il avait envoyé le colonel d'Ornano à Lyon, pour mettre la main sur le duc de Mayenne, mais il s'était laissé prévenir par l'ambassadeur espagnol, et, lorsque le colonel était arrivé, le duc, averti, était parti quelques heures auparavant. Il avait écrit au duc de Nevers de maintenir dans le devoir les gentilshommes catholiques de son armée; mais, peu de temps après, les principaux d'entre eux s'étaient retirés. Le duc de Nemours, autre frère du duc de Guise, avait été arrêté; mais soit négligence, soit connivence des officiers préposés à sa garde, le prisonnier avait réussi à s'échapper et était arrivé à Paris.

Parmi les députés qui avaient été arrêtés, se trouvaient

les deux échevins Compans et Cotte-Blanche, ainsi que le lieutenant-général d'Amiens, tous trois ardents ligueurs. Henri avait cru faire acte d'habileté en les envoyant à Paris, avec l'intendant Claude Marcel, pour remontrer aux bourgeois que la nécessité de défendre ses droits souverains l'avait contraint d'agir comme il avait fait; mais que, d'ailleurs, il était plus résolu que jamais à repousser l'hérésie. Les quatre députés s'étaient en effet rendus à Paris, mais au lieu de chercher à apaiser le peuple, ils avaient tout fait au contraire pour l'encourager à la révolte, et avaient refusé de retourner à Blois, ainsi qu'ils l'avaient promis. Les Seize seulement avaient jugé à propos d'envoyer à leur place le président Lemaître, qui encore avait plutôt mission d'examiner où en étaient les affaires du roi, que de tenter une conciliation devenue impossible.

La ville d'Orléans tenait pour la Ligue, le château seul était resté au pouvoir du roi. A la nouvelle des événements de Blois, les bourgeois effrayés avaient député quelques-uns des leurs, pour traiter avec lui; au lieu d'agir et d'envoyer des troupes, Henri avait traîné la négociation en longueur, et les bourgeois, reprenant bientôt courage, non-seulement n'avaient pas rendu la ville, mais s'étaient emparés du château.

Enfin Henri III avait échoué dans toutes les tentatives qu'il avait faites pour retenir les villes sous son obéissance, ou les y ramener. Partout ses adversaires l'avaient prévenu, de telle sorte que sa position, loin de s'être améliorée, était devenue pire qu'avant le crime.

De plus, il venait de perdre celle dont les conseils lui eussent été le plus utiles en un pareil moment. La reine

Catherine de Médicis était morte à Blois, le 7 janvier.

Cette princesse, âgée de soixante et onze ans, dont trente passés dans le gouvernement de l'État, laissait après elle une mémoire peu honorée, et peu digne de l'être, quoi qu'elle jouît encore d'un grand crédit dû à son expérience des affaires.

Unie très-jeune à Henri II, Catherine n'était devenue mère qu'après dix années de mariage ; mais, à la suite de cette longue stérilité, elle avait successivement donné le jour à six enfants, dont trois avaient porté la couronne. Pendant la vie du roi son mari, elle était demeurée étrangère aux choses de la politique, et avait supporté même sans se plaindre les torts d'un prince qui à une épouse jeune et belle préférait une maîtresse vieillie dans les intrigues de cour.

Appelée après la mort de son mari à gouverner l'État au nom de ses enfants, elle s'était adonnée aux affaires avec une louable application, y avait déployé un grand zèle et fait preuve surtout d'une rare dextérité à se tirer des pas difficiles, dans lesquels elle se trouvait engagée.

Mais là avait été tout le mérite de son gouvernement. Indifférente en religion, autant qu'on pouvait l'être de son temps, sans principe supérieur qui la dirigeât, Catherine ne s'était proposé d'autre but que de conserver le pouvoir à ses fils et à elle-même. Vivant au jour le jour, sans prévision de l'avenir, croyant avoir tout gagné, lorsqu'elle avait conjuré un péril ou déjoué un complot, n'attaquant jamais le mal dans sa racine elle avait vu sans cesse les obstacles renaître sous ses pas, au fur et à mesure qu'elle croyait les avoir surmontés.

Amie de la paix, naturellement opposée aux excès, intervenant sans cesse pour empêcher l'effusion du sang, elle avait cependant commandé l'une des plus terribles exécutions que mentionne l'histoire, lorsque la seule passion un peu vive qu'elle eût dans le cœur avait été mise en jeu. Attaquée dans son crédit de mère et de reine, elle s'était vengée avec l'emportement d'une femme que le sentiment même de sa faiblesse rend implacable.

Du reste, elle était revenue aussitôt après à son calme habituel, et avait repris sans hésiter son rôle de médiation et de paix. Mais la modération chez elle était moins une vertu qu'un penchant de nature ou un calcul de l'égoïsme. C'est pourquoi il lui était advenu ce qui arrive à tous ceux qui, au lieu de prendre pour guides les lois éternelles de la morale et de la religion, ne voient dans le gouvernement des hommes qu'un équilibre à établir entre des intérêts opposés; tous ses efforts, malgré une incontestable habileté, étaient demeurés stériles pour le bien de l'État, et elle n'avait recueilli pour elle-même que la haine des uns, le mépris ou l'indifférence des autres, sans se concilier une seule sympathie.

Les Politiques eux-mêmes, dont elle avait le mieux servi la cause, ne donnèrent à sa mort aucun signe de regret. « Quant à Blois, dit Lestoile, où elle était adorée » et révérée comme la Junon de la cour, elle n'eut pas » plutôt rendu le dernier soupir, qu'on n'en fit non plus » de compte partout que d'une chèvre morte (1). »

A Paris, le prédicateur Lincestre fit son oraison funèbre en ces termes : « La reine-mère, dit-il dans l'é-

(1) *Lestoile*, t. Ier, p. 279.

» glise Saint-Barthélemy, où il prêchait le 8 janvier, la » reine-mère a fait en sa vie beaucoup de bien et beau» coup de mal, et crois qu'elle en a encore plus fait de » ce dernier que du premier. Je n'en doute pas. Aujour» d'hui, Messieurs, se présente une difficulté ; savoir : » si l'Église catholique doit prier Dieu pour elle, ayant » vécu si mal qu'elle a vécu, avancé et supporté souvent » l'hérésie (encore que sur la fin elle ait tenu le parti de » notre sainte Union, comme l'on dit, et n'ait consenti » la mort de nos bons princes catholiques). Sur quoi je » vous dirai, Messieurs, que si vous lui voulez donner à » l'aventure, par charité, un *Pater* et un *Ave*, vous le pou» vez faire ; il lui servira de ce qu'il pourra, sinon il n'y » a pas grand intérêt. Je vous le laisse à votre liberté(1). »

C'était, avons-nous dit, le 16 janvier que les députés des états généraux s'étaient séparés. Henri III avait voulu qu'ils continuassent à siéger après le meurtre du duc de Guise, afin de donner le change à l'opinion. Mais il était évident que l'intérêt ne pouvait plus être de ce côté. Les députés l'avaient compris, et la moitié au moins avait quitté Blois, nonobstant les ordres du roi. Ceux qui étaient restés avaient dû continuer le dépouillement des cahiers, et, le 7 janvier, ils avaient présenté le cahier général qui contenait, selon l'usage, les doléances du peuple et les demandes de réforme. Ce travail, dans le-

(1) *Id.* Son gendre, le roi de Navarre, la haïssait mortellement. « Je » n'attends que l'heure, » écrivait-il quelques jours avant la mort de cette princesse, « je n'attends que l'heure de ouïr dire que l'on aura » étranglé la feue reine de Navarre (sa femme, la Reine Marguerite, dont il était depuis longtemps séparé). « Cela, avec la mort de sa mère, » me ferait bien chanter le cantique de Siméon. » (*Lettres missives*, t. II, p. 417.)

quel toutes les institutions publiques, l'Eglise, l'administration, la magistrature, la noblesse, l'université, étaient successivement passées en revue, offrait une sorte d'inventaire de l'état de la société; à ce titre il mérite encore quelque attention.

On y traitait d'abord de l'état de l'Eglise, au nom de laquelle on demandait que les élections fussent rétablies comme avant le concordat de Léon X; que le concile de Trente fût publié sous la réserve des libertés de l'Eglise gallicane; que la punition des hérétiques fût confiée aux sénéchaux, baillis, lieutenants généraux, maires, échevins, capitouls, etc.

On recommandait ensuite l'état des maladreries et des hôpitaux à la sollicitude du roi. On réclamait, au nom des universités, pour que nul ne pût exercer la médecine et la chirurgie s'il n'avait été reçu et approuvé par la faculté de médecine. A l'article de la justice, il était demandé que, pour arrêter le débordement des mœurs, les adultères fussent punis de mort. A l'article de la noblesse, que les gouvernements et capitaineries ne fussent plus vendus; que les seigneurs ayant droit de péage fussent tenus d'entretenir les chemins, ponts et péages; que tout anoblissement fait par argent fût révoqué, et que les impôts non perçus fussent restitués; que les gentilshommes âgés de vingt-cinq à cinquante ans qui ne s'emploieraient pas au service du roi, des armées ou ailleurs, fussent privés des priviléges de noblesse, de leurs fiefs et juridiction (les priviléges de la noblesse n'étant considérés que comme la récompense des services qu'elle rendait à l'État); que les gentilshommes ne pussent plus posséder ni canon ni couleuvrine; que la gendarmerie fût

tenue en sévère discipline, parce que de là dépendait le soulagement du pauvre peuple.

Quant aux finances, on stipulait que les tailles seraient réduites à l'état où elles étaient au temps du décès du roi François Ier et qu'une décharge de huit millions de livres serait accordée par le roi. Enfin les députés émettaient le vœu que l'on établît dans tout le royaume l'unité de poids et de mesure (1).

Les trois ordres s'accordèrent en outre pour demander le maintien de l'édit de Juillet, et pour déclarer le roi de Navarre criminel de lèse-majesté divine et humaine, et à jamais déchu du droit de succéder au trône.

Ainsi finit l'assemblée des états. Arrivée à Blois avec la mission de prendre toutes les mesures propres à assurer le triomphe de la cause catholique, elle n'avait pas hésité un seul instant sur la conduite qu'elle devait tenir. En prenant connaissance de ses cahiers d'élection, elle s'était assurée que la France entière était unanime pour demander la répression de l'hérésie, et pour protester contre l'avénement au trône du roi de Navarre. Rien dès lors n'avait pu la distraire de l'accomplissement de cette tâche. En vain Henri III avait tenté de la séduire ou de l'intimider, elle avait résisté à ses caresses aussi bien qu'à ses menaces. Enfin, voyant ce prince refuser sans cesse de prendre aucun engagement, elle l'avait mis en demeure, ses cahiers à la main, de faire droit aux demandes de ses commettants. C'était alors que le roi avait eu recours à la violence et au crime. De ce jour, le rôle de l'assemblée était terminé; en présence de la

(1) Une demande semblable avait déjà été faite un siècle auparavant sous Louis XI.

force matérielle qui la dominait et contre laquelle elle ne pouvait rien, il ne lui restait qu'à se dissoudre. Toutefois, avant de se retirer, elle avait encore su maintenir avec fermeté les deux points principaux de son mandat, à savoir : l'exécution de l'édit de Juillet et l'exclusion du roi de Navarre (1).

Un des premiers actes de la municipalité parisienne, dans la nuit même du 24 décembre, avait été d'expédier des courriers dans toutes les provinces pour y porter la lugubre nouvelle, et provoquer les villes à la résistance. Partout les messages avaient été accueillis avec les mêmes sentiments de douleur et de colère. La ville de Rouen répondit la première à l'appel des Parisiens. Amiens, Abbeville, Orléans et 55 autres grandes villes ne tardèrent pas à suivre son exemple.

A Toulouse, le peuple se leva spontanément ; dès les premières nouvelles, les chaînes furent tendues dans les rues, et des barricades dressées partout. Les officiers de robe longue se firent soldats, laissant la robe pour prendre les armes ; les marchands fermèrent leurs boutiques, les écoliers quittèrent leurs livres, les prêtres et les moines leurs coqueluches et leurs robes, pour s'armer de morions et d'arquebuses. Enfin l'émotion fut si grande que les Politiques, effrayés, crurent qu'on allait faire un massacre et un pillage général. Mais grâce à l'intervention de l'évêque Comminges, tout bientôt s'apaisa et l'ordre fut rétabli, sans qu'aucun excès n'eût été commis.

(1) On ne saurait nier, sans doute, que les membres des états n'eussent parfois excédé en leurs prétentions, mais il est juste aussi de reconnaître que les esprits les plus calmes auraient eu peine à se contenir devant la persistance du mauvais vouloir de Henri III.

Cependant, quelques jours après, deux magistrats du parlement, le président Duranti et l'avocat général d'Assis, payèrent de la vie leur attachement à la cause royale. Incarcérés d'abord comme suspects de vouloir entraver le mouvement populaire, ils furent, à la suite d'une émeute provoquée par la nouvelle que le maréchal de Matignon accourait à leur délivrance, massacrés dans leur prison. Les Politiques accusèrent l'évêque d'avoir poussé la populace à ce double meurtre; mais le prélat s'en défendit publiquement, et n'eut pas de peine à s'en justifier.

A l'exemple de Toulouse, toutes les autres villes du Midi, de la Gascogne, du Languedoc et de la Guyenne, jusqu'à Limoges et Saint-Flour, déclarèrent renoncer à l'obéissance royale.

Lyon se prononça également le 22 février; la bourgeoisie lyonnaise, soupçonnant quelque attaque de la part des Politiques, se mit en armes d'elle-même pendant la nuit, et sans être commandée. Cette démonstration suffit pour en imposer à leurs adversaires, qui n'osèrent opposer aucune résistance. Les échevins alors se réunirent à l'Hôtel-de-Ville, et y proclamèrent leur adhésion au gouvernement de l'Union, sans qu'il y eût eu une seule goutte de sang versée. Dans la protestation qu'ils rédigèrent, les chefs de la municipalité usèrent du reste de plus de ménagement à l'égard de Henri III que n'avaient fait les Seize à Paris. Après avoir reconnu qu'en principe on devait l'obéissance au roi, ils ajoutaient : « Mais » nous avons estimé que la vertu d'obéissance peut aussi » bien être corrompue par le *trop* que par le *peu*, et que, » pour la conserver, il faut, comme en toutes les autres

» vertus, garder la médiocrité. » Ils rendaient compte ensuite de la prise d'armes : « En sorte que le parti ca- » tholique est demeuré le supérieur, sans qu'il y ait eu » un seul homme offensé, ni un seul désordre, inconvé- » nient, ni effusion de sang entre les armes d'un peuple, » qui avait assez d'occasion d'user de vengeance contre » ceux qu'il savait avoir intention de lui faire un mau- » vais traitement, montrant assez en cela que les vrais » et fermes catholiques (comme est le peuple de Lyon) » remettent toujours la vengeance à Dieu (1). » Enfin ils formulaient ainsi leur acte d'adhésion : « Nous pro- » mettons à Dieu, sa glorieuse Mère, anges, saints et » saintes du paradis, de vivre et mourir en la religion » catholique, apostolique et romaine ; jurons de donner » tout notre pouvoir et puissance à la conservation de » cette ville de Lyon, établissement d'un bon et assuré » repos à la décharge du pauvre peuple, etc. »

Marseille ne devait pas rester en arrière ; déjà, l'année précédente, elle avait tenté de se soustraire à l'obéissance royale : la force seule avait pu comprimer le mouvement ; mais lorsque l'adhésion de Lyon fut connue, l'enthousiasme du peuple n'eut plus de bornes, et les consuls se rendirent d'eux-mêmes à l'Hôtel-de-Ville, où aussitôt l'Union fut signée par tous les habitants. Le petit nombre de ceux qui refusèrent de souscrire fut contraint de quitter la ville. On leur donna le nom de *bigarrés*, parce que, disait-on, les *politiques* étaient sans couleur déterminée.

Enfin le mouvement insurrectionnel embrassa bientôt

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. III, p. 283.

la France entière, ainsi qu'Etienne Pasquier le constatait avec tristesse : « Une infinité de villes, écrivait-il à un » ami, se démantèlent de l'obéissance du roi : Amiens, » Abbeville, Laon, Soissons, Péronne, Troyes, Rennes, » Rouen, Nantes, Bourges, le Mans, Sens, Auxerre, Me- » lun, Mantes et plusieurs autres dont je ne puis faire » registre. Que dis-je, villes ? il n'est pas que les pro- » vinces entières se mettent de la partie ; unes Norman- » die, Bretagne, Picardie, Champagne ; uns Lyonnois, » Forets, Beaujolois, en tous lesquels pays il n'est de- » meuré entre les mains du roi que de petits brins (1). »

Cependant, par là même que le mouvement se généralisait et s'étendait à toutes les provinces, le conseil établi spontanément à l'Hôtel-de-Ville de Paris, le 25 décembre, ne pouvait plus suffire. Il était devenu nécessaire, du moins, de lui donner une organisation plus forte et plus régulière. Outre que les membres qui le composaient n'étaient guère connus que des Parisiens, il leur manquait un chef dont l'autorité supérieure pût dominer les rivalités intestines et imprimer à tous la direction. Les Seize comprenaient donc eux-mêmes que, dans l'intérêt général de la cause, il fallait modifier le conseil de gouvernement qu'ils avaient d'abord établi, et où ils exerçaient la principale influence.

Le choix du chef ne pouvait être douteux. A défaut du fils aîné du duc de Guise, trop jeune encore, et retenu d'ailleurs en prison, le duc de Mayenne se trouvait naturellement désigné. Le duc de Mayenne était sincèrement dévoué à la cause catholique ; il avait pris une part ac-

(1) *Lettres de Pasquier*, t. Ier, p. 382.

tive aux dernières guerres et s'était distingué par la prise de plusieurs villes. Avec moins de fougue et d'élan que son frère, il avait plus de sagesse et d'habileté; moins propre à captiver les faveurs de la foule, il était plus capable de conduire les affaires d'un parti. Après l'attentat de Blois, Henri III avait tenté d'abord de se saisir de sa personne; n'ayant pu y réussir, il lui avait fait faire les offres les plus séduisantes, espérant que, grâce à la mésintelligence qui avait existé entre les peux frères, il pourrait le gagner. Mais le duc de Mayenne avait repoussé avec mépris les propositions du roi, et, n'écoutant que la voix de l'honneur et du sang, il avait résolu de venger la mort du chef de sa famille.

Au sortir de Lyon, qu'il avait dû quitter à la hâte, il s'était rendu dans son gouvernement de Bourgogne, et avait mis les villes de Dijon, de Mâcon et de Beaune en état de défense. De là, passant par Troyes, il s'était dirigé sur Chartres, qu'il avait fait déclarer contre le parti du roi, et enfin était arrivé à Paris le 12 février, où il avait été reçu avec enthousiasme par le peuple et les bourgeois.

Le duc de Mayenne se trouvait donc appelé, par sa position même, à prendre la direction des affaires. Déjà en relation avec les Seize, il tomba bientôt d'accord avec eux sur la nécessité d'établir un nouveau conseil de gouvernement, que l'on s'occupa aussitôt de constituer. Il fut convenu que les quarante membres de l'ancien conseil entreraient dans le nouveau, mais en même temps qu'on leur adjoindrait quinze nouveaux membres, que le duc de Mayenne se réserva de désigner lui-même, à

savoir : Mgr Hennequin, évêque de Rennes, l'abbé de Lenoncourt, M. Vétus, président du parlement de Bretagne, les sieurs de Saumaise et de Dampierre, maîtres des requêtes, le president Lemaître, le conseiller L'Amours, les sieurs de La Bourdoisière et Du Fay, les présidents d'Ormesson et de Videville, le sieur L'Huillier, maître des comptes, le sieur de Villeroi, ancien ministre de Henri III, et le sieur Jeannin, président au parlement de Bourgogne. Ces deux derniers devaient rendre d'utiles services par leur connaissance pratique des affaires. Il fut en outre décidé qu'on admettrait au conseil, avec voix délibérative, les princes catholiques, les évêques du parti de l'Union, les députés des trois ordres, les présidents et avocats généraux du parlement, le prévôt des marchands, les échevins et le procureur de ville.

Ce conseil de gouvernement, qui renfermait en son sein toutes les forces du parti catholique et réunissait désormais en une seule et même association les deux anciennes ligues de Péronne et de Paris, entra en fonction le 17 février, sous le titre de *Conseil général de l'Union*.

Son premier acte fut de nommer le duc de Mayenne *lieutenant général de l'Etat royal et couronne de France*, et de convoquer les états généraux à Paris pour le 15 juillet, à *l'effet d'élire un nouveau roi et de constituer un gouvernement définitif*.

En attendant, pour qu'il fût bien entendu que Henri III était déchu du trône, on fit graver un nouveau sceau d'Etat, qui avait pour inscription : *scel du royaume de France*. Le parlement déclara que ses arrêts ne seraient

plus rendus au nom du roi, mais au nom des *gens tenant le parlement*, et que les lettres de grâce, rémission, abolition, etc., porteraient en tête : *Charles, duc de Mayenne, pair et lieutenant général de l'Etat et couronne de France.* La Sorbonne déclara que le canon de la messe ne contiendrait plus aucune prière pour le roi, pour le *tyran*, qui avait violé la foi publique, au notoire préjudice de la sainte religion catholique et de l'assemblée des états du royaume, et y substitua des oraisons pour les princes catholiques.

Enfin le conseil général de l'Union rendit, dans les premiers jours de mars, un édit qui avait pour but d'organiser le nouveau pouvoir. Il y était ordonné que tous ceux qui étaient entrés ou entreraient dans l'Union, seraient tenus de faire le serment, conformément au formulaire enregistré au parlement, auquel serait ajouté le serment d'obéissance aux magistrats, avec cette clause pénale : que ceux qui refuseraient ledit serment auraient, ainsi que les hérétiques, leurs biens confisqués. Il y était stipulé que l'on s'occuperait aussitôt d'établir des relations avec le Souverain Pontife, qui serait supplié d'aviser à la forme de nomination des bénéfices vacants. Après divers réglements concernant les vacations aux charges de justice et de finances, il était déclaré que la diminution d'un quart des tailles, ordonnée par l'ancien conseil, serait maintenue, mais en même temps que les contribuables devraient payer les trois autres quarts ainsi que le montant des autres impôts.

Par cet édit enregistré au parlement, le duc de Mayenne et le Conseil faisaient acte de souveraineté, et se substi-

tuaient entièrement au gouvernement du roi; ils rendaient des ordonnances obligatoires pour tout le royaume, disposaient des charges publiques, levaient des impôts, faisaient, en un mot, tous les actes qui sont du ressort de l'autorité souveraine.

Mais il ne suffisait pas de publier des réglements intérieurs; deux choses surtout importaient en ce moment : d'abord de faire reconnaître le nouvel établissement de l'Union par le Souverain Pontife; en second lieu, de se mettre en mesure de le défendre par la force des armes.

Le cardinal de Pellevé représentait à Rome les intérêts de la sainte Union qu'il servait avec autant de zèle que de dévouement, mais il n'était revêtu d'aucun caractère officiel, et le duc de Mayenne pensait avec juste raison que la gravité des circonstances exigeait qu'on envoyât une députation spéciale au Souverain Pontife, pour lui rendre compte des événements et lui demander de venir en aide aux Catholiques de France, ou du moins de sanctionner leur conduite par une approbation publique. Après donc avoir fait choix des hommes les plus capables de remplir une telle mission, à la tête desquels il mit Pierre Frison, doyen de la cathédrale de Reims, il les fit partir pour Rome munis de ses instructions.

La nécessité de pourvoir aux préparatifs de la guerre n'était pas moindre que celle d'obtenir l'approbation du Pape; le duc de Mayenne y donna également tous ses soins. Il fit appel à tous les gentilshommes de la noblesse catholique, pour qu'ils eussent à se joindre à lui, ordonna des levées de milice, écrivit, ou fit écrire par le conseil général à toutes les villes de lui envoyer des

hommes et de l'argent pour l'aider à défendre la cause commune.

La tâche du nouveau chef était du reste rendue facile sous ce rapport par les dispositions générales des esprits et des cœurs. Paris surtout, qui avait donné le premier le signal du mouvement, et où « on ne sa-
» vait déjà plus, écrivait Etienne Pasquier, ce que c'é-
» tait que du roi, et non-seulement on ne le savait plus,
» mais qui pis est, on le détestait et on l'abhorrait, »
Paris tenait à honneur de donner l'exemple de l'abnégation et du dévouement. Non-seulement les bourgeois et les hommes des halles et des métiers s'étaient imposés extraordinairement, pour mettre la ville en état de défense; mais de nombreuses compagnies de volontaires s'étaient organisées à leurs propres frais, ou à ceux de la ville, pour faire la guerre au dehors, et voici en quels termes les généreux efforts des Parisiens étaient célébrés par un contemporain : « Oseriez-vous dire que les Pa-
» risiens ont peu de courage et de résolution, puisque
» tout le monde, depuis le plus grand jusques au plus
» petit capable de la fatigue, se dispose à la guerre et
» à remuer les mains avec une telle allégresse, que le
» bourgeois néglige sa famille, et le marchand quitte
» son trafic, pour faire nombre à cette guerre. Entre
» autres sept ou huit marchands de la rue Saint-Denis,
» aucuns âgés de cinquante ans, les autres de cinquante-
» cinq et plus, se sont équipés de trois et quatre bons
» chevaux, et sont partis avec les autres, la lance au
» poing, pour aller au secours d'Orléans, ou tel autre
» endroit qu'on les voudra employer... Déjà neuf ou
» dix cornettes de gendarmes et vingt-cinq ou trente

» enseignes de gens de pied avec quelques compagnies
» d'arquebuses à cheval, sont partis il y a longtemps.
» Dans la quête et cueillette, qui se fit incontinent après
» Noël, il se trouva des bourgeois qui donnèrent volon-
» tairement cinq ou six cents écus, les uns plus, les
» autres moins; les pauvres artisans et gens de métier,
» deux ou trois écus (outre la taxe à laquelle ils se coti-
» sèrent encore eux-mêmes par chacun mois); enfin
» personne n'est refusant de contribuer quelque chose
» selon que ses facultés le peuvent porter (1). »

Le même élan se faisait remarquer dans les provinces, et tout annonçait que le duc de Mayenne serait avant peu en mesure de mettre sur pied des forces suffisantes pour tenir tête aux armées que le roi ne pouvait manquer de diriger contre lui.

(1) *Réponses aux mémoires d'un politique* (Archives curieuses de l'histoire de France, 1re série, t. XII, p. 254.)

CHAPITRE IX.

Exposé de principes. — Henri III rassemble des forces. — Il transporte le siége du gouvernement à Tours. — Ses négociations avec le Saint-Siége. — Le légat Morosini est chargé par le pape de faire une tentative de conciliation entre Henri III et le duc de Mayenne. — Le duc de Mayenne refuse les conditions offertes par le roi. — Le légat Morosini quitte Paris et la France. — Manifeste du roi de Navarre. — Henri III signe un traité d'alliance avec lui. — Déclarations du roi de Navarre et de Henri III. — Effet produit dans tout le royaume par la nouvelle de l'alliance que Henri III vient de contracter avec le chef du parti protestant. — Le duc de Mayenne met la capitale en état de défense. — Il part à la tête des troupes qu'il a rassemblées pour empêcher la jonction de l'armée royale avec celle du roi de Navarre. — Premiers succès du duc de Mayenne. — Henri III effrayé appelle à son secours le roi de Navarre qui, conformément au traité fait avec lui,. s'empresse d'arriver. — Entrevue des deux rois au château de Plessis-les-Tours. — Ils forment le projet de marcher sur Paris. — Tentative du duc de Mayenne pour s'emparer de la ville de Tours. — L'arrivée de l'armée béarnaise l'oblige à discontinuer l'attaque. — Il prend la route du Mans et pénètre en Normandie. — Situation de cette province. — Les *Gautiers*. — Le duc de Mayenne force le duc de Montpensier à se retirer. — Siège de Senlis par le duc d'Aumale. — Déroute des Parisiens. — Effroi répandu dans Paris. — Le duc de Mayenne rappelé se hâte de revenir dans la capitale. — Gravité de la situation. — Supériorité des forces du parti royal. — Les deux rois se mettent en marche et se dirigent sur Paris. — La ville d'Orléans refuse de leur ouvrir ses portes. — Prise de plusieurs villes. — Prise d'Etampes, plusieurs bourgeois mis à mort par ordre du roi. — Monitoire du pape contre Henri III au sujet du meurtre du cardinal de Guise. — Trouble de Henri III. — Les deux rois continuent leur marche. — Prise de Pontoise. — L'armée royale est portée à 40,000 hommes par suite de l'arrivée des Suisses. — Henri III établit son camp à Saint-Cloud, et le roi de Navarre le sien à Meudon. — Résolution des Parisiens. — Mesures de défense prises par le duc de Mayenne. — Henri III est assassiné par Jacques Clément. — Agonie

et repentir de ce prince. — Sa mort. — Extinction de la race des Valois.

Avant d'aller plus loin il est nécessaire que nous nous expliquions sur la question de droit public que les événements eux-mêmes viennent de poser, et que nous devons résoudre, sous peine de ne pouvoir apprécier la moralité des faits qui vont suivre.

L'association, que les Catholiques avaient formée pour la défense de leur foi religieuse, était en soi un fait normal et légitime; le pouvoir royal avait pu s'en alarmer, mais non le considérer comme inconciliable avec l'exercice de son autorité; d'ailleurs, en se proclamant lui-même, lors des premiers états de Blois, chef de la sainte Union, Henri III en avait consacré le principe.

La résistance à main armée, que les bourgeois de Paris avaient opposée dans la journée des Barricades, était un acte plus grave, mais qui ne portait pas cependant directement atteinte au principe de l'autorité royale, laquelle continuait à être reconnue, sinon en fait, du moins en droit. En outre, Henri III avait en quelque sorte justifié la conduite des Parisiens, en l'expliquant par un malentendu, et en traitant avec leurs chefs, au mois de juillet suivant.

Mais lorsque après le meurtre du duc de Guise le conseil de l'Union eut proclamé la déchéance de Henri III et convoqué les états-généraux pour élire un nouveau roi, lorsque la plupart des grandes villes eurent adhéré à cette résolution, la situation changea entièrement de face. Il n'y eut plus seulement conflit entre le roi et ses sujets, il y eut acte d'insurrection ouverte et déclarée de la part de ces derniers contre le gouvernement établi. Or, cet acte

était-il légitime ? Tel est le point sur lequel nous avons besoin d'être édifié pour savoir de quel côté se trouvent désormais le droit et la justice.

Tout pouvoir vient de Dieu, parce que c'est Dieu et non l'homme qui a institué l'état social, et que toute société suppose nécessairement un ordre hiérarchique qui la règle, un pouvoir qui la gouverne. Ainsi le pouvoir en soi est de droit divin, et c'est à ce titre seul qu'il peut commander l'obéissance.

Mais le pouvoir se produit nécessairement sous une forme quelconque; de plus, il doit se produire sous une forme normale et légitime; sinon, il n'est pas le pouvoir, il n'est qu'une force, non un droit. Or, à quels signes peut-on reconnaître la légitimité de la forme du pouvoir?

La forme du pouvoir est déterminée par les éléments préexistants de la vie d'un peuple, et par les autres circonstances qui peuvent se produire durant le cours de son existence, tels que sont : la religion, le climat, la situation des lieux, le génie, les mœurs, les aptitudes, les vertus et les vices même du peuple qu'elle est appelée à régir.

Il suit de là que la légitimité de la forme du pouvoir est dans le rapport de convenance qu'elle a avec l'ensemble des éléments préexistants de la vie sociale et des circonstances ultérieures qui l'ont déterminée.

Mais comment ce rapport de convenance peut-il être constaté ? Évidemment il ne peut l'être que par le consentement exprès ou tacite du peuple, en ayant soin de remarquer que ce consentement n'est sérieux et valable qu'autant qu'il persévère pendant un laps de temps plus au moins long, sans quoi il se pourrait, ou

que le peuple ait été trompé, ou qu'il ait obéi à une impulsion aveugle et capricieuse. D'où il faut conclure que la *durée* d'une forme de gouvernement est, en dernier résultat, le seul critérium à l'aide duquel on puisse décider avec certitude si cette forme est légitime, ou si elle ne l'est pas.

Tout pouvoir donc qui *dure* depuis longtemps est légitime, il a le droit de commander, et on ne peut lui refuser l'obéissance.

Toutefois il est essentiel d'observer, et c'est là que commence la difficulté, que la forme du pouvoir réside *essentiellement* dans l'ensemble des institutions qui le constituent, et *accidentellement* seulement dans la personne qui le représente.

La personne du chef ou des chefs n'est rien, par elle-même, que ce que la font les institutions; si donc elle prévarique contre ces institutions, elle porte atteinte à son titre et peut même le détruire entièrement, si la prévarication dépasse certaines bornes. Le peuple alors, en lui retirant l'exercice d'un pouvoir qu'elle possède encore en fait, non plus en droit, fait un acte non de révolte, mais de conservation de la forme légitime du pouvoir.

Cependant nous avons dit qu'il y avait là une difficulté; et en effet, il peut être difficile de déterminer si la prévarication du chef de l'Etat est telle qu'elle justifie soit la résistance, soit la déchéance. Mais ce n'est plus là qu'une question de conduite, soumise, comme toutes les questions de même nature, au libre arbitre des parties intéressées, qui les résolvent à leurs risques et périls. Ajoutons seulement que, chez un peuple religieux,

qui croit à l'essence divine du pouvoir et qui par suite le respecte, ces sortes de conflits ne se produiront que dans des circonstances rares et exceptionnelles (1).

Ainsi l'obéissance est due au gouvernement légitime; mais le chef ou les chefs, accidentellement investis de l'exercice de l'autorité, peuvent, par leur prévarication contre les institutions fondamentales de l'Etat, provoquer la légitime résistance du peuple, qui a même le droit, en certains cas, de les en déposséder entièrement.

Ces principes étant posés, il ne reste plus qu'à rechercher si, en l'année 1589, les prévarications de Henri III étaient de telle nature qu'elles pussent justifier la résistance du peuple, ou même provoquer la déchéance du prince.

Les faits à cet égard se chargent de répondre : la conduite de Henri III ne devait pas manquer, s'il y persévérait, d'avoir pour résultat la ruine de la religion catholique; car, sans parler de tous ses autres actes, il continuait à considérer le chef du parti protestant comme l'héritier présomptif de la couronne de France. La nation, dès lors, avait le droit de résister pour défendre une des institutions fondamentales de l'Etat.

Mais en même temps, comme Henri III continuait à professer la religion catholique, comme il ne paraissait

(1) Ces principes sont ceux de la théologie catholique. « Il ne faut pas » penser, dit saint Thomas, que le peuple, *multitudo*, ait tort de prononcer la déchéance d'un roi coupable de tyrannie, lors même que le peuple s'était engagé pour toujours envers lui. Car le tyran, en gouvernant mal le peuple, contrairement à ce qu'exigeait le devoir d'un » roi, a mérité que l'autorité, qu'il avait reçue de ses sujets, lui fût retirée. » Bellarmin, Suarez et d'autres tiennent le même langage. (Voir sur ce point le bel ouvrage de l'abbé Balmès : *Du protestantisme et dn catholicisme*, t. III.)

pas qu'il se proposât de rien entreprendre directement contre elle, la prévarication dont il se rendait coupable n'était pas telle qu'elle dût entraîner immédiatement sa déchéance.

En d'autres termes, la nation était dans son droit lorsqu'elle résistait à Henri III; mais elle l'outrepassait, lorsque prématurément elle déclarait ce prince déchu du trône.

Aussi bien, malgré les apparences, les hommes de l'Union ne l'entendaient pas autrement. La déchéance, que le Conseil avait prononcée, avait au fond un caractère purement comminatoire, et il était évident que les Catholiques se replaceraient d'eux-mêmes sous l'obéissance du roi, dès qu'il leur aurait donné des garanties sérieuses d'un changement de conduite.

Ainsi éclairé sur le point de droit et sur la légitimité de la résistance catholique contre le dépositaire infidèle de l'autorité royale, revenons au récit des événements.

Henri III ne pouvait plus désormais se faire illusion; le double meurtre qu'il avait commis n'avait fait qu'aggraver sa situation, loin de la rendre meilleure; et chaque jour il apprenait que quelque ville nouvelle s'était déclarée contre lui. Il ne lui restait donc qu'à rassembler des forces pour essayer de faire face aux périls qui le menaçaient, et c'est ce dont il s'occupait en ce moment, avec plus d'activité même qu'il n'en avait montré jusque là. Il s'était assuré du concours des princes du sang, du duc de Montpensier, du prince de Dombes son fils, du prince de Conti et du comte de Soissons. Il avait rappelé l'armée du duc de Nevers, et invité le duc

d'Épernon à venir le rejoindre avec les 4,000 hommes qu'il commandait.

Dès le 6 février, il avait convoqué le ban et l'arrière-ban de toute la gendarmerie du royaume par des lettres patentes ainsi conçues : « Voulons et ordonnons, par les » présentes, qu'incontinent icelles reçues, vous fassiez » crier, publier et signifier à son de trompe et cri pu- » blic, par tous les lieux et endroits de votre ressort et » juridiction, que tous nobles, tant de notre maison que » de nos ordonnances, vassaux ou sujets à notre ban et » arrière-ban et autres, quels qu'ils soient, sans seul ex- » cepter de ceux qui peuvent porter armes, aient incon- » tinent de cesdites présentes, à monter à cheval. »

Enfin, le sieur Nicolas de Sancy, ancien ambassadeur près les cantons helvétiques, avait reçu mission d'aller en Suisse faire une nouvelle levée.

Quant aux divers corps d'armée qui se trouvaient répartis çà et là dans les provinces, le roi avait jugé à propos de les y laisser, afin de maintenir dans le devoir les villes qui ne s'étaient pas encore soulevées. C'est ainsi que le maréchal de Matignon contenait la population de Bordeaux, toute dévouée à la cause catholique, et le maréchal d'Aumont, celle d'Angers. Sur d'autres points, plusieurs villes, telles que Caen, Evreux, Dieppe en Normandie, avaient été également conservées au parti royal par l'énergie de quelques officiers.

Aux portes même de Paris, le gouverneur de Vincennes Saint-Martin avait refusé de livrer le château aux Parisiens, qui s'en étaient vengés en pillant la maison de plaisance et le monastère des hiéronymites, bâti naguère par le roi, en coupant le bois du parc et

en faisant la chasse à coups d'arquebuses aux bêtes fauves, daims, cerfs et biches qui s'y trouvaient.

Pour pouvoir organiser ses moyens d'attaque et de défense avec plus de sécurité, Henri III se transporta dans les premiers jours de mars à Tours où il se proposait d'établir le siége de son gouvernement, et où il avait déjà convoqué tous les officiers des cours souveraines, pour qu'ils eussent à y remplir leurs charges. Un assez grand nombre avait répondu à son appel, entre autres Etienne Pasquier, avocat général près la chambre des comptes, et il put, dès le 22 du même mois, y installer un nouveau Parlement dans l'abbaye Saint-Julien.

Cependant, s'il se préparait à la guerre, Henri III ne renonçait pas à négocier, et il avait fait faire des ouvertures tant au duc de Mayenne qu'au roi de Navarre. Il suivait surtout en ce moment, avec une vive sollicitude, les démarches que ses ambassadeurs faisaient à Rome en son nom auprès du Souverain Pontife.

Dès le 24 décembre, aussitôt après le meurtre du cardinal de Guise, il avait expédié un courrier au marquis de Pisani, avec des dépêches dans lesquelles il lui exposait les motifs de sa conduite et le chargeait de la justifier auprès du Pape.

Sixte-Quint avait d'abord reçu avec calme ces communications; mais lorsque plus tard il avait été instruit de toutes les circonstances de l'événement, il avait manifesté la plus vive indignation, et s'en était expliqué en termes sévères, en présence du marquis de Pisani et du cardinal de Joyeuse, qui faisait les fonctions de protecteur de France dans le Sacré-Collége.

Toutefois les envoyés de Henri III n'avaient pas perdu

tout espoir de l'apaiser, et lui avaient demandé au nom de leur maître deux choses : d'abord l'absolution pour le meurtre du cardinal de Guise; ensuite la condamnation du décret de la Sorbonne qui avait prononcé la déchéance du roi. Sur le dernier point il ne semblait pas qu'il dût y avoir beaucoup de difficulté; mais quant à l'absolution, Sixte-Quint avait exigé que, préalablement et avant tout, le roi lui écrivît une lettre pour lui exprimer son profond repentir d'avoir porté la main sur un prince de l'Église.

Le marquis de Pisani et le cardinal de Joyeuse avaient fait observer que, si le roi désirait avoir l'absolution, ce n'était que par scrupule de conscience; car, l'année précédente, le Pape lui avait délivré un bref, en vertu duquel il pouvait se faire absoudre, même des cas les plus énormes, par quelque confesseur que ce fût; ajoutant que les libertés et franchises gallicanes ne permettaient pas à un roi de France de comparaître en accusé devant le Souverain Pontife. Puis ils avaient insinué, sous forme de menace, que l'on désirait en France l'annulation du concordat de Léon X, et qu'on pourrait bien revenir au régime de la pragmatique sanction.

Mais Sixte-Quint s'était d'autant moins laissé ébranler, que les courriers de France lui apportaient chaque jour la nouvelle des progrès de la Ligue dans le royaume. Henri III, qui par les mêmes motifs désirait de plus en plus se réconcilier avec le Pape, s'était alors décidé à députer vers lui l'évêque du Mans, Claude d'Angenne.

Ce prélat, arrivé à Rome le 23 février, se fit aussitôt instruire par le cardinal de Joyeuse de l'état de la négociation, et ayant été admis auprès du Pape, il s'efforça

d'obtenir de lui qu'il se contentât de l'absolution générale, que le roi pouvait se faire donner en vertu du bref de l'année précédente; mais, voyant que Sixte demeurait inflexible, il eut recours à un moyen extrême qui coûtait beaucoup à sa dignité d'envoyé du roi. Ayant obtenu une nouvelle audience, il réitéra ses instances, et comme elles n'étaient pas mieux écoutées, il se jeta tout à coup aux pieds du Pontife en lui disant : « Saint Père, je de-
» mande humblement à Votre Sainteté, au nom du roi
» très-chrétien, l'absolution qu'il souhaite avoir de vous,
» en vous suppliant de le recevoir en grâce comme
» votre fils et de vous réconcilier avec lui, et de lui don-
» ner votre bénédiction. »

Le Pape releva aussitôt l'évêque, le fit asseoir auprès de lui et lui parla avec beaucoup de bonté, en lui exprimant le profond chagrin qu'il éprouvait des troubles de France; mais en même temps il évita de se prononcer au sujet de l'absolution, et se contenta de faire observer que, le scandale ayant été public, il fallait que le roi, pour en montrer son sincère repentir, remît du moins en liberté le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Lyon.

Sur ces entrefaites, arrivèrent à Rome les envoyés du duc de Mayenne et du conseil général de l'Union. Admis aussitôt auprès du Souverain Pontife, ils lui demandèrent aide et appui au nom de tous les catholiques de France, en lui représentant que « dans ce consentement de la
» France jointe et unie incontinent après les massacres
» des princes, il n'y avait rien de projeté de la prudence
» humaine, ains que c'était un mouvement divin qui
» tout à coup avait échauffé les cœurs des catholiques et
» leur avait fait sentir qu'il était temps de se lier pour

» empêcher leur ruine et celle de leur sainte religion, et » que non-seulement les bonnes villes et la plupart de » la noblesse étaient entrés dans cette résolution, mais » aussi les parlements et les cours souveraines de la » France, qui étaient composées des plus sages et des » plus fermes à l'obéissance, et plus mesurés et plus ex- » périmentés aux affaires. » Puis les députés terminèrent en suppliant de nouveau le Pontife de prendre sous sa protection les catholiques de France, et de leur accorder son assistance spirituelle et temporelle.

Cette requête des envoyés du duc de Mayenne était appuyée sur des motifs trop sérieux pour ne pas être favorablement accueillie par le Pape; toutefois il évita encore de se prononcer. Sixte-Quint jugeait bien le véritable état des choses; il voyait la guerre civile prête à se rallumer, et il désirait ardemment prévenir ce malheur. Ne pouvant accorder au roi une absolution qui eût été un désaveu indirect de la conduite des Catholiques, il donna l'ordre à son légat en France de faire une dernière tentative de conciliation entre le roi et les chefs de l'Union.

En conséquence, le légat Morosini intervint officieusement auprès du duc de Mayenne et de Henri III. Le roi accueillit ses ouvertures avec empressement, et lui donna pouvoir de faire en son nom au duc de Mayenne les offres les plus propres à le séduire. Le duc devait être confirmé dans son gouvernement de Bourgogne avec le droit de mettre dans les villes de cette province tels gouverneurs qu'il voudrait, de nommer aux charges vacantes et de prendre 40,000 écus tous les ans sur les revenus qu'elle produisait au roi. Le jeune duc de Guise

devait avoir le gouvernement de Champagne et deux villes pour y mettre garnison, selon sa volonté ; on assurait le gouvernement de Lyon au duc de Nemours. D'autres avantages considérables étaient accordés à tous les princes de la maison de Lorraine. Mais le duc de Mayenne refusa de rien entendre et résista à toutes les instances du légat, en objectant qu'après ce qui s'était passé à Blois il ne pouvait plus se fier à la parole du roi, et qu'il ne pensait pas que le Pape voulût l'y contraindre.

Ce refus péremptoire ne permettait pas de pousser plus loin la négociation. Le légat Morosini fit connaître au roi l'insuccès de ses efforts et lui manda en même temps qu'il se disposait à retourner à Rome, parce que la bienséance lui interdisait, observait-il, de demeurer comme légat de Sa Sainteté auprès d'un prince qui allait faire la guerre aux catholiques de son royaume.

Ayant ainsi perdu tout espoir de traiter avec le parti catholique, Henri III n'avait plus qu'à se tourner du côté du chef du parti protestant, avec lequel d'ailleurs il n'avait cessé d'entretenir de secrètes relations.

Depuis la victoire de Coutras, dont par sa faute il avait perdu tout le fruit, le roi de Navarre avait continué à guerroyer dans les provinces du Midi et de l'Ouest, et avait réussi à s'emparer de plusieurs villes, de Niort, de Pont-Saint-Maixent, Loudun, Mirebeau, Châtellerault, Vivonne, etc.

S'étant ainsi rapproché de la Loire, il se trouvait à peu de distance de Henri III, avec qui, de son côté, il désirait ardemment signer un traité de paix. Pour en faciliter la conclusion, il venait de publier, le 4 mars, un manifeste où il laissait entrevoir, plus clairement qu'il ne

l'avait fait encore, la possibilité d'une conversion, demandant seulement du temps pour réfléchir. « Il ne faut » pas, disait-il, que je sois long sur ce propos (celui de la » religion), car c'est une matière déjà disputée. On m'a » souvent sommé de changer de religion, mais com- » ment cela? la dague au poing. Quand je n'eusse point » eu de respect de ma conscience, celui de mon honneur » m'en eût empêché, par manière de dire..... Avoir été » nourri, instruit et élevé en une profession de foi ; et, » sans ouïr et sans parler, tout d'un coup se jeter de » l'autre côté? Non, Messieurs, ce ne sera jamais le roi » de Navarre qui fera cela, y eût-il trente couronnes à » gagner... *Instruisez-moi*, je ne suis pas *opiniâtre* (1).» Il terminait en recommandant à tous les Français la concorde et l'obéissance au roi. « Je vous conjure donc » tous, par cet écrit, autant catholiques serviteurs du » roi mon seigneur, comme ceux qui ne le sont pas ; je » vous appelle comme Français, je vous somme que vous » ayez pitié de cet état. Je vous conjure de dépouiller les » misérables passions de guerres et de violences qui » dissipent et démembrent ce bel état, et qui nous dis- » traient les uns par la force, les autres trop volontaire- » ment de l'obéissance de notre roi ; qui nous ensan- » glantent du sang les uns des autres, et qui nous ont » déjà tant de fois fait la risée des étrangers, et, à la fin, » nous feront leur conquête, etc. »

Ces conseils étaient sages, mais ils manquaient de l'autorité de l'exemple, car celui qui les donnait avait fait pendant de longues années, et faisait même encore en ce moment la guerre au roi, son légitime souverain.

(1) *Mémoires de la Ligue*, tome III, p. 243.

Quoi qu'il en fût, une négociation s'ouvrit entre les deux princes ; et, après quelques difficultés au sujet de la ville de Saumur, dont le roi de Navarre voulait être mis en possession, ils arrivèrent bientôt à signer une trêve d'un an aux conditions suivantes : la trêve devait commencer au 3 avril ; le roi de Navarre s'engageait à entretenir à ses frais pour le service du roi 1200 chevaux et 2,000 arquebusiers, moyennant quoi il lui était cédé une place sur la Loire pour le passage de ses troupes. Les deux rois devaient continuer d'ailleurs à faire la guerre séparément.

Ce traité reçut aussitôt son exécution, et le roi de Navarre, ayant été mis en possession de Saumur, s'empressa de dénoncer, tant aux Catholiques qu'aux Protestants, la nouvelle position qu'il entendait prendre. Par une première déclaration à l'adresse des premiers, confondant désormais sa cause avec celle du roi, il leur recommandait, en sa qualité de premier prince du sang, la soumission et l'obéissance, et remontrait au clergé, à la noblesse et au tiers-état les avantages de la paix et les dangers de la guerre. « Un roi, leur disait-il, ne peut » souffrir d'être dégradé par ses sujets ; et, pour l'em- » pêcher, il faudra rendre rigueur pour rigueur, et force » contre force. Il serait bien plus à propos d'abréger » tant de calamités par une paix, en rendant l'obéissance » et la fidélité que l'on doit au roi, etc. »

Dans la seconde déclaration adressée à son propre parti, il accusait nettement ses nouveaux devoirs : sans répudier encore le titre de chef du parti protestant, il s'y présentait avant tout comme l'héritier présomptif de la couronne de France, et affirmait que la Ligue avait un

caractère plus politique que religieux. « Il est évident, » disait-il, que cette guerre, commencée sous ombre de » religion, s'est trouvée tout à coup pure guerre d'é- » tat. » D'où il concluait que les Catholiques de l'Union devaient être traités comme des sujets rebelles à leur légitime souverain.

Henri III, de son côté, crut devoir publier un manifeste pour se justifier d'avoir signé une trêve avec le chef du parti protestant. Il y alléguait la nécessité de pourvoir à la conservation de sa couronne, menacée par les Ligueurs, et prenait soin, en outre, de faire remarquer qu'il n'avait pas conclu une alliance, mais seulement une trêve et surséance d'armes d'un an.

En même temps il rendit une ordonnance prononçant confiscation de tous les biens du duc de Mayenne, ainsi que de ceux des gentilshommes et bourgeois du parti de l'Union, criminels de lèse-majesté, pour n'être pas rentrés sous son obéissance au temps fixé.

L'alliance que Henri III venait de contracter avec le chef du parti protestant, était un fait d'une haute gravité; car on ne pouvait douter que le roi de Navarre n'exerçât désormais une influence prédominante sur les affaires. Aussi, lorsque la nouvelle s'en répandit dans le royaume, elle y causa une universelle indignation; plusieurs villes qui hésitaient encore se déclarèrent ouvertement pour la cause catholique, et le duc de Mayenne se disposa aussitôt à entrer en campagne, pour empêcher du moins, s'il était possible, la jonction des armées des deux princes.

Mais, avant de quitter la capitale, il importait de la mettre en bon état de défense, et c'est à quoi le che f

l'Union dut d'abord porter tous ses soins. Dans ce but, il fit établir de bons et solides corps-de-garde dans chaque quartier, enjoignit aux sergents et archers de se transporter en toute diligence chez les hôteliers et cabaretiers, pour y prendre, moyennant indemnité, les futailles dont ils étaient en possession, afin d'élever des barricades et de palissader les faubourgs; requit les bourgeois d'envoyer chacun un homme garni d'outils pour travailler aux tranchées et fortifications, et ordonna à tous les habitants des villages d'Issy, de Vaugirard, de Montrouge, Gentilly, Arcueil, Bagneux, Fontenay, Clamart, Châtillon et Meudon, de prendre les armes, et de se mettre en état de repousser l'ennemi.

Il n'était pas moins essentiel de maintenir l'ordre dans l'intérieur de la ville. Le commerce languissait, la misère commençait à se faire sentir, les loyers des maisons et les rentes sur l'Hôtel-de-Ville ne se payaient plus. Le parlement rendit un arrêt par lequel il était fait remise aux locataires du tiers du prix des loyers. De plus, des ateliers publics furent ouverts pour venir en aide aux artisans sans ouvrage. « Ne faites faute présentement, » ainsi s'exprimait l'ordonnance, et sans aucun délai, » d'assembler tous les manants et habitants de chaque » dizaine, pour leur faire entendre qu'il est nécessaire » d'ouvrir quelques ateliers pour faire travailler un » grand et bon nombre des pauvres valides qui sont dans » cette ville, afin que, par ce moyen, trois choses gran- » dement utiles soient accomplies, dont la première est » la charité par la nourriture des pauvres; la seconde, » la fortification et réparation de cette ville ès lieux et » endroits nécessaires; et la troisième, l'empêchem

» de l'oisiveté, mère nourrice de tous les maux. »

Une circonstance heureuse vint fournir l'argent qui manquait : on découvrit au logis du sieur Molan, trésorier de l'épargne, plus d'un million de livres en or, qu'il avait fait cacher et enterrer dans sa maison avant de la quitter. Cette somme fut employée à solder les troupes et à acheter des munitions de guerre.

Enfin, lorsque ces diverses mesures d'ordre public et de défense eurent été prises, le duc de Mayenne s'éloigna de Paris à la tête de son armée.

Les débuts de la campagne furent heureux. Le chef de l'Union, étant arrivé à Châteaudun, envoya le sieur de Rosne avec quelques compagnies s'emparer de Vendôme, qui lui fut livré par le gouverneur; puis se porta lui-même devant Château-Renaud, à sept lieues de Tours. Il se préparait à attaquer cette place, lorsque l'archevêque de Lyon lui fit savoir que les troupes royales étaient campées à peu de distance, dans un poste peu avantageux et mal gardé. Sur cet avis, il décampa aussitôt, rencontra l'ennemi à Saint-Ouen, près d'Amboise, lui tua six cents hommes et s'empara de la ville.

A la nouvelle de la marche rapide et des succès de l'armée catholique, Henri III, effrayé, écrivit au roi de Navarre pour qu'il vînt à son secours. Celui-ci, heureux d'avoir sitôt l'occasion de lui prouver l'utilité de son alliance, s'empressa de se rapprocher de Tours avec son armée.

Quoiqu'ils eussent signé un traité de paix, et qu'ils fussent peu éloignés l'un de l'autre, les deux rois ne s'étaient pas encore vus, par calcul politique, afin de ne pas se compromettre auprès de leurs partis; mais le

péril devenait trop pressant pour qu'ils gardassent plus longtemps cette réserve apparente.

Henri III fit donc savoir au roi de Navarre qu'il se trouverait le 30 avril au château de Plessis-les-Tours, et qu'il serait bien aise de l'y recevoir. Le roi de Navarre, quoiqu'il ne fût pas sans quelque défiance (1), car le souvenir du lugubre drame de Blois était encore présent à tous les esprits, n'hésita pas cependant à se rendre à l'appel de Henri III.

L'entrevue eut lieu, au jour indiqué, en présence d'un grand concours de peuple venu de tous les environs. Henri III fit l'accueil le plus amical à son nouvel allié, qui l'en remercia avec effusion. Les deux princes se virent encore les jours suivants, et arrêtèrent ensemble le plan de campagne qu'il convenait de suivre. Il fut reconnu que le parti le meilleur et le plus sûr était de réunir toutes les forces dont on pourrait disposer, et de s'avancer sur la capitale.

Cependant le duc de Mayenne avait continué sa marche en avant, et peu s'en fallut qu'il ne s'emparât de Tours et de la personne même de Henri III. Ayant appris que le roi se trouvait dans la ville avec une faible garnison, il résolut de l'y surprendre, et, mettant aussitôt son dessein à exécution, il arriva le 8 mai au matin avec son avant-garde à une portée de mousquet du faubourg Saint-Symphorien. Le même jour et à la même heure, le roi, soit par le fait du hasard, soit sur les instigations de quelque seigneur d'intelligence avec le duc de Mayenne, était allé se promener à cheval de

(1) Il le dit assez clairement dans une de ses lettres.

ce côté, et il ne se trouvait plus qu'à cent pas d'une barricade où étaient cachés les cavaliers de la Ligue, lorsqu'un meunier, le reconnaissant, lui dit : « Sire, où » allez-vous ? les ennemis sont là, retirez-vous ; » et ce disant les lui montra de si près, qu'ils se levèrent de leur embuscade et coururent droit sur lui. Le roi tourna bride, et s'enfuit de toute la vitesse de son cheval en criant : « Aux armes ! » A sa voix les soldats des avant-postes accoururent et arrêtèrent les Ligueurs, qui furent obligés de se retirer.

Le duc de Mayenne toutefois n'en persista pas moins à attaquer la ville. Son dessein était de porter toutes ses forces sur le faubourg Saint-Symphorien, parce qu'il pensait que, tandis que le roi viendrait avec ses troupes pour le défendre, les bourgeois, qui étaient tout dévoués à la cause catholique, se soulèveraient et forceraient ainsi le prince ou à se rendre ou à fuir. Mais la prudence du maréchal d'Aumont fit échouer cette combinaison. Il conseilla au roi de se tenir cantonné dans la ville, de défendre à la noblesse d'en sortir, d'y faire rentrer les deux mille hommes répandus dans les environs, et de mander au roi de Navarre qu'il eût à hâter sa marche. Henri III suivit l'avis du maréchal, et laissa quelques troupes seulement sous les ordres du maître de camp Crillon, pour la défense des faubourgs.

Cependant le duc de Mayenne ordonna, conformément au plan qu'il avait arrêté, l'attaque contre le faubourg Saint-Symphorien. L'affaire commença par une escarmouche assez vive qui dura jusqu'à quatre heures du soir. Enfin, le duc s'avança lui-même à la tête de son infanterie et, grâce à l'élan qu'il sut lui donner, il parvint

en peu de temps à renverser toutes les barricades et à s'emparer du faubourg qui fut livré au pillage.

Le succès de cette première journée lui faisait espérer qu'il pourrait, le lendemain, se rendre maître de la ville. Mais dans la nuit, on vint lui rapporter qu'on avait vu dans les environs des écharpes blanches, et bientôt des renseignements plus précis ne lui permirent pas de douter de la présence de l'armée béarnaise. Dès-lors, comme il n'était pas en mesure de lui tenir tête, il n'avait plus qu'à se retirer, ce qu'il exécuta, sans tarder davantage. Dès quatre heures du matin, il fit sonner le boute-selle, mit le feu aux maisons qui avoisinaient le pont, pour couper le passage de la Loire aux ennemis, et prit la route du Mans, d'où il passa bientôt en Normandie.

Dans cette dernière province, non-seulement la plupart des villes avaient adhéré à la Ligue, mais les populations des campagnes s'étaient soulevées, non moins, il est vrai, par l'espérance d'être délivrées des tailles, que par zèle religieux. Les paysans réunis en grand nombre sous le nom de *Gautiers*, parce que leurs principaux chefs étaient originaires du village de la Chapelle-Gautier, avaient parcouru les campagnes, pillant et dévastant les châteaux, particulièrement ceux des seigneurs restés fidèles à la cause royale. Le duc de Montpensier avait été envoyé pour réprimer ces ravages, et il avait défait les bandes de paysans insurgés en plusieurs rencontres. Le duc de Mayenne arrêta le prince dans le cours de ses succès, le força à lever le siége de Falaise, et le refoula dans les murs de Caen, ville où il y avait un assez grand nombre de huguenots, et qui, par cette raison, continuait à tenir le parti du roi.

Ainsi resté maître de presque toute la Normandie, le duc de Mayenne y attendait de nouveaux renforts pour reprendre l'offensive contre les deux rois, lorsque la nouvelle d'un grave échec éprouvé par les Parisiens le rappela soudain dans la capitale.

Une des villes des environs de Paris, Senlis, étant tombée vers la fin d'avril au pouvoir du parti royal, les Parisiens avaient formé le projet de la reprendre. En conséquence, le sieur de Mayneville s'était rendu sous les murs de cette ville, à la tête de 4,000 hommes levés dans la population parisienne, auxquels étaient venues se joindre peu après d'autres forces amenées par le duc d'Aumale et le sieur de Balagny, gouverneur de Cambrai.

La ville, canonnée et enserrée de toutes parts, avait été bientôt réduite à demander une capitulation ; mais dans l'intervalle, le duc de Longueville et le capitaine Lanoue ayant amené des secours, il s'en était suivi un engagement très-vif entre les troupes royales et les Parisiens qui, après une lutte acharnée, s'étaient vus contraints de battre en retraite, laissant douze cents d'entre eux sur le champ de bataille.

Cette défaite avait jeté la consternation dans Paris : beaucoup d'habitants avaient à déplorer la perte de quelques-uns des leurs, tués ou faits prisonniers. Le peuple irrité s'en était pris aux chefs, particulièrement au duc d'Aumale, et il avait fallu que le conseil de ville s'interposât pour que le prince pût rentrer dans la ville (1).

(1) Un sonnet satirique, qui courut alors au sujet de la fuite du duc d'Aumale, mérite d'être cité ici :

A chacun nature donne
Des pieds pour le secourir,

L'épouvante des Parisiens avait été encore augmentée par un coup de main du duc de Longueville, qui, profitant de son succès pour aller ravitailler le château de Vincennes, avait lancé en passant quelques boulets, qui étaient tombés dans le quartier des Halles. Soudain les boutiques s'étaient fermées, les chaînes avaient été tendues, et les bourgeois avaient couru aux armes. Ce n'était toutefois qu'une fausse alerte, car le duc de Longueville n'avait pas l'intention de pousser l'affaire plus avant. Mais de nouvelles et plus sérieuses attaques pouvaient

Les pieds sauvent la personne,
Il n'est que de bien courir.

Ce vaillant prince d'Aumale,
Pour avoir fort bien couru,
Quoiqu'il ait perdu sa male,
N'a pas la mort encouru.

Ceux qui étaient à sa suite
Ne s'y endormirent point,
Sauvant par l'heureuse fuite
Le moule de leur pourpoint.

Quand ouverte est la barrière,
De peur de blâme encourir,
Ne demeurez pas derrière;
Il n'est que de bien courir.

Courir vaut un diadème,
Les coureurs sont gens de bien :
Tremon et Balagny même
Et Congy le savent bien.

Bien courir n'est pas un vice,
On court pour gagner le prix ;
C'est un honnête exercice :
Bon coureur n'est jamais pris.

Qui bien court est homme habile
Et a Dieu pour son confort ;

avoir lieu, et le duc de Mayenne, averti par le conseil de l'Union, se hâta de revenir à Paris.

La situation était grave : non-seulement la campagne, malgré quelques succès au début, avait été malheureuse pour la Sainte Union, puisque son chef, le duc de Mayenne, s'était vu contraint de quitter le théâtre principal de la guerre et de se retirer en Normandie; mais l'état respectif des deux partis, lorsqu'on l'envisageait au point de vue militaire, se présentait sous des aspects fort alarmants pour la cause catholique.

La France entière, de l'Est à l'Ouest, du Nord au Midi, était sous les armes. D'un côté il y avait le peuple catholique des villes avec ses municipalités, ses maires,

Mais Chamois et Mayneville
Ne coururent assez fort.

Souvent celui qui demeure
Est cause de son meschef,
Celui qui fuit de bonne heure
Peut combattre de rechef.

Il vaut mieux des pieds combattre
En fendant l'air et le vent,
Que se faire occir et battre
Pour n'avoir pris le devant.

Qui a de l'honneur envie
Ne doit pourtant en mourir;
Où il y va de la vie
Il n'est que de bien courir.

(*Lestoile*, t. Ier, p. 295)

Rien n'était d'ailleurs plus injuste que le reproche de poltronnerie adressé au duc d'Aumale et à ses compagnons d'armes. Le duc s'était au contraire comporté avec beaucoup de courage, avait été blessé et n'avait commandé la retraite que lorsqu'il n'avait plus été possible de tenir tête à l'ennemi. Chamois et Mayneville, dont il est aussi question, avaient été tués en combattant au fort de la mêlée.

ses capitouls, ses consuls, ses parlements, son clergé, ses gardes bourgeoises, sous la direction politique et militaire du duc de Mayenne, qu'entourait une portion de la noblesse; de l'autre les princes du sang, la plus grande partie des seigneurs et gentilshommes de tout ordre, rangés sous la bannière de leur suzerain le roi de France, et de son héritier présomptif le roi de Navarre.

Or, si la sainte Union avait toujours la supériorité du nombre, le parti opposé avait celle de la force militaire et des influences politiques. La noblesse avait seule alors, il ne faut pas l'oublier, le privilége de porter les armes; les autres classes étaient sans habitude de la guerre, et, quels que fussent l'ardeur et le dévouement des gardes bourgeoises, elles ne pouvaient tenir en rase campagne contre des troupes aguerries et disciplinées; la déroute de Senlis venait d'en donner une nouvelle preuve.

Mais ce n'était pas tout : les Catholiques ne devaient compter en ce moment sur aucun appui extérieur. Leurs alliés étaient : le Pape, le roi d'Espagne et le duc de Savoie. Or, le Pape n'avait pas d'armée disponible à leur envoyer; le roi d'Espagne s'était engagé vis-à-vis de Henri III à garder la neutralité, à condition que ce prince lui restituerait la ville de Cambrai, et renoncerait aux droits que sa mère Catherine de Médicis avait revendiqués sur le Portugal. Quant au duc de Savoie, le colonel d'Ornano avait reçu l'ordre de se joindre à Lesdiguières pour le tenir en échec sur les frontières du Dauphiné; et les cantons suisses, de leur côté, avaient promis de s'unir au roi, pour combattre un prince dont ils redoutaient la puissance.

Le parti royal, au contraire, était assuré de recevoir

des secours, tant en hommes qu'en argent, des princes allemands et surtout de la reine d'Angleterre, toujours jalouse de faire triompher en France la cause du protestantisme. De plus, Nicolas de Sancy avait levé en Suisse 10,000 hommes d'infanterie, qu'il devait amener avant peu à Henri III.

A n'envisager donc que les forces dont ils disposaient, les chances n'étaient pas égales entre les deux partis. Aussi les deux rois résolurent de profiter de leur avantage pour prendre l'offensive. Leur plan était toujours de marcher sur Paris, parce qu'ils pensaient bien qu'une fois maîtres de la capitale, ils auraient facilement raison des autres villes.

En conséquence, ils quittèrent Tours vers la mi-mai, et le 22 du même mois ils arrivèrent à Beaugency, d'où le roi de Navarre adressa une lettre aux habitants d'Orléans pour les engager à se soumettre, en leur promettant que, non-seulement leur religion, mais leurs libertés et franchises municipales, seraient respectées; mais cette sommation demeura sans effet : les bourgeois refusèrent d'ouvrir leurs portes, et les deux rois durent passer outre, car le siége d'une place si importante eût été une opération longue et difficile, qui aurait retardé leur marche.

L'armée royale, laissant donc Orléans de côté, se porta sur Gergeau, qui fut pris, et dont le gouverneur fut pendu pour avoir opposé une défense trop énergique. Gien et La Charité, n'ayant pas assez de forces pour résister, firent leur soumission.

Après s'être ainsi rendue maîtresse de tous les ports de la Loire, à l'exception de ceux de Nantes et d'Orléans,

l'armée royale entra dans la Beauce et le Gâtinais. La petite ville de Pluviers fut emportée de vive force et livrée au pillage; de là on s'avança sur Etampes. Le baron de Saint-Germain, qui en était gouverneur, défendit d'abord la place avec vigueur ; puis une brèche ayant été pratiquée, il demanda à capituler; mais un parti ennemi ayant surpris la ville d'un autre côté pendant qu'il parlementait, le baron fut obligé de se rendre prisonnier, et eut bientôt après la tête tranchée; le procureur du roi Bergeronneau, et quelques bourgeois connus pour leur zèle catholique, subirent la même peine. Par ces actes de cruelle vengeance, le roi espérait intimider les faibles et contenir les irrésolus : il ne réussit qu'à envenimer les haines et enflammer l'ardeur de la résistance.

La joie que Henri III ressentait des succès de son armée fut d'ailleurs troublée par la nouvelle de l'excommunication lancée contre lui par le Souverain Pontife. Ce fut à Etampes même que le message lui en arriva.

Après avoir longtemps hésité, Sixte-Quint s'était enfin décidé à agir, et il avait rendu un monitoire par lequel il ordonnait au roi de mettre en liberté le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Lyon dans les dix jours après la publication dudit monitoire, qui devait être faite aux portes des cathédrales de Poitiers, de Chartres, d'Agen, de Meaux, du Mans et d'Orléans, et d'en informer le Saint-Siége dans les trente jours par un acte authentique; faute de quoi il prononçait que le roi et tous les complices du massacre du cardinal de Guise et de l'emprisonnement des autres prélats, encourraient l'excommunication portée dans la bulle *In cœnâ Domini*, dont ils ne pourraient être absous que par le Pape, hors

l'article de la mort. Le pontife les citait à comparaître, dans soixante jours, devant son tribunal, le roi en personne ou par procureur, et les autres personnellement, etc.

Henri III, malgré les scandales de sa vie privée et les fautes de sa politique, avait conservé des sentiments de foi; la voix menaçante du chef de la chrétienté retentit donc douloureusement dans son âme. Abandonné à lui-même, il se fût peut-être arrêté devant les angoisses de sa conscience; mais le roi de Navarre, qui ne partageait pas ses scrupules, s'efforça de les calmer en lui montrant la victoire comme le meilleur moyen de rentrer en grâce avec le pontife. « Vainquons, » lui dit-il avec le ton railleur et sceptique qui lui était habituel, « Vainquons, et nous aurons l'absolution. » Henri III, qui subissait de plus en plus l'ascendant de son nouvel allié, ne sut pas résister à ses instances, et il donna l'ordre de continuer la marche en avant. La ville de Dourdan n'attendit pas qu'on l'attaquât : les bourgeois prirent l'écharpe blanche (1), et vinrent eux-mêmes présenter les clefs de la ville.

Poissy au contraire opposa une vive résistance, mais enfin la ville fut emportée, et les principaux bourgeois payèrent de la vie, comme ceux d'Etampes, leur courageux dévouement.

Maîtresse de Poissy, l'armée royale passa la Seine, et vint mettre le siége devant Pontoise. Cette petite ville, où se trouvait une forte garnison commandée par le

(1) Le blanc était la couleur des rois de France; cependant il paraît que Henri III l'avait quitté et ne l'avait repris que depuis sa jonction avec l'armée béarnaise.

sieur d'Alincourt, fils de Villeroi, était trop près de Paris pour qu'on la négligeât. Les bourgeois et les soldats la défendirent d'abord avec beaucoup de vigueur; mais lorsque, après douze jours de tranchée, l'église Notre-Dame, qui dominait la place et en faisait la principale défense, eut été emportée d'assaut, le gouverneur dut capituler le 25 juillet, avant que les secours envoyés par le duc de Mayenne eussent pu lui arriver.

Après la prise de Pontoise, les deux rois s'emparèrent encore de quelques petites places sur l'Oise, de Beaumont, de l'Isle-Adam et de Creil, puis arrivèrent à Conflans, où ils rencontrèrent les Suisses, que Sancy avait recrutés. Leur armée, qui n'était jusque là que de 28,000 hommes, se trouva dès lors portée à plus de 40,000, car les Suisses étaient au nombre de 10,000, et Sancy leur avait adjoint 2,000 lansquenets et 1500 reistres.

Un conseil de guerre fut aussitôt tenu pour délibérer sur le parti qu'il convenait de prendre. Quelques seigneurs étaient d'avis que l'on tînt encore la campagne, et qu'on attendît de nouveaux renforts avant d'attaquer Paris, parce qu'il leur semblait qu'une ville si considérable, défendue par une population ardente, sous le commandement du duc de Mayenne, dont l'habileté militaire était connue, devait opposer une longue et opiniâtre résistance. Mais le roi de Navarre fit prévaloir l'opinion contraire, et il fut décidé que l'on commencerait immédiatement le siége de la capitale.

En conséquence, le 31 juillet, Henri III se porta sur Saint-Cloud, s'empara du pont, établit son quartier dans le bourg, et se logea lui-même dans la maison du sieur

Jérôme de Gondi, d'où il dominait Paris et toute la vallée de la Seine. Le roi de Navarre prit position à Meudon, et répandit ses troupes dans les villages de Vanves, de Vaugirard et d'Issy.

Cependant, lorsqu'on avait su à Paris l'approche de l'armée royale, le peuple, loin de se laisser aller à un lâche découragement, s'était montré plus que jamais résolu à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Les Seize avaient redoublé d'efforts pour enflammer le zèle de la bourgeoisie; la duchesse de Montpensier avait parcouru les divers quartiers de la ville, excitant les hommes des halles et des métiers à prendre les armes contre l'odieux meurtrier de son frère le duc de Guise. Les prédicateurs étaient montés dans les chaires pour prêcher la guerre sainte contre l'hérétique relaps, Henri de Béarn, et le fauteur d'hérétiques, Henri de Valois, qui unissaient leurs forces pour amener la ruine de la religion catholique. Quelques-uns même n'avaient pas craint de désigner la personne du tyran à la vengeance du peuple.

De son côté le duc de Mayenne, toujours ferme et calme au milieu des excitations passionnées de la foule, avait pris toutes les mesures propres à assurer la défense de la ville. Par ses ordres, 2,000 bourgeois allaient chaque jour travailler à tour de rôle aux tranchées avec les soldats, et se succédaient dans ce service toutes les vingt-quatre heures. Il avait distribué ses troupes dans les faubourgs, assignant à chacun son poste, et se réservant à lui-même la garde des portes Saint-Honoré et Saint-Denis, qui étaient les plus menacées. En même temps, pour prévenir toute trahison, il avait fait arrêter et rete-

nir sous bonne garde cent des Politiques les plus compromis. Enfin il avait expédié des courriers au duc de Lorraine à Nancy et au duc de Nemours à Lyon, pour qu'ils se hâtassent de lui envoyer des secours.

Grâce à l'attitude énergique de la population et aux sages dispositions du lieutenant-général, la capitale était donc désormais à l'abri d'un coup de main. Mais pourrait-elle soutenir un long siége, et résister aux efforts réunis des deux rois? Telle était la question que les chefs de l'Union se posaient avec anxiété, et que le sombre fanatisme d'un jeune religieux se préparait à résoudre à l'aide d'un crime.

Quand, arrivé sur les hauteurs de Saint-Cloud avec son avant-garde, Henri III avait vu à ses pieds la ville qui, une année auparavant, l'avait ignominieusement chassé de ses murs, il s'était écrié dans le délire de la joie : « Paris, chef du royaume, mais chef trop gros et trop » capricieux, tu as besoin d'une saignée pour te guérir, » ainsi que toute la France, de la frénésie que tu lui » communiques! Encore quelques jours, et on ne verra » ni tes maisons, ni tes murailles, mais seulement le lieu » où tu auras été. » Le prince qui prononçait ce farouche anathème et se consolait de ses humiliations passées en pensant que l'heure de la vengeance était enfin venue, ne savait pas que c'était celle de son supplice qui allait sonner.

Le 31 juillet, le soir même du jour où l'armée royale avait pris position autour de Paris, un jeune moine, de l'ordre des jacobins, était sorti des murs de la ville. Il avait dirigé d'abord ses pas du côté de Vaugirard, vers les avant-postes du roi de Navarre. Arrêté par les sol-

dats, il leur avait montré un passeport (1) signé du comte de Brienne, seigneur royaliste, alors détenu au Louvre, et qui avait été relâché ; de là il avait pris le chemin de Saint-Cloud, où il était arrivé avant la nuit.

Arrêté de nouveau par les sentinelles du camp, il avait déclaré aux officiers qu'il était porteur d'un message pour le roi. Ceux-ci l'avaient conduit devant le procureur général de La Guesle, auquel il avait montré en effet une lettre adressée au roi par le premier président de Harlai, prisonnier à la Bastille. Cette lettre, dont le procureur général prit lecture, était écrite en italien et ainsi conçue : « Ce présent porteur vous fera entendre l'état de vos serviteurs et la façon de laquelle ils sont traités, qui ne leur ôte néanmoins la volonté et le moyen de vous faire très-humble service, et sont en plus grand nombre peut-être que Votre Majesté n'estime. Il se présente une belle occasion, sur laquelle il vous plaira faire entendre votre volonté, suppliant Votre Majesté croire ce présent porteur en tout ce qu'il désire. »

La teneur de ce billet, l'écriture qu'il crut reconnaître pour être celle du premier président, trompèrent le procureur général. Il retint le jeune religieux, ordonna qu'on lui servît à souper, et le fit même coucher dans sa propre maison.

Le lendemain 1er août, le magistrat alla de bonne heure faire part au roi de la demande d'audience qui lui était faite. Henri III, jugeant que nul avis, en de telles circonstances, ne devait être négligé, donna l'ordre que le moine lui fût amené. Frère Jacques Clément (c'é-

(1) L'original de ce passeport se trouve dans les manuscrits de la Bibliothèque impériale.

tait le nom de ce dernier) fut donc conduit au logis du roi, entre sept et huit heures du matin.

Introduit aussitôt auprès du prince, il se prosterna avec respect et lui présenta la lettre dont il était porteur; Henri III la lui prit des mains et se mit à la lire. Le religieux, le voyant assis les yeux fixés sur le papier, s'approcha comme pour lui parler, et, tirant le couteau qu'il tenait caché dans la manche de sa robe, il lui en porta un coup dans le bas-ventre. Le roi, se sentant frappé, s'écria : « Ah ! le méchant moine ! il m'a tué ! » qu'on le tue ! » Et en même temps, retirant lui-même le couteau de la plaie, il en frappa le meurtrier sur l'œil, au-dessus du sourcil. Aux cris du prince, les gentilshommes accoururent, se précipitèrent sur l'assassin, le massacrèrent et jetèrent son cadavre dans la cour, par la fenêtre.

Cependant le sang coulait avec abondance de la blessure du roi, et, les hommes de l'art ayant été appelés, le premier chirurgien Portail sonda la plaie. Il reconnut que le boyau avait été percé, et le dit en latin à ses confrères; toutefois il essaya de rassurer le prince, ainsi que les seigneurs qui l'entouraient, et s'en ouvrit seulement au comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX, auquel il était particulièrement attaché, en lui disant à voix basse : « Mon maître, songez à vous, car je ne vois pas » qu'on puisse sauver le roi. »

Nonobstant les espérances que les médecins cherchaient à lui donner, Henri III avait compris la gravité de son état, et pensant au compte redoutable que bientôt peut-être il aurait à rendre à Dieu, il avait fait appeler son aumônier, l'abbé de Boulogne. Dès que le ministre

de Dieu fut arrivé, il lui exprima le désir de recevoir les sacrements de l'Église, si sa vie était en danger, et, sans plus attendre, il se confessa avec de grandes marques de repentir. Puis, comme le prêtre, après l'avoir entendu, lui observait qu'il ne pouvait l'absoudre, s'il ne satisfaisait aux conditions du dernier monitoire du Pape, il s'empressa de répondre qu'étant premier fils de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, il voulait vivre et mourir tel, et qu'il promettait de satisfaire Sa Sainteté en tout ce qu'elle pourrait désirer de lui. Ensuite il demanda qu'un autel fût dressé dans sa chambre, pour qu'on y célébrât la messe, qu'il entendit avec les marques de la piété la plus vive.

Ayant ainsi mis ordre aux affaires de sa conscience, le roi s'occupa de pourvoir à celles de l'État, et manda près de lui le roi de Navarre qui s'empressa d'arriver de Meudon où il avait ses quartiers (1). Dès qu'il le vit entrer dans sa chambre, il lui tendit la main en disant : « Mon frère, vous voyez comme vos ennemis et les miens » m'ont traité, il faut que vous preniez garde qu'ils ne » vous en fassent autant. » Et le prenant à part : « Mon » frère, continua-t-il à demi-voix, je ne me sens pas » bien; c'est à vous à posséder le droit que j'ai travaillé

(1) Sismondi prétend, sur la foi de d'Aubigné, que le roi de Navarre ne vit pas Henri III après sa blessure, et qu'il n'arriva à Saint-Cloud que lorsque ce prince venait d'expirer; mais tous les autres historiens et auteurs de mémoires contemporains disent le contraire, et rendent compte même avec détail de l'entrevue des deux princes. D'ailleurs comment supposer que, dans l intervalle de près de 24 heures qui s'écoula entre le moment où Henri III fut blessé et celui où il mourut, le roi de Navarre ne soit pas venu lui rendre visite. En général, Sismondi croit trop facilement d'Aubigné, esprit léger, sceptique et frondeur.

» à vous conserver, et que Dieu vous a donné : c'est ce » qui m'a mis en l'état où vous me voyez. Je ne m'en » repens pas, car la justice, de laquelle j'ai toujours été » le protecteur, veut que vous succédiez après moi à » ce royaume, dans lequel vous aurez beaucoup de tra- » verses, si vous ne vous résolvez à changer de religion. » Je vous y exhorte, autant pour le salut de votre âme » que pour l'avantage du bien que je vous souhaite (1). » Ensuite, comme le prince s'efforçait de le rassurer et d'éloigner de lui la pensée d'une fin prochaine, il éleva la voix et, s'adressant aux seigneurs qui étaient dans la chambre, il leur recommanda en termes pressants de montrer à son successeur les mêmes sentiments de fidélité qu'ils avaient eus pour lui-même : ce que ceux-ci lui promirent (2). Un moment après il reprit la parole et engagea le roi de Navarre à aller visiter les quartiers : « Votre présence y est nécessaire, dit-il ; commandez à » La Trémoille d'être sur ses gardes, car la nouvelle de » ma blessure donnera de l'audace aux ennemis, qui » voudront entreprendre quelque chose. » Il donna également l'ordre à Sancy d'aller au quartier des Suisses, et au maréchal d'Aumont à celui des Allemands, pour les maintenir dans le devoir.

En présence de la mort, ce malheureux prince avait recouvré tout à coup un courage et une activité d'esprit dont, depuis longtemps, il ne semblait plus capable. La

(1) *Mémoires du duc d'Angoulême*, édition Michaud, p. 681.

(2) On voit que Henri III persista jusqu'à la fin à reconnaître le roi de Navarre pour son légitime héritier ; il ne faudrait rien en induire contre la sincérité de son repentir, car, outre que c'était là une opinion libre qui ne touchait pas à la foi, il avait lieu de penser que ce prince ne tarderait pas à se convertir.

foi, en le purifiant par le repentir, avait relevé son âme de ses abaissements, et lui donnait la force de mourir en chrétien et en roi.

Cependant, sur le soir, les douleurs augmentèrent et, vers minuit, le roi envoya de nouveau quérir son confesseur, auquel il demanda le saint viatique. Lors, un des seigneurs se prit à lui dire : « Sire, montrez-» nous à ce coup que vous êtes vrai catholique et re-» connaissez la puissance de Dieu, et montrez-nous que » les actes de piété et de religion qui ont été faits par » vous, que vous les avez faits franchement et sans con-» trainte, parce que vous y avez toujours cru. » — « Oui, » dit le roi, je veux mourir en la créance de l'Eglise » catholique, apostolique et romaine. Mon Dieu! ayez » pitié de moi, et me pardonnez mes péchés. » Puis il se mit à réciter : *In manus tuas*, etc., et le psaume *Miserere meî, Deus*, etc., lequel il ne put achever du tout pour être interrompu d'un autre seigneur, qui lui dit : « Mais, » Sire, puisque vous désirez que Dieu vous pardonne, il » faut premièrement que vous pardonniez à vos enne-» mis; » sur quoi il répondit : « Oui, je leur pardonne » de bien bon cœur. » — « Mais, Sire, lui fut-il dit en-» core, pardonnez-vous à ceux qui vous ont pourchassé » votre blessure? » Il leur répondit : « Je leur pardonne » aussi, et prie Dieu leur vouloir pardonner leurs fautes, » comme je désire qu'il pardonne les miennes (1). »

(1) *Certificat de plusieurs seigneurs de la cour qui assistèrent le roi Henri III depuis l'instant de sa blessure jusqu'à son décès.* (Journal de Lestoile, pièces diverses, édit. Michaud, t. Ier, p. 319.) L'original de ce certificat, signé par plusieurs seigneurs, entre autres par le maréchal de Biron et le duc d'Epernon, est conservé au dépôt des manuscrits de la Bibliothèque impériale.

Ensuite il fit approcher son chapelain, auquel il se confessa de nouveau et reçut de lui l'absolution. Peu après il perdit la parole, et rendit l'âme à Dieu en faisant par deux fois le signe de la croix.

Telle fut la fin de ce prince dont l'agonie repentante et chrétienne pesa sans doute d'un grand poids dans la balance de la justice divine, mais ne peut suffire à racheter, dans la mémoire des hommes, une vie entière de désordres, de hontes et de scandales.

Doué de qualités heureuses et de nobles instincts, Henri III eût pu dignement occuper le trône de France, si l'influence d'une Cour corrompue n'eût, en dépravant ses mœurs, énervé de bonne heure toutes les forces vives de son âme.

Appelé à régner au milieu de circonstances qui exigeaient les plus énergiques efforts, il s'était montré au contraire faible, corrompu, indolent, reculant sans cesse devant les obstacles, sans essayer même de les surmonter.

Il avait ménagé d'abord les Protestants, non par sympathie, mais par calcul, à cause de la crainte qu'ils lui inspiraient; et lorsque plus tard les concessions qu'il leur avait faites l'eurent compromis auprès des Catholiques, il s'était pris à redouter ceux-ci autant et plus que leurs adversaires, parce qu'il les savait plus puissants, et voyait derrière eux la nation prête à se soulever contre lui.

Ses faiblesses et ses irrésolutions s'en étaient accrues; flottant au gré des événements et des passions des partis, il n'avait pu ni arrêter un plan, ni se tracer une ligne de conduite; et lorsque, dans un jour de colère, il avait eu recours au crime comme à un dernier expédient, il

n'avait su encore ni en calculer les suites, ni s'en assurer les profits.

C'est pourquoi il n'avait pas moins dégradé en sa personne le caractère auguste de la royauté que compromis le sort de la Religion; de sorte que, se sentant méprisé de tous, il avait fini par perdre jusqu'à l'estime de lui-même. Prince dont on plaindrait la destinée malheureuse à cause des souvenirs de gloire de sa première jeunesse, de sa fin lamentable et de ses derniers repentirs, si le meurtre de Blois et les honteux scandales de sa vie ne faisaient avant tout un devoir à la conscience de le flétrir.

CHAPITRE X.

La mort de Henri III ne fait qu'aggraver le débat, loin d'y mettre un terme. — Généalogie du roi de Navarre. — Elle n'est pas contestée, mais on oppose au prince trois motifs d'exclusion. — Attitude hostile des seigneurs catholiques de l'armée royale après la mort de Henri III. — Le roi de Navarre s'efforce d'abord de gagner à sa cause le maréchal de Biron. — Délibération des seigneurs catholiques. — Le maréchal de Biron obtient le comté de Périgord pour prix de son adhésion. — Les seigneurs catholiques vont proposer leurs conditions au roi de Navarre, qui les accepte, après les avoir fait modifier. — Plusieurs seigneurs refusent de signer la déclaration. — Un grand nombre d'autres quitte le camp royal. — Beaucoup de seigneurs protestants se retirent également. — L'armée royale est réduite de près de moitié. — Joie des Parisiens en apprenant la mort de Henri III. — Plusieurs ne craignent pas de faire en public l'éloge de Jacques Clément. — Divers prétendants à la couronne. — Déclaration du duc de Mayenne, par laquelle il reconnaît pour roi le cardinal de Bourbon. — Le roi de Navarre essaie de négocier avec le duc de Mayenne par l'entremise de Villeroi. — Le duc de Mayenne refuse d'entendre ses propositions. — Le roi de Navarre, à la suite d'un conseil tenu avec ses principaux officiers, se décide à se retirer en Normandie, pour aller au-devant des secours que la reine d'Angleterre lui a promis. — Avant de partir, il va conduire les restes de Henri III à Compiègne. — Il se met en route pour la Normandie. — Le gouverneur de Dieppe lui ouvre les portes de la ville. — Le duc de Mayenne se met à sa poursuite. — Position presque désespérée du roi de Navarre. — Combat d'Arques. — Succès douteux. — Nouveaux engagements entre les deux armées sans résultat. — Les Anglais débarquent à Dieppe. — Le duc de Mayenne se retire en Picardie. — Le roi de Navarre reprend l'offensive et se dirige sur Paris. — Il arrive sans coup férir le 31 octobre aux portes de la capitale. — Il donne l'assaut dès le lendemain 1er novembre et s'empare des faubourgs du Midi. — Il se retire à la nouvelle de l'arrivée du duc de Mayenne, qu'il provoque inutilement au combat. — Il se rend à Tours où il est reconnu roi par les membres du conseil de Henri III, par le Parlement et la chambre des comptes. — Il y reçoit une ambassade de la république de Venise et l'adhésion des ducs de Ferrare et de Mantoue, ainsi que celle du sultan Amurat.

— Il prend encore plusieurs places avant l'hiver. — Les protestants mécontents parlent d'élire un nouveau chef. — Malgré ses récents succès, le roi de Navarre a contre lui presque toute la nation, et ne peut encore être considéré que comme un prétendant au trône.

En frappant le dernier descendant de Philippe de Valois, le fanatisme aveugle de Jacques Clément n'avait fait qu'avancer le moment depuis longtemps redouté des Catholiques, où la succession royale devait s'ouvrir au profit du chef du parti protestant. Paris, il est vrai, était délivré de la crainte d'un siége, mais le débat en lui-même était aggravé, car l'événement, qui jusque là n'avait été que dans les appréhensions de l'avenir, était désormais un fait accompli. Henri de Bourbon, roi de Navarre, serait-il reconnu roi de France, en vertu de son droit héréditaire, quoiqu'il fût hérétique? Telle était la question qui se trouvait actuellement posée entre ce prince et la nation, sans qu'il fût possible d'en ajourner plus longtemps la solution.

Henri de Bourbon, prince de Béarn, roi de Navarre, avait trente-six ans. Il était le fils d'Antoine de Bourbon tué au siége de Rouen, lequel descendait en ligne directe de Robert de France, comte de Clermont, seigneur de Bourbon, cinquième et dernier fils du roi saint Louis.

La maison de Bourbon s'était subdivisée en plusieurs branches, et la plus proche en degré se trouvait en ce moment être celle de Bourbon-Vendôme, dont le roi de Navarre était le chef.

Cette généalogie du prince n'était pas contestée, mais on opposait à ses prétentions au trône trois fins de non-recevoir.

La première et la principale était sa religion. Il était hérétique, et même hérétique relaps. Or, les lois constitutives de la monarchie française ne permettaient pas qu'un prince hérétique montât sur le trône, et devînt le successeur des rois très-chrétiens, lesquels, au jour de leur sacre, prenaient l'engagement solennel de poursuivre et de combattre l'hérésie.

La seconde était le degré de parenté; le roi de Navarre n'était parent de Henri III qu'au 22e degré; or la loi civile ne reconnaissait pas d'héritier à un degré si éloigné, et le droit politique ne disait rien sur un cas qui ne s'était jamais présenté. Dès lors le trône devait être considéré comme vacant, et il y avait lieu de procéder à l'élection d'un roi.

Enfin, on alléguait en troisième lieu qu'en admettant même les droits de la maison de Bourbon, ce n'était pas Henri de Béarn qui devait être appelé au trône, mais son oncle le cardinal, dont la branche sans doute était plus éloignée, mais qui personnellement était plus proche d'un degré de la maison de Valois.

Ces deux derniers motifs d'exclusion n'étaient, il est vrai, que des moyens subsidiaires, mis en avant pour soutenir et appuyer le premier. Mais celui-ci seul suffisait, et avait même une valeur si considérable, en droit et en fait, que ce n'étaient pas seulement les Catholiques de l'Union, mais les seigneurs royalistes eux-mêmes qui allaient l'opposer au prince.

A peine, en effet, Henri III avait-il eu fermé les yeux, que déjà des manifestations hostiles pour le roi de Navarre s'étaient manifestées parmi les gentilshommes qui l'entouraient. Au lieu des acclamations et du cri de : *Vive*

le Roi ! accoutumés en de tels accidents, dit d'Aubigné, on avait vu, dans la chambre même du roi mort, la foule des seigneurs, enfonçant leurs chapeaux, complotant, se touchant la main.... et, à dix pas du prince, il leur était échappé de dire qu'ils se rendraient plutôt à toutes sortes d'ennemis que de souffrir un roi huguenot. Un d'entre eux même avait osé déclarer explicitement que « *le roi de Navarre était si éloigné de saint Louis qu'il n'y avait lieu de représentation, et que, n'y ayant plus de prince du sang royal, on devait faire élection d'une autre maison et la rendre royale* (1). »

Aussi jamais jour ne fut plus troublé, plus rempli d'angoisses et d'alarmes pour Henri de Bourbon, que celui où la succession à la couronne de France vint à lui écheoir. Toutefois, grâce au grand fonds d'intelligence et de fermeté dont il était doué, le prince sut faire bonne contenance et se tirer habilement de ce pas difficile.

Tout d'abord il songea à s'assurer du maréchal de Biron, le premier homme de guerre de l'armée royale, et, s'approchant de lui : « Mon cousin, lui dit-il, c'est à cette » heure qu'il faut que vous mettiez la main droite à ma » couronne. Ni mon humeur ni la vôtre ne veulent que » je vous anime par longs discours, pour commencer nos » affaires. Je vous prie, en pensant à ce qui se présente » sur nos bras, aller tirer le serment des Suisses, comme » vous entendez qu'il faut, et puis me venir servir de » père et d'ami contre les gens qui n'aiment ni vous ni » moi. » « Sire, répondit le maréchal un peu surpris, » Sire, c'est à ce coup que vous connaîtrez les gens de

(1) *Histoire de France*, de P. Mathieu, t. II, p. 5.

» bien ; nous en parlerons du reste à loisir. Je ne vais » pas essayer, mais vous quérir ce que vous demandez. » Puis il partit avec une gaîté gasconne qui donna beaucoup de confiance au roi (1).

Néanmoins le maréchal, ainsi que nous le verrons, entendait faire ses conditions avant de se donner.

En même temps qu'il cherchait à se gagner par des caresses ceux dont il avait le plus besoin, le roi de Navarre essayait d'en imposer aux autres par la fermeté de son attitude.

Quelques seigneurs, à la tête desquels se trouvait le duc de Longueville, étant venus lui représenter qu'ils ne pourraient le reconnaître pour leur roi, s'il ne leur promettait de se faire catholique, il les harangua en ces termes : « Parmi les étonnements, leur dit-il, » desquels Dieu nous a exercés depuis vingt-quatre » heures, j'en reçois un de vous, Messieurs, que je » n'eusse pas attendu. Vos larmes sont-elles déjà es- » suyées? La mémoire de votre père et les prières de » votre roi, depuis trois heures sont-elles évanouies avec » la révérence qu'on doit aux paroles d'un ami mou- » rant?... Il n'est pas possible que tout ce que vous êtes » ici consentiez à tous les points que je viens d'entendre. » Me prendre à la gorge sur le premier pas de mon avé- » nement, à une heure si dangereuse! Me cuider traîner à » ce qu'on n'a pu forcer tant de simples personnes, pour » ce qu'ils ont su mourir! Et de qui pouvez-vous attendre » une telle mutation en la créance, que de celui qui n'en » aurait pas? Auriez-vous plus agréable un roi sans Dieu?

(1) *Histoire de d'Aubigné*, t. III, p. 255.

» Vous assurerez-vous en la foi d'un athéiste, et, aux » jours de bataille, suivrez-vous d'assurance les vœux et » les auspices d'un parjure et d'un apostat? Oui, le roi de » Navarre, comme vous dites, a souffert de grandes mi- » sères et ne s'y est pas étonné. Peut-il dépouiller l'âme » et le cœur à l'entrée de la royauté? » Puis il leur déclara qu'il prendrait conseil des princes du sang, des pairs de France, ainsi que des principaux seigneurs; que, d'ailleurs, ceux qui voulaient retourner dans leurs maisons étaient libres de le faire, et qu'il leur baillait dès à présent congé. « J'aurai toujours parmi » les Catholiques, ajouta-t-il en terminant, ceux qui ai- » ment la France et l'honneur (1). »

En ce moment entra un de ses officiers les plus dévoués, Givri, qui, lui venant en aide, se mit à dire : « Je viens de voir la fleur de votre belle noblesse, Sire, » qui réservent à pleurer leur roi mort quand ils l'au- » ront vengé; ils attendent avec impatience les com- » mandements absolus du vivant. Vous êtes le roi des » braves et ne serez abandonné que des poltrons. »

Givri voulait par ce langage entraîner les irrésolus, mais il savait bien qu'il ne disait pas vrai, car la plus grande partie de la noblesse paraissait toujours fort peu disposée à reconnaître le prince, avant qu'il eût pris l'engagement de donner satisfaction sur la question religieuse. Tous d'ailleurs n'étaient pas guidés dans leur opposition par les mobiles désintéressés de la conscience; plusieurs ne tendaient qu'à faire payer plus cher leurs services.

(1) *Histoire de d'Aubigné*, t. III, p. 258.

Cependant il était temps de prendre une décision; pour couper court aux conciliabules particuliers, qui ne produisaient aucun résultat, on résolut de convoquer toute la noblesse dans une réunion générale, où on délibérerait en commun sur le parti auquel il convenait de s'arrêter.

Un grand conseil se tint donc, le 3 août au soir, sous la présidence du duc de Piney, dans une salle de la maison de Gondi, où le roi de Navarre était venu déjà s'établir. Divers avis furent successivement mis en avant et discutés. Quelques-uns proposèrent de ne reconnaître le roi de Navarre (c'est ainsi qu'on continuait à l'appeler, même dans le camp royal) qu'après avoir convoqué les états-généraux; d'autres, tout en appuyant cette opinion, demandèrent qu'en attendant que les états-généraux fussent réunis, on le reconnût pour le chef de l'armée sous le titre de capitaine-général, et qu'en même temps on envoyât à Rome des députés pour faciliter sa conversion. Le maréchal de Biron, qui partageait ce dernier sentiment, s'efforça de le faire prévaloir. Nicolas de Sancy, au contraire, le combattit avec beaucoup de vivacité, en remontrant que procéder ainsi c'était tout perdre; que d'ailleurs le prince ne consentirait jamais à des conditions si humiliantes et si préjudiciables à ses intérêts. Le maréchal de Biron, alors le prenant à part, lui dit à voix basse : « Monsieur de Sancy, jusques alors j'a-
» vais cru que vous eussiez de l'entendement, mais j'en
» perds maintenant toute opinion, parce que si, devant que
» d'avoir assuré nos affaires avec le roi de Navarre, nous
» établissons du tout les siennes, il ne nous connaîtra
» plus et ne se souciera plus de nous. » Sancy lui

fit observer que s'il n'y avait que cette difficulté, il pouvait demander des gages. Biron, sans plus dissimuler, fit entendre qu'il désirait avoir le comté de Périgord; sur quoi Sancy, le quittant, monta dans la chambre où se tenait le roi de Navarre, et lui rapporta aussitôt la promesse de la faveur qu'il demandait (1).

Pendant que le maréchal concluait ce marché avec le roi de Navarre, qui ne croyait pas acheter trop cher un si précieux concours, la discussion avait continué parmi les seigneurs, et, après d'assez longs débats, les ducs de Piney et de Montpensier firent décider par l'assemblée que Henri de Bourbon serait reconnu roi de France, à la condition 1° qu'il se ferait instruire dans les six mois, ce qui implicitement supposait la conversion; 2° qu'il ne tolérerait l'exercice d'aucune religion autre que la catholique; 3° qu'il ne donnerait ni charge ni emploi aux Huguenots; 4° qu'il permettrait à l'assemblée de députer vers le Pape, pour lui faire entendre et agréer les causes qui obligeaient la noblesse de demeurer au service d'un prince séparé de la communion de l'Eglise.

Le duc de Piney fut chargé d'aller avec plusieurs autres seigneurs porter au roi de Navarre le résultat de cette délibération. Le prince les reçut en habit violet, ce qui était une des marques distinctives de la royauté, car les rois de France seuls portaient le deuil en habit de cette couleur, et leur adressa toutes sortes de paroles flatteuses; mais, en même temps, il leur représenta que, parmi les conditions proposées, quelques-unes étaient excessives, et parvint à les faire modifier de la manière

(1) Lettre de Nicolas de Sancy (*Mémoires du duc de Nevers*, t. II, p. 590).

suivante : le roi s'engageait 1° quant à la religion, à s'en rapporter à un concile général ou national, qui serait réuni dans les six mois; 2° à ne pas permettre l'exercice d'aucune religion autre que la catholique, à l'exception des lieux dont les Huguenots étaient en possession, ainsi qu'il avait été stipulé dans le dernier traité du mois d'avril avec le feu roi; 3° à convoquer les états généraux dans les six mois; 4° à mettre dans les villes et châteaux qui seraient pris sur les ennemis des commandants catholiques, et en général à ne conférer qu'à des catholiques les charges, dignités et gouvernements des villes.

Telles furent les principales clauses du compromis arrêté entre le roi de Navarre et les principaux seigneurs catholiques : le procès-verbal en fut aussitôt dressé et publié dès le 4 août.

Plusieurs, tels que le prince de Conti, les ducs de Montpensier, de Longueville et de Piney, le maréchal de Biron, Louis de Rohan, le maréchal d'Aumont, devaient être fidèles à l'engagement qu'ils venaient de prendre; mais beaucoup d'autres, qui n'avaient adhéré qu'à contre-cœur, se réservaient de quitter l'armée à la première occasion; enfin un certain nombre, entre autres L'Hospital-Vitri et le duc d'Epernon, avaient absolument refusé de signer la déclaration.

Ce dernier seigneur avait résisté à toutes les instances du roi de Navarre. « Eh bien! monsieur d'Épernon, lui » avait dit le prince, vous n'avez pas voulu signer l'écrit » qui a été signé de la plupart des personnes de condition » qui sont dans mon armée, qui ne sont pas moins ca- » tholiques que vous. Ne me reconnaissez-vous pas aussi » bien qu'eux pour votre roi? » A quoi le duc avait ré-

pondu qu'il était son très humble sujet et serviteur, mais qu'il suppliait très-humblement Sa Majesté de l'excuser si, étant d'une religion différente de la sienne, il ne pouvait demeurer auprès de sa personne, ne croyant pas le pouvoir faire sans blesser sa conscience. Au fond, ce n'étaient pas les scrupules religieux qui arrêtaient l'ancien favori de Henri III; il avait eu naguère des démêlés avec le roi de Navarre, et il répugnait à s'engager avec lui avant de savoir quelle tournure prendraient les affaires. Il se retira donc, emmenant avec lui le corps d'armée qu'il commandait.

Des motifs plus honorables inspiraient L'Hospital-Vitri: ce seigneur croyait en effet sa conscience engagée à ne pas reconnaître pour roi un prince hérétique; aussi, lorsqu'il quitta le camp royal pour aller offrir ses services au duc de Mayenne, il eut soin de remettre entre les mains des officiers du roi la ville de Dourdan dont il était gouverneur, afin qu'on ne pût pas l'accuser d'avoir trahi la confiance que Henri III avait mise en lui.

Mais ce ne furent pas seulement les seigneurs catholiques qui, au bout de peu de jours, quittèrent en foule le camp de Saint-Cloud; il y en eut autant, ou plus, rapporte le duc d'Angoulême (1), de ceux de la religion prétendue réformée. La conduite incertaine du prince, les concessions qu'il avait été contraint de faire aux catholiques, son langage ambigu et dont, malgré son habileté, il ne pouvait couvrir la duplicité, tantôt montrant de la fer-

(1) *Mémoires du duc d'Angoulême*, édit. Michaud, p. 70. Il ne faut pas confondre ce seigneur, fils naturel de Charles IX, avec un autre seigneur du même nom, fils naturel de Henri II, qui était mort quelques années auparavant.

meté en sa religion, tantôt laissant couler la clause *avant que d'être instruit* et celle du *concile national*, toutes ces circonstances avaient indisposé les seigneurs huguenots contre lui, et bientôt on vit la noblesse de Guyenne, de Poitou et des lieux les plus éloignés, prendre son congé.

Il en fut profondément contristé, et s'en plaignit avec amertume à Duplessis-Mornay : « Ce nonobstant, » lui écrivait-il, au milieu de ces travaux et au plus » fort de mes affaires, une bonne partie des nôtres m'a » laissé, et quelque prière ou remontrance dont j'ai usé, » ils ont voulu retourner chez eux (1). » Mais il n'avait pas assez d'autorité pour retenir ceux qui voulaient partir, et il dut se résigner à ce qu'il ne pouvait empêcher.

Par suite de ces diverses défections, l'armée royale se trouva réduite de plus de moitié; et elle l'eût été davantage encore, si Nicolas de Sancy ne fût parvenu à retenir les Suisses, qui, n'étant pas payés de leur solde, menaçaient de se retirer. Il avait dû, il est vrai, faire appel à des sentiments peu honorables et fort compromettants même pour la cause qu'il servait, il n'avait pas craint de représenter aux Suisses que, les neuf parts de la France étant ennemies, on traiterait les villes et les campagnes en pays conquis, et que le butin qu'ils feraient chaque jour vaudrait deux fois leur paie. Quelques officiers s'étaient indignés en entendant ce langage; mais le grand nombre, reconnaissant que le calcul était bon, avait conclu le marché.

Telle était donc la situation de Henri de Bourbon peu de jours après la mort de Henri III. Il avait été reconnu

(1) *Lettres missives de Henri IV*, t. III, p. 70.

roi par plusieurs des principaux seigneurs catholiques, ce qui était un point important, car ceux-ci pouvaient, avec le temps, en rallier beaucoup d'autres; mais d'abord, pour obtenir ce résultat, il avait dû faire des promesses de conversion qui l'avaient compromis auprès des Protestants, au point que bon nombre d'entre eux l'avaient abandonné. De plus, les neuf dixièmes de la France, au dire même de Sancy, lui étaient ennemis; et, pour les soumettre à ses lois, il ne lui restait qu'une armée de 15 à 20,000 hommes, la plupart étrangers, auxquels il était contraint d'offrir, en guise de paie, le pillage des campagnes et le sac des villes.

Cependant, tandis que l'hésitation et le trouble étaient dans le camp royal à Saint-Cloud, des scènes toutes différentes se passaient à Paris, où le peuple faisait éclater la joie de sa délivrance.

Le jour même de la mort de Henri III, le 2 août, un combat singulier avait eu lieu, derrière le clos des Chartreux, entre le sieur de Lisle-Marivaut, du parti royal, et le sieur de Maroles, du parti de l'Union, qui s'étaient porté défi pour tirer un coup de lance. Après un court engagement, le premier avait été blessé à mort, et, se voyant défaillir, il s'était écrié : « Je n'ai point de re- » gret de mourir, puisque mon roi est mort. » A ces paroles, ceux de l'Union avaient su au vrai la mort du roi (1), et la nouvelle qui en avait déjà couru par la ville s'en était trouvée confirmée.

Les duchesses de Montpensier et de Nemours avaient aussitôt parcouru en carrosse les places et les carrefours

(1) *Palma Cayet*, t. I, p. 171.

en criant à haute voix : « Bonnes nouvelles, mes amis! » bonnes nouvelles! le tyran est mort! il n'y a plus de » Henri de Valois en France. » Les bourgeois avaient pris l'écharpe verte en échange de l'écharpe noire qu'ils portaient depuis la mort des Guises, et des feux de joie avaient été allumés dans toutes les rues.

La satisfaction que montraient les Parisiens était naturelle, car ils venaient d'échapper à un grand danger. Mais plusieurs ne s'en tinrent pas là, et en arrivèrent à glorifier le crime qui avait mis fin à la vie du roi.

Quelques prédicateurs même du parti des Seize ne craignirent pas de faire dans les chaires l'éloge public de Jacques Clément. « Un jeune moine, osa un jour s'écrier le docteur Boucher, un autre Aod, plus coura» geux qu'Aod, et vraiment inspiré par la charité, a » renouvelé l'œuvre de Judith sur Holopherne, de David » sur Goliath. Son courage, ce dessein si glorieusement » achevé, et qu'il avait révélé à l'avance à quelques» uns (1), tout cela mérite la reconnaissance et a répandu » la joie, une joie sainte dans le cœur des gens de » bien (2). »

Le docteur Boucher en imposait à son auditoire. Beaucoup de membres du clergé, au contraire, et les bonnes familles de Paris, observe Palma-Cayet, étaient profon-

(1) La duchesse de Montpensier et le P. Bourgoin, prieur des Jacobins, ont été spécialement désignés comme les complices du crime; ce dernier même a été mis à mort pour ce fait: mais aucune preuve pertinente n'a été apportée à l'appui de l'accusation, et il y a lieu de croire que Jacques Clément, comme tous les fanatiques de cette espèce, n'a pris conseil que de lui-même.

(2) *De justâ abdicatione Henrici III.*

dément contristés d'entendre professer de pareilles doctrines. La multitude seule se laissa entraîner à de coupables manifestations en faveur du régicide, que le gouvernement de l'Union eut le tort de ne savoir ni prévenir ni empêcher (1).

(1) C'est ici le lieu de démentir l'allégation de de Thou et de quelques autres historiens qui ont rapporté que le pape Sixte V avait fait l'éloge de Jacques Clément, dans un consistoire du 11 septembre. Il est bien vrai qu'il a été publié et imprimé à Paris, durant le cours de cette année 1589, une prétendue harangue du Pape (il s'en trouve un exemplaire à la Bibliothèque impériale) dans laquelle il célèbre, en effet, le dévouement de Jacques Clément, qu'il élève même au-dessus de ceux de Judith et d'Eléazar; mais il est évident aussi que cette harangue n'a jamais été prononcée, et est de l'invention de quelque faussaire.

Ce qui le prouve pertinemment, c'est que Lestoile, dans la liste des principaux pamphlets publiés pendant le cours de cette année, « tous » discours, dit-il, de vauriens et faquins, égouts de la lie d'un peuple, » place précisément la *harangue prononcée par notre saint Père sur le jugement de Jacques Clément.* Il ne la considérait donc pas comme une pièce officielle, mais comme l'œuvre d'un pamphlétaire.

Palma Cayet, qui ne fait aucune mention du discours de Sixte V, dit au contraire que ce Pape, après la mort de Henri III, montra pendant quelque temps de l'hésitation sur la conduite qu'il devait tenir.

Des deux historiens de Sixte V, Leti et Tempesti, le premier qui paraît être l'inventeur de la fameuse histoire des béquilles, ne parle même pas du discours prononcé par le pape en cette circonstance, et le second donne de ce discours une analyse qui ne contient aucun éloge de Jacques Clément.

Enfin, sans parler de ce qu'il y aurait d'étrange à trouver l'éloge du régicide dans la bouche même d'un pape, le caractère personnel de Sixte-Quint répugne entièrement à une pareille hypothèse. Sixte-Quint était ami de l'autorité, louait et encourageait les princes qui savaient faire respecter leur pouvoir. Aussi il n'eut jamais de sympathie pour la Ligue et il ne la soutint pendant quelque temps que parce que, comme chef de la chrétienté, il ne pouvait faire autrement. Les ligueurs connaissaient si bien ses sentiments à cet égard, qu'ils considérèrent sa mort, arrivée l'année suivante, comme un événement heureux pour leur cause.

Rien d'ailleurs de plus commun alors que ces sortes de fraudes, à l'aide desquelles les partis cherchaient à exciter l'opinion publique dans un sens

D'ailleurs, si la mort de Henri III pouvait être considérée par les Parisiens comme un événement heureux, parce qu'elle les délivrait d'un péril présent, elle aggravait, comme nous l'avons déjà observé, la situation générale du parti catholique : non-seulement elle rendait actuel le fait de l'ouverture de la succession royale au profit du chef du parti protestant, mais elle menaçait d'engendrer, au sein même du parti de l'Union, les divisions les plus fâcheuses.

Depuis l'attentat de Blois, Henri III avait été declaré déchu du trône, et le cardinal de Bourbon proclamé roi à sa place ; mais ces deux actes n'avaient qu'un caractère tout comminatoire, et au fond on ne se proposait pas, du vivant de Henri III, de pousser les choses plus avant. Désormais il n'en était plus ainsi. Henri III mort, il fallait, à moins de reconnaître les droits du roi de Navarre, pourvoir immédiatement à l'élection d'un nouveau roi. Or les prétendants à la couronne étaient nombreux : le roi d'Espagne, le duc de Lorraine, le duc de Savoie, le cardinal de Bourbon, le duc de Mayenne avaient chacun leurs candidats, ou se mettaient eux-

ou dans l'autre. C'est ainsi que vers le même temps on publia à Paris, à un grand nombre d'exemplaires, une prétendue lettre du roi de Navarre au sénat de Berne, dans laquelle le prince applaudissait à la mort de Henri III et s'excusait d'avoir fait des promesses de conversion aux seigneurs catholiques, en disant qu'il n'avait agi ainsi que pour les mieux tromper.

Il demeure donc démontré qu'il en est du prétendu discours de Sixte-Quint comme d'une prétendue requête de la duchesse de Guise qui fut également imprimée sous le nom de cette princesse, quoiqu'elle y fût entièrement étrangère, et *comme de beaucoup d'autres choses,* dit Palma Cayet (t. I, p. 101), *qui ne furent pour lors imprimées à Paris que pour entretenir le peuple au parti de l'Union.*

mêmes sur les rangs. Quelques-uns aussi, en très-petit nombre il est vrai, parlaient de constituer la France en république, à l'instar de la Suisse.

Pour prévenir les complications funestes que pouvait entraîner un tel état de choses, le duc de Mayenne s'empressa de publier, dès le 5 août, un manifeste par lequel, sans paraître prendre aucune décision nouvelle, il proclamait implicitement le cardinal de Bourbon roi de France, et se conservait à lui-même le titre de lieutenant général du royaume. Ce manifeste avait pour but apparent d'engager les seigneurs catholiques du parti royal à se joindre à lui : « En attendant, y était-il dit, *la li-* » *berté et présence du roi notre souverain seigneur* (le » cardinal de Bourbon n'était pas autrement désigné), » admonestons, exhortons et requérons tous princes, » prélats, officiers de la couronne, etc., par l'obéis- » sance qu'ils doivent à Dieu amateur de paix et d'union » et *à leur roi catholique naturel et légitime* de se » joindre, réunir et rallier avec nous, soit pour porter » les armes contre les hérétiques, ou se retirer en leurs » maisons, etc. »

Le duc de Mayenne donnait ainsi au parti de l'Union un gouvernement, ou plutôt confirmait solennellement celui qui existait déjà, sans porter ombrage aux divers prétendants; car le cardinal de Bourbon étant un vieillard sans enfants, les droits de chacun se trouvaient réservés. Aussi cette sage mesure ne rencontra aucune opposition, et le Lieutenant général put s'occuper aussitôt de pourvoir à toutes les nécessités des circonstances.

De son côté le roi de Navarre ne négligeait rien de ce qui pouvait donner de la force et de la consistance à sa nouvelle royauté. Il venait d'adresser des lettres à toutes les puissances étrangères, aux princes allemands, à la reine d'Angleterre, au roi de Danemark, aux cantons Suisses, au grand-duc de Toscane, à la république de Venise, au grand-duc de Russie, au sultan Amurat et même à l'empereur de Maroc, pour leur faire part de son avénement au trône et solliciter leur alliance ou leurs secours. Le prince toutefois n'avait pas une telle confiance en cet appui extérieur qu'il ne fût disposé à traiter avec le duc de Mayenne, si celui-ci voulait y consentir. Dans ce dernier but, au risque de paraître douter du succès de sa cause en faisant les premières avances, il avait écrit au sieur de Villeroi pour l'inviter à se rendre au parc de Boulogne, à l'effet d'y conférer avec lui des moyens de contenter M. de Mayenne, et de faire tout ce qui serait jugé raisonnable et utile. Villeroi, ancien ministre de Henri III, disgracié à la suite de la journée des barricades, et qui depuis avait pris parti pour la Ligue, était habile en affaires et d'un caractère prudent et modéré. Flatté de cette ouverture du prince, il en fit part au duc de Mayenne; mais celui-ci refusa d'ouvrir des négociations qui pouvaient le compromettre auprès du peuple de Paris, et dont le roi de Navarre ne manquerait pas de se prévaloir auprès des catholiques de son armée. Villeroi fut seulement autorisé à faire savoir au prince que s'il lui plaisait d'envoyer quelqu'un des siens à Paris, il le recevrait.

Deux jours après, Villeroi vit descendre chez lui le secrétaire du roi de Navarre, le sieur de la Marsillière,

qu'il voulut aussitôt présenter au duc de Mayenne. Mais celui-ci refusa de le recevoir, en déclarant que « sa religion et le respect qu'il portait à M. le cardinal de » Bourbon, lequel il avait reconnu pour son roi, comme » celui à qui de droit la couronne appartenait, ne lui » permettaient d'entendre à cette ouverture; qu'il ne vou» lait faire ce tort à la mémoire de ses frères, à sa con» science, ni à la fidélité qu'il devait audit sieur cardi» nal, joint qu'il avait engagé sa foi et donné sa vie à la » cause publique par le serment qu'il avait fait en rece» vant la charge dont il avait été honoré (1). »

En vain Villeroi insista en remontrant les périls de la lutte qui allait s'engager, le duc ne voulut rien entendre, et la Marsillière se retira sans avoir obtenu aucun résultat. Le roi de Navarre toutefois fit de nouvelles démarches, et pria encore Villeroi de venir le trouver à Liancourt; mais celui-ci, n'ayant pu obtenir l'assentiment du duc de Mayenne, dut s'excuser auprès du prince et demeura à Paris.

Tout espoir de conciliation étant perdu, la question ne pouvait se décider que par les armes.

Le roi de Navarre ne devait plus songer, avec le peu de forces qui lui restait, à attaquer Paris, ni même à tenir la campagne. Le mieux qu'il eût à faire était d'attendre les secours étrangers qui devaient lui venir d'Allemagne et d'Angleterre, ou même d'aller à leur rencontre. C'est pourquoi il se décida à diviser son armée déjà peu nombreuse en trois parties : la première se rendit en Picardie sous la conduite du duc de Lon-

(1) *Mémoires d'État de Villeroi*, édit. Michaud, p. 139.

gueville; la seconde, en Champagne, sous le commandement du maréchal d'Aumont du côté d'où les Allemands et les Suisses devaient venir; et, quant à la troisième, le prince se réserva de la mener lui-même en Normandie, pour y recevoir les Anglais qu'Élisabeth avait promis de lui envoyer.

Mais avant de partir, il voulut rendre à Henri III les derniers devoirs, et, comme il ne pouvait lui faire donner la sépulture royale à Saint-Denis dont les Ligueurs étaient maîtres, il conduisit le corps du roi défunt à Compiègne, où il le fit déposer avec tous les honneurs accoutumés dans l'église de Saint-Cornille. Enfin lorsqu'il eut accompli ce devoir, et profité de son séjour dans le pays pour s'emparer de quelques places, de Meulan, de Gisors, de Clermont en Beauvoisis, il prit la route de la Normandie à la tête d'une armée qui ne s'élevait guère au-delà de sept à huit mille hommes.

Tout d'abord sembla lui réussir. Arrivé à Pont-Saint-Pierre, il reçut l'adhésion de Du Rolet, gouverneur de Pont-de-l'Arche, qui lui livra cette ville, passage important sur la Seine. De là il alla camper à Darnetal, bourg à une demi-lieue de Rouen, et prit quelques dispositions, comme s'il eût voulu faire le siége de la ville. Mais son principal dessein en ce moment était d'aller à Dieppe, dont il lui importait d'être le maître, car c'était le port de mer par où devaient débarquer les Anglais.

Du reste, il savait que le gouverneur de Dieppe, le commandeur de Chattes, avait promis de le reconnaître; et en effet, lorsqu'il se présenta devant la ville, le gouverneur vint à sa rencontre avec la garnison, et remit la

ville, ainsi que le château, entre ses mains, sans conditions ni réserve.

Gaspard Polet suivit cet exemple, et envoya faire au roi une soumission semblable pour la ville et le château de Caen dont il était gouverneur.

Les habitants de Neufchâtel ne montrèrent pas des dispositions si favorables, mais les paysans qui s'étaient levés pour venir à leur secours ayant été taillés en pièces par les troupes royales, la ville fut obligée de se rendre.

Après s'être ainsi assuré de Dieppe et des places environnantes, le roi de Navarre revint à son camp de Darnetal, et fit mine de nouveau de vouloir assiéger Rouen. Il distribua ses quartiers, se saisit des postes les plus proches, et poussa les choses assez loin pour que le duc d'Aumale et le comte de Brissac, à la garde desquels la ville était confiée, envoyassent en toute hâte demander des secours au duc de Mayenne.

Le lieutenant-général de l'Union était en mesure de répondre à cet appel, car de nombreux renforts lui étaient arrivés de divers côtés. Le marquis de Pont, fils du duc de Lorraine, le duc de Parme, le duc de Nemours, le sieur de Bassompierre, le gouverneur de Cambrai Balagny lui avaient envoyé ou étaient venus eux-mêmes lui amener plusieurs corps d'infanterie et de cavalerie, qui avaient porté son armée à plus de 30,000 hommes. Il se mit donc aussitôt en marche, et s'avança sur Rouen.

A la nouvelle de son approche le roi de Navarre, dont l'armée était moins forte de plus des trois quarts, se hâta de lever le siége et se retira sur Dieppe. En même temps il envoya vers le duc de Longueville et le maré-

chal d'Aumont, pour les presser de venir le rejoindre.

Le duc de Mayenne, ayant appris en route que le siége de Rouen était levé, tourna par la Picardie, s'empara de Gournay, reprit les villes d'Eu et de Neufchâtel, et se prépara à forcer son adversaire dans sa dernière retraite.

La situation du roi de Navarre, en effet, était devenue dès lors très-difficile. Cerné de toutes parts par des forces de beaucoup supérieures aux siennes et acculé à la mer, il semblait qu'il ne lui restât plus qu'à capituler ou à passer en Angleterre.

En apprenant l'état où il était réduit, les hommes de l'Union ne doutèrent pas qu'il ne fût bientôt contraint de déposer les armes; et on rapporte qu'à Paris des fenêtres furent louées dans la rue Saint-Antoine par les bourgeois pour voir passer le *Béarnais*, comme ils l'appelaient, que le duc de Mayenne devait amener bientôt captif à la Bastille.

Les royalistes eux-mêmes furent si alarmés des périls du prince, que le Parlement de Tours lui dépêcha un maître des requêtes pour l'engager à traiter avec la Ligue et à reconnaître la royauté du cardinal de Bourbon son oncle, avec lequel il pourrait partager le gouvernement.

Mais le roi de Navarre repoussa ces conseils pusillanimes et se disposa au contraire à faire face résolument à l'ennemi.

Il avait une armée peu nombreuse, mais excellente; sa cavalerie était composée des plus braves gentilshommes de la noblesse française, et son infanterie de soldats, mercenaires il est vrai, la plupart étrangers, mais

disciplinés et aguerris. De plus, il avait placé à sa tête le maréchal de Biron, le plus habile homme de guerre de ce temps, auquel le duc de Montpensier, quoique prince du sang, avait dû céder le commandement.

Le roi de Navarre devait surtout éviter deux choses : 1° de se laisser enfermer dans la ville de Dieppe ; 2° de rencontrer l'ennemi en rase campagne, car alors le nombre l'eût emporté. Il s'occupa donc d'abord de fortifier la ville, par laquelle il communiquait avec la mer ; puis il se retira à deux lieues de là, au village d'Arques, où il y avait un château fort, flanqué de tours, qu'il eut soin de faire aussitôt entourer de palissades. Heureusement il avait affaire à un ennemi très-circonspect et très-lent dans ses mouvements, qui lui donna le temps de prendre toutes les dispositions nécessaires à la défense.

Le duc de Mayenne en effet, au lieu de se porter rapidement sur l'armée royale comme il l'aurait pu, n'arriva que le 15 septembre en vue de Dieppe (1), fit une fausse attaque sur le faubourg du Pollet, qui fut repoussée, et ne se décida enfin à aller trouver le roi de Navarre à Arques qu'après avoir donné encore plusieurs jours de repos à son armée, ce qui permit au maréchal de Biron d'aller de son côté rejoindre le roi, auquel il amena de nouvelles forces, qu'il avait pu détacher de Dieppe sans trop affaiblir la garnison.

Cependant, le 20 septembre, l'armée catholique se mit en route, et dès le lendemain matin elle déboucha dans

(1) Mézeray donne une explication fort plausible, mais que nous n'avons pu vérifier, de l'arrivée tardive du duc de Mayenne devant Dieppe. Selon cet historien, le duc serait allé à Beins en Hainault s'aboucher avec le duc de Parme.

la plaine d'Arques. Un épais brouillard d'automne couvrait sa marche, de telle sorte que les coulevrines du château lui envoyèrent d'abord inutilement leurs boulets.

L'armée royale avait l'avantage de la position et de la qualité des troupes; l'armée de l'Union, celui du nombre. Il ne s'agissait pas d'ailleurs de livrer une bataille rangée, mais de forcer et de défendre une position fortifiée.

L'attaque commença sur les dix heures; elle fut vive et bien soutenue de part et d'autre. Les charges de cavalerie se succédèrent sans intervalle, et les seigneurs des deux partis y déployèrent, dans des combats corps à corps, leur vaillance accoutumée. Le succès semblait se balancer, lorsque les lansquenets de la Ligue s'élancèrent dans un retranchement ennemi, et s'y établirent en criant : *Vive le Roi!* comme s'ils eussent voulu tourner de son côté; mais ce n'était qu'une ruse, et leur manière d'agir fit bientôt voir qu'ils avaient d'autres desseins.

Cet incident faillit décider du sort de la journée. Le désordre se mit dans l'armée royale; en vain les chefs rallièrent leurs cavaliers et envoyèrent des troupes fraîches pour les soutenir : l'infanterie et la cavalerie de la Ligue, profitant du trouble où étaient les royaux, continuaient à avancer sur eux en bon ordre de bataille. Déjà même le roi de Navarre, qui combattait au premier rang, était enveloppé de toutes parts et sur le point d'être fait prisonnier. Mais « comme les choses étaient en ce » désespoir, ainsi parle Sully, le brouillard, qui avait été » fort grand tout le matin, s'abaissa tout à coup, et le » canon du château d'Arques découvrant l'armée des

» ennemis, il en fut tiré une volée de quatre pièces, qui » fit quatre belles rues dans leurs escadrons et bataillons ; » cela les arrêta tout court; et enfin trois ou quatre vo- » lées suivantes, qui faisaient de merveilleux effets, les » firent désordonner et peu à peu se retirer du tout der- » rière le tournant du vallon, à couvert des coups de » canon, et finalement en leurs quartiers (1). »

Ainsi finit ce combat d'Arques, qui n'avait pas eu l'importance que plus tard les amis du roi de Navarre essayèrent de lui donner. Au dire du duc d'Angoulême, qui s'y trouvait, il n'avait duré qu'une heure, de dix à onze heures du matin. Les deux partis s'attribuèrent la victoire ; le duc de Mayenne envoya à Paris un étendard des chevau-légers et trois drapeaux que ses soldats avaient enlevés à l'ennemi. De leur côté, les Catholiques de l'armée royale chantèrent un *Te Deum*, et les Huguenots des psaumes selon l'usage.

Dans la réalité cependant l'avantage était resté au roi de Navarre. Outre qu'il n'avait perdu que deux cents hommes, tandis qu'il en avait tué six cents à l'ennemi, il avait gardé sa position et forcé le duc de Mayenne à se retirer. Celui-ci, qui ne pouvait se dissimuler l'échec réel qu'il venait d'éprouver, essaya de le réparer en attaquant de nouveau l'armée royale. Mais les divers engagements qu'il eut avec elle les jours suivants ne donnèrent non plus aucun résultat décisif, et furent seulement l'occasion de brillants faits d'armes entre les gentilshommes des deux armées. Ainsi au combat d'Arques, le jeune comte d'Auvergne, depuis duc d'Angoulême,

(1) *Économies royales*, édit. Michaud, t. I, p. 73.

qui n'était âgé que de seize à dix-sept ans et faisait ses premières armes sous les ordres du roi de Navarre, ayant aperçu le sieur de Sagonne, monté sur un cheval turc et revêtu d'armes éclatantes, se dirigea sur lui et l'appela au combat. Sagonne, à la vue de cet enfant qui le défiait, lui cria : *Du fouet, du fouet, petit garçon !* Et, s'avançant sur lui, il perça son cheval au poitrail pour le désarçonner sans lui faire mal ; mais, comme il retirait son épée, le jeune cavalier, qui prenait la chose au sérieux, lui tira un coup de pistolet et lui fit à la cuisse droite une blessure dont il mourut.

Dans une autre rencontre, un cavalier magnifiquement armé, le casque couvert de plumes, s'avança seul et demanda à tirer le coup de pistolet pour l'amour des dames. M. de Bellegarde, grand-écuyer, duquel le courage était accompagné d'une telle modestie, et l'humeur d'une si affable conversation, qu'il n'y en avait pas qui dans les combats fît paraître plus d'assurance, ni dans la cour plus de gentillesse, crut que c'était à lui que s'adressait le cartel, et, sortant des rangs, il attaqua avec autant de courage que d'adresse le cavalier ennemi, lequel, tirant Bellegarde d'un peu loin, le manqua ; mais lui, le serrant de près, lui rompit le bras gauche, si bien que, tournant le dos, il chercha son salut en faisant retraite dans le premier escadron qu'il trouva des siens (1).

La guerre n'était encore, en ce temps, pour beaucoup de jeunes gentilshommes, qu'une sorte de tournoi où chacun venait faire parade de son adresse et de sa bravoure, sans trop se soucier de la cause qu'il servait.

(1) *Mémoires du duc d'Angoulême*, p. 77.

L'art militaire, toutefois, tendait de plus en plus à se transformer et à diminuer, par l'emploi de l'artillerie, l'importance personnelle de l'homme d'armes, bardé de fer; ce fut même dans une des rencontres qui suivirent le combat d'Arques, qu'on fit usage pour la première fois des coulevrines de campagne. Cette innovation était due à un arquebusier normand, Charles Brisa; jusque là on ne se servait de l'artillerie que pour l'attaque ou la défense des positions fortifiées.

Tandis que le duc de Mayenne renouvelait ainsi chaque jour ses attaques contre le roi de Navarre sans pouvoir l'entamer, celui-ci recevait enfin les secours que la reine d'Angleterre lui avait promis. Le 30 septembre 1500 Écossais, et le lendemain 4,000 Anglais, débarquèrent dans le port de Dieppe.

La situation dès lors se trouva entièrement changée : le duc de Mayenne le comprit; et, sans persister davantage, il se retira du côté de la Picardie, pour essayer du moins d'arrêter au passage les corps du duc de Longueville et du maréchal d'Aumont, qui accouraient au secours de l'armée royale, selon l'ordre qu'ils en avaient reçu.

Ainsi le chef de l'Union avait entièrement échoué dans son entreprise; non-seulement il n'avait pas contraint son adversaire à mettre bas les armes, comme il avait pu l'espérer d'abord, mais il se voyait obligé de reculer et de battre en retraite devant lui. Il devait attribuer cet insuccès à sa trop grande circonspection et à la lenteur de ses mouvements, qui avaient laissé le temps à l'ennemi de se fortifier et d'attendre l'arrivée des Anglais.

Du reste, si le roi de Navarre avait repris l'avantage,

il ne se croyait pas tellement sûr du succès qu'il ne songeât encore à négocier, et ce ne fut que lorsque le duc de Mayenne eut repoussé les ouvertures qu'il lui avait fait faire de nouveau par le sieur de Belin, son prisonnier de guerre, qu'il se décida à prendre l'offensive.

Le prince commença par aller à la rencontre de ses lieutenants le duc de Longueville et le maréchal d'Aumont qui arrivaient du côté de la Picardie, fit sa jonction avec eux, reprit en passant les villes d'Eu et de Gamache, et revint à Dieppe, où il délibéra, avec ses principaux officiers, sur le plan qu'il devait suivre.

Il y avait deux partis à prendre : ou employer les forces nouvelles dont on disposait à faire le siége de quelques grandes villes et à s'en emparer, ou tenir la campagne et provoquer l'ennemi à une action générale. Le premier parti devait coûter beaucoup de peine et de temps, sans rapporter peut-être un grand profit. On s'arrêta au second, qui parut préférable parce que l'on avait toute chance avec une armée supérieure, sinon par le nombre, du moins par la qualité des troupes, de battre l'ennemi, si on le rencontrait. En même temps, comme il y avait lieu de penser que le duc de Mayenne serait par les mêmes motifs peu disposé à accepter le combat, il fut décidé que, pour l'y contraindre, on se rapprocherait de Paris, comme si on voulait en faire le siége.

Les choses ayant été ainsi réglées, le roi de Navarre donna quelques jours de repos à ses troupes, puis, laissant un petit nombre de soldats seulement au duc de Montpensier pour la garde de la Normandie, il prit le chemin de la capitale avec le gros de son armée.

Comme il avait pour but principal d'attirer à lui le

duc de Mayenne, il s'en éloigna le moins possible et suivit d'abord la rive droite de la Seine : toutefois lorsque, arrivé à Meulan, il se fut assuré que l'armée de la Ligue ne s'était pas rapprochée de lui, il passa le fleuve et poursuivant sa route; il arriva le 31 octobre aux portes de Paris sans avoir rencontré aucun obstacle. Le duc de Mayenne, soit qu'il eût été mal informé de la marche de l'armée ennemie, soit qu'il ne pensât pas que le roi de Navarre osât rien entreprendre contre la capitale, était resté en Picardie.

Paris était sans défense, et la terreur des habitants fut égale à leur étonnement, lorsqu'ils apprirent que les villages de Montrouge, de Gentilly, d'Issy, de Vaugirard étaient occupés par les soldats du prince dont ils croyaient naguère encore la cause entièrement perdue.

Le gouverneur de la ville, le sieur de Rosne, revenu en toute hâte d'Étampes, s'efforça de les rassurer, en prenant aussitôt les dispositions nécessaires pour faire face au péril. Il était d'autant plus urgent d'y pourvoir que le roi de Navarre enhardi par le succès, et encouragé par les intelligences secrètes qu'il entretenait avec plusieurs politiques de la ville, avait résolu de pousser plus avant l'entreprise, et de tenter du moins un assaut, à l'aide duquel il s'emparerait peut-être de la ville effrayée et surprise.

Dès le lendemain en effet, 1er novembre, jour de la Toussaint, le prince ordonna sans plus tarder l'attaque des faubourgs du côté du midi.

Son armée avait été partagée en trois corps. Le premier corps, composé de quatre mille Anglais, de deux régiments Français et d'un de Suisses, avait pris posi-

tion, sous les ordres du maréchal de Biron, vis-à-vis des faubourgs Saint-Marceau et Saint-Victor. Le second corps, commandé par le maréchal d'Aumont, se tenait rangé en bataille en face des faubourgs Saint-Jacques et Saint-Michel. Le troisième, ayant à sa tête les sieurs de La Noue et Châtillon, était placé vis-à-vis le faubourg Saint-Germain.

Toute cette infanterie devait être soutenue par une troupe de gentilshommes à pied, par quatre pièces d'artillerie et par la cavalerie partagée aussi en trois corps, dont l'un était conduit par le roi de Navarre en personne, l'autre par le comte de Soissons, et le troisième par le duc de Longueville.

De leur côté, les Parisiens, revenus de leur première terreur, s'étaient mis en devoir de repousser l'ennemi; des retranchements avaient été élevés à la hâte, et chaque colonel de la garde bourgeoise occupait à la tête de sa compagnie les divers postes que le sieur de Rosne avait indiqués, à savoir : Les sieurs d'Aubrai et Pigneron, la place Maubert; les sieurs de Compans, Pacart et Boursier, le pont Saint-Michel; le sieur Dufresnoy, la Croix-du-Tiroir; les présidents de Neuilly, L'huillier et Feuillet, la grande place de Grève en face de l'Hôtel-de-Ville; les présidents Chambrand et Dufour, le cimetière Saint-Jean; les présidents de Blancmesnil et Grandrue, les Tournelles; enfin les sieurs de Costeblanche et Trousson, le cimetière des Saints-Innocents.

Le 1er novembre donc, dès la pointe du jour, les soldats béarnais s'approchèrent des retranchements au signal de leurs chefs, et s'y élancèrent avec une telle ardeur qu'en moins d'une heure ils les emportèrent. Seuls

150 arquebusiers Parisiens se maintinrent dans la tour de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, et s'y défendirent jusqu'à la nuit.

La perte des bourgeois était considérable; près de huit cents des leurs avaient été tués ou faits prisonniers (1). On leur avait enlevé en outre 14 enseignes et 13 pièces de canon. Les assaillants, au contraire, n'avaient perdu que fort peu de monde, et ils avaient poursuivi les bourgeois de si près qu'ils seraient entrés dans la ville, si on ne s'était hâté de fermer les portes et de les barricader.

Le roi de Navarre, devenu ainsi maître de tous les faubourgs de la partie méridionale de Paris, les abandonna au pillage de ses soldats, tenant ainsi la promesse qu'il avait faite aux Suisses de leur donner le butin des villes de son royaume en solde de leur paie. Il avait seulement recommandé qu'on respectât les églises.

Le lendemain le prince se disposait à ordonner une nouvelle attaque, lorsqu'il apprit que le duc de Mayenne, déjà précédé par le duc de Nemours, venait d'arriver avec son armée. Il ne pouvait plus dès-lors songer à s'emparer de la ville, défendue par des forces si considérables, et il donna aussitôt l'ordre à ses soldats d'évacuer les faubourgs. Toutefois il se tint encore toute la matinée en bataille devant les murs, pour provoquer l'ennemi au combat, et ce ne fut qu'après s'être assuré qu'il ne se présenterait pas, qu'il se décida à prendre la route de Montlhéry.

Le roi n'avait pas entièrement réussi dans son en-

(1) Parmi les prisonniers se trouvait le P. Bourgoin, jacobin, confesseur de Jacques Clément. Il fut peu après condamné à mort par le parlement de Tours et exécuté comme complice du meurtre de Henri III.

treprise, puisqu'il n'avait pu contraindre le duc de Mayenne à lui livrer bataille, mais il avait montré aux Parisiens qu'il était un adversaire plus redoutable qu'ils ne pensaient, et ce résultat était assez grand à ses yeux pour qu'il prît soin de le faire publier par toute la France. « Cela servira, écrivait-il à ce sujet au sieur de Burna-» zal, cela servira à faire connaître aux Parisiens, qu'ils » ne doivent pas croire légèrement les impostures que » l'on leur donne en la défaveur de mes affaires, et que » d'assiégé et quasi-perdu, qu'ils me tenaient, ils m'ont » bientôt vu assiégeant à leurs dépens, comme vous ver-» rez plus particulièrement par ledit mémoire, qu'il sera » bon que vous communiquiez à mes bons serviteurs; et » ne serait pas mal à propos, pour le rendre plus com-» mun, de le faire imprimer. »

De Montlhéry le prince se dirigea sur Étampes qu'il reprit, et dont il rasa le château sans exercer d'ailleurs de représailles sur les habitants. Puis, voyant que l'hiver approchait et qu'il n'avait plus besoin de toutes ses troupes, il renvoya les gentilshommes de Picardie dans leur province, sous la conduite du duc de Longueville, et donna également congé à ceux de la Brie. Après quoi il continua sa marche sur Tours.

C'était une pensée politique bien plus que les exigences de la guerre qui le conduisait vers cette ville. Depuis les derniers états de Blois, Tours était devenu comme la capitale de la royauté. Henri III y avait établi le Parlement et le siége de son administration. Désireux de se substituer en tout aux droits et même aux usages de son prédécesseur, le roi de Navarre croyait opportun d'y venir prendre en personne possession du gouvernement. La

chose lui paraissait d'autant plus nécessaire que deux conspirations venaient d'éclater successivement dans cette ville, et que les habitants, dont la fidélité était peu sûre, avaient besoin d'être contenus par sa présence.

Poursuivant donc sa route par la Beauce, il prit Joinville, place assez importante, parce qu'elle coupait les communications entre Paris et Orléans, et arriva à Châteaudun, où il reçut l'heureuse nouvelle que les cantons suisses avaient donné l'ordre aux colonels de renouveler alliance avec lui et de continuer à mettre leurs soldats à sa disposition.

Peu après, il fit attaquer la ville de Vendôme par le comte de Châtillon et le baron de Biron fils du maréchal, qui ne purent s'en emparer qu'à la suite de plusieurs assauts. Pour punir la résistance des habitants, la ville fut livrée au pillage, à l'exception des églises que le vainqueur respecta.

En ordonnant ou en permettant ces excès, qui déshonoraient sa cause, le roi de Navarre ne croyait qu'obéir aux exigences de sa position. D'une part il jugeait nécessaire d'intimider les bourgeois rebelles; de l'autre, n'ayant pas d'argent, il en était réduit, ainsi que nous l'avons déjà observé, à abandonner le sac des villes et des campagnes à ses soldats, pour les faire vivre.

Lorsqu'il se fut rendu maître de plusieurs autres petites places des environs, le prince fit enfin son entrée à Tours, le 21 novembre au soir, à la lueur des flambeaux. Il fut reçu par les cardinaux de Vendôme et de Lenoncourt et par les autres membres du conseil, qui vinrent aussitôt lui offrir leurs hommages.

Le lendemain, le Parlement, ayant à sa tête le premier

président de Harlai, sorti depuis peu de temps de la Bastille à l'aide d'une rançon, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, les secrétaires de la maison et couronne de France, le Bureau des finances, et le siége présidial allèrent tous en corps le saluer et le reconnaître pour leur roi.

Il reçut le même jour une adhésion à laquelle il attachait un grand prix, celle de la République de Venise, qui venait de lui députer un ambassadeur, pour le complimenter sur son avénement au trône, et lui déclarer que la République avait le désir d'entretenir avec lui des relations amicales.

Il lui arriva, vers le même temps, une autre adhésion dont il pouvait moins se prévaloir auprès de ses sujets catholiques, celle du sultan Amurat. Depuis François Ier, les Sultans entretenaient des rapports d'amitié avec les rois de France, parce qu'ils étaient comme eux incessamment en guerre avec la maison d'Autriche. Amurat donc, instruit que le triomphe de la Ligue catholique aurait pour résultat d'accroître l'influence de Philippe II, s'était empressé de reconnaître le chef du parti protestant pour roi de France, et de lui faire même savoir qu'il était prêt à le soutenir par la force des armes.

De Tours, où il ne fit qu'un séjour de peu de durée, le prince alla rejoindre son armée pour prendre encore quelques villes avant l'hiver. Montrichard et plusieurs autres places des environs étant successivement tombés en son pouvoir, il quitta la Touraine, alla mettre le siége devant le Mans, s'en empara et prit également, sans rencontrer de résistance, Laval, Sablé, Beaumont, Cha-

teaugontier et plusieurs villes de ces quartiers. A Laval, où il passa quelques jours, il reçut le prince de Dombes ainsi que plusieurs gentilshommes de Bretagne, avec lesquels il s'entendit sur les moyens de conduire la guerre dans cette province. Enfin il se dirigea sur Alençon, qu'il força à capituler vers la fin de décembre.

Ainsi se termina cette première campagne; elle avait été tout à l'avantage du chef du parti royal. Après s'être trouvé dans une position presque désespérée, il avait relevé tout-à-coup sa fortune par la fermeté de son attitude. Puis, grâce aux secours des Anglais, il avait pu reprendre l'offensive, avait jeté un moment la terreur dans Paris en prenant et pillant les faubourgs, s'était fait reconnaître dans Tours par une partie des cours souveraines et par les membres du conseil de Henri III, et en dernier lieu il venait de réduire en son pouvoir un assez grand nombre de villes, des pays de Vendomois, de Touraine, de l'Anjou et du Maine.

Le prince ne pouvait donc que se féliciter de ses succès militaires, mais ce n'était là que la moindre partie du résultat qu'il lui fallait atteindre. Il avait besoin, avant tout, d'obtenir l'assentiment national; or, sous ce rapport, il n'avait encore presque rien gagné. La plus grande partie du royaume échappait à sa domination, et il ne pouvait se dissimuler que là même où il était devenu le maître par la force des armes, les esprits et les cœurs étaient contre lui. De plus il continuait à trouver dans son propre parti des sentiments dont il avait lieu de s'alarmer. En ralliant à lui par des promesses de conversion une portion de la noblesse catholique, il s'était compromis auprès des protestants. Déjà nous avons vu qu'au camp

de Saint-Cloud un grand nombre de seigneurs huguenots, blessés des concessions qu'il avait faites, s'étaient retirés dans leurs terres. Depuis lors, les mécontentements s'étaient accrus ; les députés des églises protestantes avaient tenu un colloque à Saint-Jéhan, où ils avaient parlé d'élire un nouveau chef, et Duplessis-Mornay lui-même, son conseiller intime, avait cru devoir lui adresser des remontrances sur sa conduite.

Aussi, nonobstant ses récents triomphes, il était soucieux et inquiet ; contraint par les exigences de son rôle de donner des gages tour à tour aux Catholiques et aux Protestants, il craignait de ne réussir qu'à exciter leurs défiances et d'être, à un moment donné, délaissé par les deux partis à la fois.

Toute sa correspondance de cette époque témoigne des appréhensions qu'il éprouvait à cet égard. « Ne dou-» tez pas, écrivait-il à la comtesse de Grammont, sa maî-» tresse, ne doutez pas que je prenne bien garde à moi, » mais ma principale assurance est en Dieu qui me gar-» dera sa grâce.... Il n'est pas croyable les menées qui » se font partout, *je dis dedans nous-mêmes. Le diable* » *est déchaîné* (1). » « Quant au doute, ainsi s'exprimait-» il dans une lettre à Duplessis-Mornay, quant au doute » que je veuille changer de religion, j'ai persisté, grâce » à Dieu, constamment jusqu'à cette heure ; mais chacun » sait les brouilleries et les difficultés que j'ai eu à mon » advénement et *que j'ai encore*, combien de personnes » farouches j'ai eu à apprivoiser en leur ôtant de la fan-» taisie que je ne tâchais à m'établir, pour puis après

(1) *Lettres missives*, t. III, p. 82.

» renverser leur religion; la peine que j'ai eu à retenir la » plupart de nos Suisses, et beaucoup de la noblesse qui » menaçaient de prendre parti avec la Ligue, à regagner » le peuple presque partout séduit et dévoyé par les sé- » ditieux sermons des prêcheurs (1). »

L'avenir était donc aussi incertain que le présent était troublé. Au fond, le chef de la maison de Bourbon ne pouvait encore se considérer lui-même que comme un prétendant à la couronne de France; il avait pris le titre et les insignes extérieurs de la royauté, mais en fait il n'en exerçait pas le pouvoir, et son droit lui était contesté par la nation presque toute entière qui refusait de reconnaître pour roi un prince que la religion qu'il professait rendait indigne et incapable du trône.

(1) *Lettres missives*, t. III, p. 70.

CHAPITRE XI.

Adhésion des villes et des parlements à la royauté du cardinal de Bourbon. — Le duc de Mayenne repousse la prétention du roi d'Espagne. — Il dissout le conseil de l'Union. — Le cardinal de Bourbon est reconnu roi sous le nom de Charles X. — Le roi de Navarre continue la guerre. — Le duc de Mayenne de son côté se met en campagne. — Il prend le château de Vincennes. — Divers engagements entre les deux armées. — Bataille d'Ivry. — Victoire de l'armée royale. — Joie du roi de Navarre.

Malgré les récents succès de l'armée royale, la Sainte-Union n'avait rien perdu de son crédit ni de sa puissance ; la France au contraire se montrait plus résolue que jamais de ne pas souffrir qu'un prince hérétique s'assît sur le trône, et de toutes parts les villes et les parlements eux-mêmes adhéraient à la royauté du cardinal de Bourbon.

Dès le 22 septembre, le parlement de Rouen, après avoir cassé les arrêts des tribunaux établis par le roi de Navarre dans les villes de son obéissance, avait prononcé des peines contre ceux qui s'étaient séparés, ou se sépareraient de la Sainte-Union, et menacé même de la dégradation les gentilshommes qui refuseraient d'embrasser sa cause.

Le parlement de Toulouse était allé plus loin encore ; il avait traité de miraculeuse la mort de Henri III et ordonné que tous les ans, le 1er août, on ferait des proces-

sions et des prières publiques en reconnaissance des bienfaits que Dieu avait accordés à la France en ce jour. En outre il avait défendu à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles fussent, de reconnaître pour roi Henri de Bourbon prétendu roi de Navarre, déclaré par la bulle du pape Sixte V à jamais incapable de succéder à la couronne de France.

Le parlement d'Aix avait refusé de recevoir les lettres que le sieur de La Valette avait été chargé de lui remettre au nom du roi de Navarre. Celui de Grenoble ne s'était pas montré moins favorable à la cause de la Sainte-Union. Il avait du reste également repoussé avec fermeté les prétentions du duc de Savoie, qui avait osé demander qu'on le proclamât lui-même roi de France, en alléguant les droits de sa mère, fille de François Ier. La cour avait répondu avec beaucoup de sagesse qu'elle n'avait pas qualité pour prononcer sur une telle question.

Le parlement de Bordeaux professait les mêmes sentiments de sympathie pour la cause catholique, mais le maréchal de Matignon, qui était maître de la ville, ne lui avait pas permis de les déclarer ouvertement. Le maréchal hésitait encore sur le parti qu'il devait prendre, et il voulait que le parlement montrât la même réserve. « Pour » moi, avait-il dit aux magistrats réunis en assemblée générale, je serai toujours d'avis que nous reconnaissions » pour roi celui qui le doit être légitimement, quand il » aura rendu à l'Église la soumission qui lui est due, et » pour ne rien faire contre nos intérêts et contre notre » devoir, nous devons *prendre conseil du temps et des* » *événements ;* et cependant sans prononcer contre l'hé- » ritier de la couronne, il me semble qu'il serait à propos

» d'ordonner que les édits du feu roi rendus à Blois sur » le fait de religion seront inviolablement observés; » qu'il sera enjoint à ceux qui avaient pris les armes » contre le feu roi, de se retirer dans leurs maisons à » peine de la vie,... que les archevêques et évêques du » ressort du parlement soient exhortés d'ordonner des » prières publiques pour la conservation de la religion » catholique et la paix universelle du royaume.

» Par ce moyen, Messieurs, vous établirez solidement » le point principal de notre question, et comme le roi » de Navarre a demandé du temps pour se convertir, » vous en prendrez aussi pour le reconnaître et lui ren- » dre nos soumissions et obéissances. »

Ce langage était habilement calculé; mais, malgré l'influence qu'exerçait le maréchal, le parlement ne voulut point s'y associer entièrement; il consentit à ne rien prononcer contre le roi de Navarre, mais il refusa de faire aucune mention de ce prince dans son arrêt.

Dans plusieurs provinces, la noblesse elle-même s'était déclarée pour la cause catholique. En Auvergne, le comte de Rendan avait fait soulever la plus grande partie des gentilshommes, et s'était rendu maître de toute la province à l'exception des villes de Clermont et de Montferrand.

Dans le Midi, la comtesse de Saulx avait entraîné par son courage une grande partie de la noblesse de Provence, et les chefs catholiques avaient battu en toute rencontre le gouverneur royal La Valette, qui était parvenu seulement à s'emparer de Toulon.

En Dauphiné, les Catholiques, aidés du duc de Savoie,

tenaient en échec les forces de Lesdiguières, chef des Protestants, qui bloquait la ville de Grenoble sans pouvoir s'en emparer.

Dans le Limousin, le duc d'Épernon, qui hésitait encore à se prononcer pour l'un ou pour l'autre parti, avait peine à contenir la province, et particulièrement la capitale, Limoges, dont la population était toute dévouée à la cause catholique.

Ainsi en était-il des autres provinces, et un écrit contemporain, publié dans le cours même de cette année, résume la situation générale de la France en ces termes : « Les Catholiques, y était-il dit, tiennent Paris, Lyon, » Toulouse, Rouen, le Havre, Calais, Amiens, Beauvais, » Laon, Chartres, Orléans, Bourges, Dijon, Mâcon, Châ- » lons, Grenoble, Vienne, Marseille, Arles, Aix, Reims, » Sens, Auxerre et plusieurs autres villes en grand nom- » bre. Le roi de Navarre n'a que deux parlements, » Rennes et Bordeaux, et encore sont-ils catholiques et » retenus par force; les Catholiques en ont six. Le roi » de Navarre ne tient pas une ville de commerce; les » Catholiques les tiennent toutes. Il n'a que trois ports » de mer : la Rochelle, Dieppe et Boulogne; les Catho- » liques en ont cinq : Calais, Honfleur, le Havre, Nar- » bonne et Marseille, qui sont cinq fameux; ils ont en- » core celui de Nantes, qui tient en raison la Bretagne. » Il n'a de revenus que deux millions d'écus, en com- » prenant le pays de Béarn; les Catholiques en ont huit » millions, sans y comprendre les confiscations des biens » de ceux qu'on appelle Politiques et Béarnais, qui se » pratiquent dans toutes les villes de l'Union. Il a secours » d'Allemagne et d'Angleterre; les Catholiques, celui du

» Pape, du roi d'Espagne, du duc de Savoie, des potentats d'Italie, du duc de Lorraine et des Suisses catholiques. Il a des seigneurs de marque; les Catholiques ont des princes adroits et courageux, et zélés à la cause qu'ils soutiennent (1). »

Ainsi la sainte Union avait pour elle la France entière, à l'exception d'un petit nombre de villes et d'une portion de la noblesse tant protestante que catholique. En outre, elle avait à sa tête un chef habile et dévoué, capable de lui imprimer une sage direction.

Le duc de Mayenne unissait une volonté ferme à un esprit droit, et il avait su dès l'abord comprendre le vrai caractère du rôle qu'il avait à jouer.

Considérant qu'il était de son honneur et de son devoir d'assurer le triomphe de la cause catholique en France, il était résolu à tout faire pour empêcher que le roi de Navarre montât sur le trône tant qu'il n'aurait pas donné satisfaction sur la question religieuse; mais comme il prévoyait que, selon toute probabilité, le prince finirait par se convertir, et deviendrait dès lors le roi légitime, il était également décidé à éviter tout ce qui pourrait rendre une conciliation avec lui impossible dans l'avenir.

Rien assurément n'était plus sage ni plus conforme aux vrais intérêts de la Religion et de l'État qu'une telle ligne de conduite. Mais le duc de Mayenne devait rencontrer dans l'exécution des difficultés de plus d'une sorte. Il ne suffisait pas qu'il se mît en mesure de combattre les royalistes par les armes, et de réprimer avec

(1) *Mémoires de la Ligue*, tome IV, p. 199.

énergie les complots qu'ils pouvaient traîner dans l'intérieur des villes; il fallait encore qu'il sût contenir dans les bornes ceux de son propre parti qui par des motifs divers tendraient à pousser les choses à l'extrême. Il avait donc besoin avant tout d'avoir entre les mains un pouvoir fort et respecté, qui fût obéi de tous. Or, il n'en était pas encore ainsi. Il avait bien, en sa qualité de lieutenant général, la haute direction des affaires; mais le conseil général placé auprès de lui pouvait lui faire obstacle, et commençait même à lui susciter de sérieux embarras.

Lorsqu'il avait réorganisé ce conseil, il avait eu soin, il est vrai, d'y faire entrer des hommes qui lui étaient personnellement dévoués, mais les Seize s'y trouvaient encore en majorité.

Les Seize étaient pour la plupart ceux-là mêmes qui avaient établi, cinq années auparavant, la ligue municipale de Paris, et auxquels s'étaient joints dès les premiers jours les esprits les plus ardents. Ils n'étaient revêtus d'aucun caractère officiel; mais comme ils avaient conservé leur organisation première, ils continuaient à exercer une action puissante sur les diverses classes de la population, particulièrement sur celle des halles et des métiers. De plus, ils entretenaient des relations intimes avec les ministres espagnols, et tiraient de là une force nouvelle.

Il résultait de cet état de choses que le duc de Mayenne ne pouvait maintenir le conseil général de l'Union tel que lui-même avait consenti d'abord à l'organiser, sans risquer de tomber avant peu sous la domination des Seize, et par suite des ministres de Philippe II : ce à quoi il était résolu de ne jamais consentir.

Aussitôt donc qu'il fut arrivé à Paris à la suite de la

campagne, peu heureuse du reste, qu'il venait de faire contre le roi de Navarre, le chef de l'Union s'occupa des moyens de reconstituer son pouvoir sur de nouvelles bases.

Il commença par faire punir sévèrement quelques Politiques qui s'étaient rendus coupables de trahison envers la ville, lors de la dernière attaque du roi contre Paris; puis il avisa aux mesures à prendre pour réprimer la puissance des Seize qui, excités par les Espagnols, prenaient une attitude de plus en plus menaçante.

Comme il importait de ne pas irriter les esprits, il usa de beaucoup de ménagement et ne précipita rien. Il fit d'abord reconnaître, le 21 novembre, la royauté du cardinal de Bourbon d'une façon plus explicite qu'elle ne l'avait encore été, se fit confirmer lui-même dans la charge de lieutenant-général, et attendit, avant d'aller plus loin, une occasion favorable, qui d'ailleurs ne tarda pas à se présenter.

Depuis plusieurs mois déjà les envoyés espagnols s'efforçaient d'agir sur l'opinion en répandant dans le peuple des écrits favorables à Philippe II, et aussi en réunissant les Seize dans des conciliabules particuliers, où ils leur remontraient les avantages qu'ils devaient retirer d'une alliance plus intime avec l'Espagne.

Philippe II avait reconnu la royauté du cardinal de Bourbon, qui n'engageait pas l'avenir; mais il n'avait pas abandonné le projet de faire asseoir un jour sa fille, l'infante, sur le trône de France, et il demandait que, pour prix des secours qu'il promettait d'envoyer, on lui reconnût le titre de *protecteur du royaume de France.* Une telle prétention blessait trop vivement le sentiment

national pour ne pas rencontrer partout une vive opposition; les esprits français, dit Palma Cayet, voyaient une infinité de précipices sous ce nom de *protecteur*, et parmi les Seize eux-mêmes plus d'un refusait son adhésion. Pour le faire trouver plus doux, dom Mendoza avait imaginé la combinaison suivante : le roi d'Espagne devait être reconnu *protecteur du royaume de France*, et l'infante être appelée à succéder au cardinal de Bourbon. Mais en même temps la fille de Philippe II devait se marier avec un prince français, et apporter en dot le comté de Flandre ou de Bourgogne. De plus, sans parler des secours en hommes et en argent qui étaient promis, les Français devaient avoir la permission de faire le commerce au Pérou, et dans les autres terres lointaines nouvellement conquises par les Espagnols et les Portugais.

A l'aide de cette combinaison, qui donnait l'espoir de voir bientôt le territoire national accru d'une nouvelle province, dom Mendoza était parvenu à s'assurer du concours de beaucoup d'entre les Seize, et il ne craignit pas d'en faire l'objet d'un mémoire au duc de Mayenne, en le priant de lui donner réponse.

Le lieutenant-général de l'Union, mis ainsi en demeure de s'expliquer, assembla aussitôt un conseil chez La Chapelle-Marteau, où il appela les ministres espagnols, les principaux bourgeois, les chefs de la noblesse, ainsi que plusieurs membres des cours souveraines, et où il eut soin aussi de faire venir le sieur de Villeroi, auquel il avait donné ses instructions. Lorsque chacun eut donné son avis, Villeroi, qui était resté silencieux jusque là, demanda à son tour la parole, et se mit alors à combattre avec une grande liberté de langage

le plan projeté, en représentant qu'il y avait un grave danger à mettre ainsi la France à la merci du roi d'Espagne qui, une fois maître du pays par ses armées et des places fortes par ses garnisons, disposerait de la monarchie à son gré; que l'Union, en l'état où elle était, pouvait se maintenir, car elle avait le peuple et une partie de la noblesse pour soutien; mais que, si elle se mettait sous la protection de Philippe II, elle se verrait abandonnée par un grand nombre de Français et surtout par les seigneurs de la noblesse, qui ne consentiraient jamais à obéir à un prince étranger.

Le président Brisson, plusieurs magistrats du Parlement et les chefs de la noblesse appuyèrent vivement ces raisons, et le duc de Mayenne, se sentant alors suffisamment soutenu, répondit purement et simplement à l'ambassadeur d'Espagne qu'il ne pouvait accéder à sa demande.

Les prétentions de Philippe II ayant été ainsi écartées, le duc de Mayenne jugea le moment enfin venu de passer à l'exécution de la mesure qu'il méditait. Dans ce but il convoqua dans une assemblée générale les membres du conseil de l'Union, dont la plupart avaient déjà été gagnés dans des entretiens particuliers, leur remontra que le lieutenant-général exerçant l'autorité royale au lieu et place du cardinal de Bourbon, retenu en captivité, ne pouvait la partager avec d'autres; que l'existence du conseil, tel qu'il avait été établi après le meurtre de Blois, était peu en harmonie avec les institutions de la monarchie; que d'ailleurs, dans les circonstances où on se trouvait placé, l'unité de direction était plus nécessaire que jamais; que les exigences de la guerre l'ap-

pelant souvent hors de Paris, il convenait d'établir un conseil moins nombreux, qui pût le suivre partout où il irait; que par ces divers motifs il avait résolu de dissoudre le conseil général et de lui en substituer un autre qui répondît mieux aux nécessités de la situation. En même temps il ajouta, afin d'ôter toute crainte d'usurpation à son profit, que les états généraux seraient convoqués à Melun le 3 février de l'année suivante.

Grâce aux ménagements habiles dont le duc avait fait usage, ce coup hardi ne rencontra aucune opposition, et le nouveau conseil fut aussitôt institué. L'archevêque de Lyon fut nommé garde des sceaux à la place du sieur de Montholon, qui n'exerçait plus ses fonctions depuis la mort de Henri III, et quatre secrétaires, les sieurs de Bray, Péricard, Boyssieux et Desportes lui furent adjoints.

La Sainte-Union se trouva ainsi constituée en gouvernement régulier. Le nouveau roi qu'elle s'était donné, le cardinal Charles de Bourbon, commença dès lors à être appelé Charles X. La justice fut rendue en son nom, la monnaie frappée à son effigie, et son sceau apposé à tous les actes d'administration publique (1). Ce

(1) Plusieurs médailles et monnaies de ce prince ont été conservées. Sur l'une de ces médailles le cardinal est représenté avec une couronne sur la tête et cette légende : CAROLUS X. D. G. FRANCORUM REX. Au revers est un autel, sur le milieu duquel est un calice surmonté d'une hostie, à gauche une mitre et une croix, à droite une couronne royale, le sceptre fleurdélisé et une main de justice avec ces mots pour inscription : REGALE SACERDOTIUM; au-devant de l'autel est une croix rayonnante. Sur les pièces de monnaie il y avait d'un côté l'effigie du cardinal ayant la couronne sur la tête avec cet exergue : CAROLUS DECIMUS FRANCORUM REX, sur le revers des fleurs de lis avec cette inscription : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM, 1590.

vieillard couronné ne devait jamais régner, sans doute, que du fond d'une prison; mais il avait pour le suppléer un prince habile et sage qui, sous le titre de lieutenant-général du royaume, exerçait les droits du pouvoir royal, et dont l'autorité était reconnue par toute la France, à l'exception des quelques pays soumis à la domination du roi de Navarre.

Lorsqu'il eut pourvu de cette sorte aux affaires intérieures du gouvernement, le duc de Mayenne dut s'occuper de poursuivre la guerre, et dès la fin de décembre il réduisit le château de Vincennes, que les Parisiens tenaient bloqué depuis un an sans pouvoir le prendre. Puis il se porta sur Pontoise, qu'il occupa dans les premiers jours de janvier, et dont il laissa la garde au sieur d'Alincourt, fils de Villeroi. De là il se dirigea sur Poissy, qu'il reprit également, et alla mettre le siége devant Meulan, petite ville sur la Seine, défendue par un fort placé dans une île voisine, qui interceptait les communications entre Mantes et Paris; mais bientôt il apprit que le roi de Navarre arrivait à sa rencontre.

Après la prise d'Alençon, qui avait eu lieu vers la fin de décembre, ce prince, au lieu de prendre ses quartiers d'hiver, avait parcouru toute la basse Normandie, fait avec son armée près de 150 lieues en sept semaines, entrepris un grand nombre de siéges et occupé plusieurs villes importantes, entre autres la ville et le château de Falaise. Ses lieutenants l'avaient dignement secondé. Le comte de Soissons s'était emparé presque sans coup férir de Verneuil, Lisieux et Pont-Audemer. Le duc de Montpensier avait rencontré plus de résistance à Honfleur, que défendait le chevalier de Crillon; mais, la ville n'ayant pas

été secourue à temps, il l'avait forcée aussi à capituler.

Le roi de Navarre eût poussé plus loin encore ses succès s'il avait reçu le secours des cinq mille lansquenets qu'il attendait. M. de Sancy, chargé par lui d'aller faire ce recrutement en Allemagne, avait réussi en effet à lever un corps de cinq mille hommes; mais le capitaine Schelandre, placé à leur tête, s'était laissé surprendre et mettre en déroute par le duc de Lorraine, de sorte que Sancy, moins heureux cette fois que l'année précédente, n'avait pu amener à son maître qu'un corps de douze cents Allemands.

Dès qu'il avait su que le chef de l'Union avait mis le siége devant Meulan, le roi de Navarre était donc accouru de la basse Normandie à la tête de huit cents chevaux et de mille arquebusiers pour secourir la place. Le duc de Mayenne, qui avait déjà commencé l'investissement du fort situé en face de la ville, fit aussitôt repasser la rivière à ses troupes, non sans perdre quelques bagages que les assiégés lui prirent dans une sortie. Le roi de Navarre profita de ce mouvement en arrière de l'ennemi pour ravitailler le fort, après quoi il fit retraite à son tour pour aller au-devant du reste de son armée.

Le duc de Mayenne reprit alors l'offensive, repassa la Seine, et lança en avant sa cavalerie à la poursuite des troupes royales qu'elle harcela jusqu'à la rivière d'Eure, sans pouvoir toutefois les entamer. Puis il revint sur Meulan, et recommença le siége du fort. Il avait déjà pratiqué une large brèche et livré un assaut meurtrier, lorsque le roi reparut avec son armée, et le contraignit de nouveau à se retirer.

Plein de confiance en la supériorité de ses troupes, le

prince désirait toujours engager une action générale et s'efforça d'y amener son adversaire ; mais celui-ci, retranché dans de bons cantonnements sur l'autre rive de la Seine, s'obstinait à n'en pas sortir. Le roi, qui n'osait l'attaquer dans cette position fortifiée, prit alors le parti de décamper et, après avoir réparé la brèche du fort, il se dirigea sur Poissy dans l'espérance que l'ennemi l'y suivrait. En effet, le baron de Biron ayant investi cette ville, le duc de Mayenne accourut pour la secourir; mais lorsque malgré ses efforts la ville eut été prise, il ne songea plus qu'à se retirer en coupant les arches du pont pour se mettre à l'abri de toute poursuite.

Tandis que l'armée royale remportait ces avantages, le marquis d'Aligre faisait sur Rouen une tentative qui aurait eu les plus graves conséquences, si elle eût réussi.

Le peuple de Rouen était, comme celui de Paris, tout dévoué à la cause de l'Union, mais il y avait aussi dans la ville quelques bourgeois politiques qui, s'étant mis d'intelligence avec le marquis d'Aligre, commandant d'un petit corps d'armée dans les environs, lui avaient livré le château. Cette trahison faisait courir à la ville les plus grands dangers, mais elle demeura sans résultat grâce à l'énergie du peuple qui, s'étant levé en armes, contraignit bientôt les soldats royaux à capituler.

Cependant, à la nouvelle de la prise du château, le roi de Navarre et le duc de Mayenne s'étaient mis chacun de leur côté en marche sur Rouen ; mais, ayant appris en route que cette échauffourée n'avait pas eu de suites, ils s'arrêtèrent. Le premier se dirigea sur Dreux, dont il se proposait de faire le siége, et le second prit le

chemin de la Picardie pour aller au devant des secours que le roi d'Espagne lui envoyait.

Philippe II en effet s'était décidé à tenir une partie des promesses qu'il avait faites, et il venait de détacher de l'armée des Pays-Bas 1500 lances et 500 arquebusiers à cheval, avec quelques troupes d'infanterie, sous le commandement du comte d'Egmont. Ces secours, si peu considérables qu'ils fussent, n'étaient pas à dédaigner; le duc de Mayenne s'empressa donc d'aller à leur rencontre et revint ensuite sur Dreux, dont l'ennemi n'avait pu réussir encore à s'emparer.

En apprenant l'approche de l'armée de l'Union, le roi de Navarre, loin de s'en alarmer, ressentit au contraire une grande joie, car cette marche en avant du duc de Mayenne lui faisait espérer qu'il était disposé à accepter enfin la bataille à laquelle il le conviait depuis si longtemps. C'est pourquoi, comme le lieu qu'il occupait en ce moment était peu favorable pour engager une affaire générale, il résolut de lever le siége, et, ayant donné l'ordre à ses troupes de décamper, il se dirigea sur Nonancourt. Arrivé dans ce bourg le lundi 12 mars, il eut un moment d'hésitation; d'après les renseignements qu'il recevait, le duc de Mayenne avait quelques milliers d'hommes plus que lui, et il se demandait s'il était sage dès lors de jouer sa fortune dans une affaire si hasardeuse. Mais le maréchal de Biron lui ayant fait observer que s'il se retirait devant l'ennemi, il perdrait tous les avantages précédemment obtenus, il se détermina à suivre son premier dessein, et sans plus tarder il arrêta, de concert avec le maréchal, toutes les dispositions pour la bataille.

La plaine d'Ivry, située à peu de distance, large de plusieurs lieues et de forme circulaire, lui parut le lieu le plus favorable pour y rencontrer l'ennemi, et, dès le lendemain 13 mars, il alla y prendre position avec son armée, entre les villages de Fourcanville et de Saint-André.

De son côté, le duc de Mayenne, en apprenant que le roi de Navarre venait de lever le siége de Dreux, avait pensé qu'il se retirait sous le canon de Verneuil ou de quelque autre place, et s'était porté dans cette direction pour le poursuivre ; mais comme il passait près d'Ivry, il reçut avis que ce prince, loin de vouloir l'éviter, avait fait plus de la moitié du chemin pour venir à sa rencontre, et qu'il s'était saisi du lieu où lui-même avait dessein de camper ce jour-là. Dès lors une bataille devenait inévitable ; le duc de Mayenne n'eût pu la refuser sans compromettre la réputation de ses troupes et la sienne propre.

Ayant donc continué sa marche, il se trouva, dans la journée même du 13, en présence de l'armée royale.

La plaine d'Ivry était bordée d'un côté par un bois, la rivière d'Eure et les villages d'Anet et d'Ivry ; de l'autre par les villages de Fourcanville et de Saint-André. Le roi de Navarre ayant pris position, comme nous l'avons dit, entre ces deux derniers villages, le duc de Mayenne dut se déployer dans la partie opposée de la plaine.

Les forces des deux armées étaient ainsi réparties : L'armée royale avait huit mille hommes de pied et deux mille chevaux, sans y comprendre un corps de six cents gentilshommes de Picardie, que les sieurs Duplessis, de

La Trémoille et d'Humières lui amenèrent avant le commencement du combat. L'artillerie était composée de quatre canons et de deux coulevrines.

L'armée de la Ligue comptait douze à treize mille hommes de pied et quatre mille chevaux, mais elle n'avait que quatre pièces de canon. Ainsi elle était plus nombreuse en infanterie et en cavalerie que l'armée royale, mais elle avait moins d'artillerie. De plus, nous verrons qu'une partie de ses fantassins et de ses cavaliers devait lui faire défaut au moment décisif.

L'armée royale était rangée presque en ligne droite, les deux extrémités seules avançaient un peu vers l'ennemi. La cavalerie avait été partagée en sept escadrons, flanqués chacun d'un bataillon d'infanterie (1).

L'aile gauche était commandée par le maréchal d'Aumont, qui avait à peu de distance de lui le duc de Montpensier. Devant eux étaient le duc d'Angoulême et le baron de Biron avec de la cavalerie légère et l'artillerie.

Le roi de Navarre s'était réservé le commandement de l'aile droite, où il se trouvait à la tête de cinq rangs de gendarmes composés de l'élite de la noblesse. Il avait en outre plusieurs régiments suisses, et à son extrémité un corps de deux cent cinquante reîtres à cheval avec des bataillons d'infanterie française.

(1) Le manque de lances dans l'armée royale avait rendu nécessaire cette division par escadrons et par bataillons. La noblesse alors s'équipait et s'armait à ses frais et, comme l'usage de la lance était incommode, la plupart des gentilshommes y avaient renoncé. Or, des cavaliers armés de lances, ayant dans les premiers chocs surtout un grand avantage sur ceux qui n'ont que des épées, il fallait remédier par des mesures stratégiques à cette infériorité d'armement.

En avant se trouvait une troupe d'aventuriers appelés communément *enfants perdus*.

Enfin le maréchal de Biron se tenait en arrière, prêt à se porter partout où besoin serait. Son expérience militaire devait ainsi présider au combat et pourvoir à toutes les éventualités.

L'armée catholique occupait une éminence dans la partie opposée de la plaine ; elle était disposée à peu près dans le même ordre que celle du roi de Navarre, si ce n'est que, ses extrémités s'avançant davantage, elle avait plus la forme d'un croissant.

Le duc de Mayenne était à la tête de l'aile gauche qui faisait face à la droite de l'ennemi où se trouvait le roi de Navarre. Il avait sous ses ordres immédiats ses meilleures troupes et entre autres les douze ou treize cents lances du comte d'Egmont.

Son frère le duc de Nemours, jeune officier plein de valeur, et le duc d'Aumale, à peine guéri d'une blessure qu'il avait reçue devant Meulan, commandaient le centre de l'armée.

A l'aile droite se tenait le sieur de Rosne avec la cavalerie partagée en escadrons et flanquée de bataillons d'infanterie à peu près comme celle de l'ennemi.

Mais le sieur de Tavannes, chargé par le duc de Mayenne de mettre l'armée en bataille, avait commis une méprise qui devait avoir les conséquences les plus funestes. Ce seigneur avait la vue courte, et il n'avait pas bien calculé les distances. Il en résultait que les escadrons, trop rapprochés les uns des autres, ne pouvaient pas se replier, et devaient au premier choc mettre le désordre dans toute l'armée.

Les choses étant ainsi disposées le 14 mars au matin, les deux armées se préparèrent au combat par la prière : les Catholiques entendirent la messe, et les Huguenots chantèrent leurs psaumes accoutumés.

Bientôt après, le roi de Navarre monté sur un cheval bai, armé de toutes pièces, le casque surmonté de panaches blancs, se mit à parcourir les rangs excitant ses soldats de la parole et du geste : « Mes compagnons, » leur dit-il, si vous courez aujourd'hui ma fortune, je » cours aussi la vôtre : je veux vaincre ou mourir avec » vous. Gardez vos rangs, je vous prie; si la chaleur du » combat vous les fait quitter, prenez aussitôt votre ral» liement, c'est le gain de la bataille; vous le ferez » entre les trois arbres que vous voyez là haut à ma » droite, et si perdez vos enseignes, cornettes ou gui» dons, ne perdez pas de vue mon panache blanc : vous » le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la » victoire (1). »

Entre les dix et onze heures, ayant remarqué que le vent lui était contraire et l'incommoderait par l'épaisse fumée des armes à feu, il fit tourner son armée à gauche et gagna ainsi le dessus du vent en avançant de quelques pas.

Le duc de Mayenne, ayant aperçu ce mouvement de l'ennemi, voulut l'empêcher, fit sonner les trompettes, et donna ainsi le signal de la bataille. Son artillerie commença à tirer, mais avec peu de justesse; celle de l'armée royale au contraire, dirigée par le sieur de la Guiche, produisit un tel effet que deux escadrons de

(1) *Péréfixe*, p. 99.

reîtres furent bientôt mis en pleine déroute avec beaucoup de perte.

A la vue du ravage causé par l'artillerie, le comte d'Egmont s'élança à la tête de ses lances wallonnes et d'un escadron de reîtres pour s'emparer des pièces. Les reîtres semblaient d'abord vouloir charger avec vigueur, mais lorsqu'ils furent à trente pas, ils tournèrent court sans combattre, « La plupart, rapporte » Sully, témoin oculaire peu suspect, tirant leurs pis- » tolets en l'air, d'autant qu'ils étaient quasi tous de » la *religion* (1). »

Cette défection inattendue jeta le trouble dans les rangs, mais n'empêcha pas cependant le comte d'Egmont d'avancer avec le reste de ses cavaliers, et il était sur le point de se rendre maître des canons, lorsque le maréchal d'Aumont et le baron de Biron accoururent pour les défendre. La mêlée dès lors devint générale, les gendarmes s'abordèrent corps à corps, et le baron de Biron fut grièvement blessé à la tête et au bras.

Sur d'autres points des combats de cavalerie s'engagèrent avec le même acharnement. A l'avant-garde le duc de Nemours attaqua le duc de Montpensier qui eut d'abord un cheval tué sous lui, mais qui, étant remonté sur un autre, soutint le choc avec vigueur à la tête de la noblesse de Normandie.

A l'arrière-garde, la lutte n'était pas moins vive entre le chevalier d'Aumale et le comte de Schomberg. Partout la noblesse française faisait des prodiges de valeur et se montrait digne de sa vieille renommée.

(1) *OEconomies royales*, t. I, p. 76.

Cependant les escadrons, que l'artillerie royale avait d'abord mis en déroute, s'étaient repliés derrière les bataillons d'infanterie pour revenir à la charge ; mais par suite de la fâcheuse méprise du sieur de Tavannes qui n'avait pas mis assez d'intervalle entre les escadrons, les reîtres, en cherchant à reprendre leur place, mirent le désordre dans tout le corps d'armée, et particulièrement dans le régiment de lances que le duc de Mayenne menait en ce moment au combat.

Le roi de Navarre, resté jusque là spectateur de la lutte à la tête de l'aile droite, jugea le moment venu de pousser en avant ; et, donnant des éperons à son cheval, il s'élança dans la mêlée avec l'élite de la noblesse qui suivait sa cornette.

Le duc de Mayenne rallia aussitôt ses cavaliers, et reçut le choc du roi avec beaucoup de fermeté ; mais ses soldats, contraints de se défendre au lieu d'attaquer, ne purent faire usage de leurs lances, et perdirent ainsi le seul avantage qu'ils eussent sur l'ennemi. Toutefois, la lutte s'engagea avec tant d'acharnement et de fureur, que pendant longtemps l'issue en fut douteuse. Un moment même les gendarmes royaux parurent plier ; un jeune seigneur ayant été tué avec son page, dont le panache blanc ressemblait à celui du roi, on crut des deux côtés que le Béarnais lui-même avait été frappé à mort, et il se fit un certain ébranlement parmi les escadrons. Mais bientôt, le prince ayant reparu plein de vie et combattant l'épée à la main au premier rang, la lutte reprit plus vive et plus disputée. Les gentilshommes de l'armée royale avaient un avantage sur les cavaliers de la Ligue, leurs armes étaient mieux trempées et plus propres à soutenir

un combat corps à corps; aussi ils finirent par l'emporter et par rompre la cavalerie du duc de Mayenne, qui, malgré la rare intrépidité dont il avait fait preuve, se vit obligé de battre en retraite.

D'un autre côté, les reîtres, après avoir essayé vainement de reprendre leur rang, s'étaient dispersés, et avaient même abandonné le lieu du combat. Enfin, le duc de Nemours et le chevalier d'Aumale n'avaient pas été plus heureux que le duc de Mayenne sur les points où ils avaient combattu; ils n'avaient pu soutenir longtemps le choc du maréchal d'Aumont, du duc de Montpensier et du comte de Schomberg qui, réunissant leurs efforts, avaient fini par les accabler.

La cavalerie de la Ligue se trouvait donc rompue, ou du moins obligée de se retirer derrière le bois qui bordait la plaine.

Cependant tout encore n'était pas perdu. L'infanterie demeurait intacte; et si elle eût tenu avec fermeté, elle eût pu donner le temps à la cavalerie de se rallier et de recommencer le combat; mais il ne devait pas en être ainsi.

L'infanterie de la Ligue était composée de régiments français, de Suisses et de lansquenets. Les régiments français comptaient un grand nombre de nouvelles recrues, peu aguerries, et ils ne purent arrêter l'élan de l'ennemi, déjà presque assuré de la victoire. Les Suisses semblèrent d'abord vouloir tenir bon; mais lorsqu'ils virent qu'on menait du canon pour les battre, soit lâcheté, soit trahison, ils envoyèrent des parlementaires vers le roi de Navarre, qui s'empressa d'accepter leurs conditions, en leur donnant la vie sauve. Les lansquenets demandèrent éga-

lement à capituler, mais leurs conditions furent repoussées : on savait que c'étaient les mêmes que Sancy avait été recruter en Allemagne et qui, à la suite de l'attaque du duc de Lorraine, avaient quitté le parti du roi de Navarre, dont ils avaient reçu l'argent, pour se mettre au service de la Ligue. Pour les punir de leur trahison, on les fit entourer et tailler en pièces. Les reîtres ne furent pas mieux traités ; en vain ils essayèrent de se défendre derrière leurs chevaux, dont ils avaient coupé les jarrets pour faire de leurs corps des retranchements ; quelques-uns seulement parvinrent à traverser la rivière ; le plus grand nombre fut tué ou fait prisonnier.

L'armée entière de la Ligue était en pleine déroute. Le duc de Nemours, le chevalier d'Aumale, Bassompierre, de Rosne, le vicomte de Tavannes firent retraite sur Chartres et le duc de Mayenne se dirigea sur Mantes, où il fut reçu le soir même par les habitants.

Ainsi l'armée royale venait de remporter une victoire complète et décisive. Alarmée d'abord au sujet de son chef qu'elle avait perdu de vue dans la mêlée, elle le salua des plus vives acclamations lorsqu'elle le vit reparaître, après le combat, à la tête de ses escadrons, tout couvert de sang et de poussière. Le prince s'occupa aussitôt de tirer parti de cet important succès en se mettant à la poursuite de l'ennemi ; mais le pont d'Ivry avait été coupé, et il fut contraint d'aller chercher un gué du côté d'Anet pour passer la rivière. Plus de deux heures furent ainsi perdues ; et, désespérant dès lors d'atteindre le duc de Mayenne, le roi s'en alla loger à Rosny, à une lieue de Mantes.

La perte de l'armée de la Ligue avait été considérable ;

les historiens, d'ailleurs suspects, parce qu'ils sont tous favorables au parti royal, la portent à 6,000 hommes. Le comte d'Egmont, le duc de Brunswick et le seigneur de La Chataigneraie étaient au nombre des morts; plusieurs autres seigneurs de distinction aussi avaient été faits prisonniers, parmi lesquels le sieur de Cicoigne, qui portait la cornette blanche du duc de Mayenne, le marquis de Menelay, le sieur de Bois-Dauphin; enfin 20 cornettes de cavalerie, 24 enseignes suisses, 60 drapeaux français, l'artillerie, tout le bagage et toutes les munitions de guerre étaient tombés au pouvoir du vainqueur.

Le nombre des morts dans l'armée royale n'avait été au contraire que de 500, dont les plus qualifiés étaient : le sieur de Clermont, capitaine des gardes, de Crenay, porte-cornette du duc de Montpensier, et le marquis de Nesle. On comptait, parmi les blessés, le baron de Biron, les comtes de Choisy et de Lude, le baron de Rosny (Sully) et le sieur de Lavergne.

L'honneur de la journée revenait à la fois au roi qui avait payé de sa personne comme un simple gendarme, et au maréchal de Biron qui avait présidé à l'ordre général de la bataille, sans avoir eu besoin de prendre part à la mêlée. De là cette parole que le maréchal adressa à son maître, et qui, sous la forme d'une flatterie, recélait peut-être une épigramme : « Sire, lui dit-il, vous » avez fait aujourd'hui le devoir du maréchal de Biron, » et le maréchal de Biron a fait ce que devait faire le » roi. »

Quoi qu'il en fût à cet égard, le prince était plein de joie du grand résultat qu'il venait d'obtenir et il s'em-

pressa d'en rendre compte à ses amis du dedans et du dehors. « Nous avons à louer Dieu, écrivit-il dès le soir » même de la bataille au duc de Longueville, il nous a » donné une belle victoire. La bataille s'est donnée, les » choses ont été en branle, Dieu en a déterminé selon » son équité. Toute l'armée ennemie en route. L'infan- » terie tant française qu'étrangère perdue. Les reîtres » pour la plupart défaits. Les Bourguignons bien écar- » tés, la cornette blanche et le canon pris. La poursuite » jusques aux portes de Mantes. Je puis dire que j'ai été » bien servi. Mais du tout évidemment assisté de Dieu, » qui a montré qu'il lui était égal de vaincre en petit ou » en grand nombre..... et croyez, mon cousin, que c'est » la paix de ce royaume et la ruine de la Ligue, à la- » quelle il faut convier tous les bons Français à courir » sus (1). »

Dans une lettre adressée à tous ses fidèles serviteurs et amis des provinces, il entrait dans de plus grands détails : « Il a plu à Dieu de m'accorder ce que j'avais le » plus désiré : d'avoir le moyen de donner une bataille, » ayant ferme confiance que, étant là, il me ferait la grâce » d'en obtenir la victoire comme il m'est advenu au- » jourd'hui.... Mardi, je vins prendre les logis qu'ils » voulaient pour eux, et où étaient jà arrivés les ma- » réchaux des logis. Je me mis en bataille dès le matin » en une fort belle plaine, à une lieue de celui qu'ils » avaient le jour précédent, où ils parurent aussitôt avec » toute leur armée, mais si loin de moi que je leur eusse » donné beaucoup d'avantages de les aller chercher si

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 252.

» avant.... Ce jour d'hui ayant fait de bon matin reconnaître leur contenance.... la bataille s'est donnée, en laquelle Dieu a voulu faire connaître que la protection est toujours du côté de la raison, car, en moins d'une heure, après avoir jeté toute leur colère en deux ou trois charges qu'ils ont faites et soutenues, toute leur cavalerie a commencé à prendre parti, abandonnant toute leur infanterie qui était en très-grand nombre; ce que voyant leurs Suisses ont eu recours à ma miséricorde et se sont rendus, leurs colonels, capitaines, soldats et tous leurs drapeaux. Les lansquenets et les *Français* n'ont pas eu le loisir de prendre cette résolution, car il y en a été taillé en pièces plus de douze cents des uns et *autant des autres* (1), le reste prisonnier et mis en route dans le bois à la merci des paysans. De leur cavalerie il y a de neuf cents à mille et de quatre à cinq cents démontés ou prisonniers, sans leurs valets qui sont en grand nombre et ce qui s'est noyé au passage de la rivière d'Eure qu'ils ont passée à Ivry. Le reste des mieux montés s'est sauvé, mais je ne les ai pas abandonnés qu'ils n'aient été près de Mantes où l'on me vint avertir qu'on leur avait fermé les portes. Si cela est, ils ne demeureront pas là; j'espère que la victoire sera entière; que c'est déjà, Dieu merci, une avance. Leur cornette blanche m'est demeurée (2). »

Le jours suivants il fit part de sa victoire aux princes

(1) Selon Péréfixe, le roi de Navarre aurait crié à la fin du combat : *Sauvez les Français et faites main basse sur l'étranger*. On voit que le prince lui-même dément ici les sentiments de générosité que son historien lui a prêtés.

(2) *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 253.

étrangers avec lesquels il était en relation d'amitié : au roi de Danemark, au doge de Venise, aux cantons suisses, aux princes allemands, etc. La reine d'Angleterre seule, on ne sait pourquoi, n'en reçut pas d'avis officiel, ce dont elle se montra si courroucée, qu'elle exigea de son bon frère et allié une lettre d'excuse que celui-ci n'osa lui refuser.

Quant aux chefs et aux seigneurs de son armée, comme il avait peu de faveurs et de largesses à leur distribuer, il s'efforça d'y suppléer par des caresses et des paroles flatteuses, que nul d'ailleurs ne savait placer avec plus de grâce et d'à-propos. Le soir même de la journée d'Ivry, comme il soupait au château de Rosny, ayant été averti que le maréchal d'Aumont venait lui rendre compte de ce qu'il avait fait, il se leva pour aller au-devant de lui, et, l'ayant étroitement embrassé, il le fit asseoir à sa table, en disant « qu'il était bien raison-
» nable qu'il fût du festin, puisqu'il l'avait si bien servi
» à ses noces. »

Les témoignages de la reconnaissance royale ne furent pas non plus sans doute épargnés au maréchal de Biron; toutefois, soit qu'il les jugeât insuffisants, soit qu'il sentît réellement le besoin du repos, le vieux maréchal parla de se retirer. « Je suis pour gagner deux mois,
» écrivait-il peu après à un ami, pour m'aller reposer,
» et je crois que le meilleur serait pour toujours, et aller
» prier Dieu, puisqu'il m'a fait cette grâce d'avoir vécu
» si longues années avec grande réputation dedans et
» dehors le royaume... Je suis été en six batailles, j'ai
» eu six arquebusades, j'ai vendu, sans les bois, six mille
» livres de rente et servi six rois : il est temps de me

» retirer ; nous en deviserons plus amplement (1). »

De tels états de service donnaient droit assurément au maréchal de quitter la vie des camps ; mais le roi de Navarre avait trop besoin de ses services pour vouloir s'en passer, et il réussit à le retenir.

Tout d'ailleurs en ce moment arrivait à souhait à ce prince ; le jour même de la bataille d'Ivry, deux de ses lieutenants avaient défait en Auvergne le comte de Rendan, et lui avaient tué 2,000 hommes dans un engagement.

Vers le même temps, les seigneurs catholiques de son armée, qui avaient écrit au pape Sixte V pour lui demander s'ils pouvaient continuer à servir le roi sans manquer à leurs devoirs envers l'Église, en reçurent une réponse conçue en termes assez peu explicites pour que chacun pût se croire autorisé à suivre, comme précédemment, l'impulsion de sa conscience.

Les conséquences, en outre, de la victoire d'Ivry ne tardèrent pas à se faire sentir. La ville de Mantes, où le duc de Mayenne s'était d'abord retiré, envoya sa soumission ; Vernon imita son exemple, et l'armée royale se trouva bientôt maîtresse de tout le cours de la Seine depuis Rouen jusqu'à Paris ; elle eût poussé plus loin ses succès, si l'argent ne lui eût manqué pour payer les Suisses, qui réclamaient l'arriéré de leur solde.

Enfin, grâce à ces importants avantages, la situation était devenue telle, que le roi de Navarre eût pu sans doute mettre un terme à la guerre s'il en eût profité pour faire de justes concessions; mais le succès, d'ordinaire, est

(1) *Histoire de France* du P. Daniel.

un mauvais conseiller, et le prince se laissa éblouir par sa fortune. Oubliant qu'en une semblable querelle il s'agissait moins de vaincre avec l'épée que de donner satisfaction aux consciences, il voulut commander en maître, et provoqua ainsi contre lui dans la nation un mouvement universel de résistance qui devait retarder pour longtemps encore le triomphe de sa cause.

CHAPITRE XII.

La nouvelle de la perte de la bataille d'Ivry est annoncée au peuple de Paris par les prédicateurs. — Enquête ordonnée contre les Seize. — Le cardinal Cajetan et l'ambassadeur espagnol vont trouver le duc de Mayenne à Saint-Denis pour y conférer avec lui des mesures à prendre. — Entrevue du cardinal Cajetan et du maréchal de Biron. — Entrevue de Villeroi et de Duplessis-Mornay. — Villeroi va trouver le roi de Navarre à Melun. — Commencement du siége de Paris. — Situation de la ville. — État de la population. — Attitude énergique des Parisiens. — Le duc de Mayenne reste à Soissons et nomme son frère, le duc de Nemours, gouverneur de Paris. — Mesures prises par le duc de Nemours pour la défense de la ville. — Forces militaires dont il dispose. — Maladie du roi Charles X. — Décision de la Sorbonne. — Mort du roi Charles X. — Opérations préliminaires du roi de Navarre. — Il s'empare des ponts de Charenton et de Saint-Cloud. — Attaque sur le faubourg Saint-Martin. — Courage des Parisiens. — Procession de la Ligue. — Sortie du duc d'Aumale, couronnée de succès. — Les vivres commencent à devenir rares. — Arrêt du parlement contre les Politiques. — Arrivée d'un convoi de vivres à Paris. — Combats heureux des Parisiens contre les troupes royales. — Guerre dans les provinces.

Lorsque la nouvelle du désastre d'Ivry était arrivée à Paris, les chefs de la ville avaient été remplis de trouble et d'anxiété. Ne sachant comment l'annoncer au peuple, ils chargèrent de ce soin les prédicateurs, dont la parole, en pareille circonstance surtout, devait avoir plus d'autorité.

Don Christin de Nysse étant donc monté en chaire le vendredi, 16 mars, comme de coutume, prit pour texte de son sermon ces paroles de l'Écriture : *Quos ego amo, arguo et castigo,* les commenta et se mit à remontrer que le peuple de Paris, par là même qu'il avait été fidèle

à la cause de la sainte Eglise, ne devrait pas s'étonner ni se décourager, si Dieu l'éprouvait encore par des revers. Lorsqu'il eut ainsi préparé son auditoire, il s'arrêta un moment, puis, se levant tout à coup, une lettre à la main, il s'écria, comme s'il venait de la recevoir, qu'il était fâché de ce qu'il avait fait l'office de prophète plutôt que de prédicateur, puisqu'il avait plu à Dieu d'avertir les Parisiens par sa bouche de l'affliction qui leur devait arriver, et aussitôt il donna lecture de la lettre, par laquelle la perte de la bataille était annoncée.

L'évêque de Senlis, Guillaume Rose, le docteur Boucher, l'abbé Prévot et plusieurs autres prédicateurs allèrent ensuite remplir le même office dans les diverses églises de la capitale, en s'efforçant de réconforter le peuple par leurs paroles; partout ils le trouvèrent ému, mais ferme et résolu à tout braver plutôt que de subir le joug de l'hérétique.

Un pareil événement toutefois ne pouvait manquer de jeter de fâcheuses alarmes dans les esprits, et les Politiques se mirent aussitôt en devoir d'en tirer parti.

Les Seize étaient naturellement ceux dont ils redoutaient le plus l'influence. En voyant leur abattement et celui de leurs amis, ils jugèrent le moment opportun pour essayer de les atteindre dans leur crédit moral sur le peuple. Non contents donc de les attaquer par des libelles selon l'usage, ils osèrent les dénoncer au parlement et à la Chambre des comptes, comme coupables d'excès de toutes sortes, de meurtre, de pillage, volerie et autres méfaits.

Malgré la source suspecte d'où partait l'accusation, les Cours souveraines, mal disposées à l'égard des Seize, ac-

cueillirent la dénonciation et ordonnèrent une enquête, en vertu de laquelle des commissaires, choisis, pour la plupart, parmi les ennemis des inculpés, se transportèrent dans chaque quartier et allèrent, de maison en maison, recueillir les plaintes des habitants. Mais le résultat de ces recherches tourna contre ceux qui les avaient provoquées. Aucun fait grave ne put être exhibé, il fut même constaté que beaucoup d'entre les Seize, loin de s'être enrichis, avaient au contraire perdu depuis les troubles une grande partie de leurs biens.

Cependant l'intérêt était ailleurs que dans les mesquines intrigues des Politiques, trop peu nombreux d'ailleurs pour pouvoir agir beaucoup sur l'opinion. Il s'agissait avant tout de conjurer les périls que les derniers événements faisaient courir à la cause même de l'Union.

Le duc de Mayenne, après avoir évacué la ville de Mantes, s'était retiré à Saint-Denis; le cardinal Cajetan, l'ambassadeur espagnol et l'archevêque de Lyon vinrent l'y trouver, pour se concerter avec lui sur les moyens de pourvoir aux circonstances. Il fut reconnu que le moment était venu de faire appel à toutes les forces du dedans et du dehors; qu'il convenait également d'ouvrir une négociation avec le roi de Navarre, moins, il est vrai, dans l'espérance de rien conclure que pour gagner du temps. En conséquence, des courriers furent expédiés en toute hâte à Philippe II; le commandeur Marie eut ordre de se rendre auprès du duc de Parme, pour solliciter son intervention; le comte Jacques Coltate reçut mission d'aller en Allemagne faire une levée de lansquenets; d'autres officiers furent envoyés à Rome, en Lorraine et en Savoie. Puis le duc de Mayenne se rendit à Soissons,

pour y rallier les troupes de Picardie et de Champagne.

En même temps des négociations furent ouvertes de divers côtés avec le roi de Navarre. Le cardinal Cajetan, qui avait été chargé de remettre au maréchal de Biron le bref adressé aux seigneurs catholiques de l'armée royale, profita de cette occasion pour demander au maréchal une entrevue à Noisy, maison de campagne de l'évêque de Paris. Le maréchal se rendit à l'invitation du légat, mais la conférence n'eut aucun résultat : le cardinal se proposait moins de faire un traité de paix que de détacher le maréchal du parti royal, et il ne craignit pas de lui faire à ce sujet des ouvertures qui furent repoussées. Il ne réussit pas mieux dans la demande qu'il fit d'une trêve, et de la convocation des états généraux, de telle sorte qu'après divers pourparlers on se sépara sans avoir rien arrêté.

Des tentatives plus sérieuses d'accommodement furent poursuivies par une autre voie. Villeroi et le président Jeannin, qui appartenaient à la fraction la plus modérée du parti de l'Union, en étaient aussi les agents les plus habiles. Tous deux avaient la confiance du duc de Mayenne, et ils furent chargés par lui d'aviser aux moyens d'ouvrir une négociation.

Villeroi avait eu autrefois des relations de bon voisinage et d'amitié avec Duplessis-Mornay, principal conseiller du roi de Navarre; il jugea que cette circonstance le rendait plus propre à intervenir personnellement, et, de l'avis de son collègue, il se décida à demander à Duplessis une entrevue que celui-ci accepta, avec l'autorisation du roi. Les représentants des deux partis se rencontrèrent donc dans un village près de Mantes,

Après les politesses d'usage, Villeroi, prenant le premier la parole, pria Duplessis-Mornay de bien considérer avec lui le véritable état des choses. Le roi de Navarre, lui exposa-t-il, avait sans doute remporté de grands et sérieux avantages; la bataille d'Ivry l'avait rendu maître de la campagne dans tous les pays autour de Paris, mais il ne devait pas non plus s'exagérer l'importance de ces succès militaires. L'immense majorité des villes de France persistait à refuser de le reconnaître; il se trouvait donc encore dans la nécessité de faire siége sur siége pour devenir maître de son royaume, ce qui épuiserait ses forces et le rendrait odieux à la nation. Ce n'était pas d'ailleurs seulement la bourgeoisie qui lui était hostile, mais aussi une partie de la noblesse, laquelle ne consentirait jamais à servir un roi huguenot. De plus, et c'était là une considération importante, il ne fallait pas se dissimuler que le roi d'Espagne et le Pape allaient envoyer des secours que le duc de Mayenne était décidé à accepter, bien qu'il lui en coutât de se mettre à la merci des étrangers; que l'arrivée d'une armée espagnole, trouvant concours et appui dans les habitants des villes et une partie de la noblesse, pourrait changer la face des affaires, et que les chances de la guerre, qui lui étaient en ce moment favorables, tourneraient peut-être tout à coup contre lui; que dès lors il était dans l'intérêt des deux partis d'entrer en composition et de traiter à l'amiable; que, quant aux conditions, n'ayant reçu aucune charge ni mission du duc de Mayenne, il ne pouvait rien proposer; que cependant il y avait lieu de penser que, si le roi de Navarre consentait à abjurer le protestantisme, il serait bientôt reconnu roi par toute la

France et par le duc de Mayenne lui-même, qui n'entendait pas pousser les choses à l'extrême. Que, quant à lui personnellement, il désirait d'autant plus un arrangement de cette sorte, que, d'une part, sa conscience ne lui permettait pas de reconnaître pour roi un prince hérétique; que, de l'autre, il avait une telle horreur de la domination étrangère, que, si les Espagnols venaient en France, il était résolu de se retirer dans sa maison, et de ne plus prendre aucune part aux affaires publiques.

Ces sages considérations étaient assurément de nature à faire impression sur l'esprit de Duplessis-Mornay; mais il partageait les illusions de son maître et croyait toucher au moment où la Ligue serait forcée de déposer les armes. Il répondit donc à Villeroi qu'en effet la bourgeoisie des villes était jusqu'à ce jour restée fidèle à la Sainte-Union, mais que la plus grande partie de la noblesse suivait les drapeaux du roi, et qu'un prince, brave et expérimenté comme il était, saurait bien, avec un tel appui, repousser les Espagnols s'ils se présentaient; que Philippe II était un prince vieux et caduc sur lequel la Ligue avait tort de compter; que la justice et le droit étaient du côté du roi, légitime possesseur du trône de France; qu'il ne fallait pas abuser de la magnanimité et de la douceur qu'il avait montrées en tant de circonstances; qu'il était disposé sans doute à pardonner encore à ses ennemis, mais qu'il avait droit aussi d'exiger l'obéissance de ses sujets, et qu'il était résolu de les y contraindre par force, s'ils ne voulaient pas y entendre d'amitié; que la religion n'était qu'un prétexte, puisque la meilleure partie de l'armée du roi était composée de seigneurs catholiques, dont l'attachement à la

religion romaine était aussi sincère que celui des ligueurs, et qui ne croyaient pas manquer à leur conscience en servant leur roi légitime. Puis, arrivant à ce que Villeroi lui avait dit sur son désir de la paix et son dessein bien arrêté de ne jamais servir les Espagnols, il le félicita sur ces bons sentiments, et l'exhorta à y persévérer, en lui faisant observer toutefois que le meilleur témoignage qu'il pourrait donner de la droiture de ses intentions, serait d'engager son fils à remettre entre les mains du roi la ville de Pontoise, dont il était gouverneur. Enfin il lui signifia que le roi, malgré ses dispositions favorables à son égard, ne consentirait jamais à le recevoir, ni à entrer même en négociation avec lui, tant qu'il ne serait pas muni d'un plein pouvoir du duc de Mayenne pour traiter de la paix.

Villeroi déclara aussitôt qu'il était prêt à se rendre auprès du duc pour lui demander cette autorisation, ne voulant épargner ni labeur, ni démarche, dans l'accomplissement d'une si grande œuvre; mais il repoussa formellement l'insinuation faite au sujet de son fils, qui ne pouvait, dit-il, sans forfaire à l'honneur, livrer une place dont on lui avait confié la garde. Puis il prit congé de Duplessis, en le suppliant d'assurer le roi de Navarre qu'il ne réduirait jamais les habitants de Paris ni d'aucune autre ville de France à le reconnaître de bonne volonté, s'il ne donnait ordre au point de religion (1).

Avant de se rendre à Soissons, Villeroi passa par Paris pour rendre compte du résultat de la conférence au cardinal de Gondi, à l'archevêque de Lyon, ainsi qu'aux

(1) *Mémoires d'État de Villeroi*, p. 151.

trois princesses, mère, sœur et femme du duc de Mayenne, après quoi il alla trouver le duc lui-même, accompagné du financier Zamet.

Le chef de l'Union se montra d'abord peu disposé à accéder à la demande qui lui était faite, car il craignait de se compromettre auprès des Espagnols dont il réclamait en ce moment les secours avec instance. Mais Villeroi lui ayant représenté avec force les succès de l'armée royale, le danger que courait la capitale menacée d'un siége, l'incertitude des secours étrangers, il finit par lui accorder les pouvoirs dont il avait besoin pour traiter. Il fut convenu seulement que la chose demeurerait secrète, de peur d'éveiller les défiances, et surtout qu'on ne ferait aucune concession sur le point de religion.

Le roi de Navarre était alors à Melun dont il venait de s'emparer de vive force; Villeroi s'empressa de s'y rendre. Il fut reçu avec bienveillance, mais il ne tarda pas à reconnaître à l'attitude du prince qu'il avait peu à en espérer. Il fit toutefois bonne contenance. Après avoir déclaré au roi qu'il avait charge et mission du duc de Mayenne de traiter avec lui de la pacification de la France, il lui exposa que tout désormais dépendait du point de religion, car, s'il se voulait résoudre d'y pourvoir au contentement des Catholiques, le chef de l'Union offrait de le reconnaître aussitôt, ajoutant qu'il était d'autant plus urgent de le faire que le royaume était sur le point d'être envahi par les Espagnols, aux intrigues desquels il protesta de nouveau n'avoir jamais pris part, et dont il était résolu pour son propre compte de ne jamais subir la domination.

Le roi lui répondit qu'il lui savait beaucoup de gré

de ces derniers sentiments, en lui avouant toutefois qu'il en était un peu surpris, car, d'après les rapports qui lui avaient été faits, il lui en supposait de tout différents. Puis, arrivant au point principal, il lui dit que le royaume lui appartenait par la grâce de Dieu et la succession légitime, que personne ne pouvait le lui disputer justement, et moins encore ses sujets lui dénier l'obéissance; que, quant à ce qui concernait la religion, il ne pouvait approuver que le duc de Mayenne parlât pour les Catholiques quand il considérait ceux qui le servaient et qui avaient combattu avec lui depuis le décès du feu roi, lesquels étaient aussi bons catholiques que ceux de la Ligue, et s'étaient contentés cependant de la déclaration qu'il avait faite dès les premiers jours de son avénement; que ce n'étaient pas seulement des princes, des gentilshommes, des officiers du parlement qui avaient eu foi en sa parole, mais des ecclésiastiques et des prélats en grand nombre, que les autres devaient faire le semblable, et souffrir que toutes choses se fissent dignement à la gloire de Dieu sans violence, ni précipitation; que d'ailleurs il n'était *ni infidèle ni idolâtre*, qu'il adorait et servait un même Dieu, et que la religion, en laquelle il avait été nourri, *n'était si différente de l'autre qu'elle dût être incompatible*, qu'en tels changements qui importaient à la conscience, Dieu y devait opérer et non les hommes; *que toutefois il n'était pas opiniâtre*, voulant au contraire céder à la vérité, et au désir de ses sujets; mais qu'il fallait l'instruire et l'avoir autrement qu'à coups de canon.

Villeroi profita de cette ouverture pour lui conseiller d'appeler près de lui quelques prélats et docteurs de bonne

vie, dont la science pourrait porter la conviction dans son âme, l'assurant que non-seulement cela réjouirait et consolerait grandement la France, mais aussi lui acquerrait et confirmerait plus de villes et de serviteurs que toutes les prospérités du monde. Mais le roi, craignant de s'être trop avancé, rompit aussitôt l'entretien, et remit au lendemain pour rendre réponse.

Dans la seconde entrevue le prince se montra encore moins disposé à faire des concessions. Dès le début, il déclara à Villeroi qu'il ne pouvait traiter plus avant avec lui parce qu'il n'était pas assez autorisé du duc de Mayenne ; mais que, si le dit duc lui envoyait des députés munis de pouvoirs suffisants pour ce faire, ils seraient les bienvenus et qu'il donnerait peine de leur donner contentement. Villeroi observa que rien sans doute n'était plus juste, mais que le duc de Mayenne ne pouvait prendre sur lui de donner des pouvoirs si étendus, avant d'avoir consulté les principaux de son parti ; que, par suite de la guerre, les chemins étaient interceptés, que dès lors il était nécessaire que le roi délivrât des passeports à tous ceux dont le duc aurait besoin de prendre les avis. Sur cette demande le roi partit de la main tout aussitôt, en disant que jamais il ne donnerait de tels passe-ports ; qu'il continuerait et ne cesserait de faire la guerre, parce qu'il ne voulait pas laisser perdre le fruit de la victoire, ni donner le moyen audit duc de relever ses affaires et mieux dresser sa faction (1).

Villeroi, comprenant dès lors qu'il ne pourrait rien obtenir, n'insista pas davantage et prit son congé. Tou-

(1) *Mémoires d'État de Villeroi*, p. 156.

tefois, avant de quitter les quartiers du roi, il voulut faire une dernière tentative auprès du maréchal de Biron; mais il le trouva dans les mêmes dispositions que son maître, aussi confiant dans l'avenir, et persuadé comme lui, qu'avant peu on prendrait Paris, ainsi que toutes les autres villes du royaume, sans avoir besoin de composer avec le chef de l'Union.

Sa mission étant ainsi terminée, Villeroi retourna à Soissons rendre compte au duc de Mayenne de l'insuccès de ses efforts, en lui faisant part toutefois de la proposition que faisait le roi de Navarre de recevoir des députés munis de ses pleins pouvoirs. Le duc de Mayenne, tout occupé de ses préparatifs de guerre, et ne croyant pas d'ailleurs à la sincérité des offres du roi, répugnait à pousser plus loin la négociation. Cependant, sur les instances de Villeroi, il consentit à écrire aux principales villes de l'Union pour qu'elles envoyassent incessamment leurs députés à Paris, sans faire connaître néanmoins le véritable motif de la convocation, donnant seulement à entendre que c'était pour délibérer avec eux sur l'état présent des choses. Mais les circonstances vinrent bientôt mettre obstacle à la réalisation de ce projet, et les négociations se trouvèrent définitivement rompues.

On allait donc en appeler de nouveau à la force des armes pour vider le débat. Le roi, et c'était là ce qui le rendait si peu disposé à traiter, le roi avait vu continuer le cours de ses succès; la plupart des villes des environs de Paris, Corbeil, Melun, Lagny, Provins, Bray, Nogent, Montereau-sur-Yonne, étaient successivement tombées en son pouvoir. La ville de Sens seule avait résisté à ses attaques. Sommés de se rendre, les

rence d'appréciation résultaient des dissidences sur la conduite à tenir qui s'étaient déjà manifestées à plusieurs reprises; mais en ce moment, disons-nous, le refus que le prince venait de faire d'accéder aux demandes de Villeroi, ayant prouvé qu'il entendait persister dans l'hérésie, les modérés se montraient aussi décidés que les exaltés à lui opposer une énergique résistance. Tous donc se préparaient avec une ardeur égale à défendre la ville.

Le duc de Mayenne était resté à Soissons parce que, désirant conserver l'entière direction de la guerre, il n'avait pas voulu s'enfermer dans les murs de la capitale, d'où, en cas de blocus, il n'aurait pu communiquer avec le dehors. Mais outre que, pour donner confiance aux habitants, il leur avait laissé en garde sa mère, sa sœur, sa femme et ses enfants, il avait nommé, pour le suppléer dans le commandement militaire, son frère puîné, le duc de Nemours, prince jeune, actif, intelligent, et digne à tous égards de suffire à une telle mission.

Le duc de Nemours, ainsi investi du gouvernement de la ville, n'avait d'ailleurs sous ses ordres qu'un petit nombre de troupes régulières. Quelques compagnies de noblesse, 1200 hommes d'infanterie française, 1000 Suisses, 3000 lansquenets, qu'on avait fait entrer depuis peu dans la ville, nonobstant la répugnance des Parisiens à recevoir dans leurs murs des soldats étrangers, composaient toute la garnison. Ces forces eussent été évidemment insuffisantes, si elles n'avaient été soutenues par la garde bourgeoise.

Antoine jusqu'aux Tuileries; la seconde partie, la Cité, composée de l'île même où Paris avait pris naissance, contenait Notre-Dame et le Palais-de-Justice où siégeait le parlement.

Enfin la troisième partie, l'Université, s'étendait sur la rive gauche de la Seine, de la porte Saint-Jacques au faubourg Saint-Germain. Là se trouvaient d'abord les colléges, plus loin les riches hôtels de la noblesse.

La population, déjà fort considérable, s'élevait à près de 300,000 âmes. La crainte d'un siége l'avait un peu diminuée; une partie des familles de la noblesse et de la haute bourgeoisie avait quitté la ville; mais, par le même motif, beaucoup de paysans des environs étaient venus s'y réfugier, de telle sorte qu'on pouvait y compter encore 280,000 âmes environ.

On comprend combien il était difficile de défendre une ville si étendue et si peuplée, d'y maintenir l'ordre, et d'y prévenir les défections au milieu des embarras et des souffrances de toutes sortes qu'un siége devait entraîner.

Cependant les habitants se montraient pleins de résolution; en présence du péril toutes les dissidences même avaient cessé. Il y avait dans le parti de la Sainte-Union, comme dans tout parti d'ailleurs, deux fractions distinctes, les modérés et les exaltés. Les modérés repoussaient le roi de Navarre parce qu'il était hérétique, mais ils étaient disposés à le reconnaître dès qu'il aurait cessé de l'être, et au fond ne désiraient rien tant que sa conversion. Les exaltés, au contraire, ne voulaient de ce prince à aucun prix, persuadés qu'ils étaient que, s'il venait à se convertir, ce ne serait que par ruse, et qu'une fois le maître il retournerait à l'hérésie. De cette diffé-

rence d'appréciation résultaient des dissidences sur la conduite à tenir qui s'étaient déjà manifestées à plusieurs reprises ; mais en ce moment, disons-nous, le refus que le prince venait de faire d'accéder aux demandes de Villeroi, ayant prouvé qu'il entendait persister dans l'hérésie, les modérés se montraient aussi décidés que les exaltés à lui opposer une énergique résistance. Tous donc se préparaient avec une ardeur égale à défendre la ville.

Le duc de Mayenne était resté à Soissons parce que, désirant conserver l'entière direction de la guerre, il n'avait pas voulu s'enfermer dans les murs de la capitale, d'où, en cas de blocus, il n'aurait pu communiquer avec le dehors. Mais outre que, pour donner confiance aux habitants, il leur avait laissé en garde sa mère, sa sœur, sa femme et ses enfants, il avait nommé, pour le suppléer dans le commandement militaire, son frère puîné, le duc de Nemours, prince jeune, actif, intelligent, et digne à tous égards de suffire à une telle mission.

Le duc de Nemours, ainsi investi du gouvernement de la ville, n'avait d'ailleurs sous ses ordres qu'un petit nombre de troupes régulières. Quelques compagnies de noblesse, 1200 hommes d'infanterie française, 1000 Suisses, 3000 lansquenets, qu'on avait fait entrer depuis peu dans la ville, nonobstant la répugnance des Parisiens à recevoir dans leurs murs des soldats étrangers, composaient toute la garnison. Ces forces eussent été évidemment insuffisantes, si elles n'avaient été soutenues par la garde bourgeoise.

..rde, forte de 50,000 hommes (1), divisée en ..nies, et commandée par des colonels et des capi..es qu'elle-même avait élus, était pleine d'ardeur et bien armée. Elle eût été peu propre sans doute à prendre l'offensive et à faire la guerre au-dehors, mais elle pouvait être d'une grande ressource pour repousser l'ennemi des murailles. Dans tous les cas, c'était sur elle, vu l'insuffisance de la garnison, que reposait le principal espoir de la défense; aussi, pour s'assurer davantage de son entier dévouement, le duc de Nemours avait pris soin de convoquer une assemblée générale des colonels et capitaines, où ils étaient venus jurer, en présence du Légat, revêtu de ses habits pontificaux, et des principaux magistrats, d'employer leur vie à la conservation et défense de la religion catholique et de la ville de Paris, de ne prêter jamais obéissance à un prince hérétique, et de révéler tout ce qui viendrait à leur connaissance au préjudice de la Sainte-Union. La formule de ce serment avait été ensuite répandue dans tous les quartiers par les colonels et capitaines, qui l'avaient fait jurer aux bourgeois de leurs compagnies.

Le duc de Nemours devait trouver, en outre, pour entretenir le zèle et le dévouement du peuple, d'utiles auxiliaires dans le cardinal Cajetan, l'ambassadeur espagnol, les Seize et les prédicateurs.

Le cardinal Cajetan, légat du Pape, était le représentant de la cause même qu'il s'agissait de défendre, et sa

(1) C'est le chiffre donné par les auteurs contemporains, mais il nous paraît exagéré. Une population de 300,000 âmes, réduite à 200,000, peut difficilement fournir 50,000 hommes capables de porter les armes, même dans l'intérieur d'une ville.

présence seule suffisait pour commander la confiance. L'ambassadeur d'Espagne promettait les secours de son maître, et montrait la déclaration par laquelle Philippe II, faisant appel à tous les évêques de ses États, venait de prêcher une sorte de croisade contre les hérétiques, particulièrement contre ceux de France.

Les Seize avaient dans chaque quartier des émissaires qui leur rendaient compte de tout ce qui s'y passait, et par l'intermédiaire desquels ils exerçaient une action puissante sur la petite bourgeoisie et les hommes des métiers.

Enfin, les prédicateurs ne cessaient d'exciter le courage du peuple du haut de la chaire, en lui montrant le ciel pour récompense des généreux sacrifices qu'il ferait pour la cause de Dieu et de son Église.

Mais il ne suffisait pas de faire appel au concours populaire qui s'offrait de lui-même, il fallait pourvoir aux nécessités matérielles de la défense. Les remparts de la ville étaient en mauvais état, ruinés par le temps en beaucoup d'endroits; l'artillerie manquait; il n'y avait ni canon ni poudre; les vivres étaient peu abondants.

Le duc de Nemours donna l'ordre de réparer les brèches des murailles, d'élever des terrasses et des cavaliers en divers lieux, de couvrir les portes de ravelins, de munir les faubourgs de retranchements, d'attacher des chaînes aux endroits où il n'y en avait pas, d'élever des barricades avec des tonneaux de terre, de boucher toutes les ruelles, de planter des barrières et des pieux à toutes les avenues. Par ses soins, 300 ouvriers furent employés à fabriquer de la poudre, 65 pièces de canon de gros et de petit calibre furent fondues et placées sur

les remparts. Quelques maisons des faubourgs semblaient devoir gêner la défense, on les abattit; pour empêcher toute attaque du côté de la rivière, deux grosses chaînes de fer furent tendues, l'une du quai des Célestins à celui de la Tournelle, l'autre de la porte de Nesle à la Tour du Louvre. Elles étaient soutenues par des estacades de petits bateaux avec des corps de garde aux deux bouts, et un autre, au milieu dans un grand bateau, sur lequel on avait ajusté deux pièces de canon.

Les compagnies bourgeoises furent exercées au maniement des armes, trois fois la semaine, sous le commandement de leurs capitaines. Chaque famille dut fournir en outre un homme valide, ou payer un ouvrier, pour travailler aux fortifications.

L'approvisionnement des vivres avait été fort négligé; une circonstance heureuse permit de suppléer en partie à ce qui manquait sous ce rapport. Le sieur de Givri, chargé par le roi de Navarre d'intercepter l'arrivage des convois, se laissa séduire, et, moyennant une rançon de 10,000 écus, on parvint à faire entrer dans la ville 3,000 muids de grain et 10,000 de vin. Ce n'était pas assez sans doute pour nourrir une population si nombreuse; mais, avec ce qui existait déjà, il y avait de quoi suffire aux plus pressants besoins, et il résulta, d'un recensement qui avait été ordonné, qu'on avait du blé pour un mois à raison d'une livre chaque jour par personne, sans compter 1,500 muids d'avoine et 100 muids de fèves et autres légumes. Afin de mettre plus d'ordre dans la distribution et de pourvoir au soulagement des pauvres, on choisit en chaque quartier un boulanger auquel on délivra le blé à 4 écus par setier, à la

charge qu'il ne vendrait le pain que 6 blancs la livre, ce qui, du reste, ne put pas durer plus de trois semaines. En même temps ordre fut donné de mettre hors de la ville les bouches inutiles, les mendiants et les paysans des environs qui s'y étaient réfugiés, et dont le nombre s'élevait à près de 30,000. Mais cette mesure ne fut pas mise à exécution, et ceux au sujet desquels elle avait été prise eurent plus tard à le regretter; car un grand nombre d'entre eux mourut de faim ou de maladie.

Tandis que le duc de Nemours faisait, de concert avec les habitants, ces préparatifs de défense, une nouvelle grave arriva à Paris : le vieux roi Charles X venait de tomber malade dans sa prison, et sa vie était en danger. Or, en de pareilles circonstances, la mort de ce prince pouvait amener les plus fâcheuses complications. D'abord, le duc de Mayenne semblait devoir perdre son pouvoir de lieutenant-général par la mort de celui au nom duquel il l'exerçait. En second lieu, le trône devenant vacant, tous les prétendants à la succession royale allaient de nouveau faire valoir leurs droits, ce qui ne pouvait manquer de faire naître des divisions. Enfin le roi de Navarre, étant incontestablement l'héritier du cardinal de Bourbon, joindrait désormais à son propre droit celui de son oncle, que la Sainte-Union avait implicitement reconnu.

Aussitôt donc que la maladie du vieux roi eût été connue à Paris, le duc de Nemours, les Seize, l'ambassadeur d'Espagne, le légat se réunirent et résolurent de faire décider à l'avance la question par la Sorbonne, du moins en ce qui concernait l'exclusion absolue du prince de Béarn, afin que, l'événement prévu venant à se réaliser,

l'opinion publique fût fixée et n'hésitât pas sur le parti à prendre. A cet effet le prévôt des marchands, les échevins et plusieurs des principaux bourgeois présentèrent à la faculté de théologie une requête qui contenait trois demandes principales, savoir : 1° si, advenant la mort du roi Charles X, ou qu'il cédât son droit à Henri de Bourbon, les Français seraient tenus ou pourraient reconnaître ce dernier pour roi, quand même il serait absous des censures qu'il avait encourues; 2° si celui qui poursuit ou promet de faire quelque paix avec ledit Henri, le pouvant empêcher, n'est pas suspect d'hérésie ou fauteur d'icelle; 3° si c'est chose méritoire de s'opposer audit prince, et y résistant jusqu'à la mort, si cela peut être appelé martyre.

La faculté de théologie consultée ne tarda pas à rendre une réponse favorable, et tous les docteurs assemblés déclarèrent, le 17 mai : qu'il est, de droit divin, inhibé et défendu aux Catholiques de recevoir pour roi un hérétique ou fauteur d'hérésie et ennemi notoire de l'Église, et plus étroitement encore un relaps, notoirement excommunié du Saint-Siége, etc. . . . . . .
. . . et partant, puisque Henri de Bourbon est hérétique, fauteur d'hérésie, etc., et qu'il y aurait danger évident de feintise et de perfidie et ruine de la religion catholique, au cas qu'il vînt à obtenir *extérieurement* son absolution, *les Français sont tenus et obligés en conscience de l'empêcher de tout leur pouvoir de parvenir au gouvernement du royaume très-chrétien, et de ne faire aucune paix avec lui nonobstant ladite absolution*, etc. (1).

(1) *Palma Cayet*, t. I, p. 233.

Cette déclaration prévoyait tous les cas, même celui où le roi de Navarre abjurerait le protestantisme sans donner des gages suffisants de la sincérité de sa conversion. Elle fut imprimée aussitôt, et envoyée à toutes les villes du royaume, avec une lettre des bourgeois de Paris, qui y exhortaient de nouveau leurs frères des provinces de persévérer dans leur entreprise et d'endurer le feu, le glaive, la famine et toute autre extrémité, plutôt que de se soumettre à un prince hérétique ou fauteur d'hérésie.

Les appréhensions des chefs de la Ligue ne tardèrent pas d'ailleurs à se réaliser; car le jour même où la faculté de théologie rendait sa décision, le vieux monarque rendait l'âme au château de Fontenay-le-Comte en Poitou, où il était détenu. Comme les esprits avaient été suffisamment préparés, le duc de Nemours ne craignit pas d'en donner la nouvelle au peuple, sur lequel elle ne parut faire qu'une faible impression. Un petit nombre avait pris au sérieux la royauté du cardinal, prince débonnaire et simple de son naturel, dit Palma-Cayet, qui, sans avoir l'ambition du trône, s'était cependant laissé revêtir du titre de roi par les hommes de l'Union, et avait même préféré ensuite subir toutes les rigueurs de la captivité plutôt que d'y renoncer.

Cependant le roi de Navarre était toujours plein de confiance dans le succès de son entreprise. Il ne pouvait croire à une résistance sérieuse de la part des Parisiens, et persistait à penser qu'il suffirait de quelque démonstration militaire, ou même de la menace d'un blocus, pour les contraindre à lui ouvrir leurs portes. Il ne tarda pas à être détrompé.

C'était le 25 avril qu'il était venu prendre position à Saint-Maur-les-Fossés. Son armée, forte de 15,000 hommes, fut bientôt portée à 25,000; ne pouvant encore, avec des forces si peu nombreuses, entourer Paris de tous les côtés, il se contenta d'occuper les points principaux d'où il pouvait dominer la ville et intercepter les routes. Il lui importait avant tout d'être maître du cours de la Seine en aval et en amont, dans ce but, il donna l'ordre d'attaquer le pont de Saint-Cloud et celui de Charenton.

Cette double opération présentait peu de difficultés. Le pont de Saint-Cloud n'était défendu que par deux petits forts mal gardés qui capitulèrent à la première sommation. A Charenton, il n'y avait aussi qu'une petite tour où se trouvaient renfermés dix hommes commandés par un capitaine. Cette petite troupe toutefois, brave et résolue, résista pendant trois jours à toutes les attaques et ne succomba enfin que par suite d'une surprise. Le vainqueur ne sut pas respecter l'héroïsme de ces braves gens; irrité d'avoir été retenu si longtemps par un si faible obstacle, il les fit tous pendre. « J'ai pris, écrivait-il » peu après, j'ai pris les ponts de Saint-Maur et de Cha- » renton à coups de canon, et pendu tout ce qui était » dedans (1). »

La position de Charenton était importante, parce qu'elle permettait d'intercepter tous les convois de vivres par la rivière; le roi de Navarre y laissa 3,000 hommes, sous le commandement du sieur de Givri, lequel s'y retrancha avec grand soin et fit un pont de bateaux sur

(1) *Lettres missives*, t. III, p. 193.

les deux rivières, au-dessus de Conflans, pour pouvoir communiquer avec les troupes logées du côté de l'Université. En même temps le siége fut mis devant le château de Vincennes et la ville de Saint-Denis. Quant à l'autre côté de la rivière, on y plaça, de distance en distance, des corps de chevau-légers qui eurent ordre de battre la campagne nuit et jour.

Lorsque toutes ces dispositions eurent été prises, le roi de Navarre résolut de tenter une attaque contre l'un des faubourgs. En conséquence il fit placer, le 8 mai, sur les hauteurs de Montmartre et de Montfaucon, deux pièces d'artillerie qui tirèrent quelques coups de canon, comme pour saluer les Parisiens. Puis quatre jours après, le 12, il donna l'ordre au sieur de La Noue de s'avancer sur le faubourg Saint-Martin et de l'emporter. La Noue avait sous son commandement trois régiments d'infanterie soutenus de deux compagnies de chevau-légers placés en embuscade à Montfaucon, et 600 hommes d'armes tenus en réserve à Belleville.

L'artillerie commença l'attaque; deux batteries de trois pièces chacune se mirent à tirer, des hauteurs de Montfaucon et de Belleville, sur un retranchement où se tenaient les Ligueurs. Ceux-ci, ne voulant pas attendre que la brèche fût faite, s'élancèrent sur l'ennemi, ayant à leur tête le duc d'Aumale, suivi de plusieurs compagnies de Suisses et de lansquenets. Leur charge fut si impétueuse qu'ils renversèrent l'un des régiments royalistes, culbutèrent les chevau-légers et eussent pénétré dans le camp royal s'ils avaient eu de la cavalerie; mais, les chevaux leur manquant, ils durent se retirer en bon ordre derrière leurs retranchements.

Le sieur de La Noue revint à la charge; mais après trois attaques successives, dans la dernière desquelles il fut grièvement blessé à la cuisse, voyant qu'il ne pouvait entamer l'ennemi, il se décida à rentrer dans ses quartiers.

Cette première entreprise de l'armée royale avait donc entièrement échoué; le roi de Navarre s'en vengea en brûlant tous les moulins des environs.

Les Parisiens, fiers de leur succès, redoublèrent d'ardeur et de vigilance. Le manque de cavalerie seul les avait empêchés de profiter de leur avantage et de mettre l'ennemi en pleine déroute; le duc de Nemours, comprenant par là que sans chevaux il ne pourrait jamais réussir dans les sorties et les escarmouches, écrivit au sieur de Vitri de lui amener sa belle compagnie de 150 hommes d'armes, en lui promettant, au nom de l'ambassadeur d'Espagne, 2,000 écus pour l'entretenir. Vitri se hâta de répondre à cet appel, et le 17 mai il entra dans Paris à la tête de ses cavaliers.

En même temps, le gouverneur s'occupa de prendre dans la garde bourgeoise des hommes de bonne volonté, pour en former trois corps plus spécialement destinés à entrer en ligne avec l'ennemi : un corps d'infanterie, un corps de cavalerie et un autre d'artillerie. A cet effet, le prévôt des marchands et les échevins publièrent, le 26 mai, un réglement par lequel, après avoir reconnu le zèle et l'affection des bourgeois et habitants de la ville à la conservation de la sainte religion catholique et de l'État, et les avoir congratulés sur ce qui s'était dernièrement passé ès faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin, d'où l'usurpateur n'avait rien emporté que la honte et la

confusion, ils priaient messieurs les colonels de faire assembler tous les capitaines de leur colonelle pour en députer par leur quartier tel nombre qu'ils aviseront, et rechercher parmi les bourgeois ceux qui voudront monter à cheval ou aller à pied, avec quelles armes et équipages? dont ils feront un rôle contenant les noms et les armes qu'ils se voudront servir pour marcher sous la charge de sages capitaines, nobles, gentilshommes ou autres, que Mgr le duc de Nemours ou eux nommeront (1).

Les bourgeois s'empressèrent de répondre à l'appel qui leur était fait, et vinrent s'inscrire en grand nombre. Lorsque ces divers corps eurent été organisés, on assigna à chacun son poste. Les lansquenets avaient été mis dans l'Arsenal, les Suisses au Temple; la garde des portes et des murailles fut confiée aux compagnies bourgeoises; l'artillerie occupa les points de la ville d'où elle pouvait lancer avec le plus d'avantage ses feux sur l'ennemi. La municipalité régla elle-même l'ordre de service, et ses archives nous ont conservé un rôle du 7 juin, qui contient les dispositions suivantes : « Au boulevard de la porte Saint-Antoine, y a deux pièces, auxquelles sont commis : Pierre Guerin, menuisier, demeurant rue Saint-Antoine à l'enseigne de la *Coupe;* et Sébastien Sevellier, aussi menuisier, demeurant de même audit logis. A la plate-forme du Moulin-d'Ardoise, y a trois pièces sous Guillaume Grerge, tailleur d'habits, demeurant rue Pastourelle; et Jean Aubert, menuisier. Au boulevard de la porte du Temple, y a trois pièces, et

(1) *Régistres de l'Hôtel-de-Ville,* XII fol., 589. Capefigue, p. 155.

sont en nombre treize canonniers... Joignant la porte Saint-Martin, y a un peu plus loin trois pièces, en sera transportée une au-delà les ponts; et pour la garde des deux autres seront commis Rolland Paigières, menuisier, demeurant rue Beaubourg, et M. Antoine Lescuyer, demeurant naguère à Melun. Sur la porte Saint-Denis, où y a une pièce, sera commis Pierre Coulonges, bourgeois de Paris, demeurant rue Vieille-Monnaie. Vers la porte Montmartre, etc. »

Mais ce n'étaient pas les bourgeois seulement qui couraient aux remparts pour la défense de la cité, le clergé lui-même, les prêtres, les moines, les religieux prirent l'arquebuse et revêtirent la cuirasse; il sembla aux prédicateurs qu'il ne suffisait pas d'exhorter sans cesse le peuple à braver la mort, mais qu'ils devaient encore prêcher d'exemple en payant eux-mêmes de leur personne.

Il y eut donc le 14 mai (1) une revue ou monstre générale de tous les ecclésiastiques en armes. Rose, l'évêque de Senlis, raconte Lestoile, était à la tête comme commandant et premier capitaine, suivi des ecclésiastiques marchant de quatre en quatre. Après était le prieur des Chartreux avec ses religieux; puis le prieur des Feuillants avec ses religieux, les quatre ordres mendiants, les Capucins, les Minimes, entre lesquels il y avait des rangs d'écoliers (2).

Les chefs, continue l'auteur du journal, tenaient d'une main un crucifix et de l'autre une hallebarde, et le reste

(1) Lestoile place cette procession à deux dates différentes, mais il résulte même de ce qu'il dit qu'elle eut lieu le 14 mai.

(2) Il paraît que tous les ordres religieux ne prirent pas part à cette démonstration.

portait des arquebuses, des pertuisanes, des dagues et autres diverses espèces d'armes que leurs voisins leur avaient prêtées. Ils avaient tous leurs robes retroussées et leurs capuchons abattus sur les épaules ; plusieurs portaient des casques et des corselets. Hamilton, écossais de nation, et curé de Saint-Cosme, faisait l'office de sergent, et les rangeait, tantôt en les arrêtant pour chanter des hymnes, tantôt les faisant marcher ; quelquefois il les faisait tirer de leurs mousquets. Tout le monde accourut (c'est toujours Lestoile qui parle) à ces spectacles nouveaux, qui représentaient, à ce que les zélés disaient, l'Église militante. Le légat y vint aussi, et approuva par sa présence une monstre si extraordinaire et en même temps si risible ; mais il arriva qu'un de ces nouveaux soldats, qui ne savait pas sans doute que son arquebuse était chargée à balle, voulut saluer le légat, qui était dans son carrosse avec Panigarol, le jésuite Bellarmin et autres, et tua un de ses ecclésiastiques, qui était son aumônier, ce qui fit qu'il s'en retourna au plus vite, pendant que le peuple criait tout haut que cet aumônier avait été fortuné d'avoir été tué dans une si sainte action (1).

Cette cérémonie, connue sous le nom de *procession de la Ligue*, excita la risée des Politiques, mais elle produisit une tout autre impression sur le peuple, ainsi que l'atteste la fin même du récit peu suspect de Lestoile. « Le peuple, dit-il, criait tout haut que cet aumônier » avait été fortuné d'avoir été tué dans une si sainte ac- » tion. » Étrange spectacle sans doute que celui de ces religieux en armes et en cuirasses, que ce bizarre mé-

(1) *Journal de Lestoile*, t. II, p. 19.

lange de frocs et d'épées, de capuchons et de pertuisanes, de chapelets et d'arquebuses gauchement portées par les mains inhabiles de pauvres Minimes et de Frères Prêcheurs ! Mais dans les grands périls tout devient grave et sérieux ; l'ennemi était aux portes, menaçant la ville de meurtre, de pillage et d'incendie. Au lieu de sourire et de s'étonner, le peuple se sentit mu d'un pieux respect et d'une fraternelle sympathie, à la vue de ces religieux qui sortaient de leurs cloîtres pour prendre leur part de ses fatigues et de ses dangers.

Le même jour, 14 mai, le duc d'Aumale profita de l'élan de la population pour faire du côté de Saint-Antoine-des-Champs une sortie qui eut un plein succès ; il força les ennemis à abandonner l'abbaye Saint-Antoine, leur tua une trentaine d'hommes et contraignit le reste à regagner en toute hâte le camp de Conflans.

Cependant, malgré les échecs que ses troupes avaient essuyés depuis qu'il avait mis le siége devant Paris, le roi de Navarre ne perdait rien de sa confiance. Il n'espérait plus, il est vrai, enlever la ville d'assaut, mais il ne doutait pas qu'il ne pût bientôt la réduire par la famine. « Leur nécessité est grande, écrivait-il le 24 mai ; faut » que dans douze jours ils soient secourus, ou se ren- » dront (1). »

La disette était en effet le plus grand danger dont Paris fût menacé. Les vivres commençaient à y être rares, et les difficultés de nourrir une population si nombreuse préoccupaient tous les esprits.

Dans un conseil tenu le 1er juin, il fut décidé qu'on

(1) *Lettres missives*, t. III, p. 194.

vendrait tous les ornements d'or et d'argent des églises, hormis ceux qui étaient nécessaires au service divin, ainsi que les joyaux de la couronne. Le cardinal Cajetan fit vendre son argenterie, ne se réservant qu'une seule cuiller d'argent pour son usage particulier et distribua en outre 50,000 écus qu'il avait obtenus du Souverain Pontife. L'ambassadeur d'Espagne s'engagea à donner, chaque jour, pendant toute la durée du siége, six vingt écus tant aux pauvres honteux qu'aux autres de la ville.

L'évêque de Paris, le cardinal de Gondi, prélat pieux et charitable, qui. quoique peu favorable au parti de l'Union, avait cru qu'il était du devoir de sa charge de rester au milieu de ses ouailles, ajouta aux abondantes aumônes qu'il avait coutume de distribuer.

Les princes et les princesses se dépouillèrent de tous les objets de luxe, vendirent leurs pierreries et leurs joyaux, et réduisirent leurs maisons au plus strict nécessaire. L'exemple des chefs fut imité par les bourgeois, et on vit des ménagères apporter à la ville leur batterie de cuisine pour fournir le cuivre propre à fondre les canons.

Tous, en un mot, hommes, femmes, princes, nobles, prêtres, bourgeois, peuple firent leur devoir et se montrèrent décidés aux plus généreux sacrifices.

Les Politiques seuls, continuant leurs sourdes menées, cherchaient à jeter le découragement dans les esprits, en répandant de faux bruits et en parlant de capituler; plusieurs même correspondaient avec l'ennemi.

Pour couper court à ces criminelles manœuvres, le Parlement rendit un arrêt ainsi conçu : « Cejourd'hui,

» sur ce que le procureur général du roi (1) a dit à la » cour que, à l'occasion du siége mis devant cette ville » par Henri de Bourbon, quelques-uns, mal affectés au » salut public et à la conservation de la religion catholi- » que, veulent contre l'intention du peuple moyenner » quelque composition avec ledit Henri, etc. La cour a » ordonné et ordonne que nul, de quelque état, dignité, » qualité et condition qu'il soit, ait à parler d'aucune » composition avec ledit Henri de Bourbon, à peine de » la vie, ains s'y opposer de tous les moyens sans y épar- » gner aucune chose, voire jusqu'à y exposer et épandre » leur propre sang. En outre ordonne ladite cour, que » tous les habitants de ladite ville aient à obéir au sieur » duc de Nemours, gouverneur de l'île de France, etc. » Fait en parlement le 15e jour du mois de juin l'an 1590. » Du Tillet. »

Le dispositif de cet arrêt fut aussitôt appliqué à un procureur au châtelet Regnart et à un trompette et crieur juré Noiret, qui tous deux furent pendus, l'un comme coupable d'avoir trahi et conspiré contre la ville, l'autre pour avoir porté des lettres dans le camp royal. Un receveur de la ville, le sieur de Vigné, beau-frère du président Brisson, fut traité moins rigoureusement. Comme son procès paraissait devoir compromettre quelques personnages importants, on se contenta de l'exiler moyennant une rançon de 12,000 écus.

Cependant le duc de Mayenne s'occupait activement

(1) Cette dénomination est singulière; il n'y avait plus de roi, puisque le cardinal de Bourbon était mort et n'avait pas de successeur désigné. Du reste, il est digne de remarque que l'on continua de faire frapper les monnaies à l'effigie de ce prince plusieurs années après sa mort.

de venir au secours de la ville, et surtout d'y faire pénétrer des subsistances, ce dont elle avait le plus besoin. Demeuré maître de ses mouvements, il en avait profité pour aller trouver le duc de Parme à Condé, en avait obtenu à grand'peine 5 ou 6,000 hommes d'infanterie qu'il avait joints aux débris de son armée, et s'était mis en marche sur Paris. En apprenant son approche, le roi de Navarre laissa aussitôt le commandement du siége à ses lieutenants, et courut lui-même avec 1,500 cuirasses, 300 reistres et 500 carabins à la rencontre du chef de l'Union. Mais celui-ci, dont l'intention était de ravitailler la capitale, non de livrer bataille, se retira sur Laon et fit mine de s'y enfermer avec toutes ses troupes; puis détacha secrètement le colonel Saint-Paul avec 800 chevaux et quelque infanterie pour aller à Meaux prendre un grand convoi de vivres qu'il y avait fait préparer, et le conduire à Paris. A la nouvelle de la marche de Saint-Paul, le roi de Navarre s'élança à sa poursuite; mais, quelque diligence qu'il fît, il ne put l'atteindre, ni l'empêcher de mener à bonne fin son entreprise. Saint-Paul en effet, ayant pris le convoi de vivres à Meaux, ainsi qu'il en avait reçu l'ordre, l'escorta le long des rives de la Marne, en passant par la forêt de Livri, et le fit entrer en triomphe à Paris, le 17 juin, par la porte Saint-Antoine, après s'être emparé en outre d'un grand bateau tout chargé des munitions de l'armée royale.

Irrité de ce nouvel échec, le roi de Navarre voulut s'en venger en faisant canonner la ville; mais son artillerie ne causa aucun dommage, sinon, dit Lestoile, de quelques cheminées qui furent abattues et d'un homme qui fut blessé aux jambes. Ceux du roi, continue-t-il, tirèrent à

coup perdu sur Paris de deux pièces qu'ils avaient posées sur le mont des Martyrs de Montmartre, du boulet de l'une desquelles fut blessé le président Rebours, qui en eut la jambe rompue, comme il était dans la chambre de M. de Roissy devisant avec lui ; et pour ce que ledit Rebours était tenu pour royal et *politique*, les prédicateurs, en leurs chaires, en faisaient une gosserie et disaient que les coups que tiraient les royaux allaient tout *à rebours*.

Le lendemain 18, la canonnade recommença, mais sans plus d'effet ; les habitants en furent si peu émus que les marchands ne fermèrent pas leurs boutiques, et que le cours de la justice, non plus que celui des classes de l'Université, ne furent interrompus.

Enfin le 19, le canon ayant grondé de nouveau dès le matin, le duc de Nemours résolut d'y mettre ordre, et, ayant dirigé avec précision le feu de son artillerie du côté de Montfaucon, il causa aux royaux assez de dommage pour qu'ils jugeassent prudent de cesser leur attaque.

Les Parisiens avaient donc le droit d'être fiers ; non-seulement ils supportaient avec une noble fermeté toutes les privations, mais ils se montraient pleins d'intrépidité devant l'ennemi ; depuis deux mois déjà ils tenaient tête aux troupes aguerries du Béarnais et avaient même eu sur elles l'avantage dans toutes les rencontres.

Ainsi encore, le 3 juin, le chevalier d'Aumale dans une escarmouche du côté de Charenton avait tué 400 hommes à l'ennemi et l'avait poursuivi jusque dans ses quartiers. Le duc de Nemours avait fait avec un égal succès une sortie du côté du faubourg Saint-Marceau.

Enfin la veille même du jour où Saint-Paul était entré dans Paris, le sieur de Vitri avait eu avec le sieur de Givri un engagement des plus vifs. Comme ces deux seigneurs étaient parents et assez intimement liés, quoique de parti différent, ils étaient allés d'abord à la rencontre l'un de l'autre en se donnant des marques réciproques d'amitié, mais pendant qu'ils s'entretenaient, leurs soldats s'étant pris tout à coup de querelle, ils avaient été obligés de mettre l'épée à la main, et à la suite d'une lutte sanglante, le sieur de Givri avait dû battre en retraite, laissant sur le terrain bon nombre de ses soldats.

Mais la guerre n'était pas seulement sous les murs de Paris, elle se poursuivait dans le reste de la France, sinon avec le même intérêt, du moins avec une ardeur presque égale.

En sa qualité de capitale, Paris avait sans doute la prééminence, il était la tête et le cœur de la France; mais s'il donnait l'impulsion, il ne prétendait pas imposer ses lois. La vie alors était partout, au centre comme aux extrémités; ni les gentilshommes dans leurs châteaux, ni les bourgeois dans les villes, n'eussent été d'humeur à subir un joug que d'antiques priviléges leur donnaient le droit de repousser. Par les mêmes motifs, ils n'entendaient pas non plus laisser à la capitale seule le soin de défendre leur religion et leur liberté.

La guerre avait donc continué dans les provinces. Les royalistes l'emportaient dans quelques-unes, mais dans le plus grand nombre la Ligue avait l'avantage. Les grandes villes surtout, telles que Lyon, Toulouse, Rouen, Marseille se distinguaient par l'ardeur de leur zèle et semblaient tenir à honneur de ne le céder en rien à Paris

pour le dévouement à la cause catholique. La noblesse aussi payait sa dette du sang comme toujours, quoique d'ailleurs elle agît sans ensemble. Chacun faisait la guerre à sa guise, livrant des combats, dressant des embuscades, prenant et reprenant les châteaux; mais il manquait une direction supérieure, qui pût utiliser les avantages obtenus.

Il serait trop long de rapporter ici en détail les péripéties diverses de ces luttes dans les provinces, il suffira d'en indiquer les traits principaux.

Au Nord, la Picardie et la Champagne étaient presque tout entières à la Ligue. Le roi de Navarre n'y possédait que quelques places de peu d'importance, et dans la noblesse même il ne comptait qu'un petit nombre de partisans, surtout dans la première de ces provinces où le duc de Mayenne était toujours sûr de trouver refuge et appui.

La Normandie était partagée : Rouen, le Havre et tous les pays environnants étaient à la Ligue; mais Caen, Dieppe, Alençon étaient au roi de Navarre. La ville de Caen avait toujours suivi le parti royal, parce qu'il s'y trouvait un assez grand nombre de Protestants. Les membres du Parlement de Rouen, qui n'avaient pas voulu adhérer à la Ligue, s'y étaient retirés et y rendaient des arrêts au nom du roi, comme faisaient à Tours et à Châlons les royalistes du Parlement de Paris.

La Bretagne tenait pour l'Union, le duc de Mercœur, qui y commandait au nom du duc de Mayenne, était maître de presque tout le pays; toutefois le parti royal était parvenu l'année précédente à s'emparer de la ville de Rennes, d'où le prince de Dombes sortait de temps à autre pour faire des excursions, mais sans résultat important. La ville

de Saint-Malo avait été aussi retenue d'abord sous l'obéissance du roi par son gouverneur Honoré de Breuil des Fontaines; mais les habitants, ayant surpris le château, s'étaient déclarés pour l'Union. Cependant, tout en reconnaissant l'autorité du duc de Mayenne, les Malouins, fiers de leur puissance et des richesses qu'ils tiraient de l'Océan, avaient refusé de recevoir aucune garnison étrangère, et se chargeaient eux-mêmes de faire respecter leur indépendance.

Le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou étaient le théâtre de nombreux combats entre les gentilshommes des deux partis. Les principales affaires avaient eu lieu autour de Sablé, de Mayenne, de la Ferté-Bernard, de Meun et de Châteaudun.

Les gentilshommes catholiques s'étaient d'abord emparés, sous la conduite de Deschenays, de la petite ville de Sablé, mais, le château leur ayant résisté, ils avaient été obligés de se retirer devant les attaques des royalistes qui les avaient battus en plusieurs rencontres.

Lansac, l'un des chefs les plus actifs de la Ligue, n'avait pas été plus heureux; il n'avait pu se maintenir dans la ville de Mayenne dont il s'était d'abord emparé, et avait dû, à la suite de plusieurs échecs, se réfugier en Bretagne. Les villes de la Ferté-Bernard, de Meun, de Châteaudun étaient tombées au pouvoir du prince de Conti qui commandait au nom du roi dans ces provinces.

De ce côté, le parti royal avait donc l'avantage; il était maître de la campagne, et la plupart des villes se trouvaient de gré ou de force soumises à sa domination.

Dans le Berri, au contraire, la Ligue tenait presque tout le pays. En Auvergne, les troupes royales depuis

la mort du comte de Rendan avaient repris le dessus et occupaient une moitié environ de la province.

Le Limousin était toujours retenu dans la neutralité par le duc d'Épernon, qui cependant se rapprochait de plus en plus du roi de Navarre, mais sans vouloir endre aucun engagement formel.

A l'Est et dans le Midi, la situation différait peu de celle du Nord et du Centre.

La Bourgogne tout entière, à l'exception des villes de Semur et de Flavigny, reconnaissait l'autorité du duc de Mayenne. Il en était de même du Lyonnais dont la capitale, Lyon, comptait toujours au nombre des villes les plus dévouées à la cause catholique.

Dans la Guyenne, le maréchal de Matignon maintenait la province dans l'obéissance du roi, mais avec peine, car la population avait des sentiments tout opposés. Les habitants de Bordeaux surtout avaient fait de nombreuses tentatives pour forcer le maréchal à se déclarer en faveur de la Sainte-Union.

En Languedoc, Antoine Scipion de Joyeuse, fils du maréchal de ce nom, soutenu de deux mille Allemands que le roi d'Espagne lui avait envoyés, tenait la campagne contre les royaux commandés par le duc de Montmorency.

A Toulouse, la population n'avait rien perdu de son ardeur et de son dévouement; les capitouls et le Parlement y exerçaient l'autorité au nom de la Sainte-Union.

Dans la Provence et dans le Dauphiné, la guerre était conduite avec plus de vivacité que partout ailleurs.

A Marseille, le peuple avait énergiquement réprimé

la tentative de quelques gentilshommes qui avaient voulu y faire reconnaître le roi de Navarre.

Le Parlement d'Aix avait été contraint de proclamer le protectorat du duc de Savoie qui était entré dans cette ville en triomphe, et les troupes de ce prince avaient eu avec celles de La Valette de nombreux engagements dans lesquels les succès et les revers s'étaient balancés. La comtesse de Saulx continuait d'ailleurs à être dans ce pays l'âme du parti catholique, au service duquel elle mettait son activité, ses richesses et son crédit.

Dans le Dauphiné, Lesdiguières, chef des Huguenots, avait obtenu d'importants avantages et s'était enfin rendu maître de la ville de Grenoble, dont la municipalité toutefois n'avait capitulé qu'à la condition que le culte de la religion prétendue réformée serait relégué dans les faubourgs.

La guerre était donc partout, au Nord, au Midi, à l'Est, à l'Ouest, et là même où les partis n'en venaient pas aux mains, la division était dans les cœurs et l'agitation dans les âmes, car l'issue d'un tel débat intéressait à un trop haut degré la conscience de tous et de chacun, pour que nul y pût demeurer indifférent.

C'est ainsi que la nation entière continuait à payer, du prix de ses larmes et de son sang, le cruel égarement de ceux qui avaient introduit ou laissé s'introduire dans son sein le venin de l'hérésie, source première et presque unique de tant de troubles et de souffrances.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES CHAPITRES

DU PREMIER VOLUME.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES DU PREMIER VOLUME.

